



BULLETIN DES SEANCES DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

N° 077

Séance du mardi 21 mai 2019

Présidence de M. Yves Ravenel, vice-président

Sommaire

Dépôts du 21 mai 2019	3
<i>Interpellations</i>	3
<i>Initiative</i>	3
<i>Motions</i>	3
<i>Postulats</i>	4
<i>Résolutions</i>	4
Communication du 21 mai 2019	4
<i>Victoire du FC Grand Conseil</i>	4
Interpellation Denis Rubattel – Mieux définir le cadre légal pour les camps et les sorties ! (19_INT_343)	5
<i>Texte déposé</i>	5
<i>Développement</i>	6
Interpellation Philippe Vuillemin – Psychiatrie vaudoise : un fonctionnement à multiples tiroirs ? (19_INT_344)	6
<i>Texte déposé</i>	6

Développement	7
Interpellation Hadrien Buclin et consort – Frais d’avocats des conseillers d’Etat : qui paie ? (19_INT_346).....	7
Texte déposé	7
Développement	7
Interpellation Florence Gross et consorts – Convergence des pratiques salariales dans le secteur sanitaire vaudois : un cadeau empoisonné pour les EMS ? (19_INT_342)	8
Texte déposé	8
Développement	9
Interpellation Yvan Pahud – Parc naturel périurbain du Jorat ou comment se priver d’une ressource locale et dépenser inutilement l’argent du contribuable ? (19_INT_345)	9
Texte déposé	9
Développement	11
Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d’Etat un crédit d’étude de CHF 2’043’000.- pour financer les études de la RC 254-B-P Vuiteboeuf - Sainte-Croix, 2e étape, sur les communes de Bullet et de Sainte-Croix (111).....	11
Deuxième débat	11
Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d’Etat du Canton de Vaud – année 2018 (GC 088)	14
Rapport de la Commission de gestion	14
Débat.....	14

La séance est ouverte à 14 heures.

Séance de l’après-midi

Sont présent-e-s : Mmes et MM. Taraneh Aminian, Sergei Aschwanden, Claire Attinger Doepper, Anne Baehler Bech, Stéphane Balet, Céline Baux, Alexandre Berthoud, Anne Sophie Betschart, Florence Betschart-Narbel, Jean-Luc Bezençon, Mathieu Blanc, Guy-Philippe Bolay, Arnaud Bouverat, Alain Bovay, Hadrien Buclin, Sonya Butera, Josephine Byrne Garelli, Jean-François Cachin, François Cardinaux, Jean-Daniel Carrard, Carine Carvalho, Jean-François Chapuisat, Amélie Cherbuin, Alberto Cherubini, Christine Chevalley, Jean-Bernard Chevalley, Jean-Rémy Chevalley, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Dominique-Ella Christin, Aurélien Clerc, Philippe Cornamusaz, Régis Courdesse, Laurence Creteigny, Nicolas Croci Torti, Muriel Cuendet Schmidt, Julien Cuérel, Fabien Deillon, Alexandre Démétriadès, Eliane Desarzens, Pierre Dessemontet, Grégory Devaud, Daniel Develey, Jean-Michel Dolivo, Carole Dubois, Thierry Dubois, Philippe Ducommun, Aline Dupontet, José Durussel, Cédric Echenard, Olivier Epars, Séverine Evéquo, Pierre-Alain Favrod, Yves Ferrari, Isabelle Freymond, Sylvain Freymond, Circé Fuchs, Hugues Gander, Guy Gaudard, Maurice Gay, Jean-Marc Genton, Philippe Germain, Olivier Gfeller, Jean-Claude Glardon, Nicolas Glauser, Sabine Glauser Krug, Yann Glayre, Florence Gross, Valérie Induni, Nathalie Jaccard, Jessica Jaccoud, Vincent Jaques, Rémy Jaquier, Philippe Jobin, Rebecca Joly, Susanne Jungclaus Delarze, Vincent Keller, Catherine Labouchère, Philippe Liniger, Didier Lohri, Yvan Luccarini, Christelle Luisier Brodard, Raphaël Mahaim, Axel Marion, Claude Matter, Olivier Mayor, Daniel Meienberger, Martine Meldem, Serge Melly, Roxanne Meyer Keller, Laurent Miéville, Maurice Mischler, Gérard

Mojon, Stéphane Montangero, Pierre-François Mottier, Sarah Neumann, Maurice Neyroud, Jean-Marc Nicolet, Yves Paccaud, Yvan Pahud, Pierre André Pernoud, Olivier Petermann, François Pointet, Léonore Porchet, Delphine Probst, Pierre-Yves Rapaz, Etienne Räss, Yves Ravenel, Alette Rey-Marion, Stéphane Rezso, Claire Richard, Werner Riesen, Anne-Lise Rime, Nicolas Rochat Fernandez, Myriam Romano-Malagrifa, Pierrette Roulet-Grin, Denis Rubattel, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Monique Ryf, Graziella Schaller, Carole Schelker, Valérie Schwaar, Claude Schwab, Patrick Simonin, Eric Sonnay, Jean-Marc Sordet, Nicolas Suter, Muriel Thalman, Jean-François Thuillard, Maurice Treboux, Daniel Trolliet, Jean Tschopp, Christian Van Singer, Vassilis Venizelos, Pierre Volet, Philippe Vuillemin, Cédric Weissert, Andreas Wüthrich, Georges Zünd, Pierre Zwahlen. (141)

Sont absent-e-s : 9 député-e-s.

Dont excusé-e-s : Mmes et MM. Anne-Laure Métraux-Botteron, Sylvie Podio, Marion Wahlen, Stéphane Masson, Jean-Louis Radice, Felix Stürner. (6)

Dépôts du 21 mai 2019

Interpellations

En vertu de l'article 116 de la Loi sur le Grand Conseil, les interpellations suivantes ont été déposées :

1. Interpellation Hadrien Buclin – La voie la plus sûre et la plus rapide vers le tram Lausanne-Renens ne passe-t-elle pas par l'abandon de la rampe routière Vigie-Gonin ? (19_INT_347)
2. Interpellation Grégory Devaud – Un ex-conseiller d'Etat qui nous fait monter les tours... d'AI ! (19_INT_348)
3. Interpellation Florence Gross et consorts – Application du Plan de gestion du sanglier 2017 - 2021 : quand le sanglier pullule, le Conseil d'Etat sur-régule ! (19_INT_349)
4. Interpellation Rebecca Joly et consort – Sport facultatif : point de situation (19_INT_350)
5. Interpellation Jean Tschopp et consorts – Protégeons nos droits populaires (19_INT_351)
6. Interpellation Yvan Pahud – Infirmières et infirmiers au rabais ? (19_INT_352)
7. Interpellation Pierre Zwahlen et consorts – Le préfinancement existe : quelles ressources pour le climat et le patrimoine naturel ? (19_INT_353)
8. Interpellation Olivier Epars – Ça va enfin gazer pour le dégazage de nos bovins, ou bien ? (19_INT_354)

Ces interpellations seront développées ultérieurement.

Initiative

En vertu de l'article 128 de la Loi sur le Grand Conseil, l'initiative suivante a été déposée :

Initiative Yvan Luccarini et consorts – Action publique face à l'urgence climatique (19_INI_016)

Cette initiative sera développée ultérieurement.

Motions

En vertu de l'article 120 de la Loi sur le Grand Conseil, les motions suivantes ont été déposées :

1. Motion Philippe Liniger et consorts – Épargnons les épargnants (19_MOT_092)
2. Motion Léonore Porchet et consorts – Agression homo/bi/trans-phobes : des chiffres indispensables ! (19_MOT_093)

Ces motions seront développées ultérieurement.

Postulats

En vertu de l'article 119 de la Loi sur le Grand Conseil, les postulats suivants ont été déposés :

1. Postulat Thierry Dubois et consorts – Tarif ambulatoire : soutenir le financement des activités chirurgicales transférées du stationnaire hospitalier vers l'ambulatoire. (19_POS_141)
2. Postulat Amélie Cherbuin et consorts – Pour des prestations complémentaires AVS/AI cantonales adaptées au niveau de vie des vaudois et des vaudoises (19_POS_142)
3. Postulat Vassilis Venizelos et consorts – ECR ? Même plus peur ! (19_POS_143)

Ces postulats seront développés ultérieurement.

Résolutions

En vertu de l'article 136 de la Loi sur le Grand Conseil, les résolutions suivantes ont été déposées :

1. Résolution Claire Richard et consorts au nom du GRIEC – Urgence ou priorité climatique ? Une certitude : 2019 doit être l'année du changement ! (19_RES_029)
2. Résolution Florence Bettschart-Narbel et consorts – Frais des camps et des sorties scolaires (19_RES_030)

Ces résolutions seront développées ultérieurement.

Communication du 21 mai 2019

Victoire du FC Grand Conseil contre les autorités d'Aigle

M. Yves Ravenel (UDC), vice-président : — A l'initiative de nos députés du Chablais vaudois, le FC Grand Conseil a rencontré, samedi à Aigle, une équipe constituée de représentants des autorités aiglannes. Les Verts et Blancs, — habillés en bleu pour l'occasion — l'ont emporté, sur un score de 5 à 4, alors qu'ils étaient menés 3 à 1, à la mi-temps. Bravo à eux ! (*Applaudissements*).

(Une photographie est projetée.)



En outre, samedi prochain, le FC Grand Conseil jouera du côté de Lucens, dans le cadre d'un tournoi organisé par l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud.

Interpellation Denis Rubattel – Mieux définir le cadre légal pour les camps et les sorties ! (19_INT_343)

Texte déposé

Désormais, selon l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, les dépenses pour les excursions et les camps doivent être prises en charge par les pouvoirs publics lorsqu'il y a une obligation d'y participer. Ce faisant, on ne peut facturer aux parents que les frais d'alimentation qu'ils économisent en raison de l'absence de leurs enfants, soit au maximum entre 10 et 16 francs par jour.

Pour le canton de Vaud, suite à un courrier de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture les charges pour les camps et les excursions extra-muros doivent être financées intégralement par les communes. Pour les sorties ayant un caractère obligatoire, il convient de donner les moyens aux enseignants afin de remplir leur cahier des charges et les objectifs pédagogiques liés au plan d'études romand (PER).

Sur le terrain, la preuve de la plus-value de l'apprentissage de la vie en communauté n'est plus à établir. Les avantages pédagogiques et humains d'un camp sont nombreux. La réduction des camps et sorties en tous genres qui pourraient pointer le bout de leur nez peuvent inquiéter et des inégalités entre les communes seront inévitables.

Pour faire suite à la motion déposée (19_MOT_086) début avril et au postulat (19_POS_139) déposé fin avril, mon interpellation souhaite clarifier certains points.

Dans ce contexte, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le canton va-t-il délimiter un cadre légal plus précis dans le financement des camps et des sorties scolaires ?
2. Quelles mesures permettront de garantir l'équité entre les élèves des différentes communes et associations intercommunales du canton ?
3. Dans quelle mesure le canton peut-il s'engager pour garantir une égalité de traitement concernant les sorties scolaires ?
4. Quel socle optimal (nombre de camps et de sorties sur l'entier de la scolarité) le canton pourrait-il imposer pour garantir l'atteinte des objectifs en lien avec le PER ?
5. Au vu des différentes options prises par les communes, comment le canton peut-il garantir le développement harmonieux des élèves en vue de leur ouverture à la société (futurs citoyens) ?
6. Comment le canton pense-t-il négocier avec des prestataires pour réduire les coûts, voire rendre gratuits, certains services lors de camps et sorties (hébergement dans les stations, remontées mécaniques, CFF, musées, etc.) ?

D'ores et déjà, je remercie notre gouvernement pour ses réponses.

Ne souhaite pas développer.

(Signé) Denis Rubattel

Développement

L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Philippe Vuillemin – Psychiatrie vaudoise : un fonctionnement à multiples tiroirs ? (19_INT_344)

Texte déposé

Il fut un temps pas si lointain où les médecins installés aux plus bas revenus étaient psychiatres et pédiatres.

Des événements récents laissent à penser que ce n'est plus le cas, certains psychiatres faisant des chiffres d'affaires...de neurochirurgiens.

Il faut reconnaître que les demandes de consultations psychiatriques sont en forte augmentation et que pour y faire face, le nombre de psychiatres a dû augmenter, mais pas seulement.

La solution s'est aussi trouvée dans l'arrivée sur le marché des nombreuses et nombreux psychologues-psychothérapeutes, ou non, qui pour exercer au bénéfice de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et des complémentaires, doivent travailler avec un psychiatre installé qui les supervise.

Au fil du temps, mais en peu de temps, un microcosme d'intérêts réciproques et pas toujours maîtrisés s'est installé.

C'est pourquoi nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Comment le DSAS contrôle-t-il le fonctionnement de ces cabinets à multiples têtes ?
2. Les autorisations de pratique sont-elles effectives, vérifiées et conformes à la Loi sur la santé publique (LSP) ?
3. Y a-t-il eu des cas non déclarés et passibles ainsi, de poursuites pour pratique illégale de la médecine ?

4. Existe-t-il un nombre limité de délégations par cabinet ? Quel est-il ? Est-il vérifié ? Sur plainte ou d'office ?
5. Au vu du désordre existant, que propose le Conseil d'Etat qui tout en rétablissant l'ordre, veille à ne pas détruire un système qui a aussi ses qualités, ne serait-ce que de fournir aux médecins généralistes, une réponse satisfaisante à la prise en charge de leurs patients nécessitant un suivi psychiatrique ?
6. La solution ne résiderait-elle pas dans l'admission pure et simple des psychologues au droit d'exercer au bénéfice de la LAMal et des complémentaires ?

Ne souhaite pas développer.

(Signé) Philippe Vuillemin

Développement

L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

**Interpellation Hadrien Buclin et consort – Frais d'avocats des conseillers d'Etat : qui paie ?
(19_INT_346)**

Texte déposé

Deux conseillers d'Etat ont récemment lancé, à l'aide d'avocats, des procédures juridiques, l'un contre un journaliste correspondant d'un journal alémanique en Suisse romande, l'autre contre la parution d'un pamphlet. Notons au passage que certains acteurs se sont inquiétés d'une atteinte à la liberté d'expression : ainsi de l'association professionnelle de journalistes *Impressum* (communiqué du 26 mars 2019) qui, dans le cas de la plainte civile lancée contre le journaliste évoqué plus haut, considère qu'il s'agit d'«une manière déguisée de vouloir censurer le journaliste et plus largement faire peur aux médias».

La question se pose aussi de savoir si l'Etat cantonal participe pour tout ou partie au financement de ces procédures. Le soussigné adresse donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Des règles sont-elles fixées pour une éventuelle prise en charge, par la collectivité publique, des frais d'avocats des conseillers d'Etat en cas de lancement de procédure juridique contre des tiers ?
2. L'Etat participe-t-il au paiement des frais d'avocats dans les deux procédures citées ci-dessus ?

Ne souhaite pas développer.

*(Signé) Hadrien Buclin
et 1 cosignataire*

Développement

L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Florence Gross et consorts – Convergence des pratiques salariales dans le secteur sanitaire vaudois : un cadeau empoisonné pour les EMS ? (19_INT_342)

Texte déposé

Suite à la sa séance du Conseil d'Etat du 1^{er} mai, le Conseil d'Etat a annoncé que la grille salariale de la nouvelle Convention collective de travail (CCT) de l'Hôpital Riviera Chablais (HRC) deviendrait la norme dans le secteur sanitaire parapublic vaudois et ceci dès le 1^{er} septembre 2019.

A la lecture de la réponse du Conseil d'Etat au postulat Vuillemin « CHUV-EMS : relever le défi de la vieillesse passe aussi par l'égalité salariale des infirmières » (17_POS_236), postulat qui semble être la base de la récente décision, plusieurs questions se posent. En effet, le postulat se concentrait sur la profession d'infirmière.ère et d'assistant en soins et santé communautaire (ASSC) et ce notamment sur l'iniquité salariale importante entre les EMS et les CHUV. Or la décision prise par le Conseil d'Etat, soit de revaloriser l'ensemble du secteur sanitaire parapublic, va beaucoup plus loin et concerne l'ensemble des secteurs et catégorie de personnel (hôtelier, restauration, etc.). Elle va même jusqu'à créer une nouvelle iniquité dans le domaine de l'hôtellerie/restauration en suravantageant ces professions grâce à la nouvelle grille salariale, par rapport à la CCNT (convention collective de travail pour l'hôtellerie).

Certes, nous reconnaissons les avantages de cette revalorisation salariale indispensable à la profession d'infirmière et d'ASSC, mais pensons que celle-ci va trop loin et comporte de nombreux problèmes. En effet, pourquoi ne pas limiter celle-ci aux infirmières et ASSC tel que souhaité par le député Vuillemin. De plus, cette décision n'empêchera pas la concurrence entre le CHUV et les EMS car des différences d'approches existent entre les CCT. De plus, les collaborateurs du CHUV bénéficient toujours, malgré le passage à la grille du HRC, d'un salaire supérieur et les conditions offertes par l'affiliation à la caisse de pension de l'Etat offre des avantages non négligeables, notamment la primauté de prestations pour leur rente LPP alors que les employés d'EMS sont soumis à la primauté de cotisation, et une répartition différente de la cotisation entre employeur et employé.

Toujours selon le Conseil d'Etat, le scénario choisi, soit la bascule des salaires CCT San vers l'échelon immédiatement supérieur à leur salaire dans la grille HRC coûtera 13 millions. Il relève que le DSAS peut dégager des moyens sur son budget 2019 afin de contribuer au financement d'une telle bascule, et que celui-ci sera assuré par le financement résiduel des soins. Pour rappel, ce financement résiduel est considéré comme une subvention et est donc financé par le contribuable vaudois. De plus, la question se pose de savoir quelle est la raison pour financer la hausse de salaire d'un ensemble de professions par un mécanisme financier lié aux soins. Il aurait été équitable d'y inclure un financement par le SOHO (Tarifs sociohôteliers). Alors, si le Conseil d'Etat peut facilement libérer des montants de plus de 10 millions du budget, il serait intéressant de connaître au détriment de quel poste ceci va être réalisé ; ou alors le Département de la santé et de l'action sociale va-t-il demander un crédit supplémentaire ? Enfin, si de telles marges existent, tout député peut se demander si les budgets votés ne sont pas expressément gonflés afin de se donner de telles libertés durant l'année. De plus, à l'heure actuelle les EMS ne connaissent pas les modalités de cette bascule qui entre en vigueur le 1^{er} septembre. Comment peut-on alors affirmer que cette bascule coûtera 13 millions alors qu'aucun établissement n'a été en mesure de calculer le coût de cette bascule, faute d'indications de l'Etat.

En conclusion, a-t-on réellement les moyens d'assumer financièrement cette décision ?

Au vu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Comment sont calculés ces 13 millions sans connaître les strictes modalités d'application ni le mécanisme d'application de cette décision ?
- Pourquoi est-ce que ce changement doit avoir lieu de façon précipitée et sans en connaître les conséquences financières pour chaque EMS déjà le 1^{er} septembre 2019 ?
- Qu'est-ce qui justifie le fait d'avoir élargi le champ d'application à l'ensemble du personnel des EMS alors que certaines catégories de personnel sont déjà avantagées par rapport à leur secteur professionnel ?
- Cette décision remet-elle en cause le financement des annuités par l'Etat qui deviendraient alors à charge des EMS ?

- Quels outils va développer le Département de la santé et de l'action sociale en vue de soutenir les EMS dans cette bascule ?
- Sur quelle base de réflexion la décision de financer cette bascule via le financement résiduel des soins a-t-elle été prise ?
- A quel poste du budget ces 13 millions vont-ils être compensés ?

Souhaite développer.

*(Signé) Florence Gross
et 20 cosignataires*

Développement

Mme Florence Gross (PLR) : — Si pour certains le 1^{er} mai représente un hommage au travail, l'une des décisions prises par le Conseil d'Etat à cette date nous laisse peu d'humeur à la fête, notamment dans le domaine médico-social. Par son texte, notre collègue Philippe Vuillemin met en évidence la différence salariale flagrante entre les infirmiers et infirmières du CHUV et ceux des EMS. Cette situation crée une concurrence importante, dont les conséquences se portent sur la difficulté de recruter du personnel qualifié dans les EMS. A première vue, la réponse du Conseil d'Etat, soit l'adoption de la grille salariale de la nouvelle convention collective de travail de l'Hôpital Riviera-Chablais pour l'ensemble du secteur sanitaire parapublique vaudois, peut sembler alléchante. Ce n'est toutefois pas le cas. Si cette revalorisation salariale était indispensable à la profession infirmière et des assistants en soins et santé communautaire (ASSC) et permettait de supprimer une inégalité, elle en crée une autre, notamment dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration.

Par cette interpellation, plusieurs questions relatives aux coûts de cette bascule, soit les 13 millions annoncés, sont posées. Il s'agit d'un montant dont le calcul est obscur. En effet, les modalités et le mécanisme d'application ne sont, à ce jour, pas connus. Le financement est également questionné ; pour les EMS, celui-ci est lié au financement résiduel et donc aux soins. Or, il concerne tant les professions médicales qu'hôtelières, ce qui me paraît inapproprié. Enfin, l'application souhaitée au 1^{er} septembre 2019 semble être plus que précipitée pour les EMS, lesquels n'ont encore reçu aucune modalité de calcul et ne peuvent donc pas anticiper les conséquences financières de cette décision. Si nous pouvons saluer la reconnaissance de la profession d'infirmiers et ASSC, la décision prise par le Conseil d'Etat se concrétise trop rapidement et sans aucune maîtrise financière relative au budget, tant du canton que des milieux professionnels concernés.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Yvan Pahud – Parc naturel périurbain du Jorat ou comment se priver d'une ressource locale et dépenser inutilement l'argent du contribuable ? (19_INT_345)

Texte déposé

Après les cartes de vœux envoyées fin 2018 aux habitants des 13 communes concernées par le parc, voici les invitations envoyées aux députés pour la journée Festi'Jorat du 18 mai prochain.

Or, est-il vraiment nécessaire de continuer à dépenser l'argent du contribuable 1'900'000 francs sur 4 ans, soit 475'000 francs par année dans un projet qui, dans sa forme actuelle est clairement condamné. En effet après la commune de Froideville, c'est au tour de la commune de Corcelle-le-Jorat de refuser un parc sur son territoire ou à proximité. Force est de constater que « l'adhésion populaire » faisant partie des conditions-cadres du parc n'est de loin pas acquise à ce jour.

Selon l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs), le périmètre total doit être composé d'une zone centrale et d'une zone de transition, couvrant ensemble une surface de 600ha au minimum. Pour le parc périurbain du Jorat, c'est une zone centrale de 440ha sous réserve intégrale (dévolue à la libre évolution des processus naturels) soit aucune exploitation agricole et forestière, public toléré sur

les cheminements, chiens en laisse, etc., et une zone de transition qui a pour but de préserver la zone centrale d'éventuelles nuisances externes.

Avec ce projet de parc, certains ont vu là l'opportunité pour la ville de Lausanne de réaliser un rêve urbanistique qui est d'allier croissance démographique et industrielle au dogme de durabilité.

Cependant, des travaux scientifiques officiels récents et des observations démontrent que l'abandon total de l'exploitation forestière tend plutôt à réduire la biodiversité.

De plus, seule une forêt saine et en phase de croissance permet de stocker le carbone.

Dans le dossier de candidature, les initiants reconnaissent que "la sylviculture moderne a permis ces 25 dernières années un rajeunissement et une diversification des milieux et des paysages de la forêt juratoise ("Candidature3, p 34") de même, ils affirment que "l'exploitation forestière telle qu'actuellement menée dans le massif favorise sa multifonctionnalité et garantit des pratiques respectueuses de l'environnement" "Candidature3, p 105"

En plus d'être coûteux et visiblement peu utile au maintien de la biodiversité, le projet va même à l'encontre des tendances actuelles qui visent à favoriser le recours aux ressources locales afin de réduire nos émissions de CO₂.

Le Jorat est le plus grand massif forestier du plateau suisse. Avec ses 4000 hectares, la forêt du Jorat constitue un important puits de carbone. Cet écosystème stocke plus de CO₂ qu'il n'en émet, car 35000 m³ de bois sont prélevés chaque année. Le volume sur pied de ces forêts est de 280m³/ha en moyenne, toutes forêts prises en considération, avec un accroissement de 10m³/ha et une possibilité de coupe de 8m³/ha.

Ce qui représente pour 600 ha un volume de bois sur pied d'environ 168'000m³, avec une possibilité de coupe annuelle d'environ 4'800m³.

En ne tenant compte que de la zone centrale, c'est donc annuellement environ 3600m³ de bois indigène qui seront mis sous cloche. Ceci correspond à environ 1900m³ de bois de service, soit le volume nécessaire à la charpente de 210 toitures d'habitation, et environs 1700m³ de bois énergie, soit l'équivalent de 430'000 litres d'huile de chauffage.

Dans un contexte de limitation de nos émissions de CO₂, avec une construction bois en pleine expansion et un réel engouement pour construire des bâtiments écologiques avec du bois indigène, est-il sensé de se passer de ce volume de bois, sachant que celui-ci, s'il n'est pas issu de nos forêts, sera compensé par de l'importation.

Dès lors, ne serait-il pas judicieux d'abandonner ce projet de parc périurbain, mais d'envisager un projet similaire à ceux du Pays-d'Enhaut et du Jura vaudois, ceci tout en respectant l'obligation de mettre 10 % des forêts vaudoises en réserve d'ici à 2030 ?

En effet, contrairement au parc périurbain qui bannit toute exploitation forestière et agricole, les parcs naturels eux favorisent les produits issus de leur périmètre.

Article 21 de l'Ordonnance sur les parcs (Oparcs) : »Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable.

Pour renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable dans les parcs naturels régionaux, il faut en particulier :

a. exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement (...) »

Aussi, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- A quelques mois du terme de la procédure, où en est le projet, suite au refus des communes concernées ?
- Quel est le montant engagé par le contribuable vaudois dans ce projet ?
- Quels sont les montants détaillés dépensés pour la promotion du parc auprès de la population, comme flyer, tout ménage, etc. ?

- Combien de personnes ont été et sont salariées durant la période 2016-2019 pour le projet de parc ?
- L'option parc naturel régional en lieu et place de parc naturel périurbain est-elle envisagée par le Conseil d'Etat ?

Souhaite développer.

(Signé) Yvan Pahud

Développement

M. Yvan Pahud (UDC) : — Pour diminuer nos émissions de CO₂, il faut consommer local et le parc du Jorat va à l'encontre de ce principe, raison pour laquelle j'ai l'honneur de poser quelques questions au Conseil d'Etat.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 2'043'000.- pour financer les études de la RC 254-B-P Vuiteboeuf - Sainte-Croix, 2e étape, sur les communes de Bullet et de Sainte-Croix (111)

Deuxième débat

Il est passé à la discussion du projet de décret, article par article, en deuxième débat.

Articles 1, 2 et 3. —

M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur de majorité : — Depuis le premier débat, notre commission s'est réunie la semaine dernière pour étudier deux exposés des motifs. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en a profité pour nous apporter des éléments complémentaires concernant la route Vuiteboeuf-Sainte-Croix. La DGMR a procédé, dans le secteur du Château — entre les deux virages, pour obtenir la vitesse la plus réaliste — à des mesures de vitesse de 20'000 véhicules, entre le 3 et le 9 mai 2019. La vitesse moyenne mesurée pour les 20'000 véhicules est de 50 km/h, dont 85% des usagers roulent à moins de 57 km/h et 15% à moins de 42 km/h. Je rappelle que cette route est limitée à 80 km/h. C'est donc par rapport à la vitesse réelle mesurée à 50 km/h que l'on constate l'accidentologie présentée dans cet exposé des motifs. Pour obtenir un effet sur le nombre d'accidents, il faudrait réduire la vitesse à 30 km/h, ce qui n'est possible qu'avec des mesures physiques pour empêcher de rouler plus vite. Cette solution n'est pas acceptable, au vu de l'importance de cette route, qui est une liaison internationale avec du trafic agricole et des problèmes de déneigement. Je vous rappelle que la commission s'était prononcée à l'unanimité moins 2 abstentions, le rapport de minorité ayant été annoncé ultérieurement.

M. Yvan Pahud (UDC) : — Je déclare mes intérêts : j'habite dans le balcon du Jura et j'utilise fréquemment cette route. Je vous demande d'accepter le rapport de majorité, lequel constitue un plus pour la sécurité des habitants et la pérennisation des emplois de cette région.

M. Hugues Gander (SOC) : — Permettez au deuxième régional de l'étape de confirmer les propos de mon collègue Pahud. Dans les années 70, un projet gigantesque, chiffré à des centaines de millions, aurait permis d'éliminer les neuf virages. Depuis les années 2000, la population du balcon du Jura est en attente de cette deuxième étape des travaux sur la côte Vuiteboeuf-Ste-Croix. Ce tunnel de 160 mètres permettra de résoudre un gros et sensible nœud du point de vue du nombre d'accidents, raison pour laquelle je vous invite à accepter cet exposé des motifs. Je remercie en outre le Conseil d'Etat ainsi que la DGMR pour tous les projets qui ont été étudiés pour arriver à la solution la moins onéreuse possible, mais la plus efficiente.

M. Christian van Singer (VER), rapporteur de minorité : — Cette discussion peut paraître étrange après le vote très net du premier débat. Les députés touchés localement par cette thématique ont

souligné l'importance d'agir pour cette région. Lors de la dernière séance, Mme la conseillère nous a indiqué qu'il était très important d'agir pour la sécurité. Or, depuis des années, on connaît le caractère accidentogène de cet endroit. Un tel constat implique une limitation de vitesse. En arrivant, tous les usagers doivent être avertis de la nécessité de réduire sa vitesse, ce qui permettra d'éviter des accidents. Les mesures de vitesse ont donné des vitesses moyennes. Toutefois, constater que la moyenne des gens freine et ne roule pas à plus de 50 km/h, n'indique rien sur les conducteurs ayant provoqué un accident. Je reste donc persuadé qu'il faut diminuer la vitesse.

J'ai donc demandé, lors de la dernière séance, que soit mise en place une limitation provisoire afin d'en étudier les effets et de prévoir éventuellement des contrôles de vitesse à l'aide de radar. Une vie n'a pas de prix. Même si l'on accepte ce crédit d'étude, les travaux n'auront pas lieu avant une année et demie, voire deux ans. D'ici là, il est important de prendre des mesures pour réduire les risques.

Il a été relevé qu'une réduction de la vitesse nécessitait des chicanes. Mais ces dernières existent déjà, ce sont les virages. J'aimerais commenter un bref extrait vidéo de 50 secondes qui illustre la manière dont on circule sur ce tracé (*un extrait vidéo est projeté, n.d.l.r.*) : la route étant sèche, on peut rouler normalement. On voit toutefois qu'il y a des virages et que la route n'est pas en bon état. Ainsi, l'idée de créer des bandes de dépassement avant cette zone dissuadera les gens de rouler trop vite. En réduisant la vitesse et, en l'absence de tunnel, on perd entre 10 à 20 secondes, ce qui n'est pas grand-chose. Je vous demande donc, lors de ce deuxième vote, de vous abstenir sur ce crédit d'étude, et ce pour encourager la limitation de la vitesse. Au deuxième débat, nous pourrions revenir sur l'opportunité de construire un tel tunnel.

M. Hugues Gander (SOC) : — Bien qu'il ait été intéressant de visionner cette vidéo, je souligne le fait que, la barrière est actuellement éventrée à deux endroits.

M. Olivier Epars (VER) : — La vidéo a-t-elle été filmée à l'endroit où nous souhaitons construire un tunnel ? Il me paraît juste hallucinant de prévoir un tunnel à cet endroit.

M. Christian van Singer (VER), rapporteur de minorité : — La vidéo a été tournée depuis le début du tunnel jusqu'à sa fin. Un peu avant le début, on remarque, sur la gauche, une ancienne station-service et la vidéo se termine à l'autre extrémité du tunnel. Lorsque la vidéo a été tournée, les conditions météorologiques étaient bonnes ; toutefois, si à chaque virage un peu sec on devait creuser des tunnels, où irait-on ? Comme je l'ai déjà indiqué, je souhaite que des mesures de limitation de vitesse soient prises afin d'étudier si d'autres accidents se produisent et nécessitent éventuellement la réalisation de ce tunnel.

Mme Sabine Glauser Krug (VER) : — Je n'ai pas réussi à reconnaître le tronçon présenté dans cette vidéo. J'aimerais en outre que Mme la conseillère d'Etat m'indique à quel moment de la journée ont lieu ces accidents.

M. Cédric Echenard (SOC) : — Il est regrettable que cette vidéo ne montre aucun poids lourd, car il s'agit d'un tronçon dangereux et vous ne roulez pas de la même manière quand vous croisez un tel véhicule en face de vous.

M. Olivier Epars (VER) : — Je remercie mon préopinant d'avoir répondu à ma question sur l'emplacement du tunnel.

Mme Nurja Gorrite, présidente du Conseil d'Etat : — Monsieur van Singer, nous sommes au deuxième débat. Entre temps, la Commission des infrastructures s'est réunie. N'étant pas restés inactifs depuis le vote très net du premier débat, nous avons eu l'occasion de prendre des mesures de vitesse aux endroits les plus accidentogènes. Je rappelle qu'un accident par mois intervient sur deux des virages de cette route. Actuellement, les véhicules déjà roulent à 50 km/h. En l'absence de vrais obstacles, limiter la vitesse — même à 60 km/h comme le suggère le rapport de minorité — ne suffit pas à faire en sorte qu'elle soit respectée par quelques automobilistes imprudents. Monsieur van Singer, je félicite le conducteur qui vous accompagnait et, fort heureusement, la majorité des chauffeurs conduisent de manière aussi exemplaire que ce dernier.

Toutefois, il se trouve que certaines personnes conduisent de manière imprudente et, comme vous l'avez indiqué, une vie n'a pas de prix. Or, c'est parfois le rôle de l'Etat de protéger l'individu contre

lui-même. En outre, M. Echenard a rappelé l'importance du trafic des poids lourds sur cette route internationale qui connaît des conditions météorologiques extrêmes. La configuration de cette route rend difficile l'installation de gendarmes couchés ou de chicanes pour faire respecter un 30 km/h. Quand on sait que des accidents ont encore lieu alors que la grande majorité des gens roulent à 50 km/h, il faudrait réduire la vitesse à 30 km/h pour obtenir un effet sur le nombre d'accidents. Sur une route internationale avec un fort trafic et des conditions climatiques nécessitant un déneigement régulier, ce n'est physiquement pas envisageable.

Depuis de nombreuses années, nous étudions plusieurs variantes et nous vous proposons aujourd'hui un crédit d'étude afin d'en approfondir quelques-unes. Nous nous sommes engagés auprès de la commission à soumettre la question de la limitation de vitesse à la Commission d'évaluation de la limitation de vitesse afin qu'elle porte un regard sur ce point et avant que l'on apporte une solution définitive à cet endroit du canton qui me semble essentiel. Il s'agit d'un tronçon très accidentogène et, quelle que soit l'heure des accidents, madame Glauser, il y a actuellement des gens qui se mettent en danger et qui mettent également les autres usagers dans une telle situation. Il est physiquement impossible d'entraver la course que certains automobilistes pratiquent à cet endroit, où un accident a lieu par mois selon les statistiques. On peut faire semblant de l'occulter, on peut considérer qu'il est ahurissant d'investir pour protéger la vie d'autrui, mais ce n'est clairement pas l'attitude du Conseil d'Etat. Par le passé, nous avons eu à regretter un certain nombre de morts sur nos autoroutes, et ce alors même qu'il y avait des limitations de vitesse et des radars. Lorsque vous devez avertir des parents que leur fils de 24 ans, chargé de l'entretien de la route, est décédé percuté, je vous prie de croire que la conseillère d'Etat que je suis préfère avoir pris des mesures infrastructurelles pour préserver la vie humaine. Je vous remercie de faire confiance à ce crédit d'étude de manière à ce que nous puissions venir vous présenter un crédit d'investissement et d'ouvrage sur lequel vous aurez de nouveau tout loisir de vous prononcer.

M. Christian van Singer (VER), rapporteur de minorité : — Je ne demande pas le 30 km/h ni la pose de chicane. En l'occurrence, j'aimerais que l'on profite de cette période d'une année et demie — deux ans entre le crédit d'étude et celui de réalisation — pour limiter la vitesse. J'aurais souhaité que l'on demande à cette commission de donner un préavis positif pour que l'on puisse prendre des mesures dans cet espace. Le fait qu'il y ait une moyenne de 50 km/h ne nous dit rien sur les personnes qui vont plus vite ou plus lentement. Bien que je remercie le Conseil d'Etat pour les mesures entreprises, je vous invite à vous abstenir.

M. Jean-Daniel Carrard (PLR) : — Je ne connais pas la vitesse idéale qui devrait s'appliquer dans ce secteur. Par contre, je suis conscient du fait que c'est un endroit dangereux et difficile. Des convois lents ainsi que des personnes ayant parfois une conduite non adaptée y circulent. Ce crédit d'étude doit donc être soutenu et le Conseil d'Etat, de par ses représentants, a entendu les souhaits des uns et des autres de voir s'il y a lieu de limiter la vitesse. Toujours est-il qu'il est très difficile d'aller vite sur ce tronçon tortueux. Je vous encourage par conséquent à soutenir ce crédit d'étude qui vise à apporter plus de sécurité à ce coin du pays.

M. Yvan Pahud (UDC) : — M. van Singer veut limiter la vitesse à 50 km/h, et ce alors qu'actuellement plus de 85% roulent à moins de 57 km/h et 15% à 42 km/h. Vous ne pouvez pas passer le virage qu'a montré mon collègue Gander à une vitesse supérieure à 60 km/h. Il est donc inutile de limiter ce tronçon à 50 km/h.

Les articles 1, 2 et 3, formule d'exécution, sont adoptés tels qu'admis en premier débat avec 1 avis contraire et quelques absentions.

Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement par 103 voix contre 1 et 17 abstentions.

**Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d'Etat du Canton de Vaud
– année 2018 (GC 088)**

Rapport de la Commission de gestion

(Voir annexe en fin de séance.)

Débat

M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général : — Au cours des onze derniers mois, la Commission de gestion a connu de nombreux bouleversements. En plus du changement de présidence, la composition de quatre binômes sur sept a changé, avec l'arrivée de quatre nouveaux membres remplaçant quatre membres démissionnaires. Après un temps d'acclimatation nécessaire, les duos ont trouvé leurs marques et ont pu rendre compte de leur travail de surveillance du fonctionnement de leur département respectif. Je tiens à relever l'excellent état d'esprit qui règne au sein de la commission qui forme une véritable équipe. Je remercie mes collègues pour cette volonté de travailler dans ce sens et pour leur engagement au sein de leur sous-commission. Je remercie également les deux vice-présidents qui ont suppléé à mon absence ces dernières semaines, ainsi que notre secrétaire, Mme Sophie Métraux, dont les compétences en font une véritable collaboratrice de la présidence et la gardienne de notre institution.

Notre rôle de commissaires à la gestion, bien que passionnant, est difficile et subtil. Le sens de « investigation », un de nos droits selon l'article 50, alinéa 1 de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), est proche d'« enquête » — mais la Commission de gestion n'est pas une commission d'enquête — toutefois leurs limites comme leur portée divergent. Nous devons rester dans le domaine de l'investigation et nous limiter aux renseignements que peuvent nous apporter le Conseil d'Etat et son administration excluant le domaine privé, par exemple. Pour illustrer ce propos et montrer combien la frontière entre investigation et enquête est ténue, comparons ce que fait la commission de gestion valaisanne et la nôtre.

La commission valaisanne siégeait exceptionnellement en ces lieux le 26 avril dernier, ce qui a donné lieu à une rencontre sympathique avec notre commission. Les propos de la présidente valaisanne révèlent le rôle que s'attribue chaque commission cantonale de gestion : « Nous fonctionnons objet par objet nécessitant une enquête. Actuellement, huit des treize commissaires travaillent sur le dossier de la pollution au mercure. Nous avons l'impression de « fliquer » le Conseil d'Etat. » La commission vaudoise surveille sans « fliquer ».

Venons-en au rapport de gestion 2018 : il contient 28 observations diverses quant à leur fond et à leur portée. Il eût pu y en avoir davantage, mais dans de nombreux cas, la sous-commission suit ou suivra attentivement l'évolution de la problématique parfois soulevée l'année précédente déjà. Les démarches — observations et suivis — visent à s'assurer de l'efficacité et de la bonne organisation de l'administration cantonale vaudoise pour un service de qualité à l'ensemble de la population. Une ligne de force des 28 observations serait le souhait d'une coopération accrue entre services, départements et partenaires impliqués. Cette faiblesse est révélée par exemple, par les besoins constructifs.

Commençons par le rapport général qui incombe à la présidence. En plus des deux observations, je mentionnerai deux points forts : l'avancement du projet BLEU-SIEL nous concerne particulièrement, puisque, par cet outil, nous serons approvisionnés en dépôts, rapports de commissions, réponses du Conseil d'Etat, exposés des motifs et projets de décret ou de lois, convocations, ordres du jour, procès-verbaux, etc. L'augmentation du nombre d'objets à transmettre à des commissions, passés de 238 en 2016 à 352 en 2017. Un autre point concerne la mise en place de mesures pour la constitution du registre des fichiers, le passage au numérique de l'archivage des données étatiques — considéré par les Archives cantonales comme une révolution, non comme une évolution — le retour au Château de la Chancellerie et du Département des institutions et de la sécurité et le nombre d'objets en attente de traitement par le Conseil d'Etat ou en attente dans les futurs ordres du jour du Grand Conseil.

Enfin, deux observations renforcent la première partie du rapport : la première a trait à l'évaluation des responsables d'entités intendantes, tels le Bureau cantonal de médiation administrative, le Groupe Impact et le Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information. Si leur indépendance

est primordiale, voire existentielle à leur activité, les responsables souhaitent un retour sur la qualité de leur travail. Nous demandons donc au Conseil d'Etat de donner son appréciation sur la mise en œuvre d'une évaluation de leur mission.

La deuxième observation, récurrente, concerne les objets parlementaires en suspens et dont le délai de réponse est échu. Nous demandons au Conseil d'Etat d'élaborer une stratégie, peut-être en symbiose avec le Bureau du Grand Conseil ou d'autres entités représentant le Grand Conseil, pour mieux tenir compte du respect des délais et du risque que l'objet tombe en désuétude.

La discussion sur le rapport général est ouverte.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Comme d'habitude, j'ai lu le rapport en béotien, comme s'il m'était tombé par hasard entre les mains, en essayant de comprendre ce que mes collègues ont écrit. Je suis très sensible à leur travail et à la peine qu'ils se donnent. C'est pourquoi je me donne la peine de les lire jusqu'au bout. J'émettrai deux remarques :

D'abord, j'aimerais apporter une précision sur la Maison de l'Elysée : elle est redevenue une maison de réception uniquement, elle ne l'est pas devenue. Cette magnifique maison était dévolue à la Commission de gestion. Si la commission estime devoir y retourner, je l'y encourage vivement. C'est un joli parc qui permet la réflexion. Cela montrerait au Conseil d'Etat qu'il n'est pas seul en majesté à l'Elysée.

Ensuite, concernant le Groupe Impact, la commission a produit un tableau. Je souhaite savoir si cette entité intervient souvent. En effet, on mentionne des organisations affiliées : quelles sont-elles ? Selon un exemple dont j'ai eu connaissance, il semble y avoir un problème de harcèlement dans un EMS vaudois ; alors, on appelle le Groupe Impact, reconnu pour la qualité de son travail. Où cela apparaît-il dans les statistiques ? Soit le cas était isolé, raison pour laquelle on n'en parle pas ; soit une série de personnes appellent le groupe sans être fonctionnaires de l'Etat. J'aurais aimé en savoir davantage sur ce que fait le Groupe Impact vis-à-vis d'organisations externes à l'Etat.

M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général : — J'abonde dans le sens de M. Vuillemin : la Maison de l'Elysée est bien redevenue une maison d'accueil. C'est une coquille.

Concernant la seconde question de M. Vuillemin, les entités affiliées au Groupe Impact sont des entités parapubliques d'utilité publique, comme les fondations. Leur nombre augmente chaque année en raison de la bonne réputation du Groupe Impact. En 2018, la majorité des 766 entretiens concernait les entités affiliées. Il faudrait calculer le décompte, mais cela se généralise dans le canton. Cela montre que le travail de qualité du Groupe Impact porte ses fruits.

La discussion est close.

Rapport de la Commission de gestion (COGES) sur le dossier relatif à Swiss Space Système holding (S3)

M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général : — En 2015, Swiss Space Système holding (S3) travaille depuis trois ans sur un projet très prometteur : mettre sur orbite des satellites et autres engins et permettre des clients de voyager en apesanteur. De nombreux experts, dont M. Nicollier et la direction de Dassault, y apportent leur soutien. En juillet, le manque de trésorerie devient problématique ; les collaborateurs impayés depuis des mois sortent de leur silence. Un des principaux acteurs économiques du canton sollicite en pleines vacances l'aide de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) et les collaborateurs réorientent le demandeur vers le fonds vaudois de lutte contre le chômage. Le chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) — alors le Département de l'économie et du sport, le chef du service de l'emploi — et son adjoint reçoivent plusieurs courriels dont certains accompagnés de pièces jointes, confortant non seulement l'urgence de la situation, mais également la perspective d'un financement externe imminent.

Sans chercher à obtenir des documents supplémentaires, le Service de l'emploi (SDE) prépare la Proposition au Conseil d'Etat (PCE) en passant par le chef de département. La PCE sera adoptée par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 19 août, la première de la rentrée. Ainsi, sur le 1,5 million souhaité, 500'000 francs sont prêtés. Les mois passent. En novembre, une première demande de mise en faillite

survient. L'effet suspensif est obtenu jusqu'en février 2017, date couperet. Les premières questions sourdent alors au sein du Grand Conseil : la Commission de gestion fait vérifier, par le Contrôle cantonal des finances (CCF), que les 500'000 francs ont été utilisés pour payer les salaires : ce fut le cas. La Commission de gestion, saisie d'un mandat d'investigation destiné à approfondir les aléas de l'opération d'août 2015, s'est d'abord enquis de l'origine des demandes de sollicitation du fonds de lutte contre le chômage, solution de dernier recours pour sauver des emplois. Etonnamment, elles proviennent de milieux très divers : du Grand Conseil, d'un chef de département, d'un syndicat et du milieu de l'économie. Les documents accompagnant ces demandes sont extrêmement succincts. Ensuite, notre commission de surveillance a conduit les investigations les plus poussées qu'il soit, ayant pris connaissance par la presse des échanges de courriels et des documents joints. A notre connaissance, tous les documents recensés nous ont été présentés.

En résumé, il ressort de nos constats que le Conseil d'Etat statue uniquement sur la base d'une formule ad hoc de présentation. Sa marge de manœuvre est grande. Le SDE n'a pas cherché à en savoir davantage malgré le délai de six semaines entre la demande et la présentation de la PCE. Le Conseil d'Etat a jugé la situation insatisfaisante et, par conséquent, a modifié profondément l'article 6 du règlement précisant l'article 18, alinéa 2 de la Loi sur l'emploi (LEmp). Ce règlement a été publié le 6 décembre 2018. La position négative de la Banque cantonale vaudoise (BCV) sur S3 n'a pas été portée à la connaissance du Conseil d'Etat. Le chef du département concerné a estimé que la situation très problématique était une évidence et que l'objectif de sauver des emplois surpassait la transmission de cette information que la Commission de gestion avait considérée comme un signal d'alarme, invitant l'autorité à s'enquérir de la pertinence du prêt.

En conclusion, la Commission de gestion est satisfaite de l'adoption du nouveau règlement qui permettrait d'éviter ce que l'on peut qualifier de « fait du prince ». Elle demande que les présidences des commissions de gestion et des finances soient informées des décisions relatives à l'octroi de prêts pris sur le fonds de lutte contre le chômage. Dorénavant, la Commission de gestion demandera toutes les pièces relatives aux dossiers concernés par une investigation. En effet, il semble qu'un courriel du 14 août contenait les éléments qui avaient incité la BCV à refuser le prêt. Or, nous ignorions l'existence de ce courriel. Le chef du département étant absent aujourd'hui, nous avons convenu d'une rencontre, un des prochains mardis, pour clarifier ce point.

Finalement, pour prendre du recul, je poserai cinq questions dont les réponses, à géométrie variable, devraient alimenter vos réflexions :

- Le Conseil d'Etat pouvait-il refuser la demande d'aide ? L'aurait-on accusé de clouer au sol S3 ?
- Comment interpréter le silence des collaborateurs de S3, dont les salaires étaient impayés, de février à novembre 2015 ?
- Comment interpréter qu'aujourd'hui, au moins trois sociétés, dont deux sont dirigées par des milliardaires, travaillent sur les mêmes objectifs ou projets que S3 ?
- Je m'adresse à la presse : où en est l'enquête pénale ?
- Que sont devenues les vives intelligences dans ce domaine figurant parmi les 80 collaborateurs ?

La discussion est ouverte.

Mme Jessica Jaccoud (SOC) : — M. Gander l'a expliqué : S3 a inspiré de nombreux termes. Elle est passée de « novatrice », « audacieuse », « extraordinaire » à « catastrophe », « désaveu », « faillite ». De nombreuses interrogations, toutes légitimes, sur la manière dont la société a sollicité l'aide financière de l'Etat et sur la manière dont le département de l'économie a géré les informations qui lui ont été fournies, ont fait l'objet de plusieurs dépôts, interpellations, ainsi que d'investigations par la Commission de gestion. Je la remercie vivement pour son rapport circonstancié.

En septembre 2018, j'ai déposé une interpellation, soutenue par mon groupe, à laquelle le Conseil d'Etat a répondu en novembre. Je me réjouis d'avance de la voir à l'ordre du jour d'une séance plénière et de revenir sur le sujet.

Nous retenons du rapport de la Commission de gestion et du rapport du CCF que, même si le fameux courriel du 4 août 2015 avait été porté à la connaissance du Conseil d'Etat, la décision aurait sans doute été similaire, à savoir de tenter de sauver les emplois. Nous sommes rassurés de constater que l'argent alloué par le Conseil d'Etat et le fonds de lutte contre le chômage a été versé en salaires. Les 500'000 francs sont bien arrivés dans la poche des employés, non dans la poche de M. Jaussi ou d'un autre actionnaire de S3. Cela doit être rappelé, puisque l'objectif du fonds est de tenter de sauver des emplois.

Cependant, nous retenons que l'instruction menée par le département et le chef de département avant la décision du Conseil d'Etat a vraisemblablement souffert de légèreté. Les informations à destination du Conseil d'Etat auraient dû porter sur la très probable faillite de S3, ainsi que sur des informations plus circonstanciées concernant l'état des finances et la viabilité à court, moyen ou long termes de la société. Cela ressort du rapport de la Commission de gestion. La documentation transmise au Conseil d'Etat par le chef de département aurait dû être plus complète. Sans nul doute, le règlement dont s'est doté le Conseil d'Etat lui permettra de statuer sur la base d'informations plus complètes et plus solides. Cela renforcera la crédibilité du fonds et des décisions qui en découlent pour préserver le but du fonds — sauver des emplois dans des situations critiques. C'était l'intention du Conseil d'Etat, lorsque les 500'000 francs ont été attribués à S3.

Nous remercions la Commission de gestion pour les éléments apportés et espérons que le nouveau règlement permettra d'apporter plus de sérénité dans le traitement par le Conseil d'Etat des demandes des moyens alloués grâce au fonds. Tout de même, nous conservons un goût amer quant à la manière dont le sujet a été traité, notamment par le département concerné. Cela fait suite à d'autres dossiers qui ont souffert de légèreté et d'approximations et nous ne pouvons pas nous empêcher de tirer des parallèles entre ces dossiers. Cela porte évidemment préjudice à l'action de l'Etat, ce qui est vivement regrettable et regretté et ce que nous souhaitons voir corrigé à l'avenir.

M. Jérôme Christen (AdC) : — J'ai une question à poser, à laquelle j'espère que le Conseil d'Etat pourra répondre, malgré l'absence de M. Leuba. On peut d'ailleurs se demander s'il était justifié de mener cette discussion dans ces circonstances. Mais personne n'y a vu d'inconvénient.

Au quatrième paragraphe de la page 2, on lit une allusion à des courriers électroniques émanant d'une personnalité connue du milieu économique, cité « PP » par la suite. Ce semi-anonymat peut prêter à confusion, car les personnes qui ont suivi l'affaire savent qu'il s'agit de Philippe Petitpierre, mais les autres en seront probablement réduites à émettre des hypothèses peut-être erronées. La Commission de gestion s'est fixé la règle de n'indiquer aucun nom, nous obligeant à mener des recherches fastidieuses pour savoir qui a dit quoi — quel secrétaire général, quel chef de file, quel chef d'unité, etc. Cela complique la lecture du rapport. Je ne crois pas que nous soyons nombreux à l'avoir lu ; je l'ai lu, ayant été à la même école que mon collègue Philippe Vuillemin et ayant quelques souvenirs de journaliste où je souhaitais un maximum de lecteurs. Je me suis rendu compte que, comme auteur d'un rapport à la Commission de gestion, j'en avais beaucoup moins que comme journaliste dans la presse. Je me suis dit que si on voulait augmenter le taux de lectorat, il fallait rendre le rapport le plus accessible et lisible qu'il soit. Si la lecture nécessite des recherches supplémentaires, ne serait-ce que pour connaître le nom des personnes qui s'expriment, cela devient compliqué.

La première question que je pose à la Commission de gestion est la suivante : que cherche-t-elle à nous cacher avec cet anonymat ? La deuxième question concerne la Commission de gestion et le Conseil d'Etat : selon un reportage de *24 Heures*, le rapport de la commission comporte des lacunes, car celle-ci n'aurait pas eu accès à toutes les pièces. Depuis ce moment, la commission s'est-elle manifestée auprès du Conseil d'Etat pour obtenir ces informations ? Pour quelle raison ces dernières n'ont-elles pas été transmises ?

M. Jean-Michel Dolivo (EP) : — D'abord, je regrette fortement que le conseiller d'Etat Philippe Leuba soit absent de la présentation et de la discussion du rapport spécifique de la Commission de gestion relatif au dossier S3. Un tel rapport n'est pas usuel. Il règne un problème de relations entre le Grand Conseil — le premier pouvoir — et le Conseil d'Etat.

Ensuite, un courriel a été rendu public dans la presse : celui du 19 juillet 2015 — les dates sont importantes — envoyé par M. Philippe Petitpierre, personnalité économique bien connue et ancien

président du PLR, à M. Pascal Broulis. Une partie du courriel a été retranscrite dans la presse, mais je tiens à citer l'autre partie : « (...) les députés PLR ont visité S3 mercredi matin (concomitance de circonstances). J'étais aussi présent, malgré mes vacances. Les réactions étaient extrêmement favorables. Le président du groupe s'est exprimé en fin de présentation pour assurer S3 du soutien de la députation PLR (aucune mention n'a été faite sur la demande déposée au Département de l'économie et du sport le jour précédent) en précisant que M. Jaussi pouvait compter sur les députés PLR avec un projet d'une telle qualité. (...) Il faudra se souvenir de ces déclarations de bonne volonté. » Cette visite a été effectuée le 14 juillet et la demande, d'après le rapport de la commission, a été formulée la même semaine. Il y a donc simultanéité de la visite du groupe PLR qui apporte fortement son soutien, selon M. Petitpierre qu'on ne saurait traiter de menteur, auprès de M. Broulis, et de la demande.

Ce courriel est clair ; il ne faut pas prendre les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages ni se moquer de nous ! Ce soutien affirmé par le PLR et ses députés se concrétise quelques semaines après : d'abord, la demande est déposée ; puis le chef de département — à quel parti appartient-il déjà... ? PLR — répond à l'attente de S3 soutenue, d'après Philippe Petitpierre, par les députés PLR.

Nous sommes donc face à une situation où les réseaux de copinages ont fonctionné au détriment des collectivités publiques, des contribuables vaudois et des citoyennes et citoyens du canton. A juste titre, la commission constate, dans son rapport, que les demandes se font par réseau. C'est bien d'un réseau de copinages qu'il s'agit : C'est pourquoi, pour notre part, les conclusions de la commission sont insatisfaisantes. Une information sur les décisions peut être succincte ou complète, mais on ne sait pas bien quelle forme elle peut avoir. De plus, l'information peut être partiellement biaisée. Nous ne disposons donc pas de garanties pour éviter ce genre de copinage. La modification du règlement que le Conseil d'Etat a décidée à la suite de l'affaire, le 5 décembre 2018, nous paraît insuffisante pour assurer la transparence et le fonctionnement répondant aux objectifs d'une aide publique — à savoir le maintien des emplois — et pour éviter le gaspillage des deniers publics. Il est important que ces deniers ne soient pas distribués à des copains à qui on pourrait porter une attention plus soutenue qu'à d'autres personnes, en raison du rôle politique et économique important qu'ils jouent dans le canton.

Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat : — De coutume, le Conseil d'Etat ne s'exprime pas à ce moment de la procédure, raison pour laquelle je n'avais pas prévu de prendre la parole. Cependant, compte tenu des deux dernières déclarations et dès lors que mon collègue Philippe Leuba vient d'être stigmatisé pour son absence, en tant que présidente du gouvernement, je suis obligée d'intervenir pour rappeler certains éléments de la procédure.

La LGC — article 34 — et son règlement — article 42 — prévoient que le débat sur le rapport de la Commission de gestion se déroule en deux temps. D'abord, se tient une première séance, comme aujourd'hui, où le gouvernement ne prévoit jamais d'intervention et où il ne siège jamais *in corpore*. Il est même d'usage que le gouvernement ne s'exprime pas lorsque le Grand Conseil présente le rapport de la commission. Le règlement d'application prévoit *expressis verbis* que le Conseil d'Etat se prononce par écrit concernant les observations de la Commission de gestion et qu'ensuite, se tient un débat en plénum où chaque chef de département concerné répond devant vous de son action.

Ainsi, tout ce qui vient d'être prononcé à l'encontre de mon collègue Leuba n'a pas lieu d'être. Je vous remercie donc de ne pas ouvrir de polémique institutionnelle. L'absence de Philippe Leuba à la tribune ne relève aucunement d'une manière d'échapper au débat parlementaire. Le débat aura lieu, durant lequel vous aurez tout loisir de vous expliquer et d'interpeller mon collègue sur la gestion de son département et plus spécifiquement sur le dossier S3. Je vous prie de respecter vos propres procédures. Je ne souhaite pas alimenter une quelconque polémique institutionnelle. Il n'est pas prévu que le gouvernement se déplace *in corpore* pour la première séance de la présentation du rapport de la Commission de gestion. De plus, nous l'avons convenu ainsi — le secrétariat, le secrétariat du Grand Conseil, le président et le président de la Commission de gestion, qui pourra le garantir à la tribune. Si cela n'avait pas été le cas, M. Leuba aurait été présent aujourd'hui.

Mme Carole Dubois (PLR) : — Il est difficile de prendre la parole après Mme la présidente du Conseil d'Etat. Je souhaite toutefois rappeler le contexte de 2015. Le projet S3 bénéficiait alors du soutien moral de personnalités réputées dans l'aéronautique. Il régnait une grande fascination à

l'endroit du projet au sein du public et dans la presse. Rien ne présageait la faillite de la société et aucune poursuite n'était intentée par les employés. La demande au fonds de lutte contre le chômage visait à surmonter une période transitoire de manque de liquidités, dans l'attente d'apports financiers, et répondait au critère de la LEmp. La question des emprunts bancaires était soumise au secret bancaire et donc inconnue de tous. Cela a abouti à la modification du règlement qui place des cautions concernant les conditions d'octroi du fonds cantonal de lutte contre le chômage. Néanmoins, les interventions urgentes, comme pour S3, comporteront toujours une part de risque. Les cautions enlèvent la possibilité de réaction, qui n'aura plus sa raison d'être. En qualité de cheffe de groupe, je ne développerai pas davantage mes propos à la suite de l'intervention de la présidente du gouvernement.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Lors des débats sur le rapport de la Commission de gestion, en effet, il n'est pas de coutume que le Conseil d'Etat se présente *in corpore*. Toutefois, nous avons affaire à un cas exceptionnel et à un rapport spécifique comportant plusieurs questions en suspens. Le président de la Commission de gestion a indiqué qu'il y aurait une réunion avec le chef de département pour clarifier certains points, notamment le courriel du 14 août qui expliquerait pourquoi la BCV a renoncé à soutenir financièrement S3. Cette pièce n'aurait pas été transmise avec le dossier pour accompagner la décision du Conseil d'Etat. Il y aurait aussi une réunion avec la Commission des finances et le chef de département. Il est désagréable de polémiquer sur les manquements du chef de département en son absence. Pour assurer la bonne ambiance de la discussion et pour permettre au principal intéressé de se prononcer, il conviendrait de reporter les débats sur le rapport spécifique. Je demande au Bureau de se coordonner avec le chef de département pour que le débat ait lieu en sa présence. Il sera intéressant pour moi d'entendre M. Leuba sur les reproches qui lui ont été adressés. Pour le moment, je relève un certain laxisme dans le traitement du dossier et une certaine proximité avec certains acteurs décisionnels et économiques. Cela interpelle. J'aimerais entendre le chef de département sur ces points. Certes, nous aurons l'occasion, par l'observation, de débattre et d'avoir une discussion avec le chef du département. Toutefois, concernant le rapport spécifique et le cas exceptionnel auquel nous sommes confrontés, il me semble judicieux d'avoir une discussion avec le chef de département. J'ignore pourquoi M. Leuba est absent. Lui donner l'occasion de se prononcer et de nous donner des explications sur ces éléments est essentiel ; la polémique risquerait d'enfler si le débat devait se poursuivre.

En me basant sur l'article 91 de notre Loi sur le Grand Conseil vaudois, je demande le report du débat. En effet, même si ce n'est pas habituel, la situation est exceptionnelle et la responsabilité du chef de département est engagée, selon les propos tenus jusqu'à maintenant.

M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général : — J'aimerais répondre à M. Christen qui a beaucoup de qualités, dont une : son endurance et sa persévérance. Cela fait trois ou quatre ans et déjà lorsqu'il faisait partie de la commission, qu'il demande de lever l'anonymat. C'est une règle de base de la commission : on mentionne la fonction de la personne, mais pas son nom.

Le vice-président : — En réponse à M. Venizelos, j'annonce que le débat aura lieu le 25 juin. Le Conseil d'Etat sera présent, comme la présidente du Conseil d'Etat vient de le dire. Nous traiterons les réponses du Conseil d'Etat aux différentes observations.

M. Pierre Volet (PLR) : — Il n'y a pas lieu de blâmer le Conseil d'Etat — qui est de majorité de gauche. Ce fonds est fait pour être réactif. Je vous rends attentif à ce nouveau règlement. S'il est trop strict, il ne pourra peut-être pas agir vite et utilement. Il faudra bien réfléchir à ce nouveau règlement. Chaque cas est différent et un nouveau dossier. Je prends l'exemple de Flexcell à Yverdon, qui a été soutenu pour un montant de 2 millions ; cela a été également un échec. Or, il était soutenu par une personne du gouvernement d'un autre bord que le PLR. Si vous réglemez trop ce fonds et que vous le faites passer devant trop de commissions, il n'aura plus la réactivité qu'il faut pour soutenir. Ces deux exemples — Flexcell et le S3 — s'ils avaient été des réussites industrielles, qui serait venu se gloser devant ce micro pour se vanter d'avoir fait quelque chose de bien ? Cela fait partie des échecs. Dans l'industrie, vous ne pouvez pas toujours réussir. Peut-être que le S3 nous a un peu fleuri la chose, mais quand on prête de l'argent, il y a un risque. En revanche, quand c'est une réussite, il y a des

postes de travail à la clef, cela fait bouger l'industrie. On ne peut donc pas que blâmer. Alors, monsieur Dolivo, quand vous parlez du PLR en nous fustigeant, il faut faire attention à vos propos.

M. Yves Ferrari (VER) : — Il me semblait qu'il y avait une motion d'ordre et, normalement, on discute de la motion d'ordre avant de continuer. Toutefois, apparemment, la discussion est toujours ouverte...

J'aimerais dire à Mme Gorrite que, certes, on prend acte qu'un débat aura lieu. Le 25 juin, il y aura réponses aux différentes observations. Néanmoins, si vous regardez bien le rapport de la Commission de gestion, il y a une seule observation qui touche un élément extrêmement précis sur S3 et dont la discussion va se limiter à cette réponse, et pas du tout sur le rapport S3. Dès lors, si nous ne débattons pas du rapport S3 aujourd'hui, à quel moment aurons-nous l'occasion de le faire dans ce Grand Conseil avec le chef du département ?

Concernant notre président-rapporteur de la Commission de gestion, ce dernier a terminé avec toute une série de questions assez larges, en se demandant si cela allait recommencer — cela rejoint les propos de M. Volet. Il y a plein de questions qui sont légitimes, mais je crois que la vraie question qui doit être posée est de savoir si la Commission de gestion a pu faire son travail correctement et a eu l'entier des informations pour qu'elle puisse arriver aux bonnes conclusions. Et par rapport à ce que j'entends dans ce Grand Conseil, par rapport aux propos entendus dans les médias, etc., j'ai l'impression — je rappelle que j'étais à la Commission de gestion au début de cette affaire, je l'ai quittée et ai ensuite été remplacé, je n'ai donc pas accès à toutes les informations — que la Commission de gestion n'était pas nantie de l'ensemble des informations et qu'elle n'a donc pas pu aller jusqu'au bout de sa réflexion. Pour moi, la seule vraie question est de savoir si l'on a eu toute l'information. Et sinon, pourquoi ne l'avons-nous pas eue ?

Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat : — Je vois bien qu'il y a une impatience à débattre. Je mesure également votre frustration aujourd'hui, mais c'est la procédure voulue par votre Loi sur le Grand Conseil. En effet, le Conseil d'Etat a souvent la même frustration. Il est de coutume que vous puissiez intervenir sur le rapport et que le Conseil d'Etat ne s'exprime pas et qu'il laisse dire des choses sur lesquelles il aurait à réagir. L'usage veut que le Conseil d'Etat ne s'exprime qu'une fois qu'il a pris position par écrit, conformément à l'article 42 du règlement de la Loi sur le Grand Conseil.

Aujourd'hui, je suis en mesure de vous apporter une réponse claire et limpide. Le débat aura lieu le 25 juin, puisque votre Commission de gestion a décidé de joindre la discussion sur le rapport de la Commission de gestion et des observations et le rapport spécial S3 concernant le Département de l'économie, de l'innovation et du sport. C'est une décision de la Commission de gestion d'organiser le débat ainsi, raison pour laquelle je représente aujourd'hui, à titre symbolique, le gouvernement, mais que chaque chef de département aura l'occasion, le 25 juin, de venir devant vous répondre de la gestion 2018 de son département. Par conséquent, mon collègue chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport aura l'occasion de vous parler du rapport spécifique S3. C'est ainsi que la procédure est prévue depuis le début. J'interviens donc à cette tribune pour rappeler qu'il n'y a, aujourd'hui, pas lieu de faire une quelconque polémique institutionnelle autour de cette question.

M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général : — Oui, la Commission de gestion a pu faire son travail correctement et elle a conclu : «La Commission de gestion relève que le traitement du dossier peut être qualifié, à tout du moins, de léger». Ce n'est pas une pièce qui nous manque, mais qui nous fera changer d'avis. Ce traitement peut être qualifié de léger, aussi bien de la part du Service de l'emploi que du chef de département.

M. Jean-Michel Dolivo (EP) : — Je ne partage pas l'opinion de la présidente du gouvernement. Il y a un rapport spécial de la Commission de gestion, qui n'est pas une observation. D'ailleurs, dans le département de M. Leuba, il y a une observation qui concerne les salaires, mais qui ne concerne pas les autres points. La Commission de gestion fait plus que des observations : des recommandations. Je propose formellement, en complétant la proposition de M. Venizelos, qu'il y ait une motion d'ordre, afin que l'on arrête à ce stade, car il est normal que M. Leuba puisse participer — il doit même participer — et que le rapport spécial de la Commission de gestion soit pris dans l'ordre du jour, dans les semaines qui viennent, mais pas fin juin, car nous savons très bien comment fonctionnent les rapports de gestion. La prise en compte des différentes observations va entraîner un long débat qui ne

permettra pas de centrer sur cette question, d'autant plus qu'il n'y a pas d'observation. Je propose donc que l'on mette un point spécifique à l'ordre du jour, dans les quinze prochains jours, pour marquer notre volonté politique de débattre de ce rapport de la Commission de gestion. Cet objet porte d'ailleurs le titre de « Rapport de la Commission de gestion », il ne s'agit pas de quelques remarques ou je ne sais quoi...

La motion d'ordre est appuyée par au moins 20 députés.

La discussion sur la motion d'ordre est ouverte.

M. Jean-Michel Dolivo (EP) : — Je voulais préciser qu'il fallait tenir compte des disponibilités de M. Leuba. La semaine prochaine ou la suivante, notre Grand Conseil devrait pouvoir prendre une heure pour débattre de ce rapport.

La discussion est close.

La motion d'ordre Jean-Michel Dolivo est refusée par 67 voix contre 48 et 14 abstentions.

M. Yves Ferrari (VER) : — J'ai une question complémentaire pour le président de la Commission de gestion, qui n'y a pas répondu auparavant. Est-ce que la Commission de gestion a eu droit à toutes les informations ? J'ai de la peine à admettre que l'on puisse faire un travail correct, si l'on n'a pas accès à l'ensemble de l'information, pour pouvoir rédiger quelque chose. Avez-vous eu accès à l'ensemble des informations, dans le cadre de la Commission de gestion ? Si ce n'est pas le cas, peut-on m'expliquer pourquoi ces informations ne sont pas parvenues à la Commission de gestion ?

M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général : — Je répète ce qui a déjà été dit. En effet, nous n'avons pas eu à notre connaissance le contenu du courriel du 14 août, qui contenait en pièces jointes — du moins, je suppose — les éléments... Ce n'était pas rapport de la Banque cantonale vaudoise, secret des affaires oblige, mais le résumé des éléments qui avaient fait pencher la BCV pour un refus d'aide à S3. C'est factuel. Maintenant, y en a-t-il d'autres ? Je ne saurais vous dire... Mais je pense qu'il y a assez d'éléments pour maintenir notre position disant que la Commission de gestion a pu se faire une idée pour qualifier le travail qui a été fait à cette époque comme léger.

M. Yves Ferrari (VER) : — Vu que nous faisons le débat en l'absence du conseiller d'Etat, je pose la question à la personne qui peut me répondre. Avec un certain nombre d'informations peut-être incomplètes on peut estimer que le travail a été fait à la légère, et dans ce sens je vous rejoins, mais peut-être qu'avec d'autres informations on pourrait estimer que le travail n'a pas été fait correctement — pas à la légère, mais pas correctement, ce qui assez est différent. Dans ce cadre, tant que nous ne sommes pas nantis de ces informations, il est difficile d'aller plus loin que de dire simplement que cela a été fait à la légère. J'aimerais savoir pourquoi la Commission de gestion ne l'a pas reçue et comment elle va faire pour recevoir l'information. Pourquoi, malgré les probables demandes de la Commission de gestion, ces articles de presse, ces courriels qui sont parvenus au chef de département, ne sont pas arrivés à l'oreille et sur la table de la Commission de gestion ? Si c'est véritablement le cas, faut-il craindre des choses cachées à la Commission de gestion, ce qui serait embêtant, car après la Commission de gestion, il y a la Commission d'enquête parlementaire ? Peut-être peut-on éviter cette Commission d'enquête parlementaire, mais faut-il encore que la Commission de gestion ait toutes les observations, pas seulement celles qui lui permettent de dire que cela a été fait à la légère, mais celles qui lui permettent de dire qu'il y a eu des erreurs. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, mais j'aimerais que la Commission de gestion puisse aller regarder et savoir pourquoi le département, le Conseil d'Etat, ou je ne sais qui, n'a pas transmis l'ensemble de ces informations qui permettraient de clore ce dossier, alors qu'aujourd'hui il y a beaucoup de suspicion, car l'on se rend compte que les informations n'étaient pas en mains de la Commission de gestion

M. Didier Lohri (VER) : — Je déclare mes intérêts : je suis membre d'un exécutif communal soumis à une forte pression de la part du peuple. Dans mon village, lorsqu'il y a des affaires, nous nous devons d'être d'une transparence totale et même davantage. Je suis assez surpris que, dans un Grand Conseil, il n'y ait pas la même règle que les services cantonaux donnent aux communes et aux miliciens, à savoir que quand on débat d'un sujet, on doit être transparent. Apprendre aujourd'hui que des courriels circulent entre les gens et qu'ils n'ont pas été complètement donnés à une commission, dans mon village, j'aurais été au pilori ! Je dis simplement que, en tant que citoyen vaudois, je

m'inquiète de ne pas avoir une transparence totale. Je n'ai pas besoin de M. le conseiller d'Etat Leuba en présence en chair et en os pour comprendre et qu'on me dise la vérité sur ce qui s'est passé sur S3. En tant que citoyen, je suis dubitatif de notre travail.

M. Jean-Michel Dolivo (EP) : — Aujourd'hui, nous ne pouvons malheureusement pas discuter avec le conseiller d'Etat responsable de ce dossier, mais quand je lis que la Commission de gestion qualifie, à tout le moins, de léger le traitement du dossier et quand on regarde la chronologie de ce traitement, avec le courriel de M. Philippe Petitpierre — son nom a été cité dans la presse — on remarque qu'il y a eu des interventions d'ordre politique pour l'octroi de cette aide de 500'000 francs à S3. Ce n'est pas une invention d'un gauchiste de service, mais une demande expresse de M. Philippe Petitpierre faite à un conseiller d'Etat. Il y a donc véritablement un problème. Il faut que l'on ait l'ensemble du dossier pour pouvoir comprendre ce qui s'est passé. S'il y a eu des avantages indus octroyés, ce n'est pas seulement léger, mais problématique, voire davantage, quant à l'utilisation de deniers publics.

M. Didier Lohri (VER) : — Ce 25 juin, je comprends qu'il y ait des questions et des réponses, mais ne pensez-vous pas que, avec un peu de bon sens, nous pourrions avoir une information préalablement pour redescendre la pression et faire les choses correctement, de sorte que nous puissions discuter de cette somme sereinement. Je regrette que l'on reporte la discussion au dernier délai.

M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général : — Je constate que l'on fait davantage le procès du travail de la Commission de gestion que de l'affaire elle-même ; c'est un dérapage. En tant que président-rapporteur, je tiens à garder la tête froide et à prendre un peu de hauteur. En effet, monsieur Dolivo, il semble qu'il y ait un réseau politique de droite qui se soit mis en place, mais je rappelle que l'affaire Bobst était plutôt une affaire de gauche, de même que le Bureau vaudois d'adresses ; d'autres sauvetages sont venus des syndicats. Il faut donc remettre l'église au milieu du village. Ces demandes de sauvetage, in extrémis, se font dans l'urgence et par réseaux — de gauche, de droite ou par des instances de chef de département.

M. Jean-Michel Dolivo (EP) : — La réponse de M. Gander m'interpelle. Evidemment, il y a des réseaux, mais il faut demander la transparence, l'entièreté de l'information sur ce qui est traité par le gouvernement et savoir exactement ce qui s'est passé chronologiquement. Ces interventions sont problématiques du point de vue du fonctionnement démocratique de l'Etat, qui a des structures pour prendre des décisions et des canaux qui lui sont propres. C'est ce qui m'étonne dans sa réponse : reconnaître qu'il y a des réseaux, c'est une chose, mais que ces réseaux puissent jouer un rôle de lobby pour aboutir à des décisions qui ne sont pas prises dans la bonne forme est problématique.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Je dépose une motion d'ordre pour que le débat s'arrête immédiatement, dans le respect de la Loi sur le Grand Conseil.

La motion d'ordre est appuyée par au moins 20 députés.

La discussion n'est pas utilisée.

La motion d'ordre Philippe Vuillemin est acceptée par 67 voix contre 39 et 12 abstentions.

Le président : — Nous passons donc aux rapporteurs, département par département.

Département du territoire et de l'environnement

M. Yvan Luccarini (EP), rapporteur de la sous-commission : — La sous-commission de gestion en charge du Département du territoire et de l'environnement est composée du député Jean-François Chapuisat et de votre serviteur. Nous avons visité tous les services, divisions et directions du département. Pour commencer, peut-être un mot sur le secrétariat général : il nous a confié que de nombreuses interventions parlementaires lui étaient transmises. Cela génère un travail important pour les services. Pour parler du verre à moitié plein, nous pouvons voir une sensibilité particulière du parlement vis-à-vis des questions sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Rattaché à ce secrétariat général, il y a le bureau de l'égalité des femmes et des hommes. Nous avons pu faire un suivi de notre travail parlementaire par rapport à deux lois. Pour celle qui concerne les violences domestiques, la majorité du travail en 2018 a été la rédaction du règlement d'application. Elle a permis l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} novembre de l'année passée. Il y avait aussi les

mesures d'égalité salariale pour les entreprises au bénéfice de marchés publics et les entités subventionnées. Pour l'instant, nous sommes dans une période d'informations pour ces entreprises. Je vous rappelle que les contrôles commencent deux ans après la mise en vigueur de la loi, ce qui nous amènera en février 2020. Les traitements logiciels, avec Logib pour les entreprises de plus de 50 salariés, sont un système qui fonctionne. Il a été mis en place par le bureau de l'égalité fédéral. En ce moment, il y a la validation des processus pour le contrôle des plus petites entités, qui seront prêts aussi pour 2020. Actuellement, la charge de travail qui pourrait être amenée par ces contrôles est encore difficile à estimer, notamment parce que cela dépend évidemment du résultat de ces contrôles. Si beaucoup amènent des résultats négatifs, cela génèrera un suivi particulier.

J'en arrive à la Direction générale de l'environnement (DGE) et plus particulièrement à la DIREN. Rappelez-vous que, l'an dernier, un certain nombre de contrats à durée déterminée ont pu être consolidés en CDI. Il est important de pouvoir pérenniser ces postes au sein de la Direction de l'énergie. Toutefois, nous avons pu noter que la majorité de ces postes est financée à travers le fond pour l'énergie, lui-même financé par une taxe sur l'électricité. Notre première observation, dans le rapport de sous-commission, en rapport avec la Direction de l'énergie, est de demander au Conseil d'Etat comment il compte pérenniser ce fond, à la fois pour conserver les emplois et pour renforcer les effectifs de la Direction de l'énergie afin de répondre aux défis de la transition énergétique à venir.

Toujours à la Direction générale de l'environnement, la Direction de l'environnement urbain, nous avons pu effectuer un suivi du plan cantonal des micropolluants, qui concerne la modernisation des stations d'épuration (STEP) pour pouvoir les traiter. Nous nous sommes attardés sur l'hôpital Riviera-Chablais qui, comme vous le savez, n'a pas de STEP dédiée. Il était dès le départ prévu que les eaux seraient envoyées sur une station régionale, qui devrait normalement voir le jour à Villeneuve. Pour l'instant, ce n'est toujours pas le cas. La situation peut être qualifiée de bloquée. Une solution transitoire avait été prévue par les services de l'Etat au moment de l'ouverture de l'hôpital et elle pourrait subsister. La STEP de Jaquetan à Roche pouvait accueillir pendant un moment les eaux usées de l'hôpital. Toutefois, nous avons une inquiétude. Cette solution transitoire ne risque-t-elle pas de durer relativement longtemps ? Dès lors, une deuxième observation est venue. Nous demandons au Conseil d'Etat sa stratégie si cela venait à se vérifier.

Toujours au sein de la Direction de l'environnement urbain, elle a organisé les Assises vaudoises du climat. Elles ont permis au Conseil d'Etat de réaffirmer la volonté d'établir un Plan climat vaudois autour de trois axes :

- la réduction des émissions
- l'adaptation aux changements climatiques
- la documentation de ce changement climatique.

Toutefois, nous avons pu constater lors de nos visites que, pour cette tâche spécifique, il y avait à l'heure actuelle 0,5 ETP, donc un poste à 50%, qui a été renforcé un petit peu avec un CDD à 80%. Mais nous avons estimé que cela n'était toujours pas à la hauteur des enjeux et des attentes, tant du Grand Conseil que de la population. D'où une troisième observation : quelle sera la stratégie du Conseil d'Etat pour renforcer l'élaboration de ce plan climat.

Il me reste deux points à souligner suite à nos visites, dont une au SDT, service du territoire. Il est vrai qu'il y a de nombreux municipaux dans ses rangs qui, souvent, nous confient un certain nombre de problèmes qu'il peut y avoir dans les relations avec le service. Nous avons cherché à savoir quelle était la vision du SDT autour de cette problématique. Il y a eu une période transitoire entre le moment où la loi sur l'aménagement du territoire est rentrée en vigueur et le plan directeur. C'était une période d'incertitude, où les changements étaient fréquents, avec son lot de désaccords techniques. Cette période est finie. Le service a confiance et croit en l'amélioration de la situation. Pour conclure, je ne sais pas s'il s'agit d'une visite historique, mais en entendant certains députés il semble que ce soit le cas, nous avons poussé la porte de l'ECA. C'est une sorte de serpent de mer pour ce parlement de savoir si la Commission de gestion était apte à visiter cet établissement de droit public. Nous l'avons fait deux fois. Une fois à l'invitation du Conseil d'administration et une autre fois suite à notre sollicitation. Nous avons obtenu des renseignements, notamment sur la situation du nouveau siège, en

cours de construction, qui permettra de regrouper tous les collaborateurs sur un seul site, mais aussi sur les cinq structures d'urgences, ce qui selon l'ECA est historique en Suisse. Ces structures sont le 117, 118, 144, la protection civile et l'Etat-major de conduite. Enfin, cela nous a permis de poser un certain nombre de questions, dont vous avez les réponses dans le rapport, sur la mission de l'ECA donnée par notre loi sur la prévention des incendies et des dangers naturels.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Je remercie la Commission de gestion d'avoir fait cette observation sur l'évacuation des eaux usées de l'hôpital Riviera-Chablais. Effectivement, nous avons parlé de beaucoup de choses dans le cadre de la commission intercantonale. Nous avons visité la fameuse STEP actuelle. On nous a dit qu'elle serait reconstruite, complétée, et que tout se passerait bien. Peut-être avons-nous fait trop confiance... Il est vrai que nous n'avons plus directement posé la question dans le cadre de nos séances. Je pense qu'il est bon que la commission de gestion fasse une observation. Cela nous permettra de reprendre le débat dans le cadre de la commission intercantonale. A l'époque, lors de notre visite, nous avons compris que ce point pouvait être le talon d'Achille, mais nous avons aussi confiance et pensions que tout serait prêt pour 2019. Il faut croire que ce n'est pas le cas. Je ne demanderai pas une commission d'enquête, mais je crains que vous ayez raison sur le côté très provisoire des choses. Merci encore une fois de l'avoir fait. Cela va être utile à la commission en général et à votre serviteur en particulier.

Si on continue sur les différents chapitres de ce département, on note avec plaisir que la nouvelle organisation du travail du service du développement territorial doit lui amener cette relaxation qui lui permet, on l'espère, de considérer les demandes des citoyens vaudois avec cette empathie qu'il n'a pas toujours eue. J'ai noté en marge : « pourvu que cette réorganisation du travail profite autant aux citoyens vaudois qu'aux fonctionnaires du dit service ».

Enfin, en ce qui concerne l'ECA, j'ai une question. Peut-être ne pourrez-vous pas y répondre puisqu'elle est particulière. J'apprends que les centrales du 117, 118 et du 144 seront regroupées dans un nouveau bâtiment. Savons-vous quelque chose de l'avenir du bâtiment César-Roux, qui contient actuellement la centrale d'appel du 144.

M. Régis Courdesse (V'L) : — Etant donné que l'environnement, l'énergie et l'aménagement du territoire font partie de mes domaines de compétence, je me suis spécialement inquiété du rapport de la Commission de gestion. Je la remercie et remercie particulièrement la sous-commission du DTE. Dans la première observation, on peut effectivement regretter que le fond de 100 millions serve à payer des CDD, et non pas des projets. Il est véritablement dommage que l'utilisation de ce fonds soit un petit peu détourné de son objectif. Quand on dit 100 millions, c'est beaucoup ! Mais c'est en même temps peu. Ce fond a été mis sur pied en 2012. Nous sommes en 2019. Cela fait presque huit ans qu'il est utilisé. Soit 12,5 millions par an en moyenne. En rapportant ce chiffre au budget de l'Etat, de 10 milliards, c'est à peine un pour mille du budget de l'Etat. Comment voulez-vous qu'en utilisant un pour mille du budget, nous arrivions à décarboner le Canton de Vaud ? Ce n'est pas possible. Nous devons aller beaucoup plus loin. 12,5 millions par an, c'est du pipeau ! Il faudrait revenir avec des montants bien plus importants. Dans les comptes 2018, il y a 500 millions mis en écriture de bouclement. De nouveau, les 12,5 millions représentent 2% des écritures. Allons plus loin, allons plus vite ! Mettons les moyens pour sortir de nos problèmes climatiques !

M. Yvan Luccarini (EP), rapporteur de la sous-commission : — Je souhaite simplement confirmer à M. Vuillemin que je ne peux pas répondre à sa question. Je l'ai noté et me renseignerai. Pour M. Courdesse, il y a peut-être une confusion entre le fond de 100 millions pour les énergies renouvelables et le fond de l'énergie. Ce dernier est financé par la taxe sur l'électricité. Les postes de la DIREN sont financés par ce fonds. Je n'étais pas sûr, par rapport à votre terminologie, de savoir de quel fond vous parliez. Il s'agit bien du fonds d'énergie, financé notamment par une taxe sur l'électricité. Cela ne résout pas le problème et pose toujours la même question. Mais ce n'est pas le même fond.

La discussion est close.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Mme Nathalie Jaccard (VER), rapportrice de la sous-commission : — La sous-commission du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture était composée de Mme Christine Chevalley et de moi-même. Cet exercice a été particulier en raison des affaires de grands chamboulements au DFJC et des conséquences qui en ont découlé telles que le changement de gouvernance à la haute école de musique Vaud-Valais-Fribourg, au service de la protection de la jeunesse et à la direction générale de l'enseignement post-obligatoire. Divers constats effectués par la nouvelle conseillère d'Etat à son arrivée ont entraîné de nombreuses et profondes remises en question. Le département a dû faire face à maints changements rendus indispensables, tant les méthodes de gouvernance ne correspondaient plus aux obligations liées à la mission du DFJC et aux changements sociétaux que le département ne pouvait plus continuer d'ignorer.

Elle a eu divers entretiens avec la conseillère d'Etat, avec les chefs de service et réalisé des visites, énumérées dans le rapport de la commission de gestion. Pour les événements liés au SPJ, la sous-commission s'est attelée non pas à revenir sur les faits et les manquements de l'affaire du père abuseur puisque, à travers le rapport Rouiller, le travail d'enquête avait été fait, mais à se concentrer sur les mesures mises en place suite à ce rapport, ainsi que celui de la Cour des comptes. Ainsi, tant lors des entretiens avec la conseillère d'Etat qu'avec le chef par intérim du SPJ, nommé suite au départ du chef de service, la sous-commission du DFJC a pu constater la volonté générale de mettre en place des mesures répondant aux recommandations de ces deux rapports. Elle a également pris connaissance de ce qui a déjà été appliqué et ce qui le sera tout prochainement. Un renforcement et un développement du volet protection, qui avaient été quelque peu oubliés ces dernières années au profit du développement de la politique de la jeunesse, sont à souligner. Si les chiffres sont stables, il n'en reste pas moins que les cas de maltraitance ne diminuent pas. Actuellement, 6500 situations, qui relèvent de la protection de l'enfant, sont constatées. Cela démontre que le renforcement est nécessaire. La sous-commission a pris connaissance, avec satisfaction, des mesures mises en place. Elle suivra avec beaucoup d'attention ce dossier et l'impact du renforcement. Elle a toutefois émis une observation afin de répondre pleinement aux recommandations du rapport Rouiller et aux besoins du SPJ. Elle demande au Conseil d'Etat l'établissement d'un organigramme précis, le développement de la circulation de l'information, de manière transversale et transparente, ainsi que l'instauration d'une politique d'archivage, dans tous les offices régionaux de protection des mineurs (ORPM).

La sous-commission a également émis six autres observations émanant des constats suivants :

- la forte attractivité pour les études gymnasiales et l'augmentation exponentielle du nombre d'étudiants qui s'inscrivent pour des études secondaires, entraînent des besoins accrus en construction de bâtiments pour le secondaire. Toutefois, un ensemble d'événements et un manque de coordination des services provoquent des retards de construction. Cela rend la situation préoccupante. Mon collègue du Département des finances et des relations extérieures complètera.
- anticiper des détecter des besoins d'encadrement pour la petite enfance à travers une concertation préscolaire, regroupant par exemple parents, médecins, garderies, accueillants en milieu familial et la future école pourrait permettre d'évaluer en amont les appuis et mesures nécessaires pour une meilleure intégration de l'enfant à l'école, et de gagner ainsi un temps précieux.
- la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) est l'un des plus grands services de l'Etat de Vaud avec ses 520 millions de budget annuel et ces quelque 3'000 collaborateurs. Ses structures sont complexes, avec 25 établissements de formation répartis dans le canton, qui possèdent chacun leur culture. Des mesures pour la réorganisation de la gouvernance semblent être souhaitables.
- lors d'absence des enseignants titulaires des branches techniques, il est très difficile de trouver des remplaçants, car le processus d'engagement est administrativement lourd et il manque d'une attractivité financière. Ces paramètres provoquent une pénurie de remplaçants, qui peut dès lors entraîner la libération de classes et donc péjorer l'apprentissage théorique des étudiants.
- depuis plus de dix, les situations d'encadrement spécifique pour les enfants se sont complexifiées et sont plus nombreuses. Le taux d'encadrement est toutefois inchangé, obligeant les

établissements soit à surcharger les enseignants spécialisés soit à faire appel à du personnel peu ou pas qualifié pour répondre aux besoins des enfants.

- enfin, lors des conflits familiaux conséquents, les droits de visite peuvent être régulés par des points rencontres. Les intervenants sociaux qui travaillent dans ce cadre sont, lors d'événements marquants, tenus de donner un ensemble d'informations à leur hiérarchie. Ces informations sont ensuite communiquées à la justice puis transmises aux avocats qui, enfin, les transmettent à leur tour aux parents. Cela peut entraîner des réactions violentes à l'encontre des collaborateurs des points-rencontres puisqu'ils sont ceux qui ont dénoncé. Cela les met en danger, tout comme les enfants et les autres personnes présentes dans ces lieux.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Quel plaisir de lire le rapport de gestion du département ! Il contient quelques pépites. Dans l'ordre, visite de l'établissement primaire et secondaire Oron-Palézieux : tout va bien, Madame la Marquise ! Ce n'est pas le sentiment que nous avons eu en lisant des articles de presse, certes pas très récent, mais qui évoquent que le harcèlement continue. La deuxième chose tout à fait remarquable est de lire un peu plus loin, page 48, à propos du SPJ, que « lors de diverses remises en question, il a été constaté, ces dernières années, que la politique de la jeunesse a été développée, mais la protection de l'enfant oubliée ». C'est un comble ! Quand on sait le cirque que le Conseil d'Etat de l'époque avait mené, par rapport à la loi sur la protection de la jeunesse, en faisant les gros yeux et en demandant aux professionnels de dénoncer et de se comporter en véritable Don Quichotte de l'enfance, nous nous étions dits, nous professionnels, que nous devions faire attention. A la moindre incartade des parents, il fallait tout de suite prendre sa plume et écrire au département et dire ce que l'on avait vu. Finalement, il n'y avait pas besoin de s'exciter. Au département, on avait oublié la protection de l'enfant. Bah voyons !

Ensuite, toujours dans l'ordre des pages, page 49, la septième observation. J'aimerais savoir quel est le texte qui compte. A la page 49, il est marqué, dans un français douteux, « parfois ceux-ci peuvent alors ensuite avoir ». A la page 9, il est marqué « parfois ceux-ci peuvent alors avoir des réactions violentes ». Pouvons-nous nous imaginer, qu'à la commission de gestion, on s'entende sur les rédactions pour que ce qui est marqué en page 9, et semble être la quintessence de la réflexion de la commission de gestion, se retrouve évidemment en page 49. Vous me direz que c'est un bibus. Mais, quand on sait que les textes des observations doivent être précis et clairs, on pourrait s'imaginer qu'ils concordent. Par contre, Mesdames et Messieurs, les sanglots m'ont étreint quand j'ai lu le service des affaires culturelles SERAC. Cette chose est absolument extraordinaire : « il a de plus en plus de demandes, compliquant le travail d'attribution de la commission, car il manque quelques milliers de francs pour permettre à de nouveaux projets de se développer ». Quelques milliers de francs, vous vous rendez-compte ? Cela m'a ému. Cela veut dire entre 5'000 et 10'000 au maximum ? Vous vous rendez compte que la culture de ce canton dépend de ces quelques milliers de francs, dont la commission ne dispose pas ? Je me suis dit : que faire ? Sachant le dévouement du Grand Conseil à la culture, sachant que ce manque de quelques milliers de francs est intolérable, je demande au bureau de ce Grand Conseil de regarder ce soir si on ne pouvait pas retenir cent francs à chacun sur notre séance d'aujourd'hui. Cela ferait 15'000 francs. Ils les auraient ces quelques milliers de francs. On peut aussi imaginer que la commission des finances, avec son président Alexandre Berthoud, qui heureusement ne m'entend pas, allouerait quelques milliers de francs, tout en savoir qu'ils manqueraient à nouveau l'année prochaine, et dans deux ans. On n'arrête pas de manquer de milliers de francs. J'ai aimé le pathos de la commission de gestion, qui nous a décrit ce misérabilisme dans lequel la commission en question vit. Enfin, je constate qu'à juste titre, la commission de gestion s'inquiète des mécènes. Petite réflexion personnelle : on ne peut pas dire du mal à longueur d'année de ceux qui ont de l'argent et s'imaginer un jour qu'ils donnent gratuitement quelque chose pour la culture de notre canton. Ils ne sont pas dupes. Ils savent que nous ne sommes pas là pour les remercier tous les jours. De temps en temps, reconnaître que le mécénat a aussi ses vertus et remercier ceux qui le pratiquent, sans les soupçonner en permanence des pires turpitudes, serait une bonne façon de faire pour que nous ayons et que nous retrouvions un peu plus d'argent. Ce n'est pas seulement valable, hélas, au service culturel. C'est aussi valable pour de nombreuses organisations non gouvernementales maintenant. Il est

remarquable de voir que les gens ne se posent jamais la question de savoir pourquoi certains ne versent plus.

M. Yves Ferrari (VER) : — Je me suis posé la question : pourquoi y a-t-il eu une motion d'ordre de notre collègue Philippe Vuillemin alors que nous faisons un débat de députés à la Commission de gestion. A l'écouter à l'instant, je me dis que, probablement, il n'avait pas lu le passage qui concernait S3. Il n'avait peut-être rien à dire et il préférerait garder le temps nécessaire du Grand Conseil pour pouvoir aller de l'avant. Je vous rassure, M. Vuillemin, je ne vous ferai pas l'affront de déposer une motion d'ordre. Nous pourrions continuer dans la quintessence des débats qui ont lieu au sein de ce parlement. Nous verrons, lorsqu'il y a un mot de travers, que nous pourrions le constater et le dire de pleine voix.

Mme Nathalie Jaccard (VER), rapportrice de la sous-commission : — Pour répondre au député Philippe Vuillemin, je vous rappelle que la commission de gestion ne peut que rapporter ce qu'on lui dit. Quant à Oron-Palézieux, nous avons passé plus de trois heures et demie avec la direction et les doyens et avons posé de nombreuses questions. On nous a assuré que tout allait bien et que tout était enfin rentré dans l'ordre. Vous pouvez imaginer que, nous aussi, nous avons failli nous étrangler le jour où nous avons lu l'article. Nous vous promettons que nous continuons de suivre ce dossier.

Quant à la rédaction, vous complètement raison. Nous aurions dû faire attention. *Mea culpa*. Mais, cela prouve que vous avez bien lu le rapport, merci M. Vuillemin. Pour ce qui concerne le SERAC, je vous laisse libre de vos pensées de vos propos.

La discussion est close.

Département des institutions et de la sécurité

M. Claude Matter (PLR), rapporteur de la sous-commission : — Une nouvelle venue est à saluer en la personne de Mme Monique Ryf. Je remercie également tous les services qui nous ont accueillis, consacré du temps et apporté des réponses.

Le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à imposer le mandat de tuteur et de curateur dès le 1^{er} janvier 2018, à la suite de quoi une vaste campagne de recrutement fut lancée avec succès, puisque ce sont plus de 1400 personnes qui se sont inscrites. Une seconde campagne vient d'être lancée. Cependant, le personnel est à l'étroit dans les bureaux, ce qui amène une première observation : bien qu'agréables, les locaux de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) au chemin de Mornex à Lausanne semblent étriqués. Pour l'instant, l'OCTP s'acclimate sachant qu'un projet de nouveau site est à l'étude pour la région est. En conclusion, le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur l'avancement de projet de construction d'un nouveau site et sur le délai de résiliation.

Au niveau du Ministère public (MP), une petite coquille est à observer à la page 61 : il s'agit de deux procureurs adjoints et non de trois.

A propos du Service pénitentiaire (SPEN) et suite au commentaire très complet de la Commission de gestion de 2017 et aux deuxièmes réponses du Conseil d'Etat, la sous-commission s'est chargée d'analyser et de contrôler l'évolution des points décrits. Ces derniers devraient faire partie d'une feuille de route annoncée pour début 2019. La finalisation de ces points est en cours, notamment pour l'évaluation des besoins et des effectifs. La sous-commission reste très attentive à cet état de fait. Cette dernière a procédé à deux visites de prison, soit celle des Léchaies à Palézieux et de la Tuilière à Lonay. Les bâtiments ont tous besoin de travaux d'entretien. Nonobstant les nouvelles constructions pénitentiaires prévues, plusieurs lieux de détention ouverts et fermés nécessitent d'importants travaux d'entretien. En conclusion, le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur les calendriers de réalisation des travaux, de reconstruction et d'extension dans les lieux de détention ouverts et fermés. La Commission de gestion souhaite une réponse en collaboration avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP). Au niveau de la Police cantonale et faisant suite aux problèmes liés à l'acquisition d'une nouvelle vedette permettant d'assurer de manière efficace et sécurisée les missions sur le lac de Neuchâtel, la sous-commission s'est penchée sur l'organisation du dossier, soit l'établissement du cahier des charges, le marché public et le contrat. C'est un cas qui touche à la fois la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et la Police cantonale. Cependant, lorsque des questions sont adressées à la Police cantonale, cette dernière nous renvoie à la DGMR, et selon

nos collègues qui ont auditionné la DGMR, ceux-ci répondent de manière similaire... ! On peut donc se demander quel est le rôle de chacun. La troisième observation porte sur le bateau de sauvetage et d'intervention rapide sur le lac de Neuchâtel qui a fait l'objet d'un appel d'offres élaboré par la DGMR et la gendarmerie vaudoise. Ces instances pourront par la suite effectuer la procédure d'adjudication ; or ce bateau n'est toujours pas opérationnel. En conclusion, Le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur son analyse du dysfonctionnement dans cette affaire et des leçons à tirer de cet événement, des mesures correctives envisagée pour éviter d'autres cas de ce genre.

Au sujet de l'Académie de police de Savatan, ses membres sont les cantons de Vaud, le Valais et à l'essai jusqu'à fin 2018, celui de Genève. Au niveau de l'enseignement, le programme de base est le plan d'étude-cadre fédéral (PEC) pour la formation de policier. Ce plan est en constante évolution. La formation en éthique professionnelle, droits humains, police de proximité et psychologie est élaborée conformément aux directives de l'Institut suisse de police (ISP). L'Académie a revu son programme de formation en lien avec le nouveau Concept général de formation (CGF) prévu pour 2020. Dès 2020, l'enseignement s'étalera sur 2 ans. La mise en place d'une nouvelle gouvernance, la dotation d'un statut juridique et la création de modules de formation sur 2 ans modifieront l'ensemble de l'organisation de l'entité. En conclusion, le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur le devenir de l'Académie de police de Savatan, ses statuts juridiques, sa gouvernance, la formation, ainsi que de préciser les modalités actuelles et futures de surveillance de l'académie.

La discussion est ouverte.

M. Jérôme Christen (AdC) : — A la page 63 du rapport de la Commission de gestion, on peut lire que la visite chez le préfet dans le district de Lavaux-Oron permet parfois de « retendre les bretelles » du jeune qui ne voit plus de sens à fréquenter l'école. J'ai deux questions : qu'entend le rapporteur lorsqu'il parle de « retendre les bretelles » ? Au sens propre, les jeunes ne portent plus de bretelles depuis longtemps et au sens figuré, il me semble que cette approche soit d'un autre temps, que l'expression semble tout droit sortie du café du commerce. Est-ce encore le rôle du préfet d'intervenir lorsqu'un jeune ne voit plus de sens à fréquenter l'école ou n'existe-t-il pas plutôt une structure pédagogique scolaire au sein de l'établissement qui permet d'agir en collaboration avec les parents avant d'en arriver à ce genre de situations ?

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — A propos de la cathédrale de Lausanne, il est dit à la page 60 : « Concernant les travaux d'entretien, il reste à terminer la restauration du Chevet Est et de la tour inachevée. Une fois ces travaux réalisés, la cathédrale aura été restaurée dans son entier. Par la suite, il ne s'agira plus que d'entretien courant. » Malgré la pertinence de la phrase, elle contient néanmoins son pesant de dynamite. Pour ceux qui se préoccupent de l'entretien et de la restauration de la cathédrale de Lausanne, sont à considérer d'une part, ceux qui disent qu'on n'en fait pas assez et d'autre part, ceux qui disent qu'une cathédrale cela s'entretient tous les jours que Dieu fait à travers le siècle.

Ensuite, par rapport à Savatan, j'estime que la commission aurait pu nous dire quelque chose sur les mouvements de personnel. Jusque-là, nous avons un directeur un peu trop copain avec l'Abbaye de St-Maurice, mais compétent qui livrait ses *newsletters*. Pourtant, en 2018, d'autres acteurs sont mis en place sans que nous n'en sachions rien. Cela m'a laissé un sentiment fort désagréable. En effet, soit ce directeur n'était plus jugé compétent — et c'eût été judicieux de le signifier — ou au contraire une tout autre fonction était envisagée pour lui. A l'instar de mon collègue Ferrari lorsqu'il a parlé de la Swiss space systems holding (S3), quand ça manque de clarté, on finit par avoir des soupçons. Je regrette de ne pas avoir eu accès à davantage d'informations sur les événements à Savatan pendant l'année 2018. On nous parle de vision d'avenir, mais peu d'éléments portent sur l'année en question.

M. Hadrien Buclin (EP) : — Il est assez étonnant que dans le rapport portant sur l'année 2018 n'existe aucune mention d'une crise importante qui aurait secoué l'Académie de Savatan, crise pourtant relayée dans les médias par de nombreux témoignages de policiers portant de très vives critiques à l'encontre de la formation dispensée à Savatan. Je cite un article publié par RTS Info le 20 avril 2018 : « La discipline militaire à outrance, l'intensité de la violence durant certains exercices ou encore le décalage avec le métier de policier en Suisse » ou encore « les acquis élémentaires que nous sommes en droit d'attendre lorsque les policiers arrivent dans les brigades ou à leur poste ne sont pas à

la hauteur et il y a beaucoup de domaines où nous nous rendons compte qu'il y a des lacunes. » Je précise qu'il s'agit d'un seul article parmi de nombreux autres. Ce sont des reproches très graves. Par conséquent, je m'étonne qu'aucune de ces problématiques ne soit mentionnée. Si l'on nous parle d'une révision du concept général de formation, il reste à déterminer si cette dernière a été motivée par les critiques.

M. Hugues Gander (SOC), rapporteur général : — Permettez-moi de répondre partiellement aux dernières interventions. Mon collègue Matter et moi nous sommes rendus plusieurs fois à Savatan. En effet, articles et témoignages datant de 2012 à 2016 nous sont parvenus par écrit. Nous avons pu constater que la situation avait bien changé ainsi que le programme et les méthodes d'enseignement. Relativement à l'aspect considéré comme trop militaire, un effort doit être encore consenti. Nous avons assisté aux promotions des élèves ayant suivi l'Académie et tenté de sonder les nouveaux promus. Les noms qui sont apparus dans les témoignages, ceux des instructeurs qui outrepassaient le pouvoir lié à leur fonction, ces personnes ne sont plus à Savatan. L'état général était donc à la satisfaction pour l'année 2018. Ne confondons pas les anciens témoignages et ce qui se passe aujourd'hui. Cependant, vous avez pu prendre connaissance de l'observation et il n'est pas interdit de se pencher sur l'état actuel de la situation.

M. Claude Matter (PLR), rapporteur de la sous-commission : — Concernant l'expression « retendre les bretelles »... comme moi, vous êtes allé à l'école. Cette situation concerne les jeunes, comme on le disait dans le temps qui « courbent » l'école. Le préfet les reçoit avec les parents et parfois le simple fait de hausser un brin la voix permet à l'élève de comprendre un peu mieux la situation.

M. Jérôme Christen (AdC) : — Au-delà de la formule qui me paraît d'un autre temps, j'ai posé une question : n'y a-t-il pas une structure pédagogique scolaire au sein de l'établissement qui permette d'agir en collaboration avec les parents avant de se retrouver devant le préfet ?

La discussion est close.

Département de la santé et de l'action sociale

M. Eric Sonnay (PLR), rapporteur de la sous-commission : — La sous-commission a visité plusieurs Etablissements médico-sociaux (EMS), institutions subventionnées, hôpitaux, direction de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) et tous les services du Département de la santé et de l'action sociale. Une fois n'est pas coutume, peut-être moins de visites au CHUV. Par contre, nous avons visité Cery et constaté le problème relatif aux constructions. En effet, beaucoup de retard a été pris. Ensuite, beaucoup de corrections sont nécessaires, car certains panneaux ne correspondant pas aux normes ECA doivent être remplacés. La Commission de gestion suivra le déroulement des travaux à Cery et s'enquerra d'à qui incombent les coûts.

Concernant la Formation pour jeunes adultes en difficulté (FORJAD), cette dernière est une très bonne institution qui s'inquiète de la diminution des places d'apprentissage. La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) avec ses 350 collaborateurs est un nouveau service mammoth que la Commission de gestion va suivre, bien que tout semble fonctionner : presque tous les collaborateurs du Service des assurances sociales (SASH) et du Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) continuent leur travail.

Les Myosotis, établissement psychosocial médicalisé à Montherod accueille des jeunes et moins jeunes présentant des problèmes de dépendance. Des travaux doivent être entrepris très rapidement, car les chambres sont très petites, hébergeant deux personnes. La Commission de gestion demande au Conseil d'Etat de hâter le pas pour les transformations.

L'an prochain, la commission visitera les nouvelles constructions de l'Hôpital du Chablais et de l'Hôpital des enfants : elle aura du pain sur la planche !

Enfin, je remercie toutes les personnes que nous avons rencontrées pendant cette année.

La discussion est ouverte.

M. Jérôme Christen (AdC) : — Rien n'est consacré dans ce rapport à la situation relative à l'aide aux primes d'assurance-maladie. On se rappelle que beaucoup de retard avait été pris dans le traitement des dossiers ; j'avais communiqué au rapporteur le cas d'une personne ayant signalé à plusieurs reprises n'y avoir plus droit. Ayant continué à recevoir cette aide pendant presque une année, l'assurance lui avait stipulé qu'elle n'aurait pas à rembourser le montant, ce qui paraît quand même assez extraordinaire. Je m'étonne donc que la commission n'ait pas fait un point de situation à ce sujet.

Concernant la Fondation Apollo subventionnée par l'Etat, cette dernière vient de connaître une crise sans précédent : pas un mot sur sa situation. Sans vouloir entrer dans l'aspect judiciaire de ce dossier qui ne pouvait être abordé puisque l'enquête était en cours, il aurait néanmoins été utile que la Commission de gestion nous informe sur les mesures prises pour éviter qu'une telle situation se reproduise. Bien conscient des limites de temps de la commission, l'histoire Apollo n'est cependant pas une petite affaire. Elle a défrayé la chronique et des montants non négligeables sont engagés en termes de subvention. De surcroît, il s'agit d'une aide sociale extrêmement utile permettant de reloger des gens. Si cette fondation venait à cupesser, des mesures devraient être trouvées. Je m'étonne de l'absence de commentaire sur cette situation.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Selon la cheffe de service, à partir de trois médicaments tout peut s'avérer problématique et néfaste. Certes, je réglerai cette question avec elle directement, mais ce genre de propos font enfler le débat... ou alors, la meilleure solution équivaut tout simplement à ne plus « médiquer » personne... ! Ou encore se prononcer pour que chaque organe, rein, foie, cœur, cerveau ait droit à un médicament... ainsi, le compte est bon ! Je remercie la Commission de gestion d'avoir relevé ce petit problème que nous réglerons avec ma consœur.

Pour le CHUV, je remercie la Commission de gestion de son extrême concision qui démontre que le CHUV — cet immense machin — au budget extraordinaire ne peut plus être contrôlé par la Commission de gestion, malgré toute la peine qu'elle se donne. C'est trop grand ! Nous verrons bien quel sort le Grand Conseil réserve à l'initiative. Pourtant, d'une manière ou d'une autre, la Loi sur le Grand Conseil devra prévoir une commission de surveillance dédiée au CHUV. Cela pourrait être la Commission thématique de la santé publique ou une autre : le débat est ouvert. Mais cela doit être entrepris. Je remercie aussi la Commission de gestion pour son observation relative à l'hôpital de Cery ; si l'on en entend parfois parler dans le cadre Commission thématique de la santé publique — et je ne veux pas m'attarder sur ce sujet — ce qui s'y passe n'est pas correct.

M. Eric Sonnay (PLR), rapporteur de la sous-commission : — En réponse à mon collègue Christen, pour la Fondation Apollo, nous étions ensemble ! Nous savons qu'il existe des problèmes, mais la sous-commission de gestion, comme tu le sais, ne dispose que de 365 jours par année pour passer partout. Mais nous avons pris note et nous irons regarder ce qui se passe chez Apollo. Quant aux assurances-maladie et sur les propos d'un privé... nous ne pouvons décemment pas nous rendre chez chaque citoyen pour identifier ce qu'il rencontre comme problème.

Par ailleurs, par rapport aux médicaments, Mme la cheffe de la santé publique nous a annoncé que pour les soins à domicile, par exemple, ce sont entre 8 et 9 médicaments en moyenne par jour qui sont ingérés par les malades. Cela nous a interpellés et nous avons examiné cette question de manière fort instructive avec elle. « Serrer la vis » du social me semble aussi passer par celle des médicaments. En Suisse, on remet au patient une boîte de 100 médicaments, alors que parfois uniquement 5 sont ingérés, dans d'autres pays c'est 10. On peut se demander à qui en incombe le coût.

Enfin, par rapport au CHUV, je félicite M. Vuillemin pour sa question ; je crois que nous sommes parfaitement d'accord : deux membres de la sous-commission de gestion paraissent bien peu pour aller vérifier ce qui se passe au CHUV.

La discussion est close.

Département de l'économie de l'innovation et du sport

M. Denis Rubattel (UDC), rapporteur de la sous-commission : — Pour cette deuxième année de législature, la sous-commission du département de l'économie de l'innovation et du sport composée de Mme Isabelle Freymond et de votre serviteur a été reçue par plusieurs chefs de service et collaborateurs ainsi que par le Secrétaire général. Outre de nombreuses visites spécifiques, la sous-

commission a procédé à deux inspections d'établissements publics sur le terrain et procédé à des entretiens avec les associations Prométerre et Vaud Œnotourisme avec lesquels le département collabore étroitement. La sous-commission tient à remercier très sincèrement toutes et tous les intervenants du département pour leur parfaite et sincère collaboration. Dans l'organisation interne du département, la sous-commission a porté un regard attentif sur la création et la mise en place de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) à compter du 1^{er} juillet 2018. Ainsi, il est à relever que service de la consommation et des affaires vétérinaires a disparu sous cette appellation. Le vétérinaire cantonal pour des raisons de synergie est intégré à la DGAV, alors que le chimiste cantonal s'est vu rattacher au service de la promotion économique et de l'innovation afin de renforcer la protection des consommateurs.

Quant à lui, le Secrétariat général du département a subi quelques turbulences. Nommé pour le 1^{er} janvier 2019, le nouveau Secrétaire général a quitté après le temps d'essai ; cela fut sans doute dû à une erreur de casting. Néanmoins, le secrétariat général du département n'aura pas souffert de vacance, puisqu'une solution a été rapidement trouvée par une rocade interne. Avec la Loi sur les auberges et les débits de boisson (LADB) et les nombreux contrôles inhérents à sa mise en place et les nouvelles spécificités liées à la modification de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) concernant le transport de personnes, il sera sans doute nécessaire à l'avenir d'accorder un ETP supplémentaire. En outre, la sous-commission a constaté un développement de commerces itinérants et sauvages de denrées alimentaires, qui pose des questions d'hygiène, de légalité et de concurrence déloyale que peuvent représenter de telles pratiques par rapport au *food trucks*, par exemple. Une observation a été déposée dans ce sens et demande au Conseil d'Etat de nous informer sur la prise en compte de cette nouvelle vente de nourriture.

Enfin, concernant le médiatique dossier S3 présenté dans un rapport spécifique du président de la Commission de gestion, la sous-commission par l'intermédiaire d'une seconde observation demande au Conseil d'Etat de la renseigner notamment sur les interférences éventuelles entre la Loi sur l'assurance-chômage (LACI) et le Fonds cantonal de lutte contre le chômage.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Par rapport au Service de l'emploi (SDE), le paragraphe consacré aux collaborations avec l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) n'est pas extrêmement clair et on ne sait pas si finalement la situation est favorable ou s'il prévaut dans le monde économique vaudois une constante frilosité — et le mot est faible — vis-à-vis de l'IST. Si notre pays n'est pas comparable aux Pays-Bas, dans ce dernier si l'employeur ne fournit pas une place de travail convenable au sens ergonomique du terme, il peut être vigoureusement sanctionné. La sous-commission a-t-elle eu un contact avec ces gens ? A-t-elle pu évaluer la capacité de collaboration ? Ensuite, j'ai été frappé par le fait que l'inspection d'un établissement s'accomplisse en compagnie de deux agents de police. Il y a 15 ans, la situation était identique : nous fûmes priés, mon collègue et moi d'aller soutenir l'inspection du travail parce que les gens craignaient des débordements violents. Que dans certains établissements rien n'ait fondamentalement changé s'avère assez préoccupant. On peut se demander comment l'inspection du travail vit cette situation. On peut aisément imaginer qu'ils soient lassés de cette situation.

M. Denis Rubattel (UDC), rapporteur de la sous-commission : — En réponse aux deux questions de notre collègue Vuillemin concernant la collaboration du SDE et de l'IST tout n'est en effet pas clair et la situation est sans doute due à une forme de frilosité. Le sujet fut abordé avec le chef de service du SDE ; ce dernier est conscient de la problématique. Comme le rapport le précise, deux éléments sont contraignants, puisque deux lois différentes sont impliquées : sphère médicale ou commerciale. Le chef de service a réuni les protagonistes et nous a promis réponse pour la fin de l'année, mais entre-temps le chef de service a quitté pour reprendre la fonction de Secrétaire général du département.

Concernant les agents de détention, il est vrai que ces derniers accompagnent ici ou là les inspecteurs du travail, lorsqu'ils s'appêtent à procéder à des contrôles de pièce d'identité, puisqu'il s'avère qu'au moment où les inspecteurs arrivent, comme par hasard, il n'y a plus grand monde dans le restaurant ; alors, le contrôle des papiers devient fort délicat.

La discussion est close.

Département des infrastructures et des ressources humaines

Mme Catherine Labouchère (PLR), rapportrice de la sous-commission : — Je vous prie de noter que M. Olivier Mayor a remplacé M. Yves Ferrari au 1^{er} novembre 2018, qu'ils soient tous deux remerciés pour leur collaboration, tout comme les personnes qui nous ont reçus au sein du département et lors des visites de terrain.

En termes de gestion, les questions se sont portées en premier lieu sur celles liées au numérique et à la cyberadministration. A titre d'exemple, on peut citer la Centrale d'autorisation en matière de construire (CAMAC) où la préparation d'un nouveau logiciel est en cours pour permettre la dématérialisation de tous les dossiers. Il reste des inquiétudes de terrain liées au fait de ne plus pouvoir très prochainement se référer à des documents papier ; c'est pour répondre à ces inquiétudes que la première observation a été formulée, pour connaître quels seront la communication et l'encadrement donné aux utilisateurs.

La sous-commission a investigué la question des marchés publics. Relevons que les Chambres fédérales traiteront prochainement de ce sujet et que, dès lors, des modifications pourront être apportées à la loi vaudoise. Conscient de la complexité des procédures, le canton met déjà actuellement à disposition des utilisateurs des instruments de facilitation de ces procédures ainsi qu'une assistance juridique. De toute façon, dès que les Chambres fédérales auront adopté les modifications, il faudra reprendre de manière approfondie toute cette question.

Au Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), une politique de relève proactive se met en place avec une valorisation des compétences internes. Afin de garantir que ces procédures se fassent en toute équité, la deuxième observation demande quels sont les garde-fous pour que le principe d'équité soit pleinement respecté. Par ailleurs, le même service assure que l'égalité hommes-femmes est respectée notamment en termes de salaire. La communication et la formation continues à cet effet sont soignées. Au titre des mesures, la généralisation des postes ouverts entre 80 et 100 % est en place même au niveau des hauts cadres. Le SPEV s'investit aussi pour faire prendre conscience aux collaborateurs qu'ils sont en priorité au service de l'Etat de Vaud, et qu'à cet effet, une collaboration inter et intra départementale tout comme au sein des services est promue ; la vision transversale du travail étant préférée.

A la direction des systèmes d'information (DSI), une importante réorganisation est en cours pour faire face à l'évolution constante et rapide du numérique et des questions de sécurité informatique. La tâche, si elle est comprise à l'interne, reste complexe, mais indispensable afin de ne pas perdre la maîtrise du système. Un souci prévaut relativement à la collaboration entre la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et la DSI pour l'implémentation du nouveau logiciel à la DGEP. Ce nouveau logiciel devait être l'aboutissement d'un long historique débuté en 2007 avec la malheureuse histoire du Système d'information des établissements de formation (SIEF), dont certains se souviendront encore et du logiciel qui y était associé. 12 ans de problèmes et d'incertitude ont laissé des traces ; même si le nouveau logiciel attendu est là, les appréhensions demeurent, c'est pourquoi la 3^e observation demande quelles sont les mesures d'accompagnement pour le changement de logiciel afin d'éviter que l'histoire difficile ne se répète.

Pour le Contrôle cantonal des finances (CCF), 2018 a été une année particulièrement intense en raison des rapports particuliers sur Beaulieu, la Fondation Apollo et les médecins-cadres des hôpitaux et cliniques. Le travail ordinaire n'a pu se faire en intégralité et la Commission de gestion sera très attentive à ce que cela ne se reproduise pas sans mesures adéquates afin que le travail régulier puisse s'accomplir de façon continue.

Au sujet de la DGMR, l'histoire du bateau de sauvetage et d'intervention rapide sur le lac de Neuchâtel a reçu une réponse via l'interpellation qu'a déposée notre collègue Marc-Olivier Buffat. La réponse du Conseil d'Etat est arrivée cette semaine, nul doute que la question sera reprise au moment où cette interpellation sera traitée. La Commission de gestion en suivra naturellement les conclusions.

Le travail a été intense notamment pour les gros chantiers et nous sommes allés visiter le fameux tunnel du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) et nous avons pris connaissance de toute la planification

pour les travaux découlant du Fonds fédéral pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

Enfin, à l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE), 2100 nouvelles places d'accueil ont été autorisées dont 25 % en préscolaire et 75% en parascolaire primaire. Les négociations avec l'Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire (EIAP) ont été suivies de près par l'OAJE et les procédures d'unification sont en cours. La Commission de gestion a aussi pu vérifier que les mesures de sécurité et d'information qui en découlent étaient clairement contrôlées et implémentées par l'OAJE. Nous sommes allés visiter l'Arche de Noé à Echichens et avons pu constater qu'un exercice d'évacuation annuel était organisé avec les pompiers répondant ainsi à une question qu'avait posée un collègue l'an dernier.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — A l'usage de mes éminents collègues de ce département qui à la page 99 du rapport parlent de politique en matière d'avantages de voyages et de frais, je conseille un détour par la rue Haldimand où un opérateur téléphonique a placé une belle affiche indiquant : « pour les employés de l'Etat, prix avantageux ! ». C'est bien la première fois que je vois une affiche qui annonce publiquement et benoîtement des prix avantageux pour les employés de l'Etat. Cela m'intéressera de manière générale, à l'occasion de la réponse du Conseil d'Etat de savoir si la sous-commission pense que cela correspond à l'énuméré des différents articles dont elle nous a gratifiés. Je l'en remercie.

La discussion est close.

Département des finances et des relations extérieures

M. Arnaud Bouverat (SOC), rapporteur de la sous-commission : — Il est à noter que la composition de la sous-commission a subi une légère modification entre 2017 et 2018 ; en effet, M. Jean-Bernard Chevalley a succédé à Pierre-Yves Rapaz qui avait démissionné.

Par rapport au Secrétariat général, nous sommes satisfaits de voir l'observation de l'an passé réalisée avec, désormais, le rapport annuel des participations complété chaque année dans les départements. Nous avons détecté un manque de suivi à ce niveau. Si nous n'avons pas l'assurance que ce travail a été accompli à l'heure de la rédaction de ce rapport, tous les départements ont néanmoins reçu des consignes à ce sujet ; par conséquent, nous espérons que l'amélioration sera effective et vérifiée lors des prochains exercices. Concernant la Direction générale de la fiscalité (DGF), nous avons trois remarques à formuler. D'abord, la réorganisation territoriale qui s'est poursuivie avec notamment la fermeture du registre foncier à Cully et les fermetures des offices d'impôts à Payerne et à Morges. Ces restructurations ne sont pas justifiées par des économies de personnel, mais se poursuivent avec en parallèle des prestations en numérique en profond développement. Nous constatons une certaine dissonance dans l'information et la consultation préalable au sujet de ces réorganisations. Plusieurs interventions parlementaires ont relevé une certaine difficulté pour les municipalités à disposer suffisamment tôt des informations de la part du Conseil d'Etat et de ses services pour pouvoir réagir à de telles restructurations. La sous-commission s'interroge également sur le respect de la Constitution vaudoise qui prévoit dans son article 158 que les districts sont les entités administratives et judiciaires où s'exercent en principe des tâches décentralisées de l'Etat, dont ils assurent les services de proximité. Si cette réorganisation devait se poursuivre, il faut reconnaître que cet article de la Constitution ne serait plus respecté. Notre sous-commission suivra attentivement les futurs développements ou restructurations au sein des services de la DGF.

Sur la question des dossiers taxés tardivement, nous avons sollicité l'administration fiscale pour vérifier si tous les dossiers, passé un certain délai, dans le cas présent, tous les dossiers antérieurs à 2013, étaient bien retardés pour des raisons extérieures et non intérieures à l'administration fiscale. Les travaux de l'administration fiscale montrent que les retards sont dus exclusivement à des facteurs externes : soustraction fiscale ou dénonciation spontanée, dossiers qui sont devant les tribunaux, réexamens de dossiers suite à des modifications de décision d'ordre jurisprudentiel. Dans tous les dossiers examinés avant 2013, nous n'avons pas détecté de retard de traitement du travail par l'administration fiscale. En revanche, pour tout ce qui est postérieur à 2013, nous supputons qu'une

partie des dossiers sont dus à des retards de traitement qui peuvent être tout à fait justifiés au vu du nombre d'échanges et d'écritures avec les contribuables en vue de forger une décision définitive de taxation qui puisse être défendue au besoin devant les tribunaux. Mais nous n'avons pas obtenu de statistiques détaillées sur les différents types de retard, c'est pourquoi cela a suscité une observation qui doit nous permettre d'accéder à un meilleur monitoring de la durée des traitements de dossiers. Par conséquent, nous demandons ici que des améliorations soient faites ou en tous les cas que la situation soit documentée.

Au niveau de la systématique dans le traitement des déclarations fiscales, nous avons souhaité examiner si une égalité était vérifiée dans le traitement des déclarations d'impôt et nous avons réuni un ensemble de documentations qui nous permettent de constater que le traitement aléatoire par segmentation des déclarations fiscales ainsi que l'attribution automatisée des déclarations fiscales, la détection des incohérences automatisée, la supervision des collaborateurs par leur cadre, la coordination du travail comme un programme de travail annuel ainsi qu'un ensemble de tutoriels d'instruction et de formation ainsi que la présence du contrôle effectué par l'administration fédérale des contributions constituaient en l'état un ensemble suffisant de mesures pour assurer un traitement équitable.

En ce qui concerne le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) devenu entre-temps Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), nous avons effectué plusieurs visites : à Longemalle, sur le chantier Vortex, à l'Ecole technique – Ecole des métiers Lausanne (ETML) et au Tribunal cantonal, notamment. Ces différents constats nous amènent à trois observations : premièrement, un souci dans la communication préalable aux travaux. En effet, nous avons découvert des sites sur lesquels des travaux vont avoir lieu apparemment dans des délais inférieurs à 6 mois qui ne sont pas encore au courant de l'ampleur de ces derniers ni de leur calendrier. Nous estimons par conséquent qu'il existe des problèmes de communication entre le Service immeubles, patrimoine et logistique avec les services et dans le sens inverse, c'est-à-dire des problèmes de communication de problèmes détectés dans les bâtiments qui ne se transmettent pas au SIPaL, mais qui ont tendance à revenir plus rapidement vers la Commission de gestion. Nous nous interrogeons donc sérieusement sur la question de la consignation des problèmes relevés au sein des services par le SIPaL dont l'objectif consisterait à constituer un échéancier de résolution des problèmes, de priorisations qui soient le fait d'informations objectives et systématiquement collectées.

Enfin, la dernière observation porte sur la construction des gymnases. Nos collègues de la sous-commission du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture ont relevé des problèmes, dont notre observation est la jumelle et a pour but de réfléchir à une meilleure anticipation des problèmes de construction des gymnases incluant une certaine anticipation de l'acquisition de terrains constructibles au vu des besoins démographiques annoncés.

Je terminerai en relevant que, l'an dernier, vous avez accepté la transformation d'une observation en postulat concernant l'archéologie. C'est pour cette raison que nous n'avons pas réédité d'observation cette année, malgré la récurrence des problèmes.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Pour terminer par une félicitation, j'ai beaucoup aimé le texte qui, sur près de deux pages, suit le titre administration cantonale des impôts (ACI) ; à l'extrême limite, la sous-commission pourrait en créer un *digest*, tant elle a pris la peine d'une grande pédagogie dans l'explication de cette ACI, même moi j'ai fini par y apprendre quelque chose ! D'autres citoyens seraient peut-être heureux de pouvoir lire ce texte dont la qualité est vraiment très bonne.

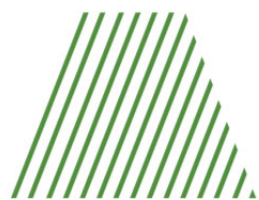
La discussion est close.

Ce point de l'ordre du jour est traité.

Les premières réponses aux observations de la Commission de gestion interviendront au mois de juin.

La séance est levée à 17 heures.

TEXTE PROVISOIRE



GRAND CONSEIL

Commission de gestion (COGES)

Avril 2019

**Rapport de la commission chargée de
contrôler la gestion du Conseil d'Etat
du Canton de Vaud**

Année 2018

**Embargo jusqu'au 01.05.2019
à 11h**

8
1
8
GESTION

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

COMMISSAIRES

Président et rapporteur général

M. Hugues Gander

Vice-présidents

M. Olivier Mayor
M. Denis Rubattel

DEPARTEMENTS SOUS-COMMISSIONS

Territoire et environnement

M. Jean-François Chapuisat
M. Yvan Luccarini, rapporteur

Formation, jeunesse et culture

Mme Christine Chevalley
Mme Nathalie Jaccard, rapportrice

Institutions et sécurité

Mme Monique Ryf
M. Claude Matter, rapporteur

Santé et action sociale

M. Alain Bovay
M. Eric Sonnay, rapporteur

Economie, innovation et sport

Mme Isabelle Freymond
M. Denis Rubattel, rapporteur

Infrastructures et ressources humaines

Mme Catherine Labouchère, rapportrice
M. Olivier Mayor

Finances et relations extérieures

M. Arnaud Bouverat, rapporteur
M. Jean-Bernard Chevalley

Secrétaire

Mme Sophie Métraux

Secrétariat de la commission

Place du Château 6, 1014 Lausanne
021 316 05 12
sophie.metraux@vd.ch

TABLE DES MATIERES

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION	- 1 -
TABLE DES MATIERES.....	- 2 -
INTRODUCTION.....	- 5 -
LISTE DES OBSERVATIONS	- 6 -
RAPPORT GENERAL	- 14 -
Chancellerie.....	- 14 -
1 ^{re} observation <i>Evaluation des responsables d'entités indépendantes ; Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA), Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI), Groupe Impact</i>	- 15 -
2 ^e observation <i>Objets parlementaires dont le délai de réponse est échou.....</i>	- 16 -
Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI).....	- 18 -
Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA).....	- 20 -
Groupe Impact.....	- 21 -
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC).....	- 22 -
Collaborations	- 24 -
Journée d'étude de la COGES dans le district du Gros-de-Vaud.....	- 24 -
Conclusion.....	- 25 -
DEPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE).....	- 26 -
Introduction	- 26 -
Secrétariat général (SG-DTE)	- 26 -
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).....	- 27 -
Direction générale de l'environnement (DGE)	- 27 -
1 ^{re} observation <i>Un fonds qui s'épuise !.....</i>	- 29 -
2 ^e observation <i>Une solution transitoire qui risque de durer</i>	- 30 -
3 ^e observation <i>Renforcement de l'effectif pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan climat vaudois</i>	- 32 -
Service des automobiles et de la navigation (SAN)	- 33 -
Service du développement territorial (SDT)	- 33 -
Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA).....	- 34 -
Suivi des objets parlementaires en suspens.....	- 36 -
Conclusion.....	- 38 -
DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC).....	- 39 -
Introduction	- 39 -
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	- 40 -
1 ^{re} observation <i>Collaboration entre le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) sur la transition préscolaire – scolarité obligatoire.....</i>	- 41 -
Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)	- 42 -
2 ^e observation <i>Réorganisation de la gouvernance au sein de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).....</i>	- 42 -
3 ^e observation <i>Planification des gymnases.....</i>	- 43 -
4 ^e observation <i>Remplacement des enseignants de branches techniques</i>	- 44 -
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)	- 45 -

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)	- 47 -
5 ^e observation <i>Taux d'encadrement dans les institutions pour l'enseignement spécialisé</i>	- 47 -
Service de la protection de la jeunesse (SPJ)	- 47 -
6 ^e observation <i>Mesures à mettre en place au sein du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et des Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM)</i>	- 48 -
7 ^e observation <i>Protéger les intervenants des Points Rencontres</i>	- 49 -
Service des affaires culturelles (SERAC).....	- 50 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 53 -
Conclusion.....	- 56 -
DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE (DIS)	- 57 -
Introduction	- 57 -
Secrétariat général (SG-DIS).....	- 57 -
1 ^{re} observation <i>Nouveaux locaux de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) pour la région Est</i>	- 59 -
Ministère public (MP)	- 61 -
Service des communes et du logement (SCL).....	- 62 -
Service juridique et législatif (S JL).....	- 64 -
Service pénitentiaire (SPEN).....	- 64 -
2 ^e observation <i>Etat des bâtiments pénitentiaires existants</i>	- 66 -
Police cantonale (Polcant)	- 66 -
3 ^e observation <i>Leçons à tirer du cas dit du « bateau italien »</i>	- 67 -
4 ^e observation <i>Avenir de l'Académie de police de Savatan</i>	- 69 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 69 -
Conclusion.....	- 71 -
DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS).....	- 72 -
Introduction	- 72 -
Secrétariat général (SG-DSAS).....	- 72 -
1 ^{re} observation <i>Des places d'apprentissage dédiées dans le cadre du programme Formation pour jeunes adultes en difficulté (FORJAD)</i>	- 74 -
Service de la santé publique (SSP).....	- 74 -
Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)	- 75 -
2 ^e observation <i>Transformations à l'Etablissement psychosocial médicalisé (EPSM) Les Myosotis, à Montherod</i>	- 77 -
Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)	- 78 -
3 ^e observation <i>Retards et surcoûts dans la réalisation du nouvel hôpital de Cery</i>	- 79 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 79 -
Conclusion.....	- 81 -
DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT (DEIS).....	- 82 -
Introduction	- 82 -
Secrétariat général (SG-DEIS)	- 82 -
Service de la population (SPOP).....	- 83 -
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).....	- 84 -
Service de l'emploi (SDE)	- 88 -
1 ^{re} observation <i>Aide financière pour paiement de salaires</i>	- 89 -

Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI)	- 90 -
2 ^e observation <i>Vente de nourriture par des commerçants itinérants</i>	- 91 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 91 -
Conclusion	- 94 -
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)	- 95 -
Introduction	- 95 -
Secrétariat général (SG-DIRH)	- 95 -
1 ^{re} observation <i>Communication et encadrement pour le passage du papier au tout numérique</i>	- 96 -
Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)	- 97 -
2 ^e observation <i>Equité dans les procédures de recrutement et d'attribution de postes</i>	- 98 -
Direction des systèmes d'information (DSI)	- 99 -
3 ^e observation <i>Implémentation du nouveau logiciel à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) : quelles mesures d'accompagnement pour la gestion du changement ?</i>	- 100 -
Contrôle cantonal des finances (CCF)	- 102 -
Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)	- 102 -
Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)	- 105 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 108 -
Conclusion	- 111 -
DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)	- 112 -
Introduction	- 112 -
Secrétariat général (SG-DFIRE)	- 113 -
Direction générale de la fiscalité (DGF)	- 115 -
1 ^{re} observation <i>Suivi et communication de l'Administration cantonale des impôts (ACI) sur les dossiers non taxés</i>	- 118 -
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)	- 121 -
Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)	- 122 -
2 ^e observation <i>Amélioration de l'annonce des travaux à venir</i>	- 124 -
3 ^e observation <i>Amélioration de la remontée des informations vers le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) et de la consignation des problèmes détectés</i>	- 125 -
4 ^e observation <i>Mesures spécifiques pour la construction de gymnases en fonction des besoins avérés</i>	- 125 -
Cour des comptes (CC)	- 127 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 128 -
Conclusion	- 129 -
ANNEXES	- 130 -
RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION (COGES) SUR LE DOSSIER RELATIF A SWISS SPACE SYSTEMS HOLDING (S3)	- 131 -
REPERTOIRE DES ACRONYMES	- 140 -

INTRODUCTION¹

M. Hugues Gander, président de la Commission de gestion (COGES), rapporteur :

Ce rapport de la COGES pour l'année 2018 est le deuxième de la législature (2017-2022). La COGES a connu plusieurs changements durant l'année 2018 ; le départ de la présidente à fin juin pour non-compatibilité avec son nouveau mandat au Conseil d'administration de la Banque cantonale vaudoise (BCV), le départ également d'un des vice-présidents au 30 octobre et de deux commissaires. Quatre nouveaux commissaires ont alors fait leur entrée au sein de la COGES. Des changements ont été opérés au sein des sous-commissions en charge du Département des institutions et de la sécurité (DIS), du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) et du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE). Le rapporteur soussigné a pris la présidence de la COGES.

Formée de parlementaires de milice, la COGES ne peut prétendre tout contrôler ou expliquer de la gestion du Conseil d'Etat et de son administration. Il ne s'agit pas non plus d'une commission d'enquête dont les moyens d'investigation sont plus étendus. Cependant, elle a pu relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt avec sa mission débouchant parfois sur des observations, au nombre de 28 pour l'année 2018.

Pour passer en revue l'année 2018, la COGES a tenu 11 séances plénières dont 2 journées entières consacrées à l'examen des rapports des sous-commissions auxquelles il faut ajouter toutes les visites des sous-commissions.

La journée d'étude « hors cadre » la commission s'est déroulée dans le district du Gros-de-Vaud.

La COGES tient ici à remercier la secrétaire de la commission pour sa disponibilité, son expérience profitable à la commission ainsi que son travail important et de grande qualité.

Nous remercions également toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Etat, chacune et chacun dans leur fonction, pour leur travail, leur disponibilité et les réponses à nos nombreuses questions.

¹ Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

LISTE DES OBSERVATIONS

RAPPORT GENERAL

1^{re} observation

Evaluation des responsables d'entités indépendantes ; Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA), Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI), Groupe Impact

Lorsque le législateur a institutionnalisé les entités telles que le BCMA, le BPPDI et le Groupe Impact, il a clairement affirmé leur nécessaire autonomie pour remplir leurs missions. Cependant, cette autonomie induit que les responsables de ces entités ne sont pas formellement évalués contrairement à tous ceux de l'Administration cantonale vaudoise.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation de cette situation et s'il entend mettre en œuvre une évaluation des responsables de ces entités, tout en préservant leur indépendance.....p. 15*

2^e observation

Objets parlementaires dont le délai de réponse est échu

Constatant que le nombre d'objets parlementaires dont le délai de réponse est échu ne diminue pas, la Commission de gestion (COGES) souhaite que la situation actuelle ne perdure pas et demande que le Conseil d'Etat prenne des mesures pour y remédier.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie qu'il entend mettre en place afin de respecter les délais légaux de traitement des interventions parlementaires, en particulier celles qui sont contraignantes, dans le respect des droits institutionnels des députés.p. 16*

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE)

1^{re} observation

Un fonds qui s'épuise !

Les contrats de durée déterminée (CDD) ou d'auxiliaire au sein de la Direction de l'énergie (DIREN) ont maintenant pu être pérennisés en contrats de durée indéterminée (CDI) et la DIREN s'en trouve donc renforcée. Toutefois, la quasi-totalité des salaires à la DIREN est financée par un prélèvement sur le Fonds pour l'énergie qui n'a pas cette vocation et qui s'épuise inexorablement pour probablement être complètement tari à l'horizon 2020.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, afin de réalimenter le Fonds pour l'énergie tout en s'assurant de pérenniser voire de renforcer l'effectif de la DIREN pour répondre au défi de la transition énergétique.....p. 29*

2^e observation

Une solution transitoire qui risque de durer

L'évacuation des eaux usées du futur Hôpital Riviera-Chablais (HRC) sur la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Jaquetan (Roche) est une solution transitoire en attendant la construction de la future STEP régionale du Service intercommunal de gestion (SIGE) qui seule permettra un traitement adapté des micropolluants. A la veille de l'ouverture de ce nouvel établissement hospitalier, la question de l'implantation de cette nouvelle STEP n'est pas encore réglée. Il est donc à craindre que la situation transitoire perdure avec tous les risques inhérents pour l'environnement.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la durée qu'il estime pouvoir être qualifiée de transitoire et sur les mesures qu'il entend prendre si la situation actuelle venait à perdurer au-delà de cette période.....p. 30*

3^e observation

Renforcement de l'effectif pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan climat vaudois

La nécessité d'agir contre le réchauffement climatique en matière de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques est largement admise tant par le politique qu'au sein de la population. La prochaine étape consiste à élaborer un plan climat vaudois et à le mettre en œuvre rapidement pour tenter de relever le défi de l'urgence climatique. Cela implique donc d'y consacrer en amont les ressources adéquates.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour finaliser et mettre en œuvre rapidement le plan climat vaudois, et ce dans quel délai.p. 32*

**DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
(DFJC)**

1^{re} observation

**Collaboration entre le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et le
Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) sur la transition
préscolaire – scolarité obligatoire**

L'anticipation des besoins d'encadrement pour la petite enfance à travers une concertation préscolaire regroupant par exemple, les parents, les pédiatres, les garderies, les accueillants en milieu familial et la future école pourrait permettre d'évaluer, en amont, les appuis et mesures nécessaires pour une meilleure intégration de l'enfant à l'école. A ce jour, ce suivi et cette détection n'existent pas. Or, ils permettraient la mise en place immédiate des mesures ou du suivi nécessaires à l'enfant.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les solutions envisageables et s'il compte mettre en place des mesures pour répondre à cette problématique et, cas échéant, dans quel délai.p. 41*

2^e observation

Réorganisation de la gouvernance au sein de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

La DGEP est l'un des plus grands services de l'Etat de Vaud (CHF 520 millions de budget par année et quelque 3'000 collaborateurs). Ses structures sont complexes avec ses 25 établissements de formation répartis dans le canton et qui possèdent chacun leur culture. Des réformes de la gouvernance semblent souhaitables.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les différents moyens et mesures qu'il entend mettre en œuvre pour qu'une réorganisation de la gouvernance de la DGEP soit menée dans les meilleurs délais.p. 42

3^e observation

Planification des gymnases

La planification des gymnases pose problème en divers endroits du canton. La forte augmentation du nombre d'étudiants rend la situation préoccupante.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend mettre en place pour assurer une planification en adéquation avec les besoins en gymnases dans le canton, et ce dans quel délai.p. 43

4^e observation

Remplacement des enseignants de branches techniques

La pénurie de remplaçants dans les branches techniques est telle que si des mesures concrètes ne sont pas mises rapidement en place, des classes seront libérées lors d'absences des enseignants titulaires, retardant alors l'apprentissage théorique des étudiants.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil d'une part sur les mesures qu'il entend prendre pour alléger le processus d'engagement des remplaçants et intervenants externes afin de tenir compte des spécificités des écoles professionnelles, et d'autre part sur l'opportunité de rendre ces fonctions plus attractives pour perpétuer l'échange des savoirs.p. 44

5^e observation

Taux d'encadrement dans les institutions pour l'enseignement spécialisé

Cette dernière décennie, les situations d'encadrement spécifique pour les enfants se sont complexifiées et sont plus nombreuses. Or, le taux d'encadrement est inchangé obligeant les établissements à surcharger les enseignants spécialisés ou à faire appel à du personnel peu ou pas qualifié pour répondre aux besoins de ces enfants.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin de réévaluer les taux d'encadrement dans les institutions de l'enseignement spécialisé et dans quel délai ces mesures seront instaurées.p. 47

6^e observation

Mesures à mettre en place au sein du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et des Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM)

Afin de pouvoir pleinement répondre aux recommandations du rapport Rouiller et aux besoins du SPJ, diverses mesures ont déjà été mises en œuvre. D'autres doivent encore être instituées, notamment l'établissement d'un organigramme précis, le développement de la circulation de l'information de manière transversale et transparente, ainsi que l'instauration d'une politique d'archivage dans tous les ORPM.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le suivi des mesures mises en œuvre et celles à venir, notamment la mise en place d'un organigramme, l'amélioration de la circulation de l'information ainsi que l'établissement d'une politique d'archivage dans les ORPM, et dans quels délais ces mesures seront instaurées.p. 48*

7^e observation

Protéger les intervenants des Points Rencontres

Les intervenants sociaux doivent donner un ensemble d'informations qui sont par la suite communiquées aux avocats qui les transmettent à leur tour aux parents. Parfois, ceux-ci peuvent alors avoir des réactions violentes à l'encontre des collaborateurs des Points Rencontres, les mettant en danger ainsi que les enfants et autres personnes présentes.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, pour que les intervenants sociaux qui transmettent des signalements et informations bénéficient de l'anonymat afin qu'ils puissent remplir leur mission sans l'inquiétude de représailles.p. 49*

DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE (DIS)

1^{re} observation

Nouveaux locaux de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) pour la région Est

Bien qu'agréables, les locaux de l'OCTP au chemin de Mornex à Lausanne semblent étriqués pour l'ensemble du personnel qui y travaille. Pour l'instant, l'OCTP s'acclimate sachant qu'un projet de nouveau site est à l'étude pour la région Est.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'avancement du projet de construction d'un nouveau site dévolu à l'OCTP pour la région Est et sur son délai de réalisation.p. 59*

2^e observation

Etat des bâtiments pénitentiaires existants

Nonobstant les nouvelles constructions pénitentiaires prévues, plusieurs lieux de détention ouverts et fermés existants nécessitent des travaux d'entretien importants, pour certains urgents, de reconstruction ou d'extension.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le calendrier de réalisation des travaux d'entretien, de reconstruction et d'extension dans les lieux de détention ouverts et fermés. La Commission de gestion (COGES) souhaite une réponse en collaboration avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).p. 66*

3^e observation

Leçons à tirer du cas dit du « bateau italien »

Le bateau de sauvetage et d'intervention rapide sur le lac de Neuchâtel a fait l'objet d'un appel d'offres élaboré par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et la gendarmerie vaudoise. Ces instances ont, par la suite, effectué la procédure d'adjudication. Or, ce bateau n'est toujours pas opérationnel.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son analyse des dysfonctionnements dans cette affaire, les leçons à tirer de cet événement et les mesures correctrices qu'il entend prendre pour éviter d'autres cas de ce genre.p. 67

4^e observation

Avenir de l'Académie de police de Savatan

A l'Académie de police de Savatan, la mise en place d'une nouvelle gouvernance, la dotation d'un statut juridique et la création d'un module de formation sur 2 ans modifieront l'ensemble de l'organisation de l'entité.

- Le Conseil d'Etat est prié d'une part de renseigner le Grand Conseil sur le devenir de l'Académie de police de Savatan (statut juridique, gouvernance, formation) et d'autre part de préciser les modalités actuelles et futures de surveillance de l'académie.p. 69

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

1^{re} observation

Des places d'apprentissage dédiées dans le cadre du programme Formation pour jeunes adultes en difficulté (FORJAD)

Avec l'intensification du programme FORJAD, un manque de places d'apprentissage dans certains corps de métiers a été observé. Le nombre d'entreprises risque d'être insuffisant pour satisfaire la demande.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa vision à court et à long terme du programme FORJAD, ainsi que sur les mesures envisagées pour favoriser la réinsertion des jeunes au bénéfice de ce programme et pour encourager les entreprises à être formatrices.p. 74

2^e observation

Transformations à l'Etablissement psychosocial médicalisé (EPSM) Les Myosotis, à Montherod

A l'EPSM Les Myosotis, il est urgent de transformer les chambres à 2 lits en chambres individuelles. En effet, la promiscuité et le manque d'intimité pour les bénéficiaires s'avèrent problématiques.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le calendrier de réalisation des travaux à l'EPSM Les Myosotis.....p. 77

3^e observation

Retards et surcoûts dans la réalisation du nouvel hôpital de Cery

Dans le cadre des travaux pour la réalisation du nouvel hôpital de Cery, un contrat a été signé avec une entreprise totale. Un certain nombre de retards et de surcoûts ont été constatés.

- *Le Conseil d'Etat est prié d'une part de renseigner le Grand Conseil quant à la gestion des retards du chantier, et d'autre part de l'informer sur la prise en charge des frais et des pénalités qui en découlent.p. 79*

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT (DEIS)

1^{re} observation

Aide financière pour paiement de salaires

Dans le cadre de l'affaire Swiss space systems holding (S3) et spécifiquement concernant l'aide octroyée par le Conseil d'Etat pour le paiement des salaires par le biais du Fonds cantonal de lutte contre le chômage, la Commission de gestion (COGES) a constaté le peu de documents produits par la société et les investigations ténues concernant l'état de versement des salaires menées par les autorités. Le montant a été octroyé sans avoir connaissance du total réel des salaires impayés.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les processus lui permettant de prendre en compte la situation du versement des salaires et d'évaluer les interférences éventuelles entre la loi sur l'assurance-chômage (LACI) et le Fonds cantonal de lutte contre le chômage.p. 89*

2^e observation

Vente de nourriture par des commerçants itinérants

Le développement de commerces itinérants et sauvages de denrées alimentaires pose des questions d'hygiène et de légalité.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures et les contrôles qui pourraient être envisagés par le chimiste cantonal à l'égard des commerces itinérants.p. 91*

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)

1^{re} observation

Communication et encadrement pour le passage du papier au tout numérique

La cyberadministration se met en place et facilitera le bon fonctionnement et la sécurité de la conservation des données des dossiers de la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC). Toutefois, le passage du papier au numérique inquiète le terrain.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre en matière de communication et d'accompagnement afin de faciliter la transition du papier au numérique pour les usagers, et dans quel délai ces mesures seront mises en œuvre.p. 96*

2^e observation

Equité dans les procédures de recrutement et d'attribution de postes

Repérer la relève, mettre en place les conditions pour former et fidéliser le personnel et les cadres aux services de l'Etat relève d'une saine logique. Toutefois, il est important que les personnes adéquates soient choisies pour les postes en toute équité, avec des procédures clairement définies et connues de tous.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les garde-fous qu'il a mis et entend mettre en place pour garantir une équité de traitement et le respect des procédures de recrutement et d'attribution de postes.p. 98

3^e observation

Implémentation du nouveau logiciel à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) : quelles mesures d'accompagnement pour la gestion du changement ?

Le nouveau logiciel administratif à la DGEP est attendu avec impatience, mais aussi avec une certaine appréhension en raison à la fois de l'historique du Système d'information des établissements de formation (SIEF) et des différences de culture et de fonctionnement entre la DGEP et la Direction des systèmes d'information (DSI).

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre et dans quel délai, pour accompagner le changement de logiciel administratif à la DGEP afin que cette transition se passe au mieux.....p. 100

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)

1^{re} observation

Suivi et communication de l'Administration cantonale des impôts (ACI) sur les dossiers non taxés

La statistique des dossiers non taxés ne permet pas en l'état de distinguer les dossiers non encore taxés par l'ACI, à raison ou non, des dossiers non taxés définitivement pour des facteurs totalement indépendants de l'ACI (attente d'un jugement du tribunal, enquête en cours sur une éventuelle soustraction fiscale, etc.).

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour avoir, dans le futur, une statistique plus détaillée des dossiers non taxés qui permette notamment de distinguer facilement les retards ou traitement plus longs que la moyenne qui incombent au traitement de la déclaration d'impôt par l'ACI, des facteurs externes non imputables à l'ACI.p. 118

2^e observation

Amélioration de l'annonce des travaux à venir

La planification de travaux est élaborée entre le responsable d'une entité au Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) et le responsable du bâtiment concerné après avoir passé les différents processus de priorisation et de validation internes au SIPaL. La Commission de gestion (COGES) constate que les services utilisateurs ne bénéficient pas du même niveau d'information.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la communication entre les parties prenantes en amont de travaux afin de lever les incertitudes liées à de futurs projets de rénovations.....p. 124

3^e observation

Amélioration de la remontée des informations vers le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) et de la consignation des problèmes détectés

Les problèmes et demandes de rénovations, de réparations et d'adaptations des bâtiments remontent depuis les divers services demandeurs vers le SIPaL. Si certaines demandes ne sont logiquement pas traitées de suite, en raison de la priorisation des travaux selon l'urgence, il s'avère cependant que des problèmes signalés à la Commission de gestion (COGES) ne semblent pas être connus du SIPaL.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer le processus de remontée d'informations des services demandeurs (problèmes signalés, demandes de travaux, etc.) vers le SIPaL et leur consignation jusqu'à l'étape de priorisation.p. 125

4^e observation

Mesures spécifiques pour la construction de gymnases en fonction des besoins avérés

Pour de multiples raisons, plusieurs constructions de gymnases sont aujourd'hui retardées. Les infrastructures existantes ne pourront dans tous les cas pas absorber la croissance des effectifs.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour réaliser de nouveaux gymnases dans les délais fixés et assurer à l'avenir des acquisitions de terrain constructible dans les temps.p. 125

RAPPORT GENERAL

Le bureau de la Commission de gestion, constitué des 2 vice-présidents, MM. Denis Rubattel et Yves Ferrari jusqu'au 30 octobre 2018 puis de M. Olivier Mayor ainsi que de son président M. Hugues Gander, rapporteur, a effectué des visites auprès des entités suivantes :

- Chancellerie
- Bureau d'information et de communication (BIC)
- Archives cantonales vaudoises (ACV)
- Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI)
- Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)
- Groupe Impact
- Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Le bureau de la COGES a également rencontré le bureau du Grand Conseil, plusieurs fois celui de la Commission des finances (COFIN) et 2 fois, en compagnie de la sous-commission en charge du Département des institutions et de la sécurité (DIS), une délégation de la Commission des visiteurs du Grand Conseil (CVGC). Il a également assisté à la présentation des comptes 2017 et du budget 2019 de l'Etat de Vaud.

Le bureau de la COGES, renforcé par les commissaires en charge du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) et du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) ainsi que par 2 commissaires de la COFIN a été mandaté pour répondre à la demande du groupe des Verts concernant le dossier S3. Ce mandat fait l'objet d'un rapport annexé au présent rapport annuel (voir en p. 131).

Chancellerie

Evénements marquants de 2018

En 2018, la Chancellerie a réintégré ses locaux du Château Saint Maire entièrement rénovés. Le DIS et les séances du Conseil d'Etat ont également réintégré le bâtiment. Ce « retour au bercail » a impacté la Maison de l'Elysée qui est alors devenue uniquement une maison de réceptions, ce qui a permis l'économie d'un ½ ETP transféré au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

Durant l'année, un nombre important de visites tant du Château Saint Maire que du Parlement a été organisé, traduisant notamment l'intérêt de la population pour ces institutions et les bâtiments qui les abritent.

Le dossier fiscal et les voyages d'un conseiller d'Etat ont aussi nécessité une implication particulière de la Chancellerie (rapports avec les médias et mandat d'expertise).

Personnel

Depuis quelque 20 ans, l'effectif de cette entité est stable à 8 ETP. Cependant, pour l'année 2018, il a fallu recourir à l'appui d'un ½ ETP venu du Bureau d'information et de communication (BIC) pour suppléer une absence de longue durée. Cet appui couvrait les tâches de planification, d'agendas, de coordination, de suivi du programme de législature et du « service après-vente » des décisions du Conseil d'Etat.

Projet Système d'information Exécutif-Législatif (SIEL)

Sous l'impulsion d'un comité de pilotage (COFIL) formé du chancelier, du chef de la Direction des systèmes d'information (DSI) et du secrétaire général du Grand Conseil, une avance significative a pu

être portée au projet SIEL initié en 2006 et rebaptisé Bleu SIEL en 2013. Le chancelier souligne la forte motivation et l'implication de la DSI et des délégués des différentes entités de l'administration cantonale.

A ce jour, le premier palier est franchi, l'ancien Recueil systématique de la législation vaudoise est désormais remplacé par une nouvelle plateforme baptisée Base législative vaudoise (BLV). Le second palier concerne la gestion des affaires du Conseil d'Etat et du Grand Conseil (voir chapitre sur le Secrétariat général du Grand Conseil en p. 22). Il devrait être mis en fonction en octobre 2019 pour une première étape à destination des collaborateurs et 3 mois plus tard à destination des députés. Le troisième palier consistera à passer à la totale gestion électronique des dossiers (GED) ainsi qu'à l'archivage de toutes les données éligibles (conservation probatoire, voir chapitre sur les Archives cantonales vaudoises en p. 17).

Responsabilités administratives

La COGES s'est interrogée sur les limites de la responsabilité de la Chancellerie sur les bureaux indépendants qui lui sont néanmoins administrativement rattachés tels que le Groupe Impact, le Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA) et le Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI). La Chancellerie n'exerce qu'une responsabilité administrative, ce qui implique que ces bureaux ne sont pas formellement évalués et que le cahier des charges des responsables se résume aux articles du règlement idoine. Un entretien régulier avec les représentants des autorités qui ont mis en place les responsables des bureaux précités est souhaité par la COGES et par les responsables eux-mêmes.

1^{re} observation

Evaluation des responsables d'entités indépendantes ; Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA), Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI), Groupe Impact

Lorsque le législateur a institutionnalisé les entités telles que le BCMA, le BPPDI et le Groupe Impact, il a clairement affirmé leur nécessaire autonomie pour remplir leurs missions. Cependant, cette autonomie induit que les responsables de ces entités ne sont pas formellement évalués contrairement à tous ceux de l'Administration cantonale vaudoise.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation de cette situation et s'il entend mettre en œuvre une évaluation des responsables de ces entités, tout en préservant leur indépendance.*

Objets parlementaires en suspens

La COGES suit le dossier des objets parlementaires en suspens depuis 2012, date du mandat que lui a confié le Bureau du Grand Conseil sur le sujet.

Au 31 décembre 2017, 365 objets dont le délai légal de réponse était échu étaient recensés. Une année plus tard, le nombre s'élève à 398. Ils apparaissent ci-après par département à la fin de chaque rapport des sous-commissions. A noter que cette liste comprend aussi les objets auxquels le Conseil d'Etat a fourni une réponse, mais qui ne sont pas encore passés au plénum. Cela a toujours été le cas depuis la mise en place de ce suivi.

Ces retards, même s'ils sont parfois explicables (par exemple, attente d'intégration dans une nouvelle loi) péjorent souvent la pertinence des dépôts des députés (perte d'actualité, évolutions sociétales, influences externes, lois supérieures, etc.).

En date du 19 juin 2013, la COGES avait adressé un rapport au Bureau du Grand Conseil dans lequel elle faisait le constat que 244 objets parlementaires n'avaient pas eu de réponse ou n'avaient pas fait l'objet d'un rapport dans les délais légaux. A l'époque, les analyses avaient montré une grande divergence entre le nombre d'objets recensés par les départements et la base de données Antilope (131 et 244). Ceci n'est plus d'actualité, des procédures de suivi ayant été mises en place.

Par contre, parmi les 11 recommandations du rapport, figuraient non seulement l'application de l'article 111 alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) qui précise que, dans son rapport annuel, le Conseil d'Etat renseigne le Grand Conseil sur les objets qui lui ont été envoyés et dont le délai est échu, mais aussi la demande de documentation des retards et d'indication des délais dans lesquels le Conseil d'Etat répondra.

Si l'on peut considérer que les recommandations ont été prises en compte, force est de constater que le nombre d'objets dont le délai est dépassé n'a pas baissé. Il convient de réfléchir à une stratégie coordonnée entre l'Exécutif et le Législatif.

2^e observation

Objets parlementaires dont le délai de réponse est échu

Constatant que le nombre d'objets parlementaires dont le délai de réponse est échu ne diminue pas, la Commission de gestion (COGES) souhaite que la situation actuelle ne perdure pas et demande que le Conseil d'Etat prenne des mesures pour y remédier.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie qu'il entend mettre en place afin de respecter les délais légaux de traitement des interventions parlementaires, en particulier celles qui sont contraignantes, dans le respect des droits institutionnels des députés.*

Bureau cantonal d'information et de communication (BIC)

Le BIC est l'organe chargé de la politique générale d'information du Conseil d'Etat, du Grand Conseil, de l'administration et de l'Ordre judiciaire. Son activité est régie par l'article 4 alinéa 2 du règlement d'application de la loi du 24 septembre 2002 sur l'information (RLInfo) qui énumère toutes les facettes d'une information à donner (soutien aux émetteurs, coordination interdépartementale, organisation de la diffusion, accréditation aux journalistes, etc.).

Personnel

L'effectif des 7 collaborateurs en contrat de durée indéterminée (CDI) (5,2 ETP) est complété par 2 stagiaires universitaires et 2 apprentis.

La revue journalière et analyse de la presse occupe une personne à 80 %.

Activités

L'activité de base montre une régularité par rapport aux années précédentes :

- 383 communiqués diffusés en 2018 versus 384 en 2017
- 85 conférences de presse versus 99 en 2017
- 163 news sur vd.ch versus 148 en 2017
- 415 tweets réguliers et 5 tweets live (4 dimanches de votations et 1 lors du forum sur le logement) comptant 8'300 suiveurs.

Parmi les activités moins habituelles, la refonte du site internet de l'Etat de Vaud est celle qui a le plus impacté le BIC. La cure d'amaigrissement de 25'000 à 7'000 pages ne devrait pas pénaliser la qualité du contenu des informations. Le principe de base de l'opération a été de se mettre à la place du citoyen lambda qui va à la pêche aux informations sur l'ACV. Cet angle de vue a déterminé la priorisation du contenu. De petits mandats externes et répétés au cours de la refonte ont permis d'avoir ce regard de l'utilisateur. Le retour sur le degré de satisfaction fait état d'une forte proportion plus ou moins satisfaite avec, aux 2 extrémités, des gens enchantés et d'autres irréductibles de l'ancienne présentation. Selon le chef du BIC, l'austérité des informations dues à leur officialité et l'aspect générationnel influencent les opinions recueillies.

La faillite assez subite de Publicitas a nécessité de rapidement trouver une solution pour le maintien de la parution de la Feuille des avis officiels (FAO). C'était en effet Publicitas, sous fermage de l'Etat, qui était chargé de sa publication. Une solution, avec la signature d'une convention pour 3 ans, a pu être trouvée du côté des Presses centrales lausannoises (PCL) SA. Cette opération a permis de sauver l'emploi de 9 personnes sur les 15 qui s'occupaient de la régie publicitaire. Relevons que la FAO s'est jointe à 11 autres journaux vaudois (sans les gratuits) pour mettre sur pied, sous la responsabilité opérationnelle des PCL SA, une combinaison publicitaire appelée « Combi Vaud + » garantissant une couverture locale, régionale et cantonale. Les annonceurs trouveront ainsi des supports ciblés et bénéficieront de rabais à partir de 5 journaux.

Le passage de la FAO du format papier au format numérique est en cours de réflexion. La COGES ne manquera pas de suivre ces réflexions, de même que les effets de l'opération « Combi Vaud + ».

Archives cantonales vaudoises (ACV)

Deux thématiques ont présidé les réflexions de l'équipe des ACV : le départ à la retraite très prochainement du directeur des ACV et le passage au numérique avec l'application des critères de conservation probatoire ainsi que la garantie d'une lecture pérenne des documents numérisés, préoccupation concrétisée par l'élaboration de l'EMPD 109².

Personnel

L'effectif se compose de 15 personnes (13,05 ETP) et 29 auxiliaires (7,7 ETP).

En plus du départ du directeur annoncé pour mai 2019 pour lequel il est prévu un mois de tuilage avec son successeur, 2 départs à la retraite ont été repourvus après mise au concours. Hors effectif, un poste d'opérateur de numérisation, en contrat de durée déterminée (CDD) financé par un crédit alloué dans le cadre de travaux urgents de sécurisation de documents (essentiellement numérisation de cartes et de documents cadastraux) a pris fin le 31 mars 2018, après 3 ans d'activité.

Comme déjà relevé dans plusieurs rapports de gestion, l'accueil de nombreux collaborateurs temporaires nécessite beaucoup de temps en formation de la part des collaborateurs fixes des ACV. L'engagement de postes fixes est souhaité par le directeur des ACV.

Le crédit de CHF 17'600'000.- (EMPD 109) demandé pour financer la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance documentaire, de l'archivage électronique et du renouvellement du système d'information des ACV prévoit un octroi de renforts temporaires de la DSI et du côté ACV de l'engagement d'un records manager, d'un archiviste-informaticien et d'un opérateur de numérisation pour une durée de 5 ans. La question de la pérennisation de ces postes devra se poser à terme.

Principales activités

S'il en est une qui a été marquante en 2018, ce sont les recherches de documents sur les victimes de mesures coercitives, opération de recherche demandée par les politiques. 600 lettres nécessitant 600 jours de travail, la consultation des archives du CHUV sur les internements administratifs, les tests de médicaments, la stérilisation des handicapés mentaux, telles sont les actions menées pour documenter cette période se déroulant avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

Dans les activités « traditionnelles » des ACV, citons l'accueil voire le sauvetage des archives du Comptoir suisse, des Câbleries de Cossonay, de la société des Transports publics du Chablais SA, en plus de l'accueil et du soutien aux chercheurs privés, le plus souvent dans le domaine de la généalogie.

Cependant, comme mentionné plus haut, le passage au numérique, qui n'est pas considéré par les archivistes comme une mutation, mais comme une révolution, a engendré une grande implication des ACV dans la mise en construction de Bleu SIEL, dans la gouvernance de l'information, dans le besoin

² (109) EMPD accordant au CE un crédit d'investissement de CHF 17'600'000.- pour financer la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance documentaire, de l'archivage électronique et du renouvellement du système d'information des Archives cantonales

de corrélation entre la loi sur la protection des données personnelles (LPrD), la loi sur l'information (LInfo) et la loi sur l'archivage (LArch).

La gouvernance de l'information ou cyberadministration doit préciser dans son mode opérationnel ce qui doit être conservé ou pas, ce qui est éligible à la conservation probatoire ou pas, qui est responsable dans les services de cette conservation probatoire, comment sont classées les informations, comment leur pérennisation est-elle garantie, où faut-il héberger les données, combien de fois faut-il les dupliquer, etc. La COGES ne manquera pas de suivre la concrétisation de l'EMPD 109 censé répondre à la plupart de ces questions.

Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (BPPDI)

Personnel

L'année 2018 a été une année compliquée pour l'équipe du BPPDI, principalement à cause de l'absence de longue durée de la titulaire et de l'activité partielle d'un juriste spécialiste. Si l'effectif théorique devait être de 3,4 ETP fixes et de 2 ETP provisoires, il fut en réalité de 2,2 ETP fixes et 2 ETP provisoires.

A l'heure de la rédaction de ce rapport, la situation a considérablement évolué, car la préposée titulaire a mis fin à son activité et la préposée ad intérim s'est vu attribuer le poste de titulaire. De plus, un adjoint a été désigné pour seconder la préposée. Ce qui fait qu'en date du 1^{er} mars 2019, l'effectif est de 3,5 ETP fixes et de 2 ETP provisoires.

La COGES constate l'engagement important de la préposée ad intérim durant la période intérimaire.

Bien qu'administrativement rattaché à la Chancellerie, le BPPDI est un bureau indépendant, à l'instar du Groupe Impact et du Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA). La question de l'évaluation de la responsable du BPPDI se pose. En conséquence, une observation est déposée ci-dessus au chapitre Chancellerie, en p. 15.

Activités

Les dérives des réseaux sociaux et l'exploitation des données clients par les grands distributeurs et collecteurs d'informations (Big data) renforcent les notions de droit à l'information et la protection des données parmi les collectivités publiques.

Dans son rapport sur l'année 2017, la COGES avait fait une observation demandant au Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur :

- a) la publication d'un bilan portant sur l'application de la LPrD et sur les missions du BPPDI
- b) les mesures pour rendre le Registre des fichiers opérationnel
- c) la mission d'information d'office du BPPDI, les modalités d'accès à des documents officiels.

Sous point a), force est de constater que la publication d'un bilan portant sur l'application de la LPrD, couplé à sa révision en profondeur dépend d'une manière pyramidale du droit européen, au vu de la modification de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel appelée « Convention 108 » et de la reprise de la Directive (UE) 2016/680 (Acquis de Schengen). Une mise à niveau à faire sur le plan national est nécessaire au vu des nouvelles obligations découlant du droit européen afin que la Suisse continue à être reconnue comme un pays offrant un niveau de protection adéquat.

La COGES prend acte qu'un EMPL et un bilan devraient être présentés au Grand Conseil en 2019.

Concernant le point b), tous les services de l'ACV ont reçu un guide pratique pour l'établissement d'une fiche documentant chaque fichier géré par une entité cantonale avec un délai au 31 mars 2019 pour annoncer la personne responsable de la tenue du fichier et un délai au 31 décembre pour annoncer le fichier. Notons qu'une fois la fiche archivée, seule la PPDII peut la détruire.

Pour répondre au point c), un rappel des principes de base du droit à l'information a été adressé aux communes dans le cadre d'une publication parue dans le périodique « Canton-communes ».

Selon la préposée ad intérim, 48 % des demandes reçoivent une réponse dans les 24 heures. L'augmentation bien marquée des requêtes résulte d'une sensibilisation accrue via les médias.

Matière des demandes			
Année	Protection des données	Droit à l'information	Total
2009	269	40	309
2010	281	40	321
2011	350	32	382
2012	424	48	472
2013	390	49	439
2014	449	53	502
2015	478	68	546
2016	481	70	551
2017	575	92	667
2018	724	122	846

Quelques exemples ci-dessous, traités en 2018, illustrent les demandes auxquelles le BPPDI est confronté.

En matière de protection des données :

- recours contre la décision du Ministère public refusant à un citoyen l'accès à ses données propres
- droit d'un service cantonal de transmettre l'information sur le statut de séjour des professionnels de la santé à une assurance-maladie (jugé disproportionné par le BPPDI)
- autorisation de caméras avec reconnaissance faciale pour installation d'un système de vidéosurveillance communal (jugé disproportionné par le BPPDI)
- possibilité d'apposer une plaquette avec noms de donateurs à des fins de remerciements sans leur demander leur consentement (le BPPDI préconise de demander leur consentement)
- bon droit d'un enseignant lorsqu'il demande le consentement signé des parents d'élèves dont il souhaite filmer les prestations théâtrales pour les évaluer au calme (jugé disproportionné par le BPPDI, notamment au vu des finalités et des élèves filmés sur appareil privé)
- droit d'une commune d'installer un dispositif de scannage à la déchetterie qui renseigne sur la composition du ménage des usagers (jugé disproportionné par le BPPDI).

En matière de droit à l'information :

- publication du procès-verbal du Conseil communal sur le site internet de la Commune (selon le BPPDI, publication possible si PV approuvé, données personnelles caviardées et pas de huis clos)
- transmission du cahier des charges d'un chef de service sur demande (le cahier des charges constitue un document qui doit être transmis)
- obligation d'une commune à transmettre une convention de répartition des frais d'aménagements à un citoyen qui en fait la demande (document officiel selon la LInfo, pas d'intérêt public ou privé prépondérant s'opposant à la divulgation selon le BPPDI)
- recours contre la décision de refus de transmission de la version initiale des questions locales, en lien avec la nouvelle procédure de naturalisation, émanant de 3 communes et faisant suite à la circulaire « test des connaissances élémentaires – questions locales »

- recours d'un citoyen contre la décision d'une entité cantonale refusant l'accès à une décision rendue à l'encontre d'une fondation
- recours contre le refus d'informer un journaliste sur les mesures administratives prises à l'encontre des conducteurs de véhicules dont le but de la course était le transport d'écoliers et qui, victimes d'un accident, ont été déclarés responsables principaux.

Rappelons enfin l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2018 de la nouvelle règle en matière d'autorisation de vidéosurveillance du domaine public par des autorités publiques, autorisation désormais dévolue aux préfetures. Entre la date d'entrée en vigueur et la mi-février 2019, une seule décision d'autorisation avait été rendue.

Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)

Personnel

L'effectif de 3 personnes pour 2,6 ETP est resté stable. Il est composé du médiateur cantonal (0,9 ETP), de l'adjoint au médiateur cantonal (0,8 ETP) et du 3^e collaborateur assumant 50 % de médiation et 40 % de secrétariat.

Statut du BCMA

Bien que rattaché administrativement à la Chancellerie, l'indépendance du médiateur dans l'accomplissement de ses tâches est garantie par la loi sur la médiation administrative (LMA) à son article 6. Cette indépendance, si elle doit garantir le respect, l'écoute, l'impartialité et la rigueur dans le traitement des demandes de tiers, pose néanmoins la question d'un supérieur hiérarchique et de l'absence d'entretien d'évaluation pour le médiateur cantonal. Actuellement, c'est l'élection par le Grand Conseil lors de chaque nouvelle législature qui a valeur d'évaluation. Aussi, un échange annuel avec le Bureau du Grand Conseil est souhaitable et souhaité par les 2 parties. C'est un constat récurrent de la COGES. En conséquence, une observation est déposée ci-dessus au chapitre Chancellerie (p. 15) puisque c'est de cette dernière que dépend administrativement le BCMA.

Activités

L'année 2018 a vu une forte augmentation des demandes pour atteindre 288 (+ 41 %) sans compter les 175 sollicitations dites simples soit celles auxquelles il est répondu en un seul échange (écrit ou oral) et dont la plupart sont hors champ d'activité du bureau. Selon le responsable du bureau, cette augmentation s'explique par une meilleure visibilité du BCMA suite à la mise en place du guichet d'entrée unique sur le site internet de l'Etat de Vaud.

Si la connaissance du BCMA est due pour moitié au site internet, le premier contact se fait par téléphone (55 %), suivi par les courriels (28 %), le formulaire (8 %), la permanence sans rendez-vous (4 %), le courrier (3 %) et la visite spontanée (1 %).

La statistique du lieu de résidence des demandeurs correspond à la répartition géographique de la population vaudoise.

La liste des autorités (administratives ou judiciaires) concernées par les demandes montre ce que l'on retrouve généralement les autres années, avec en tête l'Administration cantonale des impôts (ACI), suivie du Service de la population (SPOP), de l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM), des Centres sociaux régionaux (CSR), du Service de l'emploi (SDE), de l'Office des poursuites, de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP), du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), des Justices de Paix, etc., soit 38 au total.

Hors cadre du travail habituel de la médiation, en 2018, le BCMA a établi un plan stratégique dans lequel il rappelle non seulement la mission du bureau, mais aussi sa vision et sa devise qui peuvent se résumer ainsi : « encourager les autorités à favoriser les bonnes relations avec les usagères et usagers et contribuer à améliorer le fonctionnement des autorités ».

Les 3 buts stratégiques se déclinent en la promotion d'une bonne culture de l'administration, l'optimisation du traitement des réclamations et l'optimisation de la communication. Chaque but est accompagné des rubriques motivation, résultats attendus, facteurs de performance, risques et facteurs de réussite. Cette stratégie s'appuiera sur un cahier des bonnes pratiques (en cours de rédaction) adressé à l'ACV et une communication plus marquée.

Le bureau de la COGES suivra attentivement les actions concrètes visant à atteindre ces objectifs et l'évolution des résultats.

Groupe Impact

Personnel

L'effectif du Groupe Impact a été renforcé dès le début de l'année 2018 pour être porté à 5,5 ETP (anciennement 4,1 ETP) avec l'arrivée d'un nouveau collaborateur à 80 % et d'un assistant administratif à 60 %. Toutes les personnes intervenant dans les médiations sont porteuses d'un Certificate of advanced studies (CAS) ou d'un Diploma of advanced studies (DAS) en médiation dispensé à Genève.

Activités

L'année 2018 a vu l'arrivée de 8 nouveaux affiliés portant leur nombre à 40 entités parapubliques hors ACV, sans compter le CHUV et l'UNIL qui ont un service de médiation interne.

Dans sa mission de prévention, d'information et de formation sur le harcèlement et la gestion des conflits, le Groupe Impact dispense une formation à tous les nouveaux cadres de l'ACV. A fin 2018, 100 % des cadres (de l'ordre de 1'450) l'avaient reçue.

	2016	2017	2018
Nombre total d'entretiens	598	678	766
Dont à l'interne de l'ACV :			
Nouveaux cas	137	206	175
Médiations	26	28	26
Investigations terminées	10	15	24
Investigations en cours	2	14	16
Coachings	2	2	0
Analyse climat de travail	8	7	7
Présentations/Formations ACV	14	15	21

A noter encore que le Groupe Impact a été appelé une fois dans l'année au Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale (TRIPAC).

Si le Groupe Impact est rattaché administrativement à la Chancellerie, l'article 6 de son règlement (RCTH) lui garantit de travailler en toute indépendance, indépendance nécessaire et reconnue par toutes les parties. Cependant, à l'instar du médiateur cantonal et de la PPDI cette indépendance pose la question de l'évaluation de son travail. Si l'évolution du nombre d'investigations (de 7 en 2017 à 14 en 2018) et de demandes de présentations (de 9 à 18) chez les affiliés pourrait être interprétée comme un signe de reconnaissance de la qualité du travail du Groupe Impact, une observation portant sur la problématique de l'évaluation des responsables d'entités indépendantes est néanmoins déposée ci-dessus en p. 15 au chapitre Chancellerie puisque c'est de cette dernière que dépend administrativement le Groupe Impact.

Relevons aussi que le cahier des charges de la directrice est en cours de rédaction, mais que celui des collaborateurs existe.

Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Preamble

Il serait difficile de faire ressortir un événement marquant plutôt qu'un autre dans l'activité du SGC durant la période allant de septembre 2017 à fin 2018 tant celle-ci fut intense. Les quelques points suivants peuvent néanmoins être cités :

- 3 modules de formation des députés sous l'acronyme « FPA » – Faire le plein d'acouet ! ont été donnés respectivement par le chef du Service juridique et législatif (SJL) sur la thématique de l'élaboration d'un acte législatif et les amendements ; le chef du BIC sur l'impact des réseaux sociaux sur le politique et conseils aux députés pour gérer leur rapport aux médias ; ainsi que le responsable du Bulletin du Grand Conseil sur la consultation du Bulletin désormais accessible via la plateforme internet Scriptorium
- engagement de stagiaires en collaboration avec le Service de l'emploi (SDE) et l'UNIL (voir le chapitre Personnel ci-dessous)
- véritable démarrage de la mise en œuvre du projet Bleu SIEL après 3 ans de travaux préparatoires
- changement de prestataire pour la retransmission des séances plénières du Grand Conseil (de MaxTV l'Yverdonnoise à NRTV la Nyonnaise)
- passage aux documents sans papier adressés aux députés (suppression de la limite des 40 pages éligibles pour impression) hormis les rapports sur le budget et les comptes de la COFIN ainsi que le rapport de la COGES
- élément moteur pour les améliorations à apporter au parlement et à ses espaces
- enquête interne sur les prestations de la section des commissions parlementaires et le ratio heure de séance/heure de rédaction.

Personnel

L'effectif se monte à 22 personnes (7 pleins temps et 15 temps partiels) représentant 17,8 ETP auxquels s'ajoute 1 apprenti (départ à mi-année d'une apprentie certifiée et engagement d'un nouvel apprenti).

Ces ressources humaines ont été complétées par l'engagement de stagiaires au poste d'assistant de rédaction au sein du Secrétariat des commissions parlementaires. Il s'agit d'une part de programmes d'insertion de 6 mois destinés à tout bénéficiaire du revenu d'insertion (RI). Ces programmes n'impactent pas le budget et le SGC fait dans ce contexte office de service d'accueil pour une insertion et non comme service employeur. D'autre part, un deuxième programme a démarré en août avec un stagiaire de l'UNIL, dont le stage fait partie de la formation universitaire et vaut des crédits ECTS (European credit transfer system). Selon le secrétaire général, ces collaborations avec le monde académique et de la réinsertion sont prometteuses ; un bilan interviendra à fin avril 2019.

Signalons que si l'on additionne la masse salariale des collaborateurs du SGC et des indemnités aux députés (jetons des séances plénières et des séances de commissions), les salaires du SGC représentent 34 % des charges. Un bref sondage montre que cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne des cantons qui nous entourent.

Secrétariat parlementaire

Sur requête des présidents des groupes politiques, depuis mars 2018, la planification des séances plénières à 2 ou 3 semaines contient la planification des objets qui seront priorisés sur ce laps de temps. De plus, un objet mis une première fois à l'ordre du jour et n'ayant pas pu être traité est remis à l'ordre du jour des séances suivantes. L'« encolonnement » du traitement des objets semble quelque peu en diminution puisqu'il ne s'élevait « qu'à » 283 au 31 janvier 2019.

Le SGC est aussi fortement impliqué, comme tous les autres services de l'administration, dans le passage au nouveau Système d'information Exécutif-Législatif (Bleu SIEL). L'équivalent d'un poste à

100 % pris sur le budget du projet a permis d'attribuer à l'interne du temps à la mise en place de cette nouvelle plateforme informatique (+ 20 % au secrétariat des commissions parlementaires, + 40 % pour l'informaticien du Grand Conseil et + 40 % d'une des secrétaires parlementaires). Nous nous devons de constater que la structure et l'ergonomie du système actuel (SIEL) ne sont pas des plus adaptées aux besoins spécifiques du Grand Conseil. Le secrétaire général annonce que cette question sera reprise lors de la mise en service de Bleu SIEL.

Pour la députation, le secrétaire général promet que : « la totalité des documents qui parviennent actuellement aux députés par courrier électronique, par le site internet du Grand Conseil ou par la plateforme sécurisée Confluence seront dorénavant et presque exclusivement fournis par Bleu SIEL : dépôts, rapports de commissions, réponses du Conseil d'Etat, EMPL, EMPD, convocations et ordres du jour, procès-verbaux, etc. »

Secrétariat des commissions parlementaires

Le tableau ci-dessous indique le nombre de décisions du Bureau du Grand Conseil en matière de nomination de commissions. Ce tableau illustre l'évolution du volume du travail des secrétaires de commissions avec un léger infléchissement dû au changement de législature.

	Total des décisions du Bureau GC	Vers une commission ad'hoc	Vers une commission thématique	Vers une commission de surveillance
2014-2015	92	64	22	6
2015-2016	146	104	34	8
2016-2017	120	72	41	7
2017-2018	176	103	62	11

Le rapport de la COGES pour l'année 2017 évoquait que le ratio de 1 heure de séance de commission correspondait à 8 heures de rédaction et que ce ratio, même s'il correspondait aux autres parlements suisses, devrait pouvoir être baissé.

Suite à cette remarque, le responsable de la section du secrétariat des commissions a mené durant le premier trimestre 2018 une analyse aléatoire sur 6 objets « calibrés » entre 1 (une séance sur un objet « simple » bien défini – EMPD pour un crédit d'investissement, par exemple) et 3 (plusieurs séances sur un objet « complexe » avec auditions – EMPL avec de nombreux articles et amendements, par exemple), après avoir déjà réalisé une enquête similaire, mais avec plus d'envergure et plus approfondie en 2015.

Il en ressort que le ratio moyen complet est de 1 h de séance/11 h consacrées, décomposé en 1h/7h15 de rédaction et 1h/3h40 d'appui qui peuvent prendre la forme de recherche d'un lieu à l'extérieur, préparation de l'ordre du jour, organisation d'auditions, rédaction d'un communiqué de presse, établissement d'un tableau miroir, rédaction de courriers, édition du rapport final.

Le temps de rédaction quant à lui dépend de l'expérience du secrétaire, de ses connaissances et de la complexité du sujet, du temps préalable de préparation, de la clarté des débats et des orateurs, de la gestion de la séance par la présidence, de la transcription littérale lorsqu'il s'agit d'audition et des demandes des présidences.

Anticipant la remarque de la COGES (abaissement du ratio), des décisions avaient déjà été prises : flexibilité et suppléance des secrétaires, calibrage de l'objet, prise en compte de l'usage final des notes de séance avec adaptation du style des notes selon les besoins, mutualisation des connaissances et des compétences, aide externe éventuelle par des auxiliaires ou des stagiaires (SDE et UNIL).

En se basant sur ces deux statistiques (2015 et 2018), il est d'abord relevé que le ratio moyen de 1/8, calculé en 2018 était déjà le même en 2015, ce qui confirme la constance des travaux de la section des commissions qui continue à se situer dans une norme reconnue au niveau fédéral et dans les autres parlements. Ensuite, ce ratio moyen de 1/8 n'étant dans les faits qu'une agrégation de plusieurs ratios calculés dans divers dossiers, il est intéressant de constater qu'en 2015 déjà, tout comme en 2018, certains dossiers avaient un ratio inférieur. Par conséquent, ces deux constats permettent, en d'autres

termes, d'apporter une réponse doublement positive à la COGES : il est possible d'avoir un ratio moyen inférieur à 1/8 et c'est déjà le cas depuis 2015, voire même avant (mais non documenté).

Dans les pistes de réflexion, il en est une d'importance, mais qui n'est pas de la compétence de la section du secrétariat des commissions parlementaires. Il s'agit de la simplification des travaux sur la prise en considération des motions, initiatives ou postulats. Fait unique en Suisse, ces objets parlementaires subissent un double passage en commission. Alors que le premier passage devrait être un vote d'aiguillage sur le principe même de l'intérêt de l'intervention (prise en considération ou pas avec position du Conseil d'Etat), il s'avère souvent que la discussion débouche sur la forme que prendra l'objet, ceci d'autant plus que les services, soucieux de donner de la profondeur à la discussion, font un travail d'anticipation de documentation qui s'apparente parfois à la rédaction d'un pré-rapport.

Bulletin du Grand Conseil

La numérisation de toute la collection du Bulletin du Grand Conseil est terminée. Prolongement de l'aboutissement de cette étape, un partenariat avec la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU) a permis la mise à disposition pour une recherche en ligne de tous les Bulletins depuis 1829 grâce au portail Scriptorium. Ce sont ainsi 500 tomes ou quelque 500'000 pages à disposition de la députation pour ses recherches. Comme mentionné plus haut, un atelier de formation destiné aux députés a été mis sur pied pour s'approprier le moteur de recherche Scriptorium.

La COGES relève aussi que le rythme de rédaction du Bulletin suit de façon régulière à 3-4 semaines les séances du plénum.

Collaborations

La collaboration et les contacts avec les autres commissions instituées (surveillance et thématiques) sont excellents.

Les sous-commissions COFIN et COGES se renseignent de part et d'autre et permettent un travail ciblé sur certaines thématiques.

Comme mentionné en introduction, le mandat spécifique sur S3 a été mené en étroite collaboration avec une délégation de la COFIN.

Un point de situation sur Beaulieu donné par le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) a également fait l'objet d'une rencontre commune en délégation COFIN-COGES.

Les rencontres trimestrielles avec la CVGC et une délégation de la COGES permettent d'avoir une image actualisée du Service pénitentiaire (SPEN).

Journée d'étude de la COGES dans le district du Gros-de-Vaud

Cette journée annuelle d'étude a eu lieu le vendredi 16 novembre 2018. Sous l'impulsion des 2 députés du district membres de la COGES et du préfet de la région, une série de visites couvrant largement le territoire a été organisée.

Nous tenons à remercier ces 3 personnes ainsi que toutes celles qui nous ont accueillis au long de la journée.

Maison du blé et du pain, Echallens

Une présentation du district par le préfet ainsi qu'une présentation de l'Association de développement de la région du Gros-de-Vaud (ARGDV) ont été faites à la COGES.

Lausanne-Echallens- Bercher (LEB), site d'Echallens

La COGES a été reçue par la déléguée de la direction et par le directeur-adjoint. La commission a bénéficié d'une large présentation de l'entreprise dont un des objectifs est d'assumer une cadence au quart d'heure.

Scierie Zahnd, Rueyres

Une visite guidée de l'entreprise a permis de nous rendre compte des conditions d'automatisation nécessaires pour rester concurrentiel dans ce secteur d'activité. Environ 300'000 m³ de bois sont conditionnés par année.

Association intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE), collège de Bercher

La présentation de l'ASIRE et de l'Association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE) a mis en évidence les difficultés d'organisation de l'école et de l'accueil de jour des enfants.

Fondation Echaud, Cugy

La visite de la Fondation qui s'occupe d'une population adulte en situation de polyhandicap, par son directeur et son adjointe, a permis à la COGES de découvrir des lieux favorisant le vivre ensemble.

Hôtel de Ville, Echallens

La COGES ainsi que les députés du district ont été reçus par les autorités du chef-lieu.

Conclusion

Le bureau de la Commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, le bureau de la Commission de gestion propose au Grand Conseil d'accepter la gestion des entités mentionnées ci-avant pour l'année 2018.

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE)

M. Yvan Luccarini, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département du territoire et de l'environnement pour l'exercice 2018 était composée de MM. Jean-François Chapuisat et Yvan Luccarini.

Introduction

Le DTE est orienté vers la préservation du territoire afin d'y permettre un développement harmonieux des activités humaines. Il veille également à préserver l'environnement, à gérer durablement les ressources naturelles et à renforcer les énergies renouvelables. Il conduit par ailleurs une politique active en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le département est composé des entités suivantes :

- Secrétariat général (SG-DTE)
- Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)
- Unité de développement durable (UDD)
- Direction générale de l'environnement (DGE), composée de 3 directions aux finalités distinctes :
 - Direction de l'énergie (DGE-DIREN)
 - Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV)
 - Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)
- Service des automobiles et de la navigation (SAN)
- Service du développement territorial (SDT)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DTE)

La sous-commission s'est intéressée à la stratégie et aux processus mis en place pour le suivi des interventions parlementaires – nouvelles et en suspens –, ainsi qu'à la procédure de mise au concours des postes au sein du département.

Les dérogations demandées au niveau de l'engagement du personnel sont extrêmement rares. Pour certains engagements, une approche plus pragmatique peut être envisagée. Dans ce cas, une dérogation est soumise au Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), tant pour les contrats à durée indéterminée (CDI) que pour les contrats à durée déterminée (CDD) de plus d'une année.

La relève au niveau des cadres est aussi un défi au niveau du DTE. Cela se traduit par la nécessité d'identifier le potentiel des collaborateurs, notamment lors des entretiens d'appréciation, ainsi que par un décloisonnement de la démarche afin de favoriser le transfert des hauts potentiels. Des formations spécifiques sont proposées.

Le secrétaire général du département souligne le dépôt de nombreuses interventions parlementaires au Grand Conseil. Ces dernières génèrent un travail important pour l'ensemble de l'administration du DTE. Afin de rationaliser ce travail, elles sont regroupées par thématiques et aspects légaux qu'elles touchent.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

La sous-commission a demandé un point de situation sur la mise en application de la loi vaudoise d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD) adoptée en septembre 2017 ainsi que sur les modifications légales visant à instaurer un contrôle de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans les entreprises au bénéfice d'un marché public et les entités subventionnées.

L'année 2018 a été très intense pour le BEFH. Dans un premier temps, il a fallu établir le règlement d'application de la LOVD, permettant ainsi au Conseil d'Etat de fixer au 1^{er} novembre 2018 l'entrée en vigueur de ladite loi et de son règlement d'application.

Un fort accent est mis sur la prévention, par la réalisation et la publication de nombreux documents, par des campagnes de sensibilisation et de la formation.

En ce qui concerne l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans les entreprises au bénéfice d'un marché public et les entités subventionnées, l'accent est mis, pour l'instant, sur l'information. Un nouveau poste en CDI (0,85 ETP) est dédié spécifiquement à cette nouvelle mission légale.

C'est le logiciel Logib, développé sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), qui permet aux entreprises de 50 employés au moins de procéder à une analyse de leur pratique salariale. Le BEFH signale que la validation du processus de contrôle pour les plus petites entités est sur le point d'aboutir au niveau fédéral et qu'il devrait donc être terminé lors du démarrage des contrôles prévu après le délai de 2 ans accordé par la loi.

C'est en effet dès février 2020 que le Canton de Vaud pourra commencer à effectuer des contrôles du respect de l'égalité salariale dans les entreprises au bénéfice d'un marché public et les entités subventionnées, sur la base d'un tirage au sort comme prévu par le législateur. La charge exacte de travail liée à ces contrôles est pour l'instant difficile à évaluer puisqu'elle dépendra notamment du résultat de ces contrôles. En effet, pour tous les éventuels cas détectés de non-respect de l'égalité salariale, il y aura un important travail de suivi concernant la mise en conformité des entités concernées.

Direction générale de l'environnement (DGE)

La sous-commission a demandé un point de situation concernant la feuille de route de la Maison de l'environnement ainsi qu'une présentation du programme SynergieS.

Maison de l'environnement

Le crédit d'investissement est dans les mains du Grand Conseil, alors que la mise à l'enquête publique devrait être prochainement lancée par la Commune de Lausanne.

Le calendrier prévoit des travaux qui s'échelonnent de mai 2019 à octobre 2020 pour une mise en service du bâtiment en février 2021. Ce calendrier se doit toutefois d'être un peu souple, car il n'est jamais possible de complètement exclure d'éventuelles oppositions lors de la mise à l'enquête publique.

La construction du bâtiment est coordonnée par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)³. La DGE, en tant qu'utilisatrice, intervient dans tout ce qui concerne les aménagements et l'organisation intérieurs. Des démarches participatives avec les collaborateurs de la DGE ont été menées afin de détecter au mieux les besoins en matière d'organisation interne. De plus, même si les besoins ne sont pas forcément exactement les mêmes, la DGE pourra s'appuyer sur l'expérience du Service du développement territorial (SDT) dans ses nouveaux espaces de travail partagés. Une évaluation interservices est prévue à l'automne 2019.

³ Devenu la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) en janvier 2019.

Programme SynergieS

Initié en février 2018, le programme SynergieS se veut garant d'une transition optimale comprenant notamment le regroupement de la grande majorité des entités dans la Maison de l'environnement, tout en saisissant cette opportunité unique d'adapter et d'optimiser l'organisation de la DGE. Il s'articule autour de 4 thématiques fondamentales :

1. fonctionnement & simplification
2. aménagement
3. liens avec les équipes régionales décentralisées
4. mobilité.

Chacune de ces thématiques se compose de projets « ciblés », voire de sous-projets, dont la mise en œuvre sera échelonnée entre 2019 et 2021. Les projets visent dans leur globalité à optimiser le fonctionnement actuel de la DGE, par exemple en révisant les procédures et l'organisation de certaines structures, en anticipant les besoins futurs des collaborateurs, tout en maintenant des liens entre les différentes entités.

La conduite est assurée par un comité de pilotage (COPIL) composé du directeur général, des 3 directeurs ainsi que certains cadres et adjoints au sein de la DGE ; c'est l'organe de décision.

La gestion opérationnelle de l'ensemble des projets a été confiée à un mandataire externe, dit « Coordinateur SynergieS ». Il occupe un rôle central, à la fois en accompagnant les chefs de projet dans la bonne gestion de leur projet respectif et en rapportant au COPIL les derniers développements.

La gestion effective des projets est confiée à des collaborateurs de la DGE avec de bonnes compétences-métier, et qui endossent le rôle de chefs de projet.

Afin de favoriser l'appropriation des changements amenés dans le cadre de SynergieS, la direction donne la possibilité à des collaborateurs de la DGE, représentatifs et volontaires, de participer à la définition, la construction ou l'évaluation des projets ou sous-projets. Ces « chambres d'écho » se veulent les garantes d'une prise en considération large des différents enjeux et spécificités présents au sein de l'ensemble des collaborateurs.

Direction de l'énergie (DIREN)

La sous-commission a effectué un suivi de l'évolution du personnel de la DIREN et a demandé un état des lieux des changements législatifs en cours, ainsi que de l'avancement de la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). A noter qu'un nouveau directeur de la DIREN est entré en fonction le 1^{er} février 2019.

Ressources humaines

La DIREN s'est réorganisée en 2 divisions ; approvisionnement et planification énergétiques d'une part, et efficacité énergétique d'autre part. A cela s'ajoute un Etat-major pour tout ce qui est transversal. La structure organisationnelle matricielle est maintenue.

Les nombreux CDD ont pu être consolidés en CDI dès le début de l'année 2019. Si cette situation peut apparaître comme réjouissante, il convient toutefois de s'inquiéter du financement de la quasi-totalité de la masse salariale de la DIREN par des prélèvements sur le Fonds pour l'énergie. Ce n'est en effet pas l'objectif de ce fonds qui a pour but exclusif la promotion des mesures prévues par la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne). Son financement n'est aujourd'hui plus assuré et il devrait être totalement épuisé à l'horizon 2020.

1^{re} observation
Un fonds qui s'épuise !

Les contrats de durée déterminée (CDD) ou d'auxiliaire au sein de la Direction de l'énergie (DIREN) ont maintenant pu être pérennisés en contrats de durée indéterminée (CDI) et la DIREN s'en trouve donc renforcée. Toutefois, la quasi-totalité des salaires à la DIREN est financée par un prélèvement sur le Fonds pour l'énergie qui n'a pas cette vocation et qui s'épuise inexorablement pour probablement être complètement tari à l'horizon 2020.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, afin de réalimenter le Fonds pour l'énergie tout en s'assurant de pérenniser voire de renforcer l'effectif de la DIREN pour répondre au défi de la transition énergétique.*

Changements législatifs en cours

En matière d'évolution de la législation en cours, un décret concernant les chauffages électriques est en main du Conseil d'Etat et devrait donc bientôt être soumis au Grand Conseil. Pour rappel, les chauffages électriques représentent aujourd'hui encore environ 10 % de la consommation électrique du canton.

La révision complète de LVLEne est quant à elle planifiée pour 2020-2021. La CoCEn 2018 est finalisée en tenant compte des consultations de la Commission cantonale de l'énergie (COMEN) et des services. Elle est désormais en main du Conseil d'Etat. Cette nouvelle édition qui actualise celle de 2011 est un document d'intention pour déterminer les choix à faire afin de réussir la transition énergétique du canton de Vaud. Ceux-ci seront ensuite déclinés courant 2019 dans un plan cantonal de l'énergie avec des mesures concrètes pour soutenir cette transition.

Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV)

La sous-commission a suivi l'avancement du plan cantonal micropolluants ainsi que du plan des mesures OPair. Enfin, suite à l'organisation des Assises vaudoises du climat, un point de situation sur l'élaboration du plan climat a également été discuté.

Plan cantonal micropolluants

Les 16 pôles de traitement des micropolluants du canton sont dans un état d'avancement différent. La station d'épuration des eaux usées (STEP) de Penthaz est en service, celle des Services industriels de Terre Sainte et environs (SITSE) à Commugny est dans l'attente d'atteindre le seuil minimal de population raccordée, Lausanne-Vidy et Yverdon-les-Bains sont en travaux. Pour les STEP régionales de Morges, Orbe et du Service intercommunal de gestion (SIGE) à Villeneuve, les communes sont organisées et les études en cours ou à venir. Enfin, hormis à Pully où le choix stratégique n'est pas encore arrêté, tous les autres pôles ont un comité de pilotage et les études de faisabilité sont en cours.

L'ouverture prochaine de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) mérite que l'on s'attarde sur cette problématique régionale. Lors de la délivrance du permis de construire de l'établissement hospitalier en novembre 2013, la DGE avait admis une solution transitoire avec l'évacuation des eaux de l'hôpital sur la STEP de Jaquetan (Roche) dans l'attente de la réalisation de la nouvelle STEP régionale, avec 2 conditions :

- qu'aucun composé organique potentiellement toxique ou écotoxique ne soit rejeté dans le milieu naturel sans traitement spécifique
- mise en place d'un bassin de rétention permettant de retenir les eaux usées en cas de problème momentané sur le réseau.

Le bassin de rétention a bien été construit et il permettra de retenir les eaux jusqu'à 48 heures.

Dès l'ouverture de l'hôpital, les eaux usées seront évacuées sans prétraitement sur la STEP de Roche en attendant une future STEP du SIGE qui sera équipée d'un traitement des micropolluants.

Cette variante centralisée présente l'avantage de ne pas avoir dû construire une véritable STEP en milieu hospitalier et permet une économie importante en évitant 2 installations de traitement des micropolluants sur 2 sites proches. A noter que les eaux des laboratoires et de la pharmacie seront neutralisées avant rejet et que les eaux usées des cuisines seront prétraitées par un séparateur de graisse.

La question d'un bassin de décroissance pour les substances radioactives s'est également posée. Une récente étude commandée par la DIREV a conclu qu'une telle installation n'était pas nécessaire sur le site.

La sous-commission estime que cette situation transitoire de traitement des eaux usées est problématique, notamment parce qu'elle risque de perdurer longtemps en raison de toutes les difficultés à trouver un site sur la commune de Villeneuve pour implanter la nouvelle STEP régionale du SIGE. Il est particulièrement regrettable qu'un tout nouvel hôpital ne puisse pas bénéficier des traitements les plus avancés en matière de micropolluants.

2^e observation

Une solution transitoire qui risque de durer

L'évacuation des eaux usées du futur Hôpital Riviera-Chablais (HRC) sur la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Jaquetan (Roche) est une solution transitoire en attendant la construction de la future STEP régionale du Service intercommunal de gestion (SIGE) qui seule permettra un traitement adapté des micropolluants. A la veille de l'ouverture de ce nouvel établissement hospitalier, la question de l'implantation de cette nouvelle STEP n'est pas encore réglée. Il est donc à craindre que la situation transitoire perdure avec tous les risques inhérents pour l'environnement.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la durée qu'il estime pouvoir être qualifiée de transitoire et sur les mesures qu'il entend prendre si la situation actuelle venait à perdurer au-delà de cette période.*

Modification de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux)

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) propose de nouvelles exigences chiffrées pour les concentrations dans les eaux superficielles de 55 substances comprenant notamment des pesticides organiques, des médicaments à usage humain et vétérinaire ainsi que d'autres substances chimiques. Des valeurs de concentration aiguës et chroniques sont spécifiées pour chacune des 55 substances. Le seuil actuel de 0,1 microgramme par litre reste valable pour tous les autres pesticides.

Si le Conseil d'Etat salue la précision des valeurs d'exigences pour les substances dont l'écotoxicité chronique est fixée en dessous du seuil actuel, il refuse en revanche les nouvelles exigences chiffrées dont les valeurs sont 10 à 40'000 fois plus élevées que la norme ! A noter encore qu'il est regrettable que le mélange des substances et leur effet cumulé ne soient pas pris en compte par la modification de l'OEaux.

La sous-commission salue la volonté du Conseil d'Etat de ne pas accepter d'adapter les normes actuelles pour simplement les faire correspondre à la réalité. Ces modifications étant à contre-courant tant du principe de précaution que de la politique environnementale suisse.

Protection de l'air

Le nouveau plan cantonal des mesures OPair a été adopté début février 2019 par le Conseil d'Etat. Il est toutefois encore sous embargo dans l'attente de la décision d'éditer la version définitive.

Cette actualisation s'inscrit dans la continuité du plan de 2005. Elle est adaptée à l'évolution de l'agglomération permettant un développement maîtrisé dans les zones les plus critiques. Le volet Energie a été renforcé et le plan se conforme à l'évolution du cadre légal fédéral (OPair 2018), tout en étant cohérent avec les politiques climatiques et énergétiques.

L'OPair 2018 a fixé un nouveau cadre légal fédéral pour les systèmes de chauffage :

1. chauffages au gaz et au mazout (huile extra-légère - EL) : la périodicité des contrôles est modifiée (4 ans pour le gaz, 2 ans pour les huiles EL). Les pertes maximales sont fixées à 4%, mais uniquement pour les chaudières mises en service à partir du 1^{er} janvier 2019. Enfin, l'huile EL Eco est obligatoire pour les installations de moins de 5 mégawatts à partir du 1^{er} juin 2023. Ces nouvelles normes ont assez peu de conséquences puisque l'usage de l'huile Eco est déjà assez généralisé et que les anciennes installations ne sont (malheureusement) pas impactées par les pertes maximales admises.
2. chauffages au bois (moins de 70 kilowatts) : la périodicité des contrôles est fixée à 4 ans et les valeurs limites ont été adaptées. De nouveaux contrôles en matière de poussières et d'émissions de monoxyde de carbone (CO) sont maintenant obligatoires. Les conséquences de ces nouvelles normes sont plus importantes que pour les chauffages au gaz et au mazout. Elles nécessitent notamment la mise en place d'un contrôle périodique bois et l'adaptation des directives en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres ramoneurs (AVMR). Les questions du prix des contrôles, du matériel et de la formation sont à résoudre.

En matière de mesures des particules fines de type PM2.5, les stations de mesures du canton ont toutes pu être équipées. On constate toutefois de fortes variations tant spatiales que temporelles qui nécessitent donc une période d'observation plus longue. Ensuite, cela pourra déboucher sur un plan d'action PM2.5 concret, car même si cela reste à vérifier définitivement, les mesures actuelles confirment des dépassements à peu près partout dans le canton.

Assises vaudoises du climat

Les Assises vaudoises du climat qui ont eu lieu le 12 novembre 2018 avaient pour objectifs de rassembler autour de la thématique et de créer une dynamique, de s'approprier la nécessité d'agir pour mettre en œuvre des actions et de lancer l'élaboration du plan climat vaudois. Elles ont réuni 205 participants répartis entre le milieu politique (Conseil d'Etat, députés et communes), l'administration (cantonales et communales), les bureaux d'ingénieurs, les organisations non gouvernementales (ONG) et les hautes écoles. En termes de bilan général, on peut relever une importante couverture médiatique, la satisfaction générale des participants et une grande envie de s'impliquer. Au niveau de la DGE, on relève de fortes sollicitations ainsi qu'un gain en visibilité de la démarche « plan climat ».

Le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté politique d'établir un plan climat cantonal et confirme avoir entendu les revendications des mobilisations populaires. Une délégation du Collectif de la grève du climat a été reçue par le Conseil d'Etat le 13 février 2019.

Etablir un plan climat, c'est tout d'abord mobiliser l'ensemble des forces autour d'une démarche cohérente, transversale et durable, organisée autour de 3 axes thématiques :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre
- s'adapter aux changements climatiques
- documenter les changements climatiques.

C'est aussi viser à soutenir et renforcer les politiques publiques existantes et futures, s'intégrer à d'autres démarches interdépartementales, assurer une cohérence avec les différents niveaux institutionnels en créant une dynamique « climat » et enfin répondre aux dispositions légales.

Ce défi s'inscrit aussi dans les ressources humaines à disposition pour le mener à bien, y compris pour répondre aux nombreux dépôts au Grand Conseil (16 objets depuis l'organisation des Assises vaudoises du climat). Actuellement, seul 0,5 ETP (CDI) est disponible au sein de la DIREV, auquel s'ajoutent 1 CDD de 0,8 ETP dès le 1^{er} mars 2019, sans augmentation de l'effectif global. C'est clairement insuffisant face aux enjeux et à l'ambition affichée du Conseil d'Etat.

Renforcement de l'effectif pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan climat vaudois

La nécessité d'agir contre le réchauffement climatique en matière de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques est largement admise tant par le politique qu'au sein de la population. La prochaine étape consiste à élaborer un plan climat vaudois et à le mettre en œuvre rapidement pour tenter de relever le défi de l'urgence climatique. Cela implique donc d'y consacrer en amont les ressources adéquates.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour finaliser et mettre en œuvre rapidement le plan climat vaudois, et ce dans quel délai.*

Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA)

La sous-commission s'est penchée sur l'avancement du plan d'action biodiversité ainsi que sur le guide concernant l'approvisionnement en eau sur les alpages.

Plan d'action biodiversité

La Suisse, et par extension le canton de Vaud, fourni d'importants efforts pour améliorer ses performances environnementales. Elle possède cependant l'un des pourcentages les plus élevés d'espèces menacées au sein des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La diminution de la biodiversité est relativement méconnue, les causes sont multiples et complexes et l'action unique de la politique de protection de la nature a montré ses limites. Le maintien de la biodiversité implique une prise de conscience exigeante et des efforts soutenus sur le long terme.

La préservation et la promotion de la biodiversité sont une tâche commune des cantons et de la Confédération. Cette dernière demande désormais à chaque canton de se doter d'une stratégie globale de conservation des milieux naturels et des espèces. Quatrième plus grand canton de Suisse, le canton de Vaud se voit une responsabilité particulière de conservation de la biodiversité, ce d'autant que certaines espèces ne sont présentes que sur son territoire. Au même titre qu'il convient d'anticiper et de réserver l'espace nécessaire pour l'habitat, les infrastructures de transport, le développement industriel, il faut aussi le faire pour assurer à long terme la survie de la diversité de la flore et de la faune via une infrastructure écologique fonctionnelle, garante d'une biodiversité résiliente. Le Conseil d'Etat entend répondre à ces besoins avec le plan d'action biodiversité inscrit au programme de législature.

Pour l'élaboration de ce plan, un groupe de pilotage interdépartements a été mis en place. Outre la DIRNA et le SDT, il intègre la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), l'Unité des opérations foncières (UOF), la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ainsi que le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

Le plan d'action biodiversité est aujourd'hui prêt à 90 % et devrait être validé par le Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2019. Il sera ensuite notamment présenté à la Commission interdépartementale pour la protection de l'environnement (CIPE) ainsi qu'à d'autres acteurs du domaine.

La mise en œuvre de ce plan aura des répercussions sur le budget cantonal probablement dès 2020. Les négociations dans le cadre de la Réforme de la Répartition financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) sont en effet en cours et toute augmentation de la part fédérale est forcément liée à une augmentation de celle cantonale (répartition : 60 % Confédération – 40 % Canton). Un décret devrait donc suivre afin d'assurer le passage de la théorie à l'action dans ce domaine.

Approvisionnement en eau des alpages

Le 3 août 2018, le Conseil d'Etat a mis en place un plan d'urgence, avec l'aide de l'armée, pour l'approvisionnement en eau des alpages touchés par la sécheresse.

Pour pallier ce problème dans le futur, un certain nombre de projets d'étangs d'accumulation d'eau en zone d'estivage étaient en attente de la publication d'un guide pour l'intégration paysagère afin de pouvoir être mis en ouvrage. L'élaboration de ce guide est pilotée par la DGAV en collaboration avec la DIRNA. Il a finalement été publié et est entré en vigueur dès le 20 décembre 2018, ce qui devrait permettre de débloquer de nombreux projets en attente.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

La sous-commission a questionné le chef du SAN concernant la suppression du rabais de 75 % pour les véhicules bicarburant émettant moins de 120 grammes de CO₂ au kilomètre.

C'est suite à une modification du règlement du 21 décembre 2005 fixant la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (RTVB), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, que le SAN a procédé à un examen des différents codes carburants des véhicules immatriculés pour s'assurer que ceux-ci étaient taxés conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ainsi, certains rabais octroyés aux véhicules bicarburant – dont l'un n'est pas un carburant naturel (colza, bioéthanol, etc.) – ont été supprimés. En effet, ces véhicules ne fonctionnaient pas uniquement à un carburant naturel et n'étaient pas spécifiquement équipés pour l'usage de ce genre de carburant. Cette position a été confirmée par la Cour de droit administratif et public (CDAP) en novembre 2014 suite à un recours d'un détenteur d'un tel véhicule contre sa taxe à 100 %.

Après l'entrée en force de cet arrêt, le SAN a procédé une nouvelle fois à une vérification des différents codes carburants dans sa base de données. Ceci a permis de mettre en lumière que la taxe des codes carburants Y (gaz/essence) n'avait pas été adaptée, alors que ceux-ci étaient également des véhicules bicarburant dont l'un n'est pas naturel.

La modification a donc été effectuée dès l'année 2018, ce qui a entraîné le dépôt de plusieurs recours contre cette suppression du rabais. Puis, la CDAP a modifié sa jurisprudence, raison pour laquelle, dès la taxe 2019, un rabais de 75 % a de nouveau été accordé aux détenteurs des véhicules bicarburant.

Service du développement territorial (SDT)

La sous-commission s'est penchée sur le déménagement du SDT dans ses nouveaux locaux et son impact au niveau des ressources humaines, sur la relation entre le SDT et les communes, sur la mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et l'arrivée des Plans généraux d'affectation (PGA) des communes.

Déménagement et nouvelle organisation de travail du SDT

A la fin décembre 2018, le SDT a pris possession de ses nouveaux locaux à la rue de l'Université 5 à Lausanne. Ce déménagement s'accompagne également d'une nouvelle manière de travailler, basée sur la dématérialisation et une approche innovante de la mobilité.

La quasi-totalité des quelque 80 collaborateurs du SDT a la possibilité de consacrer jusqu'à 50 % de son temps de travail en dehors des locaux, ceci entre 6h et 20h. A l'exception de quelques fonctions spécifiques – par exemple la réception –, tant le personnel que la direction ne disposent plus de bureaux attribués, mais d'environnements de travail dynamiques et partagés, ce qui facilite les collaborations et les échanges.

Le processus de numérisation en cours qui permettra à terme à chacun d'accéder à ses dossiers à distance s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat de transition numérique au sein des services de l'Etat.

Ces changements n'ont pas été choisis par les collaborateurs, mais ont fait l'objet de mesures d'accompagnement et d'informations régulières, ainsi que d'un chef de projet dédié et de nombreux groupes de travail pour favoriser les démarches participatives. Durant l'année 2019, des sondages sont prévus pour évaluer la satisfaction des collaborateurs et éventuellement corriger ou améliorer certains processus.

Relations entre le SDT et les communes

Le SDT affirme que de manière générale, les relations avec les communes sont bonnes. Avec la nomination du nouveau directeur en 2015, le service est passé progressivement d'une culture de la négociation permanente à une application stricte du cadre légal. On ne peut pas exclure que ce changement de paradigme dans le traitement des dossiers puisse parfois amener des situations conflictuelles. L'examen préalable du SDT est dorénavant unique et ne fait plus l'objet de négociation ou de gestion au cas par cas.

Il faut également reconnaître qu'avant la mise en vigueur du nouveau Plan directeur cantonal (PDCn), les changements étaient fréquents amenant ainsi leur lot de désaccords techniques. Aujourd'hui, la situation est plus stable et donc plus calme. Beaucoup de formations ont été organisées à destination des communes depuis la nouvelle révision de la LATC et de nombreuses fiches d'application du PDCn ont été éditées. En matière d'aménagement du territoire, toutes les communes ne sont pas égales, car les plus petites n'ont souvent pas de service technique.

Les sources de conflits entre le SDT et les communes sont donc bien identifiées et peuvent se résumer comme suit : changement de paradigme dans la gestion des dossiers, relation avec les mandataires des communes ne disposant pas d'un service technique, révision du PDCn et de la LATC et enfin parfois des conflits d'intérêts au sein des exécutifs communaux.

Révision des Plans généraux d'affectation (PGA)

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LATC, on peut s'attendre à une période particulièrement chargée concernant l'élaboration de nouveaux PGA. Le fonds alloué est d'ailleurs bien sollicité par les communes sans toutefois de risque qu'il ne s'épuise. L'éventuel afflux de travail dans ce domaine peut être idéalement réparti grâce à l'examen préliminaire pour les plans d'affectation communaux prévu par la LATC. Avant d'élaborer un plan, une commune doit dorénavant définir ses objectifs et soumettre un projet d'intention au SDT en vue d'un examen préliminaire.

Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA)

La sous-commission a visité 2 fois l'ECA. La première visite s'est déroulée en compagnie de nos homologues de la Commission des finances (COFIN) et sur invitation du conseil d'administration et de la direction de l'établissement. La seconde s'est focalisée sur certains points spécifiques en rapport avec la mission légale de l'ECA, notamment en matière d'inspections et de contrôles.

L'ECA est une institution de droit public ayant la personnalité morale et fonctionnant sous le contrôle de l'Etat. Il est placé sous la responsabilité d'un conseil d'administration constitué de 9 membres et d'une secrétaire. La cheffe du DTE est vice-présidente du conseil d'administration. La direction est organisée sous la forme d'un collège composé d'un directeur général et de plusieurs directeurs de division appuyés par un secrétariat général.

Face au risque d'incendie et aux forces de la nature et de par la loi sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels (LPIEN), le Canton de Vaud a confié à l'ECA 3 missions de sécurité complémentaires, au service de la communauté :

- la prévention des sinistres, contribuant à mieux protéger les personnes et les biens
- l'organisation, l'équipement et la formation des services de défense incendie et secours, participant à sauvegarder des vies et à réduire l'ampleur des sinistres
- l'assurance obligatoire et solidaire, garantissant une couverture étendue des biens immobiliers et mobiliers, moyennant une prime avantageuse.

Nouveau siège pour l'ECA

En matière de locaux et afin de répondre à l'augmentation des activités de l'ECA, un nouveau siège administratif est en cours de construction.

Durant la dernière décennie, le volume d'activité de l'ECA a en effet considérablement augmenté compte tenu du fort développement démographique et urbanistique du canton ainsi que des tâches qui lui ont été déléguées par l'Etat. Ces évolutions ont fait apparaître la nécessité de regrouper en un seul site l'ensemble des collaborateurs de l'ECA, qui exercent plus d'une centaine de métiers différents et qui sont actuellement dispersés dans plusieurs bâtiments entre Pully et Lausanne. Ces bâtiments ont atteint aujourd'hui le maximum de leur capacité d'accueil.

Ce projet est qualifié par l'ECA d'unique en Suisse, car outre des surfaces administratives, des salles de conférences et une nouvelle exposition dédiée à la prévention incendie et éléments naturels, ce nouveau bâtiment abritera 5 structures d'urgence, soit les centrales du 118, du 117 et du 144 ainsi que la Protection civile vaudoise et les infrastructures de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC).

Inspections et délais de mises en conformité

La base légale permet à l'ECA de fixer à un propriétaire ou à un exploitant fautif un délai péremptoire pour remédier aux défauts constatés. Ceci sous menace de dénonciation et, au besoin, sous peine de suspension de l'exploitation ou d'exécution à ses frais. De plus, en cas de danger particulièrement grave et imminent, l'ECA peut ordonner ou prendre d'urgence les mesures qui ne souffrent aucun retard.

Face à cette mission légale, l'ECA précise qu'il intervient surtout à la demande des communes en termes d'évaluation des risques. Il effectue principalement un travail de supervision et ne souhaite pas se substituer aux compétences communales. De manière générale, cette mission principale de supervision, plutôt que de conseil ou de définition de la méthode, doit être vue comme une évolution de la culture d'entreprise. Cette nouvelle vision entraîne le recours à des experts en sécurité.

Parallèlement, l'ECA est en train de définir des critères afin de cartographier des sites à haut risque potentiel avec pour objectif d'y effectuer des inspections de sa propre initiative. Une série de contrôles a par exemple été effectuée récemment pour les bâtiments de grande hauteur dans le canton.

Contrôle des installations de protection, de détection et d'extinction

Dans ce domaine, on peut identifier 4 étapes principales concernant ces installations :

- le dimensionnement, pour lequel l'ECA intervient au niveau de la validation des projets
- la réalisation, qui est de la responsabilité totale de l'entreprise mandatée
- la mise en service (réception), qui est effectuée par l'entreprise sous la supervision de l'ECA
- le suivi, qui est sous la responsabilité de l'exploitant par le biais de contrats de maintenance.

La mission de contrôle est donc totalement déléguée à des entreprises agréées, sachant que c'est le Conseil d'Etat qui fixe les modalités d'autorisation par voie réglementaire. L'ECA ne joue donc pas un rôle de police dans ce domaine.

Normes pour les manifestations

Concernant les manifestations, l'ECA intervient dans des cas spécifiques au cas par cas. Son expertise est automatiquement requise dans les situations suivantes : manifestations de plus de 1'000 personnes, manifestation se déroulant dans un bâtiment destiné à une autre affectation ou dépassement temporaire de la capacité d'un bâtiment. Dans ces cas de figure, l'organisateur doit soumettre un concept de sécurité pour la manifestation. Celui-ci est étudié par l'ECA qui transmet son préavis à la commune en charge de l'autorisation.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2018, le DTE compte 60 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
08_POS_039	Postulat Raphaël Mahaim et consorts visant à dégager les conditions favorables à une véritable politique des agglomérations	22.01.2008	09.06.2009
10_RES_041	Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts en soutien à la résolution du FIR - Forum interparlementaire romand - sur la politique d'agglomération et la gouvernance	12.10.2010	02.02.2011
10_INT_439	Détermination Fabienne Freymond Cantone sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - A quelle sauce démocratique notre canton veut-il être mangé dans la thématique des agglomérations ?	30.08.2011	29.11.2011
11_MOT_133	Motion Philippe Grobéty et consorts pour que les communes aient leur mot à dire dans la définition des constructions jugées dignes d'être protégées hors des zones à bâtir	10.05.2011	08.11.2012
11_POS_241	Postulat Valérie Schwaar et consorts demandant la révision du plan de mesures OPair Lausanne-Morges 2005, ainsi qu'une étude sur les périmètres potentiellement concernés par un plan de mesures OPair sur tout le territoire vaudois	15.02.2011	20.12.2012
11_POS_276	Postulat de la commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à la 2ème observation présentée dans le cadre du Département de l'économie (DEC) intitulée Lenteurs administratives au Service du développement	20.12.2011	20.12.2012
11_MOT_141	Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts visant à encourager les constructions ou les rénovations de logements subventionnés exemplaires sur le plan énergétique	23.08.2011	17.01.2013
11_MOT_136	Motion Sandrine Bavaud et consorts demandant au Conseil d'Etat de légiférer afin d'interdire les publicités idéalisant ou dégradant les femmes sur l'espace public	14.06.2011	21.02.2013
11_POS_300	Postulat François Cherix et consorts - Nomination d'un responsable du pilotage des agglomérations	08.05.2012	08.05.2013
13_QUE_008	Simple question Régis Courdesse - Comment interpréter la double surface des panneaux solaires de l'article 68a RLATC ?	18.06.2013	18.07.2013
12_POS_004	Postulat Jacques Haldy et consorts pour alléger et faciliter les procédures de construction	02.10.2012	23.04.2014
13_POS_041	Postulat Régis Courdesse et consorts concernant l'art. 61b LATC (nouveau) - Coordination avec la LICom	02.07.2013	02.07.2014
12_POS_014	Postulat Pierre Volet et consorts - Allongement des délais de permis de construire dans le canton, une mesure complémentaire à la simplification des procédures	27.11.2012	05.11.2014
13_POS_039	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour des procédures accélérées en matière de constructions d'importance minime	25.06.2013	07.10.2015
14_INI_005	Initiative Jean-Yves Pidoux et consorts concernant les chauffages électriques : pour une discussion sans tension	04.02.2014	28.10.2015
14_MOT_052	Motion Dominique Bonny et consorts - Réguler le lynx avec efficacité et célérité	10.06.2014	06.01.2016

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
16_INT_550	Interpellation Muriel Thalman et consorts - Violences domestiques : pour l'instauration de mesures plus coercitives envers l'auteur-e de violences domestiques	30.08.2016	06.12.2016
15_MOT_067	Motion Yves Ferrari et consorts - Glyphosate, le nom scientifique d'un pesticide cancérigène plus couramment appelé Roundup !	19.05.2015	15.12.2016
09_MOT_089	Motion Valérie Schwaar et consorts pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux	16.12.2009	31.12.2016
15_POS_133	Postulat Jean-Yves Pidoux et consorts - Assainir énergétiquement les bâtiments publics	25.08.2015	09.02.2017
15_POS_140	Postulat Anne Baehler Bech et consorts - Une stratégie pour augmenter le taux de bâtiments assainis dans le canton	08.09.2015	09.02.2017
16_INT_624	Interpellation Vassilis Venizelos et consort - Mormont : une "grande carrière" se mesure-t-elle au nombre de ses échecs ?	15.11.2016	28.02.2017
15_POS_151	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts aux Conseils d'Etat vaudois, genevois et valaisan : Pour engager une réflexion coordonnée pour une meilleure conciliation entre les activités et infrastructures nautiques et les milieux naturels du Lac Léman	08.12.2015	28.06.2017
17_INT_706	Interpellation Olivier Epars et consort - Ce très vieux serpent de lac va-t-il enfin être euthanasié par le Conseil d'Etat ?	23.05.2017	30.08.2017
17_INT_010	Interpellation Olivier Epars - Les jet-skis vont-ils nous mener en bateau ?	22.08.2017	29.11.2017
16_POS_171	Postulat Anne Papilloud et consorts - Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux. Voltaire.	03.05.2016	20.12.2017
17_INT_029	Interpellation Guy Gaudard et consorts - Récolte publique d'amiante : Quelles précautions vis-à-vis de la population ?	19.09.2017	26.12.2017
17_INT_030	Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Les ZIZA : nouvel étalon pour ne rien faire ?	19.09.2017	26.12.2017
17_INT_035	Interpellation Yvan Pahud - Par mesure de précaution, le Canton de Vaud va-t-il suivre l'exemple du Canton de Thurgovie et supprimer la planification des parcs éoliens ?	19.09.2017	26.12.2017
16_POS_161	Postulat Jean-Yves Pidoux et consorts - Assurer la mise en oeuvre de la planification énergétique territoriale	09.02.2016	31.12.2017
17_INT_054	Interpellation François Pointet et consorts au nom du groupe vert/libéral - Tridel sous les feux de la rampe, n'oublions pas la surcapacité	07.11.2017	14.02.2018
17_INT_061	Interpellation Didier Lohri - Procédure de mise à l'enquête des PGA ; synonyme de dystopie pour les citoyens et les élus du génie local	14.11.2017	21.02.2018
18_INT_093	Interpellation Carine Carvalho et consorts - Reconnaissance de son identité de genre dans les relations professionnelles et d'études	09.01.2018	16.04.2018
18_INT_096	Interpellation Pierre Zwahlen et consorts - Quelle gouvernance pour l'Agenda 2030, au coeur du programme du Conseil d'Etat ?	16.01.2018	23.04.2018
18_INT_099	Interpellation Régis Courdesse et consorts au nom du groupe vert/libéral - Pour continuer le soutien à l'autonomie électrique des bâtiments : stockons l'énergie du soleil !	16.01.2018	23.04.2018
18_INT_112	Interpellation Yvan Pahud et consorts - L'Etat veut-il empêcher l'accès aux forêts du Jura vaudois ?	30.01.2018	06.05.2018
16_POS_194	Postulat Alexandre Rydlo et consorts au nom du groupe socialiste - Pour un recyclage complet des déchets plastiques sur sol vaudois	13.09.2016	09.05.2018
16_POS_215	Postulat Laurent Miéville et consorts - Pour permettre un accès facilité de la mobilité électrique aux habitant(e)s d'immeubles d'habitation	22.11.2016	09.05.2018
18_INT_125	Interpellation Aurélien Clerc et consorts - Zone de tranquillité, fin de la liberté de se déplacer ?	27.02.2018	06.06.2018
18_INT_149	Interpellation Maurice Mischler - Quelle énergie pour la digitalisation du canton de Vaud ?	27.03.2018	17.07.2018
18_INT_155	Interpellation Vassilis Venizelos - La transition énergétique, il faut s'en donner les moyens !	27.03.2018	17.07.2018
18_INT_156	Interpellation Vassilis Venizelos - Le printemps sera-t-il silencieux ?	27.03.2018	17.07.2018
18_INT_157	Interpellation Vassilis Venizelos - Non à la Lex Beznau !	27.03.2018	17.07.2018

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
18_INT_174	Interpellation Nathalie Jaccard et consorts - N'y aurait-il pas le feu au lac avec les déchets des festivals ?	08.05.2018	15.08.2018
18_INT_177	Interpellation Anne-Laure Botteron et consorts - Le plastique c'est la panique	15.05.2018	22.08.2018
18_INT_178	Interpellation Jean-François Thuillard - Que reste-t-il aux exécutifs communaux en matière d'aménagement du territoire ?	15.05.2018	22.08.2018
18_INT_188	Interpellation Olivier Epars - Pourquoi continuer de faire le nettoyage de printemps à nos belles rivières ?	29.05.2018	05.09.2018
18_INT_186	Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Energie : Peut-on limiter l'appétit des titans du marché ? Ou quand E = CHF	29.05.2018	12.09.2018
17_POS_239	Postulat Muriel Thalmann et consorts - Pour une analyse de l'impact des politiques publiques permettant d'atténuer les inégalités économiques et sociales entre les femmes et les hommes	28.02.2017	19.09.2018
18_INT_202	Interpellation Yvan Luccarini - Allô abeilles bobo	19.06.2018	26.09.2018
16_POS_205	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts - Chauffage à bois : de l'effet contreproductif de certaines décisions destinées à préserver notre environnement, et de la nécessité d'étudier des mesures correctives	01.11.2016	03.10.2018
16_MOT_103	Motion Yves Ferrari et consorts - Sortons du bois pour valoriser nos ressources forestières	20.12.2016	03.10.2018
18_INT_209	Interpellation Sabine Glauser Krug - Herbicides - un devoir d'exemplarité	26.06.2018	03.10.2018
18_INT_213	Interpellation Jérôme Christen et consorts - Quelles mesures pour sauver le travail de réinsertion sociale du berger Grillon ?	26.06.2018	03.10.2018
18_INT_224	Interpellation Raphaël Mahaim - JOJ et installations sportives : pour des procédures transparentes et démocratiques !	28.08.2018	04.12.2018
18_INT_230	Interpellation Olivier Epars - Hello POCAMA répondez, nous vous cherchons, ici la protection de la nature, hello POCAMA y a-t-il un pilote dans l'avion ?	04.09.2018	11.12.2018
18_INT_237	Interpellation Carine Carvalho et consorts - Du sexisme à vendre au Comptoir suisse ?	11.09.2018	18.12.2018
18_INT_239	Interpellation Hadrien Buclin - Pourquoi le Département du territoire et de l'environnement autorise-t-il un forage coûteux, anti-écologique et sans avenir à Noville ?	18.09.2018	25.12.2018
18_INT_241	Interpellation Michel Miéville - Droit du sol taxes et émoluments, tout le monde est-il traité de la même manière ?	18.09.2018	25.12.2018
18_INT_243	Interpellation Sabine Glauser Krug - Le club des 5G à la conquête du canton de Vaud	18.09.2018	25.12.2018

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département du territoire et de l'environnement pour l'année 2018.

DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

Mme Nathalie Jaccard, rapportrice : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'exercice 2018 était composée de Mmes Christine Chevalley et Nathalie Jaccard.

Introduction

Cet exercice a été particulier en raison des « affaires », de grands chamboulements au DFJC et des conséquences qui en ont découlé, tel que le changement de gouvernance à la Haute école de musique Vaud-Valais-Fribourg (HEMU), au Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).

Divers constats effectués par la nouvelle conseillère d'Etat à son arrivée ont entraîné de nombreuses et profondes remises en question. Le département a dû faire face à maints changements rendus indispensables tant les méthodes de gouvernance ne correspondaient plus aux obligations liées à la mission du DFJC et aux changements sociétaux que ce département ne pouvait plus continuer d'ignorer.

Dès lors, la sous-commission s'est notamment concentrée sur les mesures mises en place pour parer aux situations révélées ces derniers mois à travers des entretiens avec la conseillère d'Etat et des chefs de service ainsi que des visites. Elle a effectué les visites suivantes :

- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), visite de l'établissement primaire et secondaire Oron-Palézieux
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), divers entretiens avec le chef de service et ses adjoints, y compris une séance commune avec la sous-commission de la Commission des finances (COFIN) ainsi que visites au Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM) et au Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV)
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), visites de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL), de l'Ecole de Changins, de la Haute école de musique Vaud-Valais-Fribourg (HEMU)
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), visite de la Fondation La Monneresse, à Aigle
- Service de la protection de la jeunesse (SPJ), entretien avec le chef de service et visite de la Fondation jeunesse et familles (FJF) – Points Rencontres
- Service des affaires culturelles (SERAC), entretien avec la cheffe de service et son adjoint, ainsi que visites du Musée de l'Elysée, du théâtre de l'Arsenic et de l'Orchestre de chambre de Lausanne (OCL).

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil, la qualité des échanges et des renseignements fournis.

Entretien avec la conseillère d'Etat

La sous-commission a rencontré la conseillère d'Etat dans le courant du mois d'octobre 2018. Si les objectifs avancés à la sous-commission lors sa dernière visite sont toujours d'actualité, les divers événements survenus à la HEMU, au SPJ et le changement de direction à la DGEP ont modifié la feuille de route de la conseillère d'Etat. Cette dernière a dû prendre diverses décisions et mesures pour que la mission du DFJC puisse être menée à bien.

Outre les informations sur les turbulences traversées par le DFJC et les mesures mises en place, divers points et préoccupations ont été abordés, notamment :

- la volonté d'établir un rapport sur l'éducation vaudoise afin de mettre en valeur le système vaudois qui est l'un des plus complets de Suisse. Ce rapport permettrait aussi de constater les avancées, de détecter les lacunes et le travail restant à effectuer
- les effectifs des élèves qui relèvent de la DGEO sont en constante augmentation (environ +1 %, soit à peu près 1'000 élèves par année). Pour les accueillir, il faut quasiment un établissement supplémentaire par an. La rentrée 2018-2019 a comptabilisé 89'500 élèves
- au secondaire II, l'attractivité des études gymnasiales provoque une forte augmentation des effectifs. Toutefois, le taux d'échec global d'environ 30 % est préoccupant
- la moyenne d'âge de l'entrée en apprentissage se situe maintenant à 19 ans. L'un des facteurs explicatifs pourrait être les très fortes exigences métiers et les attentes importantes des employeurs du canton envers les futurs apprentis, qui selon certains patrons, manquent de maturité au sortir de l'école obligatoire. Le projet de valorisation de l'apprentissage devra également passer par un soutien aux jeunes en difficultés. En effet, sur le terrain, les besoins spécifiques sont de plus en plus forts. Il est essentiel de combler les inégalités des chances.

La conseillère d'Etat souhaite développer 3 axes prioritaires :

- l'éducation numérique qui concerne tous les cycles. Actuellement, 10 établissements pilotes délivrent des cours de sciences informatiques et projets numériques. Le défi est de réussir à équiper tous les établissements pour la formation numérique alors même qu'aujourd'hui certains n'ont pas de bornes wifi
- la revalorisation de la formation des professeurs
- la lutte contre le harcèlement et le travail sur le climat scolaire.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Suite à l'observation de la COGES en 2017 relative aux locaux excentrés de la Direction pédagogique (DP)⁴, une prise de conscience a eu lieu quant aux déplacements et à la perte de temps qu'engendre cette décentralisation. Plusieurs séances ont été tenues afin de trouver des solutions à long terme. Une analyse de faisabilité est en cours pour un échange entre l'Office du personnel enseignant (OPES) et la DP.

Visite de l'Etablissement primaire et secondaire Oron-Palézieux

Cet établissement qui compte 821 élèves du primaire au secondaire (1P à 11S) est réparti sur 8 communes. A l'horizon 2021, toutes les classes seront centralisées à Oron-la-Ville ou Palézieux-village ; les collèges avec une classe disparaîtront.

L'établissement compte 100 enseignants, au taux d'activité moyen de 66 %, 3 secrétaires (1,8 ETP dont 0,4 sous convention entre l'Etat et l'Entente intercommunale scolaire. Dès le 1^{er} août 2019, la convention sera abolie et les tâches redistribuées), 1 apprentie employée de commerce, 1 bibliothécaire (0,5 ETP), 1 dépositaire de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) (0,23 ETP), 1 directeur, 4 doyens (2,65 ETP dont 0,16 sous convention).

Comme cela a été signalé à la sous-commission pour d'autres d'établissements, il manque des salles de gymnastique, notamment pour les primaires dont les périodes de sport sont compensées partiellement par des activités extérieures. Cette situation devrait se résoudre dès 2021 avec la création d'une salle de gymnastique triple.

⁴ « Locaux excentrés de la DP », Rapport de la COGES – année 2017, p. 64

Souhaitant favoriser un climat scolaire sain, le Conseil de direction fait preuve de dynamisme et a entrepris diverses actions comme la constitution, dès la rentrée 2016, d'une équipe de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS). En 2016-2017, un questionnaire sur la violence et les conflits a été réalisé, ainsi qu'un questionnaire sur l'environnement socio-éducatif (QES) qui a débouché sur divers projets, tels que la constitution, dès novembre 2018, d'un conseil des élèves. Le règlement interne est également en cours de réécriture. Avec la participation de la bibliothécaire, des actions de parrainage entre petits et grands élèves sont réalisées : les plus grands font par exemple la lecture aux plus petits ou encore assistent les devoirs surveillés. Enfin, la création d'un journal d'établissement des classes de 11^e voie pré-gymnasiale (VP) tout comme des portes ouvertes, des échanges de classe avec Cham (ZG) font partie des projets entamés ces derniers mois.

Un accent particulier a été mis sur la formation continue. En partenariat avec le Centre Sésames⁵, près de 50 enseignants ont bénéficié de formation sur les instruments de la systémique afin de leur donner les outils nécessaires en cas de problèmes. Selon la direction, le terme « harcèlement » ayant tendance à être banalisé et surutilisé, il n'est alors pas rare que des cas de harcèlement soient signalés alors qu'il s'agit plutôt d'un ensemble de conflits qui peuvent certes peser lourd dans le quotidien d'un écolier, mais qui ne peuvent pas être traités de la même manière que le harcèlement. Il est donc important, pour une meilleure prise en charge de ces cas, que les enseignants puissent rapidement faire « un diagnostic » et ne pas laisser des situations sous-jacentes détériorer le climat scolaire. En début d'année 2018, un cas de harcèlement a été détecté et 3 harceleuses identifiées. Suite aux mesures prises, les 2 victimes disent qu'elles ont maintenant retrouvé le sourire.

Pour 2018-2019, 3 axes sont priorisés par la direction :

- la mise en œuvre d'une politique interne de PSPS pour soutenir et accompagner les promoteurs des projets
- la préparation de l'entrée en vigueur de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)
- l'incitation aux enseignants à exploiter les outils systémiques de prévention et de lutte contre le décrochage et l'échec scolaire afin de pouvoir détecter ces problèmes au plus vite et mettre en place un programme spécialisé pour ces élèves, comme le programme de Modules d'activités temporaires alternatives à la scolarité (MATAS).

Il a par ailleurs été fait remarquer à la sous-commission par la direction qu'il est regrettable qu'il n'y ait pas de telles mesures (MATAS) pour les plus petits, les besoins étant de plus en plus importants. En outre, tous les enfants avec des difficultés ou des retards ne sont pas détectés ou signalés avant l'entrée à l'école ce qui est dommageable tant pour eux que pour la vie de la classe, car les délais d'attente pour accéder à la logopédie, par exemple, sont d'environ 4 mois.

1^{re} observation

Collaboration entre le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) sur la transition préscolaire – scolarité obligatoire

L'anticipation des besoins d'encadrement pour la petite enfance à travers une concertation préscolaire regroupant par exemple, les parents, les pédiatres, les garderies, les accueillants en milieu familial et la future école pourrait permettre d'évaluer, en amont, les appuis et mesures nécessaires pour une meilleure intégration de l'enfant à l'école. A ce jour, ce suivi et cette détection n'existent pas. Or, ils permettraient la mise en place immédiate des mesures ou du suivi nécessaires à l'enfant.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les solutions envisageables et s'il compte mettre en place des mesures pour répondre à cette problématique et, cas échéant, dans quel délai.*

⁵ Consultation et formation en thérapie brève systémique

La sous-commission a également abordé les mesures prises, suite au licenciement d'une enseignante pour avoir malmené ses élèves, afin que de telles situations ne puissent plus se reproduire. Selon le directeur, sous peu, plus aucun enseignant ne se retrouvera seul dans un collège ou un village. Ainsi, les enseignants ne se sentiront plus isolés et la prise de recul sera facilitée. En outre, il n'est désormais plus possible qu'une seule personne soit impliquée dans tous les processus, en charge de plusieurs fonctions sans que d'autres acteurs ne sachent et comprennent ce qui se pratique. De plus, la direction de l'établissement effectue tous les semestres des visites de classe par cycle. Il s'agit que ces visites ne soient pas perçues comme des exceptions, mais entrent dans les mœurs. Il peut aussi y avoir des visites imprévues. Les doyens sont également plus présents. Très régulièrement, des cas d'enseignants en difficultés remontent à la DGEO. Celle-ci possède maintenant une unité pour leur venir en aide.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

La sous-commission a rencontré le directeur général de la DGEP ainsi que ses 2 adjoints.

Réorganisation de la gouvernance au sein de la DGEP

Arrivé à la tête de la DGEP au printemps 2018, le nouveau directeur général a réorganisé son service en fonction de plusieurs constats partagés avec la cheffe du DFJC. Cette refonte partielle des structures de la DGEP a vu la création d'un Office de la formation professionnelle et continue (OFPC) et d'un Office de l'enseignement gymnasial (OEG).

Selon le chef de service et différents directeurs d'établissements, il devient notamment nécessaire de procéder à un réexamen de la répartition des tâches et compétences entre la DGEP et ses 25 établissements, ainsi que d'introduire, à très court terme, un système de contrôle interne (SCI) selon les exigences fixées par le gouvernement depuis 2009 et qui devront être remplies fin 2019 au plus tard. Enfin, à terme, la DGEP et ses établissements devront être certifiés (Quality school certificate pour les écoles et ISO pour la centrale de la DGEP).

2^e observation

Réorganisation de la gouvernance au sein de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

La DGEP est l'un des plus grands services de l'Etat de Vaud (CHF 520 millions de budget par année et quelque 3'000 collaborateurs). Ses structures sont complexes avec ses 25 établissements de formation répartis dans le canton et qui possèdent chacun leur culture. Des réformes de la gouvernance semblent souhaitables.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les différents moyens et mesures qu'il entend mettre en œuvre pour qu'une réorganisation de la gouvernance de la DGEP soit menée dans les meilleurs délais.*

Planification et construction des bâtiments dans le secondaire II

L'attractivité pour les études au Gymnase ne se dément pas. A l'issue de l'école obligatoire, 4 jeunes sur 10 (43 %) choisissent cette voie. A la rentrée scolaire 2018-2019, 8'737 élèves étaient inscrits à l'Ecole de maturité (+13 % en 4 ans) et 3'196 jeunes à l'Ecole de culture générale (+ 39,7 % en 4 ans).

La croissance démographique continue du canton entraîne des besoins accrus en construction de bâtiments pour le secondaire II. Alors que le Gymnase d'Echallens aurait dû donner un peu de latitude, son ouverture pour la rentrée 2021 semble compromise, car le terrain n'est toujours pas acquis malgré l'approbation du Grand Conseil en 2018. A cela s'ajoute un manque de coordination entre les services de l'Etat. Si on ajoute les difficultés rencontrées pour l'extension du Gymnase de Burier, la situation devient très préoccupante (voir également le rapport sur le Département des finances et des relations extérieures – DFIRE, en p. 125).

3^e observation
Planification des gymnases

La planification des gymnases pose problème en divers endroits du canton. La forte augmentation du nombre d'étudiants rend la situation préoccupante.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend mettre en place pour assurer une planification en adéquation avec les besoins en gymnases dans le canton, et ce dans quel délai.*

Mise en place d'un système d'information (SI) global de la DGEP

A ce jour, la DGEP ne dispose pas d'un schéma directeur informatique. Or, plusieurs applications informatiques seront obsolètes d'ici à 2022 (logiciel « ESSAIM » pour les gymnases, « KERMIT » à l'Ecole de la transition). De plus, notamment eu égard aux graves problèmes rencontrés par le passé dans la conduite du projet Système d'information des établissements de formation (SIEF), l'informatique de gestion de la DGEP n'est pour l'heure qu'embryonnaire. Il devient donc urgent que la DGEP se dote à court terme d'un schéma directeur informatique qui permette d'identifier et de cartographier les besoins.

Remarque

La DGEP n'a pas de schéma directeur informatique alors que plusieurs applications seront obsolètes d'ici 3 ans. La sous-commission suivra attentivement la problématique.

Visite du Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM)

La sous-commission s'est rendue à 2 reprises au CEPM où elle a été reçue par le Conseil de direction.

Le CEPM est l'une des 14 écoles professionnelles du canton de Vaud. Elle propose des formations initiales duales et des formations supérieures en emploi (Ecole supérieure technique – ES-T) pour plus de 45 métiers représentant environ 70 formations dispensées. Il compte 6 départements, chacun conduit par un doyen ou une doyenne. Pour plusieurs métiers, par exemple constructeur de bateaux, le CEPM est un centre de compétence romand.

Chaque jour, plus de 2'200 jeunes étudient sur le site de Marcelin, encadrés par 250 collaborateurs (enseignants et chargés de cours, personnel administratif et technique). L'établissement compte 178 enseignants (97,3 ETP) au taux d'activité moyen de 54,7 % (104 contrats de durée indéterminée – CDI au taux d'activité moyen de 78 % et 21 contrats de durée indéterminée – CDD au taux d'activité moyen de 42,4 %). Il y a 53 chargés de cours au taux d'activité moyen de 16,5 % et les doyens. Le personnel administratif et technique compte 13 collaborateurs (11,7 ETP), 2 apprentis de commerce et 3 stagiaires en informatique.

A la rentrée scolaire 2018-2019, ce sont 3'153 apprentis et étudiants (13 % de filles, 26 % de mineurs, 18 % d'apprentis intercantonaux dont 6 % qui viennent d'institutions de formations telles que Centre d'orientation et de formation professionnelles - COFOP, Orif, Le Repuis, Le Relais, PROF-In, Centre de formation professionnelle et sociale - CFPS Sedorf, etc.) qui ont commencé leur cursus, répartis dans 240 classes⁶. Actuellement, il y a une légère augmentation des effectifs.

Malgré une optimisation maximale des horaires, le CEPM est à saturation, car les salles de classe ont été dimensionnées pour 24 élèves, mais en raison de la progression conséquente des classes à effectifs réduits⁷ (+ 30 % en 5 ans), la place vient à manquer. Des travaux devraient être réalisés afin d'optimiser l'espace. Les fonds pour couvrir les frais de ces transformations doivent être pris sur le budget pédagogique.

⁶ Etat au 26.09.2018

⁷ Pour les Attestations fédérales de formation professionnelle (AFP), Préapprentissage d'intégration (PAI), Formation professionnelle accélérée (FPA), Article 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)

Dans une démarche de qualité et d'amélioration de l'enseignement, la direction a mis en place divers outils tels que des « référentiels qualité » à la disposition des collaborateurs, des processus et procédures pour les activités répétitives, des documents pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement ou encore une « note qualité » permettant de faire des propositions d'amélioration ou des annonces de dysfonctionnements.

Afin d'assurer la continuité des cours, les enseignants sont encouragés à effectuer des périodes de remplacements. Ces périodes sont rémunérées et non compensées. Une équipe de remplaçants existe. Néanmoins, s'il n'y a pas de problème pour les branches d'Ecole de culture générale (ECG), la situation s'avère complexe pour les branches techniques. En effet, il est très difficile de trouver des professionnels avec des compétences spécifiques. D'une part, en raison notamment des montants alloués largement inférieurs à ceux pratiqués dans les entreprises, un employé ou un patron ne trouvent pas d'intérêt à effectuer un remplacement. D'autre part, les procédures administratives pour ces remplacements sont dissuasives. Par exemple, un enseignant à la retraite qui serait disponible pour un intérim doit obtenir une autorisation du Conseil d'Etat, rendant la disponibilité immédiate impossible. Il en va de même avec les intervenants externes qui viendraient donner un cours spécial ou faire une présentation : le doyen doit produire une convention soumise à la direction de l'établissement qui devra la faire approuver par la direction de la DGEP. A noter également qu'il n'y a pas de tableau de rétributions des experts qui examinent les travaux de diplôme, les travaux pratiques et qui participent aux examens oraux.

4^e observation

Remplacement des enseignants de branches techniques

La pénurie de remplaçants dans les branches techniques est telle que si des mesures concrètes ne sont pas mises rapidement en place, des classes seront libérées lors d'absences des enseignants titulaires, retardant alors l'apprentissage théorique des étudiants.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil d'une part sur les mesures qu'il entend prendre pour alléger le processus d'engagement des remplaçants et intervenants externes afin de tenir compte des spécificités des écoles professionnelles, et d'autre part sur l'opportunité de rendre ces fonctions plus attractives pour perpétuer l'échange des savoirs.*

Visite du Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV)

La sous-commission a été reçue par l'ensemble du Conseil de direction.

Le CEPV se trouve au centre de Vevey. Le bâtiment vieux de 48 ans nécessite des adaptations afin que les infrastructures puissent répondre aux nouvelles exigences métiers (par exemple pour les polydesigners).

Le CEPV compte 3 écoles distinctes :

- formation duale - école professionnelle pour les apprentissages duaux de 3 ou 4 ans (artisan du cuir et textile en entreprise, courtpointier en entreprise, polydesigners 3D, photographe, céramiste, menuisier/ébéniste, maquettiste d'architecture, etc.)
- formation à plein temps – formations initiales (préapprentissage artistique, CFC en 4 ou 2 ans si maturité fédérale obtenue ou diplôme d'école de diplôme) (photographe, designer en communication visuelle, etc.)
- maturité professionnelle intégrée au CFC ou post CFC en 1 an (arts visuels et arts appliqués intégrés, arts visuels et arts appliqués post-CFC, technique, architecte et science de la vie post CFC).

L'école collabore avec des entreprises et institutions externes à des fins de formation et de pédagogie sur les exigences du monde du travail. Les jeunes, en situation réelle, sont alors aux prises avec les contraintes et toutes les étapes d'un projet. Les entreprises sont choisies en fonction de leur apport pédagogique. Ainsi, des collaborations régulières sont par exemple mises sur pied avec le Festival Images, à Vevey, qui offre une visibilité aux travaux des élèves. Des objets créés par les étudiants sont

aussi visibles au musée du Comité international olympique (CIO). Beaucoup de partenariats débouchent sur des engagements. La formation au CEPV est également un tremplin pour l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) ou autres hautes écoles.

Le CEPV a également conclu un partenariat avec des entreprises pour des apprentissages de menuisiers, avec dans un premier temps, des contrats à plein temps. Puis, les jeunes ont 6 mois pour trouver un contrat de formation afin de pouvoir effectuer un apprentissage. Cela offre un appui à la transition pour des jeunes qui ont des difficultés. Il y a une volonté de renforcer les formations mixtes à plein temps en école pour, dans un premier temps, renforcer les acquis, puis passer en mode duale dans un second temps.

La direction de l'établissement a partagé ses inquiétudes quant à l'évolution numérique non seulement pour l'équipement des élèves qui doit être à la pointe et répondre aux exigences métiers, mais également pour la formation des enseignants qui doit être mise à jour et leur permettre de s'adapter, voire d'anticiper les réalités numériques.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Visite de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL)

L'ECAL a ses quartiers dans l'ancienne usine IRIL à Renens où elle a un bail de 20 ans avec un propriétaire privé. Elle est, depuis de nombreuses années, régulièrement classée parmi les 10 meilleures écoles d'art et de design du monde. Les travaux de ses étudiants ont reçu de nombreux prix et elle s'est exposée en divers endroits à l'étranger (par exemple, à Londres ou au Musée National Picasso à Paris où l'on trouve les bancs « Tie » d'Isabelle Baudraz, diplômée en design industriel).

Pour la rentrée 2018-2019, les inscriptions sont stables : 600 étudiants ont commencé leur formation (56 % de Suisses, 5 % d'étrangers domiciliés en Suisse et 39 % en provenance de l'étranger, à parité égale femmes-hommes).

Les filières de Bachelor sont au nombre de 6 (arts visuels, cinéma, design graphique, design industriel, media & interaction design, photographie) et les Masters au nombre de 5 (arts visuels, cinéma, design de produit, photographie, type design). L'école propose également 2 Masters of advanced studies (MAS) en design for luxury & craftsmanship et en design research for digital innovation (EPFL+ECAL Lab), ainsi qu'une année propédeutique qui prépare les étudiants à rejoindre la filière Bachelor. Pour y être admis, en plus des prérequis liés aux exigences des Hautes écoles spécialisées (HES), l'étudiant devra présenter un dossier de travail, puis sera convoqué pour un entretien de défense de son dossier.

La réussite de l'année propédeutique ne garantit pas une admission en filière Bachelor, toutefois le taux de réussite de l'examen d'admission est très élevé chez les élèves qui ont suivi ce cursus. Les exigences pour entrer à l'ECAL sont élevées.

A des fins de sensibilisation, des gymnasiens à l'Ecole de culture générale suivent des cours à l'ECAL. L'école est aussi présente à l'Ecole romande d'arts et communication (ERACOM). Elle cherche à favoriser la transdisciplinarité à tous les niveaux, raison pour laquelle elle a notamment développé un partenariat avec l'International institute for management development (IMD) afin d'initier, à travers un programme de formation courte, les étudiants en Master in design for luxury et craftsmanship à la gestion de l'image des marques et à la création de produits d'entreprises. Cette collaboration met en relation deux univers différents (le business et le design) qui se rendent compte des différentes corrélations possibles. Diverses collaborations avec des entreprises implantées sur sol vaudois ont également été développées, offrant aux étudiants la possibilité d'acquérir une première expérience professionnelle et de se familiariser avec le monde de l'entreprise. L'ECAL vérifie que le projet avec l'entreprise est en lien avec les valeurs et l'éthique de l'école.

Le budget 2018 de l'ECAL est de CHF 20'419'300.- dont un montant de CHF 2'915'300.- attribué par le Canton de Vaud. Le solde est assuré par les contributions de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), les écolages, les taxes d'études, etc.

Visite du site de formation de Changins

L'école de Changins, référence dans le domaine du vin au-delà des frontières cantonales, offre 3 filières de formations supérieures sur les métiers de la vigne et de l'arboriculture :

- œnologie (Bachelor of science HES-SO en viticulture et œnologie, et Master of science in life sciences HES-SO orientation viticulture et œnologie)
- école supérieure en vue de l'obtention du titre de viticulteur-encaveur ou pour les cours de brevets et de maîtrises de viticulteur, caviste ou arboriculteur
- école du vin, ouverte aux amateurs et professionnels pour l'obtention du brevet fédéral de sommelier ou pour des formations continues.

Le fil rouge de la visite de la sous-commission a été dicté par la crainte de voir Agroscope quitter le site de Changins faisant suite au projet du Conseil fédéral de centraliser l'ensemble de ses installations à Posieux (FR). La sous-commission a pu se rendre compte que ce départ serait dommageable, voire catastrophique pour l'école de Changins. Au final, le Conseil fédéral a renoncé à ce projet et le site de Changins restera opérationnel ce qui permettra à l'école de continuer à bénéficier des infrastructures et de poursuivre, grâce aux accords conclus, cette précieuse collaboration avec Agroscope.

Visite de la Haute école de musique Vaud-Valais-Fribourg (HEMU)

La sous-commission a été reçue par des membres du Conseil de fondation et par le directeur administratif.

Elle est revenue sur les événements du début 2018. Diverses démissions, un climat délétère et les résultats d'un audit mené de novembre 2017 à février 2018 ont provoqué une réaction des milieux politiques. Ces derniers ont décidé de faire bénéficier d'un congé scientifique, avec effet immédiat, le directeur général de la Haute école de musique Vaud-Valais-Fribourg et Conservatoire de Lausanne (HEMU-CL). Dès le mois de mars 2018, la direction opérationnelle a été assurée par le Conseil des directeurs et présidée par la cheffe du Service des affaires universitaires à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, libérée à 20 % par le canton de Fribourg. L'ancien recteur de l'Université de Lausanne (UNIL) a eu pour mission de réorganiser l'institution et son Conseil de fondation afin de répondre aux observations du rapport d'audit. A la fin du mois d'avril, le président du Conseil de fondation ainsi que 4 autres membres ont donné leur démission. Dès le 1^{er} mai, une nouvelle présidente a été nommée à la tête du Conseil de fondation.

Diverses mesures ont été mises en place, comme la refonte du Conseil fondation qui est passé de 19 à 11 membres. La direction générale sera plus transversale et collégiale notamment avec un directeur général, un directeur administratif et directeur artistique. Elle devra penser au-delà de la direction des sites et porter la responsabilité et la réflexion de l'ensemble de l'institution sur 3 cantons et 5 sites d'enseignement. Un règlement commun sera édicté d'où découleront des règlements internes. La gestion opérationnelle des sites est encore en réflexion.

Il y a également la volonté de développer une philosophie et des outils RH avec notamment un règlement sur le processus d'évaluation de l'enseignement.

Suite à l'adoption en juillet 2018, par le Conseil de fondation, du rapport de l'ancien recteur de l'UNIL sur la gouvernance de l'HEMU et des diverses mesures prises, le poste de directeur de la HEMU a été mis au concours au mois de septembre. 27 personnes se sont portées candidates, un bureau de consultants a suivi la procédure de la commission de recrutement composée de 10 personnes (directeurs d'écoles de musique, représentants des cantons et des villes). Une nouvelle directrice a été choisie pour occuper le poste de directrice générale de la HEMU et du Conservatoire de Lausanne dès le 1^{er} mars 2019.

La sous-commission a également fait le point sur le Bachelor en musiques actuelles qui fait l'objet de nombreuses critiques. Ce projet pilote avait pris comme option de former un groupe. Cela n'a malheureusement pas bien fonctionné. Il a été difficile de mettre en place la structure et de satisfaire les attentes des étudiants qui provenaient de milieux très divers (« du reggae au métal »). Le manque de professeurs d'expérience a également été une difficulté. La sous-commission suivra la thématique attentivement.

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Visite de la Fondation La Monneresse, à Aigle

La sous-commission a été reçue dans de nouveaux locaux, en fonction depuis la rentrée. Cependant, elle a constaté, là encore, un manque de salles de gymnastique. Une salle de rythmique, indispensable au travail des psychomotriciens, fait défaut.

La fondation accueille 63 élèves répartis en 9 classes au bénéfice d'un accompagnement pédagogique. Ils sont encadrés par une équipe de 10 enseignants spécialisés (7,09 ETP), 3 éducateurs (81,95 ETP), 2 psychologues associés (81,5 ETP), 2 psychomotriciens (1,45 ETP), 5 logopédistes (2,98 ETP), 2 secrétaires (0,8 ETP), 1 coordinateur (0,4 ETP), 1 responsable administratif (0,55 ETP), 1 employée de maison (0,8 ETP) et 1 directeur général (0,5 ETP).

Sur demande du pédiatre, un enfant en âge préscolaire peut obtenir un accompagnement précoce spécialisé. Il existe 2 options, soit un enclassement traditionnel avec un accompagnement répondant aux besoins spécifiques de l'enfant, soit une admission dans une école spécialisée. Quelques fois, les parents peinent à admettre que leur enfant nécessite un accompagnement plus conséquent. La Monneresse essaye dès lors de les accompagner afin qu'ils deviennent partenaires du projet pour une meilleure réussite et intégration de leur enfant dans la société.

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, sur 40 demandes, 14 enfants ont pu être admis à la Monneresse, les autres sont restés dans la scolarité obligatoire et bénéficient d'un accompagnement.

La sous-commission a également porté son attention sur les conditions budgétaires, difficilement conciliables avec les besoins d'encadrement des enfants. Ces 10 dernières années, les situations se sont complexifiées, mais le taux d'encadrement n'a pas changé. Ainsi, lors des pauses de midi, la surveillance des enfants est confiée à du personnel peu ou pas formé. Il est également demandé aux enseignants d'assurer cette tâche, alors qu'ils se trouvent dans un état de fatigue important et ont besoin de ce temps de pause pour être dans de bonnes conditions pour assumer la seconde partie de la journée. En outre, il est de plus en plus difficile de trouver des enseignants spécialisés tant le marché est restreint.

5^e observation

Taux d'encadrement dans les institutions pour l'enseignement spécialisé

Cette dernière décennie, les situations d'encadrement spécifique pour les enfants se sont complexifiées et sont plus nombreuses. Or, le taux d'encadrement est inchangé obligeant les établissements à surcharger les enseignants spécialisés ou à faire appel à du personnel peu ou pas qualifié pour répondre aux besoins de ces enfants.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin de réévaluer les taux d'encadrement dans les institutions de l'enseignement spécialisé et dans quel délai ces mesures seront instaurées.*

Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

Suite à l'affaire « du père abuseur » et au rapport Claude Rouiller y relatif, la sous-commission, à travers ses entretiens avec la conseillère d'Etat et le chef de service ad intérim, a désiré faire le point et prendre connaissance des mesures mises en place qui devraient permettre qu'une telle situation ne puisse plus reproduire.

La conseillère d'Etat a informé des diverses mesures déjà développées et mises en place au SPJ pour répondre aux recommandations du rapport Rouiller.

Le chef du SPJ ayant quitté ses fonctions, une gouvernance ad intérim a été nommée. Un nouveau chef devrait prendre ses fonctions le 1^{er} juin 2019.

Le chef ad intérim a déjà mis en place un « cockpit » qui comprend toutes les mesures issues du rapport de la Cour des comptes (CC)⁸, mais il devra également constituer un tableau de bord et un tableau de travail, car actuellement de tels outils manquent. L'information doit également pouvoir circuler de manière transversale et transparente.

En outre, le chef du SPJ devra être mis au courant des dossiers problématiques et les dossiers difficiles devront être suivis par deux assistants sociaux non par une seule personne tel qu'actuellement. De même, le chef de service considère que l'établissement d'un organigramme est nécessaire.

Lors de diverses remises en question, il a été constaté que ces dernières années, la politique de la jeunesse avait été développée, mais la protection de l'enfant oubliée. Il est alors essentiel que le volet protection soit développé. Si les chiffres sont stables, les cas de maltraitance ne diminuent pas, actuellement, 6'500 situations relèvent de la protection de l'enfant.

Les conclusions du rapport Rouiller ont également conduit à une refonte du personnel à l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) du Nord Vaudois.

L'ancienne gouvernance avait installé des responsabilités déléguées aux chefs régionaux et l'information n'arrivait plus au chef de service. Chaque ORPM fonctionnait selon ses propres pratiques, sans ligne directrice, conduisant dans certains offices, à un manque d'organisation empêchant la remontée des informations. Tout était cloisonné, relativement secret, restreignant l'accès à l'information, ce d'autant plus que la politique d'archivage s'avère inexistante. La nouvelle gouvernance devra favoriser les contacts directs et réguliers entre les ORPM et la direction du service. L'harmonisation des pratiques et la définition d'un cadre de fonctionnement font partie des priorités du directeur ad intérim.

Le chef de service considère qu'en matière de ressources humaines, le SPJ est fragile. Les assistants sociaux devront être reformés, leur mission redéfinie et basée sur la protection de l'enfance. La mise en place d'un support afin d'aider les collaborateurs à faire face à la fatigue, à la lassitude du métier est d'actualité. Enfin, il est prévu d'instaurer une méthode de travail pour que les collaborateurs aient une meilleure visibilité et davantage de compréhension de l'importance et de l'urgence d'un dossier.

Si après cette visite et les divers renseignements reçus, la sous-commission émet une observation, elle a toutefois pu constater la volonté et la motivation à mettre en place des mesures pour répondre aux recommandations de la CC et du rapport Rouiller.

6^e observation

Mesures à mettre en place au sein du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et des Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM)

Afin de pouvoir pleinement répondre aux recommandations du rapport Rouiller et aux besoins du SPJ, diverses mesures ont déjà été mises en œuvre. D'autres doivent encore être instituées, notamment l'établissement d'un organigramme précis, le développement de la circulation de l'information de manière transversale et transparente, ainsi que l'instauration d'une politique d'archivage dans tous les ORPM.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le suivi des mesures mises en œuvre et celles à venir, notamment la mise en place d'un organigramme, l'amélioration de la circulation de l'information ainsi que l'établissement d'une politique d'archivage dans les ORPM, et dans quels délais ces mesures seront instaurées.*

⁸ Rapport n° 34 : Audit du Service de protection de la jeunesse, 17.02.2016.

Visite de la Fondation jeunesse et familles (FJF) – Points Rencontres

Pour la deuxième année consécutive, la sous-commission a souhaité rencontrer les responsables de la fondation.

Dans un premier temps, les démarches entreprises pour répondre à l'observation de la COGES (rapport 2017) ont été abordées⁹. Une solution a été trouvée et l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) devrait disposer des nouveaux locaux en mars 2019 pour les Points Rencontres. Ce nouveau lieu devrait offrir toutes les garanties de sécurité et de proximité des transports et par là même répondre aux préoccupations de la COGES. Si les collaborateurs ont été prévenus de ce futur déménagement, une communication à l'attention de tous les acteurs et des familles sera diffusée dès que la date d'entrée dans les nouveaux locaux sera connue.

Depuis début 2018, la fondation fonctionne avec 2 directeurs suite au départ du 3^e. Le choix de rester à 2 responsables et de redistribuer les tâches répondait à des recommandations émises lors d'une analyse institutionnelle, mais qui n'avaient pas été mises en place jusqu'alors. Selon la direction de la fondation, après 6 mois de recul, cette décision paraît pertinente et cohérente. Le départ du directeur a permis aux responsables d'unités (RU) de clarifier certains éléments pour pouvoir travailler en confiance. Il y a eu des mouvements conséquents de personnel. Tous les RU ont changé ces 2 dernières années : désormais, il y a 4 Points Rencontres avec 4 RU alors qu'auparavant, Ecublens et Yverdon-les-Bains étaient dirigés par le même RU. Selon la directrice, la situation vécue par la FJF ne devrait plus se reproduire et les RU sont satisfaits de la nouvelle direction.

L'ambiance de travail est désormais meilleure, selon la direction, mais en raison de la taille importante de la fondation il n'est pas facile de maintenir une unité. Dès lors, diverses actions sont organisées, comme une séance plénière une fois par année regroupant tous les collaborateurs, des journées découvertes où les collaborateurs peuvent découvrir les autres prestations de la fondation. L'idée est de mailler les performances entre elles et de favoriser la transversalité.

Les travailleurs des Points Rencontres sont, comme tous les professionnels en lien avec les enfants, soumis à l'obligation de signaler les cas où la sécurité de l'enfant n'est pas ou plus garantie. Jusqu'à maintenant, les Points Rencontres communiquaient relativement peu sur ce qui se passait pendant le temps du droit de visite afin que le parent ne se sente pas surveillé et jugé. Or, avec les nouvelles exigences du SPJ et suite à divers événements, il leur est demandé davantage d'informations sur ce qui se passe lors des temps de visites. Ces informations sont ensuite transmises aux avocats qui peuvent les communiquer aux parents. Ces derniers peuvent alors, par la suite, parfois s'en prendre aux intervenants des Points Rencontres et les mettre en danger, de même que les enfants et autres personnes présentes.

7^e observation

Protéger les intervenants des Points Rencontres

Les intervenants sociaux doivent donner un ensemble d'informations qui sont par la suite communiquées aux avocats qui les transmettent à leur tour aux parents. Parfois, ceux-ci peuvent alors ensuite avoir des réactions violentes à l'encontre des collaborateurs des Points Rencontres, les mettant en danger ainsi que les enfants et autres personnes présentes.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, pour que les intervenants sociaux qui transmettent des signalements et informations bénéficient de l'anonymat afin qu'ils puissent remplir leur mission sans l'inquiétude de représailles.*

⁹ « Locaux du Point Rencontre d'Ecublens », rapport de la COGES – année 2017, p. 73.

Lors de cette visite, il a également été question des jeunes en foyer qui atteignent l'âge de 18 ans et qui, au bénéfice d'une dérogation, continuent d'occuper des places réservées aux adolescents. Cela entraîne alors un manque de places pour de nouveaux pensionnaires ou pour des enfants en âge de passer à la tranche d'âge supérieure.

La sous-commission a également été informée qu'il n'y a quasi plus voire pas de places dans les foyers d'urgence, que le foyer la Boussole à Yverdon-les-Bains pour les 0-6 ans est complet et que la disponibilité pour les 6-16 ans est très faible.

Remarque

A plusieurs reprises lors de visites de la sous-commission, il a été mentionné que la transition mineur-majeur était un véritable problème et que cela représente une faiblesse du système. Dès lors, la sous-commission souhaite que des solutions soient trouvées pour mieux anticiper « l'après 18 ans ». Pour ce faire, un outil de pilotage devrait être mis en place. La sous-commission suivra ce dossier de près.

Service des affaires culturelles (SERAC)

La sous-commission a rencontré la cheffe du service et son adjoint pour notamment aborder le thème des subventions et des méthodes d'attribution.

Avec la loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA), les subventions sont bien cadrées. Le montant attribué par le Fonds cantonal des arts de la scène est de CHF 10'720'000.- et celui du Fonds cantonal des activités culturelles s'élève à CHF 820'000.-. Il y a 2 formes de subventions : soit structurelles, soit aides à des projets ponctuels.

Les demandes de subventions sont désormais à déposer en ligne sur une plateforme développée par la Direction des systèmes d'information (DSI). Outre la suppression des supports papier, cela permet une homogénéisation et un meilleur suivi des demandes et cela simplifie l'organisation pour les membres de la commission d'attribution. Dans un premier temps, le service effectue un pré-tri en écartant systématiquement les projets qui ne correspondent pas aux cadres et critères, mais l'essentiel des décisions est pris par la commission.

Le service est très attentif à ce que les artistes qui soumettent un projet pour l'obtention d'une subvention paient leurs charges sociales et leurs cotisations à la caisse de pension, car ils peuvent en effet être prêts à se paupériser pour monter leurs projets.

Il y a de plus en plus de demandes, compliquant le travail d'attribution de la commission, car il manque quelques milliers de francs pour permettre à de nouveaux projets de se développer. Il n'est pas possible de soutenir tous les projets de qualité et professionnels, même s'ils sont novateurs et précurseurs. Le service relève qu'une augmentation des aides pourrait continuer à faire rayonner la culture vaudoise. Aujourd'hui, augmenter le fonds des aides ponctuelles impliquerait de diminuer les montants réservés au structurel.

Si l'argent public est toujours présent, ces dernières années les montants privés octroyés par les fondations ont tendance à diminuer. Pour diverses raisons, des réorganisations et un certain désinvestissement sont intervenus au sein de certaines organisations qui se sont retirées de plusieurs projets, reportant alors les charges sur les fonds publics. Les effets de ces nouvelles politiques des fondations privées auront d'importantes conséquences qui laisseront des organisateurs et des artistes sur le carreau.

Enfin, pour le SERAC, 2019 sera une année d'observation et de réflexions autour de la question de l'avenir des musées non cantonaux et du patrimoine géré par les petits musées. La question d'une labélisation de ces entités devra être examinée.

Remarque

La sous-commission est préoccupée par le désengagement financier de certaines fondations privées et se demande comment le Conseil d'Etat pourrait intervenir sur le secteur mécénique afin de stabiliser la situation des fonds accordés.

Visite à l'Orchestre de chambre de Lausanne (OCL)

La sous-commission était représentée par Mme Catherine Labouchère et M. Hugues Gander.

L'OCL a eu 75 ans en 2017. Suite à une crise, il y a une dizaine d'années, son organisation a été repensée. Il est organisé sous la forme d'une fondation avec un conseil de 15 membres et un comité de direction de 8 membres, dont 2 délégués par le Canton et 2 par la Ville de Lausanne.

Le personnel administratif se monte à 10 ETP.

Les musiciens (42 pour 40 ETP) sont tous des professionnels de haut niveau, ayant obtenu un Master d'une Haute école et ayant été choisis par un concours international très sévère. Ils sont tous engagés à plein temps en CDI, affiliés à la Caisse de pension de la Ville de Lausanne et au bénéfice d'une convention collective de travail (CCT) dont la révision est prévue pour 2019. L'OCL encourage les activités accessoires dans l'enseignement et dans les tournées pour que les musiciens se mesurent à d'autres talents et maintiennent leur haut niveau. L'OCL engage des stagiaires après concours.

L'OCL est soutenu par le Canton (CHF 2'970'000.- au budget 2018) et la Ville de Lausanne (CHF 5,5 millions en 2018). Le soutien des autorités a augmenté et, depuis 8 ans, les comptes sont équilibrés. En contrepartie de ces subventions, l'OCL s'engage à donner des prestations formalisées par une convention revue tous les 3 ans. Il s'agit d'environ 80 prestations par an (concerts d'abonnement, concerts scolaires, concerts-découvertes, assurer les 4/5^e des services dans la fosse de l'Opéra de Lausanne, etc.). L'orchestre travaille aussi avec les chorales, notamment l'ensemble vocal de Lausanne, l'école Rudra, la Manufacture et la HEMU ainsi qu'avec la Radio télévision suisse (RTS) et la chaîne ARTE. Si la majorité des activités se passe à Lausanne, il y a également des tournées dans le canton, en Suisse et à l'étranger dans des salles prestigieuses (Rome, Paris, Berlin, Moscou, etc.). Les activités sont conduites tant en formation complète qu'en formations réduites.

La salle Métropole, à Lausanne est louée via une société de production événementielle avec une priorité de réservation et des services « clés en main » pour l'accueil, la régie et la sécurité. Cela permet aux répétitions et aux concerts de se tenir dans la même salle. Le bail est commercial et le loyer se monte à CHF 560'000.- par an. Le taux de remplissage des 1'135 places est de 70 %. La billetterie ne couvre que 6 % du budget (CHF 11 millions). Les mécènes, l'Association des amis de l'Orchestre de chambre de Lausanne (AAOCL) ainsi que les sponsors viennent en surplus des subventions.

L'OCL a un fonds de prêts sans intérêt pour acquérir les gros instruments. Il est aussi attentif au changement d'habitudes de la clientèle qui, de plus en plus, prend des billets peu avant les concerts et non via des abonnements (l'âge moyen des abonnés est de 71 ans).

Visite du Musée de l'Elysée

Le musée est régi par une fondation de droit privé créée en 1988 ayant notamment pour but de constituer une collection de photographies déposée au Musée de l'Elysée. Cette fondation sera reprise par une fondation de droit public dès l'ouverture de Plateforme 10. Le Musée de l'Elysée est plus connu à l'étranger qu'en Suisse. Il a exporté ses expositions qui ont été vues par environ 300'000 visiteurs du monde entier. Un commissaire suit les expositions à l'étranger afin de s'assurer que l'esprit de l'exposition soit respecté et une autre personne suit les œuvres à des fins de sécurité. La préparation et l'organisation d'une exposition nécessitent 2 à 3 ans de travail.

Les diverses collections sont propriété de l'Etat de Vaud, ce qui permet la préservation des œuvres et évite leur vente. Un développement des collections sur 100 ans est planifié.

La loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) exige que tout soit répertorié, ce qui implique un important besoin en ressources humaines pour traiter, gérer et conserver les œuvres. Le stockage de

ce patrimoine est un véritable défi en termes de place et de logistique. Les négatifs doivent être stockés à des températures différentes selon leur nature afin d'optimiser leur conservation et retarder l'autodestruction.

Le Musée de l'Elysée fermera ses portes pour préparer le déménagement sur le site de Plateforme 10 en septembre 2020. La réouverture est prévue en octobre 2022. Plusieurs défis devront être relevés en parallèle, comme redéfinir l'identité du musée et son nom afin d'être porteur aussi bien localement qu'à l'étranger, gérer les ressources humaines dans les nouvelles surfaces plus conséquentes (il n'est pas prévu d'augmenter les ETP), gérer ce patrimoine étatique et continuer de faire rayonner le musée.

Visite du Théâtre de l'Arsenic

Suite au départ de l'ancienne directrice en poste depuis 2003, une commission de nomination composée de représentants politiques lausannois et du Canton de Vaud ainsi que de personnalités du monde culturel a nommé l'ancien directeur du Festival des urbaines au poste de directeur à partir de juillet 2017. Un directeur adjoint a également été nommé.

L'Arsenic est situé dans les anciens bâtiments des ateliers mécaniques de l'Ecole professionnelle pour les métiers de l'industrie et de l'artisanat (EPSIC) qui ont été totalement rénovés, mis aux normes et décroissonnés en 2011. L'Arsenic, théâtre contemporain emblématique depuis 1989 date de sa création, est perçu par les milieux culturels comme un incubateur d'arts qui privilégie la création, l'originalité et la découverte. Il est reconnu comme un carrefour des arts. Sa renommée s'étend tant sur les scènes contemporaines nationales qu'internationales.

L'équipe du Théâtre de l'Arsenic regroupe 15 personnes (10 ETP) auxquelles s'ajoutent des auxiliaires pour la billetterie, la technique, la restauration, etc.

Le directeur du théâtre de Vidy, qui a choisi comme ligne de laisser de l'espace aux artistes confirmés, laisse de la place à l'Arsenic pour être un incubateur pour de jeunes artistes. L'idée étant de garder un esprit « *Start up* » qui donne la place à l'artiste plutôt qu'à la discipline. Le large spectre disciplinaire et sa pluralité offrent une grande liberté de programmation.

La scène vaudoise possède une diversité de théâtres importante permettant aux responsables de la programmation de l'Arsenic de prospecter largement. Ainsi, hebdomadairement environ 5 à 6 spectacles sont vus par les responsables. L'Arsenic entretient de bons rapports avec les autres institutions.

Il n'y a pas de volonté de faire du référentiel unique, mais de laisser se créer du différentiel, de faire de la transversalité par exemple au travers de fêtes de quartier mélangeant les publics (habituels, public des Docks, étudiants, résidents de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants – EVAM) et les genres à l'instar de la prestation théâtrale « Le Grand 8 » où des personnes handicapées ou autres publics peuvent bouger, se manifester, faire du bruit. Des cours de danse sont aussi donnés à des étudiants ingénieurs par des artistes de l'Arsenic et des professeurs de l'EPFL. Ces mélanges créent de l'ouverture et permettent le partage.

Le théâtre doit soigner autant les relations avec les artistes qu'avec le public. Une politique de prix attractifs et abordables pour tous est pratiquée. La programmation est désormais communiquée trimestriellement et depuis la rénovation du théâtre, la fréquentation moyenne annuelle est de 10'000 à 13'000 personnes. Depuis 2017, un rajeunissement du public a été constaté.

Le café-restaurant de l'Arsenic, refait à neuf en 2018, est ouvert à midi et les soirs de représentations. Il est également accessible au public sans billet. Il arrive à couvrir ses frais.

Cinq associations ont leur bureau dans le théâtre. Elles ont été choisies en fonction de leur utilité et de leur lien avec l'Arsenic. Cela permet de dynamiser la vie associative et de favoriser les réseaux.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2018, le DFJC compte 84 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
99_POS_059	Postulat Martial Gottraux et consorts demandant au Conseil d'Etat d'entreprendre les démarches nécessaires à la création d'un Centre romand d'enseignement à distance.	05.05.1999	01.05.2000
00_POS_138	Postulat Micheline Félix et consorts pour l'énoncé de règles destinées à accorder la pratique des enquêtes médicales à l'école avec les lois sur la protection de la sphère privée.	06.12.2000	04.12.2001
00_PET_019	Pétition concernant la serre du jardin botanique cantonal.	19.12.2000	22.04.2002
05_RES_024	Résolution Xavier Koeb pour enfin trouver une solution à la situation des laborantines et laborantins CFC.	24.05.2005	24.08.2005
05_POS_172	Postulat Gérard Bühlmann et consorts visant à harmoniser les périodes d'enseignement au niveau du secondaire inférieur et à réduire la différence de salaire et du nombre d'heures d'enseignement entre le secondaire inférieur et le secondaire supérieur.	22.11.2005	22.11.2006
07_INT_423	Interpellation Francis Thévoz - L'Office de perfectionnement, de Transition et d'Insertion (OPTI) : un obstacle à l'insertion ?	20.02.2007	04.09.2007
07_MOT_012	Motion Jacques-André Haury et consorts demandant l'introduction d'une compétence légale, pour les directions d'établissements scolaires, de détecter les consommateurs de cannabis	20.11.2007	21.04.2009
09_INT_236	Interpellation Valérie Cornaz-Rovelli - Les gestes qui sauvent à l'école	28.04.2009	25.08.2009
09_RES_018	Résolution Bertrand Clot suite aux rapports sur la dyslexie	19.05.2009	26.08.2009
09_POS_169	Postulat de la Commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à la troisième observation présentée dans le cadre du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture	01.12.2009	07.12.2010
10_INT_472	Interpellation Frédéric Borloz au nom du groupe radical - Aux ordres des manifestants ou du Parlement ? La cheffe du DFJC ne peut être dans les deux camps !	21.12.2010	11.04.2011
10_POS_224	Postulat Jérôme Christen et consorts en faveur de la défense de l'usage de la langue française	30.11.2010	29.11.2011
10_POS_181	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour une égalité de traitement entre tous les enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur public et parapublic	16.03.2010	30.11.2011
11_POS_267	Postulat Nicolas Rochat et consorts concernant les restrictions des conditions d'accès pour l'enseignement de la culture générale (ECG) au sein des écoles professionnelles (ECEP) vaudoises	15.11.2011	15.11.2012
11_POS_281	Postulat Nicolas Rochat et consorts demandant de prioriser et renforcer la validation des acquis de l'expérience professionnelle dans le canton de Vaud	24.01.2012	24.04.2013
14_INT_212	Interpellation Jacques Neirynek et consort - Que deviendra le statut des thérapeutes indépendants en psychomotricité ou logopédie ?	21.01.2014	28.04.2014
14_INT_232	Détermination Nicolas Rochat Fernandez sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Votations du 9 février 2014 : Quel avenir pour les programmes de recherche et les échanges à l'étranger dans les Hautes Ecoles Vaudoises (HEV) ?	04.03.2014	04.06.2014
14_INT_243	Détermination Roxanne Meyer Keller sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Neirynek et consorts - Est-il admissible de compliquer la vie d'une famille par une décision administrative ?	08.04.2014	08.07.2014
14_INT_234	Détermination Catherine Labouchère sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Quelles réactions vaudoises à la décision prise à Schaffhouse concernant l'apprentissage des langues en primaire ?	23.09.2014	23.12.2014

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
14_INT_240	Détermination Christian Kunze sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - L'apprentissage et la maturité professionnelle trouvent-ils vraiment leur public dans le canton de Vaud ?	23.09.2014	23.12.2014
14_POS_071	Postulat Véronique Hurni et consorts - Soins de logopédie - pas d'attente pour nos enfants	01.04.2014	01.04.2015
14_POS_057	Postulat Jean Tschopp et consorts - Eduquer les élèves à l'usage des réseaux sociaux	28.01.2014	04.11.2015
15_RES_028	Résolution Céline Ehrwein Nihan et consorts - Règlement sur la migration des données des utilisateurs de RERO vers le nouveau SIGB	27.10.2015	03.02.2016
14_POS_087	Postulat Hugues Gander et consorts concernant les échanges linguistiques en 12ème année LEO - une pierre, deux coups	30.09.2014	10.03.2016
16_INT_530	Interpellation Jérôme Christen et consorts - Participation de l'élève et critique constructive : pour tout, sauf l'évaluation des enseignants ?	14.06.2016	21.09.2016
16_INT_542	Interpellation Dominique-Ella Christin et consorts - Horaires scolaires permettant d'organiser un service différencié à la pause de midi afin de doubler la capacité d'accueil parascolaire et de soulager les finances communales : quelles garanties ?	28.06.2016	23.11.2016
16_INT_580	Interpellation Philippe Jobin et consorts - Quelles sont les conséquences financières de la restructuration de l'école par la LEO ?	20.09.2016	04.01.2017
16_INT_581	Interpellation Alexandre Berthoud - Apprentissage du français pour les élèves étrangers	20.09.2016	04.01.2017
16_INT_610	Interpellation Philippe Jobin et consorts - L'Etat de Vaud a-t-il financé un concert sataniste le 30 octobre dernier ?	01.11.2016	15.02.2017
16_INT_602	Interpellation Josée Martin - La maison de l'écrivain C.F. Ramuz en péril : le Conseil d'Etat a-t-il vraiment l'intention de laisser disparaître ce patrimoine unique ?	01.11.2016	22.02.2017
16_INT_603	Interpellation Claire Richard - Animaleries : quels coûts pour l'Université de Lausanne ?	01.11.2016	22.02.2017
16_INT_626	Interpellation Philippe Cornamusaz - Transports scolaires : y a-t-il des bus à deux vitesses ?	22.11.2016	28.02.2017
16_POS_159	Postulat Sylvie Podio et consort - Pour une information claire quant à l'organisation et aux enjeux liés à la formation professionnelle	09.02.2016	01.03.2017
16_INT_616	Interpellation Jean-Michel Dolivo - HESAV, RAAM un projet cher, avec quels objectifs en matière de formation et de recherche ?	15.11.2016	07.03.2017
16_INT_625	Interpellation Véronique Hurni et consorts - Enfant placée, enfant abusée...	22.11.2016	20.03.2017
16_INT_644	Interpellation Eric Sonnay et consorts - Quelles sont les conséquences financières pour les Communes de l'introduction d'une 33ème période ?	13.12.2016	20.03.2017
17_INT_652	Interpellation Alette Rey-Marion - Au secours des festivals d'Avenches !	10.01.2017	17.04.2017
16_POS_183	Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Augmentation de la prime pour les frais professionnels des apprentis	14.06.2016	14.06.2017
17_INT_678	Interpellation Catherine Roulet - Pour en finir avec les distributeurs de boissons sucrées	07.03.2017	14.06.2017
17_INT_692	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Mieux aider les jeunes à gérer leur argent	28.03.2017	02.08.2017
17_INT_707	Interpellation Claudine Wyssa - Des enfants non scolarisés dans le canton de Vaud ?	23.05.2017	30.08.2017
17_INT_709	Interpellation Claudine Wyssa - Logopédistes indépendants : quel but en regard de la loi ?	06.06.2017	13.09.2017
15_POS_155	Postulat Céline Ehrwein Nihan et consorts - Former les jeunes migrants : un investissement dans l'avenir !	15.12.2015	20.09.2017
17_INT_711	Interpellation Philippe Jobin - Sauvegarder les prérogatives des prestataires privés en matière de pédagogie spécialisée	13.06.2017	20.09.2017
17_INT_712	Interpellation Claire Richard et consorts - Quelle place réservée à l'écologie dans l'enseignement vaudois ?	13.06.2017	20.09.2017
16 POS 201	Postulat Martial de Montmollin et consorts - N'enterrons pas les fouilles	11.10.2016	11.10.2017

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
17_INT_725	Interpellation Manuel Donzé et consorts - Sommes-nous en manque d'infirmières et infirmiers scolaires, de psychologues scolaires, de psychomotriciens et de logopédistes dans le Canton de Vaud ?	20.06.2017	22.11.2017
17_INT_012	Interpellation Philippe Vuillemin - Les enfants à haut potentiel sont-ils en danger à l'Ecole publique ?	29.08.2017	05.12.2017
17_INT_013	Interpellation Anne Baehler Bech - Qu'en est-il du sponsoring éducatif dans l'école publique vaudoise ?	29.08.2017	05.12.2017
17_INT_016	Interpellation Léonore Porchet et consort - La morale vestimentaire, nouvelle discipline scolaire ?	29.08.2017	05.12.2017
17_INT_019	Interpellation Vincent Keller et consorts - Manuels scolaires sponsorisés, non merci !	29.08.2017	05.12.2017
16_POS_212	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Pour une meilleure visibilité et fonctionnalité du Conseil des jeunes (CDJ)	22.11.2016	13.12.2017
17_INT_028	Interpellation Nicolas Glauser - CFC, comment faire pour maintenir son attractivité ?	12.09.2017	19.12.2017
17_QUE_004	Simple question François Pointet - Convention du 8 juillet 2003 entre l'Université de Lausanne et l'Université de Genève réglant le transfert à l'Université de Genève de la Section pharmacie de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne, l'univer	05.12.2017	05.01.2018
17_INT_036	Interpellation Taraneh Aminian - Qu'en est-il du projet d'agrandissement gymnasial à La Tour-de-Peilz ?	26.09.2017	24.01.2018
17_INT_042	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Application de l'art. 108 RLS, quelques précisions svp.	03.10.2017	24.01.2018
17_INT_043	Interpellation Vassilis Venizelos et consorts - Planification scolaire : pour que les villages restent des lieux vivants	03.10.2017	24.01.2018
17_INT_049	Interpellation Sabine Glauser Krug - Bienveillance en milieu scolaire	24.10.2017	31.01.2018
17_INT_063	Interpellation Denis Rubattel - Simplifions les procédures d'autorisations pour les camps et les colonies de vacances !	14.11.2017	21.02.2018
17_INT_079	Interpellation Léonore Porchet - Comment se portent les jeunes LGBT vaudois-es ?	05.12.2017	12.03.2018
18_INT_104	Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts - Camps de ski : comment le canton va-t-il appliquer l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 ?	23.01.2018	30.04.2018
18_INT_107	Interpellation Felix Stürner et consorts - Comment mieux ancrer l'enseignement de l'allemand au secondaire I ?	30.01.2018	06.05.2018
18_INT_109	Interpellation François Pointet et consorts au nom du groupe vert/libéral - La confiance dans le corps enseignant, la clef d'une école efficace ?	30.01.2018	06.05.2018
18_INT_113	Interpellation Léonore Porchet - Souffrons-nous d'amnésie visuelle ?	30.01.2018	06.05.2018
17_POS_243	Postulat Valérie Schwaar au nom de la COGES - Clarification de la répartition entre les tâches administratives et financières stricto sensu et les activités pédagogiques dans les lieux de formation DGEO et DGEP. Un bilan pour réfléchir à de nouvelles	02.05.2017	09.05.2018
18_QUE_014	Simple question Sabine Glauser Krug - Enseignement à domicile et respect du Plan d'Etude Romand	01.05.2018	01.06.2018
18_INT_124	Interpellation Myriam Romano-Malagrifa - Quelle place pour les arts du cirque dans notre canton ?	27.02.2018	06.06.2018
18_INT_161	Interpellation Yvan Pahud - Enseignants frontaliers dans les écoles vaudoises, forme-t-on assez de jeunes à ce métier ?	17.04.2018	24.07.2018
18_INT_163	Interpellation Claire Attinger Doepper et consorts - Des mesures de soutien parascolaire pour tous ? Y compris pour les enfants avec des besoins particuliers ?	24.04.2018	01.08.2018
18_INT_170	Interpellation Vassilis Venizelos - Qui a peur des Epreuves cantonales de référence (ECR) ?	01.05.2018	08.08.2018
18_INT_172	Interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts - Comment venir en aide au personnel enseignant en difficulté ?	08.05.2018	15.08.2018
18_INT_196	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Drogues : dissuasion par l'illustration	12.06.2018	19.09.2018

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
17_POS_009	Postulat Stéphane Rezso et consorts - Constructions scolaires - Pas de luxe ! Ou finalisons la répartition de qui paie quoi et surtout les standards minimaux raisonnables !	19.09.2017	26.09.2018
18_INT_200	Interpellation Denis Rubattel - Est-ce la mission d'une Direction d'Ecole vaudoise que de s'engager sur un sujet politique ?	19.06.2018	26.09.2018
18_INT_210	Interpellation Yvan Pahud - Deux poids, deux mesures dans l'application des arrêts du Tribunal fédéral ?	26.06.2018	03.10.2018
16_POS_192	Postulat Gérard Mojon et consorts - Orientation des jeunes après l'école : une analyse approfondie s'impose	06.09.2016	07.11.2018
16_POS_193	Postulat Manuel Donzé et consorts - Echecs en première année dans nos hautes écoles : en fait-on assez au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle dans nos écoles ?	06.09.2016	07.11.2018
18_INT_216	Interpellation Alain Bovay et consorts - La fête des écoles se mue-t-elle en promontoire d'actions politiques ?	03.07.2018	28.11.2018
18_INT_218	Interpellation Vincent Keller - Pour que la collection Baud ne suive pas le triste chemin de celle de Reuge. L'Etat peut-il soutenir Sainte-Croix ?	28.08.2018	04.12.2018
18_INT_231	Interpellation Stéphane Montangero et consorts - Que faire pour que nos enfants apprennent non seulement à manger, mais aussi à cuisiner ?	04.09.2018	11.12.2018
18_INT_232	Interpellation Aliette Rey-Marion - Economie Familiale	04.09.2018	11.12.2018
18_INT_234	Interpellation Sonya Butera et consorts - #Balancetonprof, mode d'emploi : quel accompagnement pour les élèves cibles d'une attention inopportune de la part d'un enseignant ?	04.09.2018	11.12.2018
16_POS_191	Postulat Laurence Cretegnny et consorts - Politique socio-éducative, bilan actuel et vision d'avenir	06.09.2016	19.12.2018
16_POS_195	Postulat Christian Kunze et consorts - Heures de décharges : il est l'heure d'une étude	27.09.2016	19.12.2018

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'année 2018.

DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE (DIS)

M. Claude Matter, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des institutions et de la sécurité pour l'année 2018 était composée de Mme Monique Ryf et M. Claude Matter.

Introduction

En 2017, la sous-commission en charge du DIS avait concentré une grande partie de son travail sur le Service pénitentiaire (SPEN), car suite à l'envoi de plusieurs courriers de détenus, à la demande d'institution d'une Commission d'enquête parlementaire (CEP), le Bureau du Grand Conseil avait demandé à la COGES et à la Commission des visiteurs du Grand Conseil (CVGC) de procéder aux investigations nécessaires pour rendre compte de la situation dans les établissements pénitentiaires. Pour 2018, la sous-commission a décidé de se concentrer sur d'autres services du DIS, avant de revenir au SPEN qui a vécu une année pas forcément plus calme, mais plus stable.

La sous-commission, dont la composition a été modifiée avec l'arrivée de Mme Monique Ryf à l'automne, en remplacement de M. Hugues Gander devenu président de la COGES a effectué des visites auprès de la conseillère d'Etat, du délégué aux affaires religieuses et des différents services et entités composant le département :

- Secrétariat général (SG-DIS), notamment visite à l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)
- Service juridique et législatif (S JL)
- Ministère public (MP)
- Service des communes et du logement (SCL), notamment visites aux préfectures de Lavaux-Oron et de Morges
- Police cantonale (Polcant)
- Service pénitentiaire (SPEN), visites à la prison de la Tuilière, ainsi qu'à l'Etablissement de détention pour mineurs et jeunes adultes « Aux Léchaies ».

La sous-commission remercie tous ses interlocuteurs pour leur disponibilité, la qualité de leur accueil et des informations fournies.

Secrétariat général (SG-DIS)

Locaux

Le 29 avril 2018, le SG-DIS a regagné ses locaux au Château Saint Maire, après 3 ans de travaux. La qualité et le soin apportés aux transformations tant intérieures qu'extérieures soulignent la particularité et le côté stratégique du site.

Si le secrétariat général a retrouvé avec satisfaction des locaux transformés, il est toutefois à noter que lorsqu'il était provisoirement logé dans le quartier de Montchoisi, à Lausanne, les collaborateurs étaient tous regroupés sur un étage. L'unité qui régnait alors s'est maintenant un peu perdue au château avec des bureaux au rez-de-chaussée et au dernier étage.

Personnel

Le secrétariat général est composé de 15 personnes auxquelles il faut ajouter 2 collaborateurs rattachés au service de la cathédrale. La déléguée à la communication a réduit son taux à 80 %, le complément de 20 % est assuré par un autre collaborateur. La cheffe du département dispose également de 2 collaborateurs personnels à 80 % et à 20 % en tant que soutien et appui stratégique.

Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)

Le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à imposer le mandat de curateur dans le canton dès le 1^{er} janvier 2018. Cette décision fait suite à la volonté de changement de politique de prise en charge des personnes fragilisées affichée dès 2014. Une structure de projet a travaillé sur les 2 axes prioritaires du Conseil d'Etat, soit favoriser les solidarités et stabiliser voire diminuer le nombre de curatelles. Le dispositif de mise en œuvre de la réforme comprend notamment le lancement d'une vaste campagne de recrutement, un soutien accru aux curateurs volontaires, une augmentation de leur rémunération et la promotion de mesures anticipées.

En date du 1^{er} janvier 2018, la campagne de recrutement lancée l'année précédente pour trouver des curateurs volontaires a porté ses fruits et a démontré l'existence d'une solidarité citoyenne. En effet, plus de 1'400 personnes se sont inscrites dont 700 ont été formées, alors que les autres suivront un cours qui ne nécessite pas d'examen. En principe, et au vu des contraintes importantes de la tâche, il est envisagé un engagement personnel spécifique de 4 années au minimum.

La majorité des personnes intéressées provient du milieu financier. Beaucoup sont encore actives professionnellement. La répartition femmes/hommes est respectivement de 42 % et 58 %.

Personnel

L'OCTP compte 250 collaborateurs (122,8 ETP) répartis sur 3 sites. Beaucoup ont une formation relevant du domaine du social. Le service doit travailler en permanence avec 30 % d'auxiliaires en contrat de durée déterminée (CDD).

Si l'ambiance de travail est bonne, la direction souhaite toutefois encore améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs avec la mise en place d'un concept qui permet une formation optimale des personnes. Elle souhaite également améliorer la transmission des valeurs de l'office.

Attribution des mandats aux collaborateurs

Lors de la distribution et de la répartition des dossiers des curatelles, les cas problématiques restent dans les mains de l'OCTP, c'est-à-dire remis aux curateurs professionnels. Il est admis que 1 ETP s'occupe de 60 dossiers environ. L'OCTP est très attentif à faire correspondre les profils entre les demandes des curateurs bénévoles et les personnes à suivre.

Protection de l'adulte

La protection de l'adulte est régie par des mandats réservés aux professionnels. Il s'agit uniquement de curatelles. Au 31 décembre 2018, il y avait 576 nouveaux mandats OCTP pour 136 levées de mandats OCTP soit une variation nette de 440 mandats.

Nombre de mandats total OCTP au 31 décembre 2018 : 3'560

Protection de l'adulte	2017	2018
Nombre de mandats OCTP au 01.01	2'745	3'120
Nouveaux mandats	524	576
Levées de mandats	149	136
Nombre de mandats OCTP au 31.12	3'120	3'560
Variation nette	375	440

L'augmentation des mandats de protection de l'adulte est en lien direct avec le vieillissement de la population et les dégénérescences liées à l'âge.

Protection de l'enfant

Les mandats liés à la protection de l'enfant relèvent uniquement des tutelles.

Au 31 décembre 2018, il y avait 110 nouveaux mandats OCTP pour 165 levées de mandats OCTP soit une variation nette de -55 mandats.

Protection de l'enfant	2017	2018
Nombre de mandats OCTP au 01.01	712	610
Nouveaux mandats	132	110
Levées de mandats	234	165
Nombre de mandats OCTP au 31.12	610	555
Variation nette	-102	-55

La baisse des mandats de protection des mineurs est due à une baisse des mandats pour les Mineurs non accompagnés (MNA).

Actuellement, l'OTCP s'active sur 3 sites, soit à Yverdon-les-Bains pour le Nord vaudois et la Broye-Vully (environ 25 % des cas) ; à Lausanne au chemin de Mornex pour le Centre, l'Est et l'Ouest ; à Lausanne à l'avenue de Sévelin pour le service administratif.

Bien qu'agréables et fonctionnels, les locaux du chemin de Mornex à Lausanne sont petits en regard du personnel qui les occupe. Pour l'instant, l'OCTP s'acclimate sachant qu'un projet de nouveau site est à l'étude pour la région Est.

1^{re} observation

Nouveaux locaux de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) pour la région Est

Bien qu'agréables, les locaux de l'OCTP au chemin de Mornex à Lausanne semblent étriqués pour l'ensemble du personnel qui y travaille. Pour l'instant, l'OCTP s'acclimate sachant qu'un projet de nouveau site est à l'étude pour la région Est.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'avancement du projet de construction d'un nouveau site dévolu à l'OCTP pour la région Est et sur son délai de réalisation.*

Tel que relevé l'année dernière par la COGES¹⁰, le logiciel « Tutelec » ne correspond plus aux exigences métier de l'OCTP et doit être remplacé. Un logiciel adapté permettrait notamment de gagner en efficience dans le traitement des dossiers.

Remarque

L'informatique est un élément essentiel dans l'administration des dossiers de l'OCTP. Un nouveau logiciel devrait remplacer l'actuel qui est désuet. La sous-commission suivra attentivement la mise en œuvre de ce projet.

Affaires religieuses

Personnel

Les affaires religieuses ne sont ni un office, ni un service, ni un bureau, seul un collaborateur occupe le poste de délégué aux affaires religieuses à 50 %. Il dépend directement de la cheffe du département et n'a aucun personnel à disposition. Les autres 50 % du poste sont réservés en tant que conseiller juridique du chancelier. Le délégué, dans son occupation liée aux affaires religieuses, préside la commission d'utilisation de la cathédrale. Il assure la gestion de l'intendant et du concierge de cet édifice.

¹⁰ Rapport de la COGES – année 2017, p. 81

Relations entre l'Etat et les Eglises

La loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) règle les relations Etat-Eglises. Le Canton de Vaud connaît un régime particulier. Avec la Constitution du Canton de Vaud de 2003 (Cst-VD), 2 églises se sont vues attribuer le droit d'être subventionnées, soit l'Eglise catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD) et l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV).

Ces deux églises reçoivent au total CHF 61 millions de l'Etat pour payer leur personnel. Historiquement, les catholiques ont toujours reçu moins que les protestants. Avec l'entrée en vigueur de la LREEDP en 2007, un accord a été passé entre les deux églises pour réajuster le financement. A ce jour, les deux églises précitées vivent en quasi parfaite harmonie et se partagent les tâches, telles que l'aumônerie dans les EMS, les prisons et les hôpitaux. Elles assument également un service de piquet pour les accidents.

Les communes ont l'obligation d'entretien des lieux de culte. Elles sont le plus souvent propriétaires des églises protestantes. Les églises catholiques sont par contre souvent propriété de l'Eglise. Une particularité subsiste dans le Gros-de-Vaud avec des confréries (entités de droit public) qui s'occupent encore des lieux de culte. Une partie de ces confréries sera dissoute en 2019.

Le délégué aux affaires religieuses préside la Commission consultative en matière religieuse (CCMR). Il participe à la mise en application de la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public (LRCR). A ce jour, quelques communautés sont demanderesses :

- l'Eglise anglicane avec l'Eglise catholique chrétienne
- l'Eglise évangélique
- l'Union vaudoise des associations musulmanes
- l'Eglise adventiste
- l'Eglise orthodoxe.

Aucun intérêt financier n'est directement lié à la reconnaissance, mais elle permet un accès au département et aux données du contrôle des habitants (avec autorisation), ainsi que l'accès aux lieux de santé et aux prisons.

La Communauté israélite est reconnue via la Cst-VD de 2003 comme institution d'intérêt public, non comme institution de droit public dotée de la personnalité morale à l'instar de l'Eglise évangélique réformée et de l'Eglise catholique romaine. Elle reçoit un montant annuel de CHF 134'500.- équivalant à 1 ETP. La Synagogue est à la charge de la communauté, le Canton ne participe pas à son entretien.

Cathédrale de Lausanne

La cathédrale de Lausanne fait partie des rares édifices religieux appartenant au Canton (avec les églises du Pays d'Enhaut et l'église de Grandson). L'entretien des cloches est également payé par le Canton. Cependant, le guet est employé et rémunéré par la Ville de Lausanne.

Concernant les travaux d'entretien, il reste à terminer la restauration du Chevet Est et de la tour inachevée. Une fois ces travaux réalisés, la cathédrale aura été restaurée dans son entier. Par la suite, il ne s'agira plus que d'entretien courant.

Ministère public (MP)

Le procureur général élabore chaque année son rapport sur l'activité du MP qui est ensuite étudié par la COGES¹¹.

Le MP exerce les compétences que lui attribuent le Code de procédure pénale suisse (CCP) et la loi vaudoise sur le Ministère public (LMPu). Comme autorité de poursuite pénale, il est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. A ce titre, il lui incombe de conduire la procédure préliminaire et de diriger les investigations sur les infractions portées à sa connaissance, avant de représenter, cas échéant, l'accusation devant les tribunaux pénaux, d'arrondissements judiciaires, le Tribunal des mineurs, le Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.

La diminution de la délinquance ne se traduit pas par une diminution de la charge de travail des MP. Bien que l'accroissement de la charge de travail soit difficile à mesurer, pour la première fois, en 2018, les procureurs ont liquidé moins de cas que ceux entrés. En effets, les dossiers sont toujours aussi importants, les requêtes plus nombreuses durant l'enquête et le nombre de recours est en augmentation. Le traitement des dossiers devient donc plus complexe et prend plus de temps. En outre, la Cour d'appel demande la présence toujours plus fréquente des procureurs. Il s'agira d'en identifier les causes. Le procureur général s'attend à devoir d'ici peu demander des renforts en personnel.

Personnel

L'état-major est constitué du procureur général, de 3 procureurs généraux adjoints et du directeur administratif RH et Finances.

Le MP compte 210 personnes. 40 à 50 collaborateurs travaillent à temps partiel. S'il y a des procureurs à temps partiel, ceux-ci ne peuvent cependant pas avoir un temps de travail en dessous de 80 %. Le total des ETP s'élève à 175,1 auxquels il faut ajouter 5 postes de greffiers-rédacteurs (ETP temporaires). La rotation du personnel augmente, nécessitant de constantes réadaptations.

Depuis une année, le département des RH est en phase de restructuration. Le poste de responsable RH devrait être mis au concours prochainement. D'autre part, le directeur administratif a quitté son poste pour une nouvelle opportunité professionnelle au Tribunal des mineurs. Le poste devra également être repourvu.

Locaux

Le bâtiment du MP est récent. Bien situé et facile d'accès en voiture, l'arrivée est toutefois moins aisée à pied ou en transports publics.

La sécurité à l'entrée du bâtiment est un point régulièrement abordé. C'est un problème récurrent dans les ministères publics. La sous-commission, avec celle en charge du SIPaL (Direction générale des immeubles et du patrimoine – DGIP dès le 01.01.19) continuera à suivre la problématique.

Organisation du Ministère public central (MPc)

Deux divisions composent le MPc :

- la Division affaires spéciales
- la Division criminalité économique et Cellule fixation de for et entraide judiciaire

Division affaires spéciales

Huit procureurs travaillent dans cette division qui compte en outre une douzaine de collaborateurs, principalement des greffiers et des gestionnaires de dossiers.

¹¹https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/ministere_public/fichiers_pdf/RAPPORT_PG_SUR_ACTIVITE_MP_2017.pdf

La division se voit prioritairement confier les dossiers dont le caractère particulier peut résulter de leur nature sensible (politiquement ou médiatiquement), des personnes touchées (policiers, agents de détention et autres représentants de l'Etat) ou encore de leur technicité et complexité particulière (par exemple affaires médicales et accidents de chantier).

Division criminalité économique et Cellule fixation de for et entraide judiciaire

La division compte 6 procureurs et une dizaine de collaborateurs greffiers et gestionnaires de dossiers.

La division doit notamment répondre aux demandes d'enquêtes d'autres cantons suisses. Il en est de même pour l'entraide internationale dont les demandes sont assez fréquentes, soit 307 cas entrants pour 2018. Globalement, selon le procureur général, les relations avec les autres pays se passent bien. Tout transite par l'Office fédéral de la justice (DFJP) qui établit le contact avec l'autre pays.

Les cas de criminalité économique ne sont pas très fréquents dans le canton de Vaud, car la place lausannoise n'est pas spécialement exposée dans le domaine des activités financières. En revanche, la cybercriminalité se développe beaucoup.

Organisation des ministères publics d'arrondissement (MPa)

Les MPa sont au nombre de 4. En 2018, celui de l'Est vaudois compte 6 procureurs, tout comme celui du Nord vaudois, celui de La Côte est pourvu de 5 procureurs et celui de Lausanne en a 13. Il y a également 2 procureurs itinérants. Les MPa sont dotés en fonction de la population et des chiffres de la délinquance.

Principales activités des MPa

Les MPa se chargent notamment des enquêtes sur les gros excès de vitesse, des amendes d'ordre lorsque l'ampleur est conséquente. Il s'agit d'un nombre important de cas, mais qui génèrent assez peu de travail, car ces dossiers sont traités par les greffes de masse. Ils représentent 4'000 à 5'000 affaires sur 23'000 à 24'000 dossiers ouverts. Les MPa s'occupent également des délits avec peine pécuniaire et peine privative de liberté (si plus de 6 mois) depuis l'entrée en vigueur de la révision du Code pénal suisse le 1^{er} janvier 2018.

Dispositif STRADA

Cette unité (6 procureurs), basée à Lausanne, est chargée des délits de rue a été pérennisée et intégrée pleinement au MP depuis le 1^{er} mars 2018. De par sa mission, une grande mobilité du service est requise.

Service des communes et du logement (SCL)

Le SCL est notamment responsable de la coordination des 10 préfectures qui correspondent aux 10 districts du découpage territorial vaudois. La sous-commission en charge du DIS a visité les préfectures des districts de Lavaux-Oron, à Cully (Bourg-en-Lavaux) et de Morges.

Préfecture du district de Lavaux-Oron

Le district a vu le jour en 2008, dans le cadre du remaniement des districts. De 32 à l'époque, les communes sont passées à 17 après différentes fusions, la dernière étant, en 2016, celle qui a regroupé Mézières, Carrouge (du district Broye-Vully) et Ferlens sous le nom de Jorat-Mézières.

La préfecture du district de Lavaux-Oron est située à Cully. Outre le préfet, il y a 3,2 ETP à disposition, sans compter l'apprenti. Selon le préfet, le personnel est suffisant, bien que fonctionnant en flux tendu. Le préfet s'inquiète toutefois d'avoir suffisamment de disponibilité pour rester accessible à tous.

L'organisation du district est assez compliquée, dans la mesure où il n'y a pas d'organisation régionale pour porter les dossiers d'une voix commune depuis la disparition de l'Association région d'Oron (ARO). Des difficultés surgiront encore avec l'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Missions principales et difficultés

En 2017, il y a eu une forte augmentation du travail concernant les contraventions, en raison des radars qui ont été posés sur l'autoroute lors des travaux. Il y a ainsi eu :

- 4'821 dossiers saisis, soit 40 % de plus qu'en 2016
- 4'592 infractions à la circulation routière, soit 43,3 % d'augmentation par rapport à 2016
- 4'716 amendes, soit 41,5 % de plus qu'en 2016.

A noter également 42 dénonciations concernant la loi scolaire. La visite chez le préfet permet parfois de « retendre les bretelles » du jeune qui ne voit plus de sens à fréquenter l'école.

Comme charge spécifique, le préfet du district doit assumer la présidence de la Commission consultative de Lavaux en matière d'aménagement du territoire et autorisation de construire. Avec 12 séances annuelles, environ 90 dossiers soumis et autant de préavis ou de correspondance, cela représente un travail conséquent. Les discussions sont parfois difficiles.

Enfin, en avril 2019 un déménagement est prévu à proximité immédiate dans un bâtiment appartenant à l'Etat de Vaud. L'Office des poursuites viendra occuper les locaux de la préfecture, après travaux.

Préfecture du district de Morges

Le district de Morges est un grand district avec 62 communes, 23 associations intercommunales, 20 études de notaires et une population de 80'878 habitants. Depuis 2015, une réorganisation a entre autres induit le passage de 2 préfets à 1 seule. Celle-ci ne peut toutefois pas assumer l'entier de la charge seule, elle ne peut notamment pas faire le tour de toutes les communes chaque année, alors que la loi l'y oblige. La préfète peut cependant compter sur le soutien, à raison d'un jour par semaine, de sa collègue du district d'Yverdon-les-Bains qui vient s'occuper de ce qui relève du pénal ainsi que de la surveillance de la commune de Buchillon, relations personnelles de la préfète obligent. Celle-ci dispose également du soutien d'une préfète honoraire pour fêter la dizaine de centenaires qu'il y a par année dans le district.

La dotation en personnel est de 3,9 ETP (5 personnes) et 1 apprenti. La préfecture est logée dans un bâtiment appartenant à l'Etat de Vaud. Malgré l'espace suffisant, les conditions de travail ne sont pas optimales, car il fait trop chaud dans les bureaux aussi bien en été qu'en hiver, en raison du chauffage.

Dans les tâches particulières, il faut souligner :

- la présidence du comité de pilotage (COFIL) du projet de régionalisation d'épuration des eaux Haute Venoge-Veyron (HVV). Il y a beaucoup de tensions dans ce dossier
- la conciliation dans le dossier « Circulation et mobilité dans le bassin versant du centre régional de Cossonay-Penthalaz »
- le dossier difficile des transports des matériaux de gravières
- plusieurs séances de conciliation entre les membres des autorités communales et des particuliers, en raison de difficultés d'application de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

La sous-commission relève qu'un projet visant à renforcer la préfecture de Morges, soit avec un demi-poste soit en renforçant les compétences des personnes du bureau est en gestation. Enfin, en ce qui concerne l'informatique, la préfète constate que les programmes « préfets » et « métier » datent un peu. La sous-commission suivra attentivement la situation.

Service juridique et législatif (SJL)

Le service comprend 2 entités, soit le Secteur juridique et législatif et le Secteur recouvrement et assistance judiciaire. Au total, il compte 34,5 ETP, suffisants, considère le chef de service, pour assurer la bonne marche du SJL. En revanche, les locaux du service se trouvent sur 2 sites différents, ce qui ne facilite pas les contacts entre les collaborateurs.

Secteur juridique et législatif

Ce secteur assure le suivi de toutes les modifications, adaptations ou propositions de changements législatifs.

Depuis mi-décembre 2018, le Recueil systématique de la législation vaudoise (RSV) est remplacé par une nouvelle plateforme : la Base législative vaudoise (BLV)¹² ce qui facilite notamment les recherches.

Le secteur juridique est sollicité pour des avis de droit de la part du Gouvernement et des services de l'Etat, ainsi que par le Secrétariat du Grand Conseil. Il a aussi une activité d'avocat de l'Etat, dans certaines procédures, que ce soit en responsabilité de l'Etat, en conflit du travail ou autre.

Le secteur fonctionne également comme service de recours du Conseil d'Etat dans certaines procédures.

Secteur recouvrement et assistance judiciaire

La présence de ce secteur au sein du SJL est historique, car celui-ci s'occupait du bureau de l'assistance juridique jusqu'en 2010. Ce secteur s'occupe de la perception des montants dus à l'Etat : assistance judiciaire en matière civile, notes de frais pénaux, amendes et peines pécuniaires (jour-amende), montants versés au titre de l'aide aux victimes d'infractions – LAVI, créances compensatrices et depuis peu, créances du CHUV (factures qui ne sont pas couvertes par les assurances-maladie ou accidents).

Ce secteur n'a plus de dossiers papier, mais uniquement des dossiers électroniques. Il a 138'000 dossiers en cours, dont 10'000 concernent des actes de défauts de bien qu'il convient de revoir régulièrement.

Informatique

Selon le chef de service, le système « SAP Inkasso » est très performant. Chaque gestionnaire effectue et maîtrise toutes les étapes, ce qui s'avère essentiel, car la vitesse de traitement des dossiers est primordiale dans le domaine pénal, notamment parce que les personnes disparaissent facilement (bien qu'il soit de plus en plus difficile d'échapper au système). Pour les contraventions, les factures partent immédiatement et le recouvrement est rapide. La sous-commission constate qu'une nouvelle version de « SAP Inkasso » était dans les objectifs du service déjà en 2017. Or, elle a été retardée en 2018. La sous-commission s'assurera qu'elle soit bien mise en œuvre en 2019.

Service pénitentiaire (SPEN)

Suite au rapport conséquent de la COGES¹³ dans son rapport annuel pour l'année 2017, la sous-commission s'est chargée de faire le point et notamment de contrôler la réalisation des propositions du Conseil d'Etat.

¹² <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/accueil>

¹³ Rapport de la COGES sur le fonctionnement du SPEN et la situation aux établissements pénitentiaires des EPO, p.17.

Evolution des effectifs

En 7 ans, le SPEN a doublé en taille. Ainsi, ce sont aujourd'hui plus de 680 collaborateurs pour 600 ETP qui s'occupent de plus de 1'000 détenus. Actuellement, l'organigramme continue de se renouveler. Au 1^{er} décembre 2018, un nouveau directeur pour les ressources humaines est arrivé, soulageant ainsi la cheffe de service. Cependant, à brève échéance, il semble que l'engagement de plusieurs cadres soit nécessaire.

Or, l'on peut constater à ce jour, et suite à plusieurs mises au concours qu'il est très difficile d'engager des collaborateurs pour des fonctions de cadres. Dès lors, il semble nécessaire de faire évoluer l'image des postes et du travail au sein des prisons afin de présenter quelque chose de plus attractif, notamment pour essayer de recruter davantage de personnel féminin.

A noter que la feuille de route concernant l'atteinte du taux d'encadrement du personnel promise pour début 2019 par le Conseil d'Etat n'a pas pu être fournie, car la cheffe de service souhaite d'abord disposer d'un outil pour piloter les engagements futurs et préciser les profils (gestion prévisionnelle). La COGES suivra avec intérêt la sortie imminente de cette feuille de route.

Infrastructures pénitentiaires

Le Conseil d'Etat a annoncé une version mise à jour de la stratégie de développement des infrastructures pénitentiaires d'ici la fin de l'année 2018. Un retard a d'ores et déjà été annoncé jusqu'en juin 2019. La sous-commission sera particulièrement attentive à ce document, car des travaux importants devraient être effectués rapidement dans plusieurs prisons. La sous-commission attend notamment le projet concernant l'adjonction d'un centre de soins psychiatriques à la prison de la Tuilière.

Etablissement de détention pour mineurs et jeunes adultes (EDM) « Aux Léchaies », à Palézieux

La prison a été ouverte en mai 2014. Elle offre 36 places, regroupées en 6 unités. Au début de son exploitation, elle était destinée uniquement aux mineurs. Au vu de sa sous-occupation, une réorganisation et une redistribution des places se sont avérées nécessaires. C'est ainsi qu'actuellement 18 places sont réservées aux mineurs et 18 autres aux jeunes adultes. 12 places pour les mineurs sont occupées en permanence. Les places pour les jeunes adultes sont toutes occupées. Les cantons de Vaud, Fribourg et Genève sont ceux qui envoient le plus de jeunes à l'EDM Aux Léchaies. Le Jura commence à envoyer des mineurs, de même que le Valais. Il arrive également que le canton de Berne envoie des mineurs, (eu égard à la langue). Le canton du Tessin s'est retiré du concordat en raison des surcoûts liés à l'éloignement.

Personnel

L'établissement dispose de 62,5 ETP (67 collaborateurs), soit 30 ETP pour la surveillance, 17,7 ETP pour l'éducatif, 9 ETP pour le socioprofessionnel et 5,8 ETP pour la direction et les cadres. 15 personnes travaillent à temps partiel.

L'accompagnement des jeunes est complexe. Il comprend 75 % d'éducateurs formés et 25 % d'agents de détention. Comme dans les autres établissements, la formation des nouveaux agents de détention nécessite des ressources humaines complémentaires pour pallier les absences, ce qui est souvent problématique.

Infrastructure

L'établissement des Léchaies vieillit mal. Les problèmes sont récurrents depuis le début de la construction, particulièrement des problèmes hydrogéologiques non résolus. La cour pour les promenades n'est par exemple pas bien drainée ce qui limite son utilisation lors de pluies. Des pompes à eau ont été installées, sans trop de succès. Tous ces cas ont été dénoncés au Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), mais sans résultat.

Prison de La Tuilière à Lonay

L'établissement dispose de 52,7 ETP pour 62 collaborateurs. Une réorganisation de la direction de la prison a eu lieu début 2019.

Ouvert en 1992, l'établissement offre 82 places et abrite à ce jour 102 personnes, soit 66 femmes dont 42 condamnées et 24 en attente de jugement, ainsi que 23 hommes condamnés ou en attente de placement et 13 en unité psychiatrique.

Plusieurs cellules de préventive pour les femmes sont occupées par 5 lits alors qu'elles sont prévues pour 3 personnes. La prison dispose aussi d'une unité d'autonomisation pour les femmes qui effectuent les 6 derniers mois de leur peine. Enfin, elle dispose de 2 places mères/enfants.

Pour les femmes, divers ateliers existent (buanderie, maintenance, nettoyages, cuisine). Les hommes bénéficient d'un atelier bois et d'un atelier multiservices. La direction mentionne que le taux d'occupation de ces ateliers dépasse souvent le quota autorisé, pouvant alors induire des problèmes de sécurité. La COGES sera attentive à la problématique.

Des pannes de chauffage, des problèmes de tuyauterie dans les distributions sanitaires, des canalisations en piteux état semblent démontrer que le bâtiment vieillit mal. Tous ces cas ont été dénoncés au SIPaL, mais sans résultats.

2^e observation

Etat des bâtiments pénitentiaires existants

Nonobstant les nouvelles constructions pénitentiaires prévues, plusieurs lieux de détention ouverts et fermés existants nécessitent des travaux d'entretien importants, pour certains urgents, de reconstruction ou d'extension.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le calendrier de réalisation des travaux d'entretien, de reconstruction et d'extension dans les lieux de détention ouverts et fermés. La Commission de gestion (COGES) souhaite une réponse en collaboration avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).*

Police cantonale (Polcant)

Menaces et violences à l'encontre des agents

167 cas de violence à l'encontre de fonctionnaires (atteintes verbales et physiques) (Polcant + polices communales) ont été signalés en 2016, 273 en 2017 et 256 pour l'année 2018. Depuis 2015, la Polcant encourage son personnel à dénoncer à la Justice les cas où il est pris à partie, aussi la hausse observée depuis 2016 ne résulte pas forcément d'une augmentation effective du nombre de violences contre les fonctionnaires, mais d'un accroissement du dépôt de plaintes. Enfin, il s'agit de tenir compte du fait que le statut de fonctionnaire à l'Etat ne se limite pas au personnel policier, mais peut comprendre les pompiers, le personnel de la police des transports, les militaires, etc.

Brigade du lac de Neuchâtel à Yverdon-les-Bains : achat d'un nouveau bateau

Le remplacement de l'ancien bateau de sauvetage et d'intervention rapide sur le lac de Neuchâtel a fait l'objet d'un appel d'offres élaboré par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et la gendarmerie vaudoise. Ces instances ont, par la suite, effectué la procédure d'adjudication. Le bateau a été commandé à un chantier naval napolitain qui a gagné le marché public, mais la société adjudicataire italienne est ensuite tombée en faillite et n'a pu livrer, fin 2016, qu'une embarcation qui s'est avérée inutilisable et qui a été mise en cale sèche. Afin de déterminer les raisons ayant conduit à cette situation, pour éviter qu'un tel cas ne se reproduise, et pour définir les responsabilités, des enquêtes sont en cours, dont une menée par une société des Pays-Bas pour une expertise technique externe. Les enquêtes juridiques sont aussi en cours.

L'absence du bateau a causé quelques problèmes qu'il a fallu pallier dans l'urgence. Les Conseils d'Etat vaudois et neuchâtelois se sont montrés rassurants concernant la situation actuelle provisoire, à savoir que toutes les interventions nécessaires de la police sur le lac de Neuchâtel ont été honorées et que la collaboration intercantonale fonctionne à satisfaction.

La thématique étant transversale au DIS et au DIRH, un chapitre y est consacré dans le rapport DIRH en p. 103.

3^e observation

Leçons à tirer du cas dit du « bateau italien »

Le bateau de sauvetage et d'intervention rapide sur le lac de Neuchâtel a fait l'objet d'un appel d'offres élaboré par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et la gendarmerie vaudoise. Ces instances ont, par la suite, effectué la procédure d'adjudication. Or, ce bateau n'est toujours pas opérationnel.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son analyse des dysfonctionnements dans cette affaire, les leçons à tirer de cet événement et les mesures correctrices qu'il entend prendre pour éviter d'autres cas de ce genre.*

Police prédictive

Le Canton effectue des analyses systématiques des infractions depuis plus de 20 ans. Il existe un Concept intercantonal de coordination opérationnelle et préventive (CICOP) qui regroupe les polices romandes et tessinoises. Les objectifs généraux du CICOP sont :

- procurer en temps réel une vue générale de la situation
- analyser en permanence la situation
- détecter des séries d'infractions répétitives intercantionales et identifier les modes opératoires
- soutenir l'enquête judiciaire
- aider la décision des priorités d'engagement.

Dans le Canton de Vaud, une centaine de vols et de cambriolages sont enregistrés chaque semaine, c'est beaucoup moins qu'en 2017, mais plus qu'en 2016. Il s'agit, bien souvent, d'événements en série. Globalement, une baisse des cambriolages de l'ordre de 50 % est observée depuis 2012.

Le concept CICOP permet une approche plus globale des infractions, permettant une augmentation des interpellations. D'ici peu, toute la Suisse, sauf Zurich, fonctionnera selon le système d'analyse romand.

L'étude prédictive permet aussi de sensibiliser la population aux cambriolages, selon les horaires et périodes de l'année et de la journée.

Cybercriminalité, escroquerie, harcèlement

La Polcant estime une augmentation des délits liés à la cybercriminalité de 40 %. Une information importante est donnée au public pour le rendre attentif à ce type de criminalité. Selon la police, il est dommage que toutes les entreprises et les privés qui font les frais de cyberescroquerie ne déposent pas plainte, car, outre les dommages importants pouvant être subis, les informations peuvent être utiles à la police. Une formation est donnée pour rendre le personnel des entreprises attentif, par exemple aux faux bulletins de virements, annonces frauduleuses, fausses demandes de soutien, escroqueries à la commission, etc.

La Polcant délivre de nombreux messages de prévention. Par exemple, elle se rend dans les écoles vaudoises présenter les mesures à appliquer lors d'épisodes de cyberharcèlement.

Hooligans, mesures appliquées

La cellule de la Polcant spécialisée en matière de hooliganisme évalue les risques. Les supporters malveillants sont sanctionnés selon le concordat sur le hooliganisme. Actuellement, pour le canton de Vaud, on dénombre 61 interdictions de stade, 17 interdictions de périmètre, 2 obligations de se présenter.

Sur les 40 matchs de football du Lausanne Sport pour le championnat suisse, 5 se sont terminés avec des dégâts (soit environ 10 % des matchs). Pour le hockey sur glace, les chiffres sont un peu plus bas, notamment car il est plus facile de canaliser les supporters dans les zones qui leur sont réservées. En règle générale, selon le chef de la Polcant, la situation sur le plan cantonal est satisfaisante.

Académie de police de Savatan

Etat de la situation

Les membres de l'académie sont les cantons de Vaud, du Valais et de Genève, les polices communales de Vaud, Valais et Genève, la police fédérale des transports et la police fédérale de sécurité militaire. Le canton de Genève était en période d'essai jusqu'à fin 2018, il a définitivement intégré l'académie le 1^{er} janvier 2019.

L'académie n'a pas de statut juridique. Néanmoins, l'élaboration d'un statut juridique est en cours.

Gouvernance

Le Conseil de direction (CODIR) présidé par la conseillère d'Etat du canton de Vaud en charge de la police comprend ses homologues valaisans et genevois, la présidente de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises, le directeur de l'Ecole des sciences criminelles de l'UNIL, des commandants des polices cantonales vaudoises, valaisannes et genevoises, le commandant de la Police Nord vaudois, le directeur de l'académie et un commissaire de la Polcant au titre de chef de la division des finances. Le CODIR définit la stratégie, gère l'enveloppe financière, de même qu'il effectue la surveillance de l'entité. Cependant, une révision de la gouvernance est en cours.

Un comité de pilotage (COPIL) formé des 3 commandants des polices cantonales et du responsable financier en assure l'opérationnel.

Enseignement

Au niveau de l'enseignement, le programme de base est le plan d'étude-cadre fédéral (PEC) pour la formation de policier. Ce plan est en constante évolution. La formation en éthique professionnelle, droits humains, police de proximité et psychologie est élaborée conformément aux directives de l'Institut suisse de police (ISP). Ces différentes matières sont dispensées tant sur le plan théorique que pratique par des exercices de mises en situation. La majorité de l'enseignement est donné par des intervenants externes à l'académie, par exemple des polices cantonales, de la Police municipale de Lausanne, de la Confédération et autres experts civils.

L'académie a revu son programme de formation en lien avec le nouveau Concept général de formation (CGF) prévu pour 2020. Dès 2020, l'enseignement s'étalera sur 2 ans, avec davantage de stages sur le terrain.

Finances

La convention liant les membres de l'Académie et la Confédération fait apparaître, « un échange de bons procédés » basé sur la valeur locative des installations mises à disposition par la Confédération, les frais de maintenance assumés par l'académie et la valeur de l'enseignement prodigué aux aspirants fédéraux. Cela débouche sur une différence de CHF 600'000.- que l'académie doit couvrir.

Bâtiments

La visite du dernier bâtiment construit (chambres des aspirants, salles de théorie et de conférence) a révélé un édifice moderne et fonctionnel.

4^e observation

Avenir de l'Académie de police de Savatan

A l'Académie de police de Savatan, la mise en place d'une nouvelle gouvernance, la dotation d'un statut juridique et la création d'un module de formation sur 2 ans modifieront l'ensemble de l'organisation de l'entité.

- Le Conseil d'Etat est prié d'une part de renseigner le Grand Conseil sur le devenir de l'Académie de police de Savatan (statut juridique, gouvernance, formation) et d'autre part de préciser les modalités actuelles et futures de surveillance de l'académie.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2018, le DIS compte 54 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
09_POS_150	Postulat Grégoire Junod et consorts pour le développement de l'habitat coopératif	15.09.2009	11.05.2011
13_POS_026	Postulat Nicolas Mattenberger et consorts sur la nécessaire cohérence législative des autorités désignées par la loi pour statuer sur les sanctions disciplinaires infligées aux magistrats	26.03.2013	16.04.2014
12_POS_008	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts en vue d'une modification de l'art. 162 de la Loi sur le Grand Conseil et pour une clarification de la procédure de réélection des Juges cantonaux, respectivement des Juges cantonaux suppléants et du Procureur général	09.10.2012	23.04.2014
13_POS_034	Postulat de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) visant à confier à dite commission la haute surveillance sur le Ministère public	23.04.2013	23.04.2014
13_POS_035	Postulat Raphaël Mahaim et consorts pour une autorité indépendante de (haute) surveillance de la justice et du ministère public	23.04.2013	23.04.2014
12_MOT_005	Motion Mathieu Blanc et consorts pour l'adoption de dispositions légales relatives à des mesures d'éloignement afin que les citoyens se réapproprient le domaine public	28.08.2012	04.06.2014
12_MOT_006	Motion Pierrette Roulet-Grin pour un camping occasionnel maîtrisé	28.08.2012	21.09.2014
12_MOT_009	Motion François Brélaz et consorts proposant d'ajouter un chapitre "camping non autorisé" à la loi sur les campings et caravanings résidentiels	11.09.2012	21.09.2014
13_POS_053	Postulat de la Commission de gestion suite au refus de la seconde réponse à la 4e observation présentée dans le cadre du département de l'intérieur (DINT), intitulée : recrutement du personnel pénitentiaire	17.12.2013	17.12.2014
13_POS_030	Postulat Rebecca Ruiz et consorts demandant de renforcer l'aide aux victimes	16.04.2013	14.01.2015
14_POS_078	Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Uniformisons la pratique romande en matière d'exécution des peines	17.06.2014	17.06.2015
14_INT_305	Détermination Pierre-Yves Rapaz - Délinquants sans permis de séjour valable	17.03.2015	17.06.2015
13_POS_052	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Rendre plus sûr le traitement de la validation des initiatives populaires	17.12.2013	26.08.2015
14_POS_055	Postulat François Brélaz et consorts - A propos de prostitution...	28.01.2014	26.08.2015
14_POS_085	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts concernant le délai de traitement des initiatives	16.09.2014	16.09.2015
14_POS_073	Postulat Eric Züger et consorts - Améliorer le contrôle financier des entités intercommunales	27.05.2014	11.11.2015

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
15_INT_434	Interpellation Claude-Alain Voiblet - Via Sicura : Cessons de criminaliser les automobilistes, de vivre avec la pression des budgets des amendes et d'appliquer la justice au bon vouloir d'un Magistrat	29.09.2015	06.01.2016
15_POS_102	Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts au nom du groupe socialiste pour une réforme du processus et des modalités des fusions de communes	27.01.2015	16.06.2016
14_POS_081	Postulat Denis Rubattel et consorts - Renforcer la sécurité des agents de détention et faire appliquer des sanctions plus lourdes aux détenus qui enfreignent le règlement de la prison qui les accueille !	26.08.2014	01.09.2016
15_POS_120	Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Le plafond d'endettement des communes est-il encore un outil de gestion et de contrôle fiable des finances communales ?	28.04.2015	01.09.2016
16_POS_221	Postulat Jean-François Cachin et consorts - oui à un ASP dans un véhicule lors des contrôles radars immobiles pour excès de vitesse sans interception des contrevenants	12.01.2016	12.01.2017
16_INT_537	Détermination Mireille Aubert sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Ce n'est pas leur sentence, et pourtant c'est leur peine	31.01.2017	30.04.2017
15_POS_106	Postulat Jean Tschopp et consorts - Quelle efficacité pour la police coordonnée ?	03.03.2015	10.05.2017
15_POS_145	Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - promouvoir et soutenir davantage la participation des 18-25 ans au vote !	29.09.2015	31.05.2017
15_POS_150	Postulat Jessica Jaccoud et consorts - Pour un dispositif alerte enlèvement efficace	24.11.2015	21.06.2017
17_INT_704	Interpellation Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission des pétitions - Terrain de stationnement pour les gens du voyage indigènes : à quand une action suivie d'effets ?	09.05.2017	16.08.2017
15_POS_148	Postulat Stéphane Rezso et consorts - L'aide judiciaire des sous du contribuable pour attaquer les communes et l'Etat ?	17.11.2015	04.10.2017
16_MOT_080	Motion Jean-Michel Dolivo et consorts - Eviter qu'une autorité ne soit juge et partie	09.02.2016	11.10.2017
17_RES_046	Résolution Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission des pétitions - Terrain de stationnement pour les gens du voyage indigènes : à quand une action suivie d'effets ?	09.05.2017	03.01.2018
16_MOT_084	Motion Jean Tschopp et consorts - Renforcer la participation des électeurs étrangers	15.03.2016	24.01.2018
17_POS_230	Postulat Claire Richard et consorts - Communes à conseil général : adaptation de la LEDP suite à la généralisation du vote par correspondance	24.01.2017	24.01.2018
17_POS_231	Postulat Valérie Induni et consorts au nom du groupe socialiste - Mieux informer pour mieux élire	24.01.2017	24.01.2018
17_POS_232	Postulat Ginette Duvoisin et consorts demandant la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques afin que les élections communales dans les communes à conseil général se déroulent selon les mêmes modalités que dans les communes à conseil com	24.01.2017	24.01.2018
17_POS_233	Postulat Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux Etats	24.01.2017	24.01.2018
17_POS_234	Postulat Julien Eggenberger et consorts - Dépouiller par anticipation le vote par correspondance	24.01.2017	24.01.2018
17_POS_235	Postulat Claire Richard et consorts - Réduction du temps d'attente entre les élections communales et la mise en service des nouvelles autorités	24.01.2017	24.01.2018
16_POS_178	Postulat Serge Melly et consorts - 4 + 1 = 0	31.05.2016	31.01.2018
17_INT_050	Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Comment éviter, dans la mesure du possible, qu'une tragédie comme celle du décès de Lamine F., retrouvé mort à 23 ans dans une cellule de la police à la Blécherette, ne se reproduise ?	31.10.2017	07.02.2018

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
16_POS_197	Postulat Jessica Jaccoud et consorts - Airbnb : Combien de logements sont-ils retirés du marché locatif ?	27.09.2016	07.03.2018
18_QUE_018	Simple question Alexandre Rydlo - Lutter contre le deal de drogue à Lausanne est une bonne chose, mais quelles sont les mesures qui sont prises pour éviter qu'il se déplace ailleurs dans le canton ?	19.06.2018	19.07.2018
18_INT_151	Interpellation Alexandre Démétriadès et consorts - Formation des policier/ères - Quelle importance donnée aux compétences sociales et relationnelles à l'Académie de Savatan ?	27.03.2018	24.07.2018
18_INT_162	Interpellation Thierry Dubois - Une faveur bien vaudoise ?!	24.04.2018	01.08.2018
18_INT_165	Interpellation Nicolas Croci Torti et consorts - Académie de police : est-ce que Savatan bien que ça ?	24.04.2018	01.08.2018
18_INT_175	Interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts - E la nave ne va plus...	08.05.2018	15.08.2018
18_INT_180	Interpellation Alexandre Rydlo et consorts - Violences, troubles de l'ordre public et perturbations de la circulation des trains par des hooligans du sport - Quel bilan, comment les supprime-t-on et comment répercute-t-on les coûts aux clubs de sport conc	15.05.2018	22.08.2018
18_INT_183	Interpellation Régis Courdesse - Comment se composent les flux financiers (charges et revenus) de l'assistance judiciaire ?	29.05.2018	05.09.2018
18_RES_014	Résolution Philippe Jobin et consorts au nom du groupe UDC - Antispéciste : "Il est urgent d'agir !" Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires afin de lutter efficacement contre les actions violentes des antispéc	12.06.2018	12.09.2018
18_INT_191	Interpellation Jean-Daniel Carrard et consorts - Est-ce qu'il y a une collaboration intercantonale quant à la gestion des places de détention, et si oui quelle est-elle ?	12.06.2018	19.09.2018
18_INT_195	Interpellation Stéphane Balet et consorts - Opération Strada : il est temps de faire un bilan sur son impact sur le deal de rue	12.06.2018	19.09.2018
18_RES_013	Résolution Marc-Olivier Buffat et consorts - Lutte contre le deal de rue	05.06.2018	26.09.2018
17_POS_011	Postulat Mathieu Blanc et consorts - Pour un droit de consultation facilité des registres des offices des poursuites et des offices des faillites sur l'ensemble du territoire du canton de Vaud	03.10.2017	03.10.2018
18_INT_235	Interpellation Yvan Luccarini et consorts au nom du groupe Ensemble à Gauche - La transparence dans les actes	04.09.2018	11.12.2018
17_MOT_104	Motion Claudine Wyssa et consorts - Pour un meilleur fonctionnement des associations de communes (associations intercommunales)	10.01.2017	13.12.2018
18_INT_238	Interpellation Alexandre Démétriadès et consorts - Procédures d'enquête en matière de violences policières. À cas exceptionnels, procédures exceptionnelles ?	11.09.2018	18.12.2018

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des institutions et de la sécurité pour l'année 2018.

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

M. Eric Sonnay, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'exercice 2018 était composée de MM. Alain Bovay et Eric Sonnay.

Introduction

La sous-commission s'est entretenue avec les chefs et les collaborateurs des services suivants :

- Secrétariat général (SG-DSAS)
- Service de la santé publique (SSP), entre autres visite de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) et Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) regroupés dès le 01.01.19 en une Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). La sous-commission a notamment effectué des visites à l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC), à l'Unité d'accueil temporaire psychiatrique (UATp) – Le Passage à Rolle, à la Fondation Silo à Echichens, à l'Etablissement psychosocial médicalisé (EPSM) Les Myosotis à Montherod
- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), entre autres visites de divers chantiers et partenaires.

En plus des visites des services, plusieurs visites de terrain et de nombreux entretiens ont été effectués.

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DSAS)

Revenu déterminant unifié (RDU)

Le RDU est un montant calculé sur le revenu et la fortune, selon des modalités unifiées, permettant de déterminer l'octroi des aides sociales cantonales. Les prestations sociales versées s'ajouteront ensuite au RDU au fur et à mesure qu'elles seront délivrées.

Cette méthode est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 dans le but de renforcer l'égalité de traitement dans l'attribution des prestations sociales et de faciliter les relations entre les usagers et l'administration publique.

Afin d'éviter les inégalités en termes de revenus disponibles, le RDU se décline en un enchaînement unique de traitement des demandes d'aides et de l'octroi des 4 prestations sociales par catégorie :

- les subsides à l'assurance-maladie
- l'aide individuelle au logement
- les avances sur les pensions alimentaires
- les aides aux études et à la formation professionnelle.

Le RDU s'applique également à plusieurs autres prestations sans pour autant impliquer une hiérarchisation de leur octroi.

Ce nouveau mode de calcul a pour but une meilleure égalité de traitement de personnes requérant une aide cantonale. Les citoyens bénéficient d'une efficacité accrue dans le traitement des demandes d'aide, grâce à un système simple, cohérent et un allègement des démarches administratives. Une démarche sur trois est établie via internet, on observe donc une diminution substantielle des demandes auprès des

agences. Le SG-DSAS travaille sur un guide des prestations pour que les collaborateurs puissent acquérir des connaissances sur les autres régimes sociaux, afin de mieux cibler et renseigner les personnes.

Les services chargés de calculer et de verser les prestations sociales travaillent désormais sur les bases de données communes et à partir d'un même dossier administratif et financier.

Les retards de traitement pour les demandes de prestations sont maintenant corrigés, sauf pour les demandes d'aides aux études, qui sont compliquées à gérer, car elles arrivent presque toutes à la même période de l'année. Aujourd'hui, ces demandes d'aide sont majoritairement octroyées dans les 90 jours. Le service est conscient que ce délai peut être trop long pour certains demandeurs, mais actuellement aucune autre solution n'a été trouvée. Toutefois, le Conseil d'Etat a mis en place « une ligne rouge » pour traiter des cas urgents.

En cas de changement de situation financière, chaque personne est en droit de demander une actualisation de son revenu déterminant.

Revenu d'insertion (RI)

Le RI s'adresse à toute personne majeure, domiciliée dans le canton de Vaud, de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'une autorisation de séjour, et dont les revenus ne suffisent pas à subvenir à ses besoins vitaux ainsi qu'à ceux de sa famille. Le RI est composé :

- d'une aide financière publique garantissant le minimum vital
- des mesures d'appui social
- des mesures d'insertion sociale (MIS) et professionnelle.

Le RI constitue un enjeu important pour les autorités cantonales et communales, notamment en raison de son coût. L'information concernant ce dispositif requiert par conséquent un soin particulier. En accord avec Statistique Vaud (STATVD), le DSAS publie un rapport trimestriel sur le RI, afin de fournir une information commentée aux principaux acteurs concernés par l'évolution et le fonctionnement de ce dispositif.

Pour le mois d'octobre 2018, le nombre de dossiers RI s'élevait à 16'552, concernant quelque 26'380 personnes. La moyenne mensuelle du trimestre d'août à octobre 2018 était en baisse d'environ 450 dossiers. Depuis 2017, il est encourageant de constater une baisse du nombre de dossiers RI mensuels de 2,5 %.

Formation pour jeunes adultes en difficulté (FORJAD) – jeunes adultes à l'aide sociale

Depuis plusieurs années, une dégradation progressive de la situation des jeunes adultes de 18 à 25 ans a été constatée, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'entre eux qui nécessitent de l'aide sociale. Les problèmes affectant les jeunes adultes en difficulté se caractérisent par leur cumul (difficultés professionnelles, scolaires, de santé ou sociales), résultant d'un parcours souvent chaotique et parsemé de ruptures. Si possible, la détection se fait déjà en milieu scolaire. Une fois l'identification effectuée, l'intervention s'organise auprès de l'enfant et ses parents qui sont convoqués par un guichet d'orientation. Cependant, malgré les différents dispositifs destinés à faciliter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel (orientation scolaire, année de transition, mesures d'insertion de l'assurance-chômage et tout récemment le dispositif de la Transition 1), on observe que certains d'entre eux ne parviennent néanmoins pas à s'intégrer durablement dans le monde du travail et que ces échecs les fragilisent considérablement.

Le programme FORJAD a été lancé en mai 2006. Il vise l'insertion de ces jeunes par la formation professionnelle et se déroule en 3 étapes :

- la préparation à l'entrée en apprentissage
- la formation professionnelle
- le placement en emploi.

Après une mise en contact avec le Centre social régional (CSR), des mesures de préparation à la formation professionnelle sont rapidement proposées. Ces mesures donnent accès à une bourse d'études. Les parents sont associés et amenés à contribuer dans la mesure de leurs possibilités. L'objectif est d'aider ces jeunes à devenir autonomes dans leur vie future privée et professionnelle.

Grâce à la collaboration de l'ensemble des partenaires, le programme FORJAD apporte des résultats très encourageants et peut être considéré comme un succès.

FORJAD en chiffres :

- 1'945 jeunes en formation par le biais de FORJAD depuis 2006 avec un taux global de réussite de 65 %
- 719 jeunes actuellement dans le programme
- 70 % des jeunes suivent une formation en entreprise. Les 30 % restant se répartissent entre écoles professionnelles publiques, écoles privées et institutions
- 545 diplômés depuis le début du programme
- taux de réussite aux examens de 83 %.

1^{re} observation

Des places d'apprentissage dédiées dans le cadre du programme Formation pour jeunes adultes en difficulté (FORJAD)

Avec l'intensification du programme FORJAD, un manque de places d'apprentissage dans certains corps de métiers a été observé. Le nombre d'entreprises risque d'être insuffisant pour satisfaire la demande.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa vision à court et à long terme du programme FORJAD, ainsi que sur les mesures envisagées pour favoriser la réinsertion des jeunes au bénéfice de ce programme et pour encourager les entreprises à être formatrices.*

Service de la santé publique (SSP)

L'entretien avec la cheffe de service et le médecin cantonal a notamment porté sur la problématique des soins à domicile. Malgré les nouvelles dispositions informatiques et la centralisation des données des patients, les relations entre les directions, les médecins et tous les collaborateurs ne sont pas toujours optimales. Mesurer les temps des interventions pour les soins, la douche, les bandages, la distribution des médicaments, etc. n'est aujourd'hui certainement plus la meilleure solution pour créer les contacts entre soignants et patients. Le grand nombre de personnes qui intervient au domicile du patient complique aussi les relations. Une étude de ce qui se fait aux Pays-Bas avec le projet « *Buurtzorg*, soins à domicile privés », donne quelques informations et idées pour améliorer notre réseau de soins. Quelques fois, une petite discussion entre collègues sur les problèmes d'un patient peut davantage valoriser et optimiser le traitement que les données informatiques.

Un autre problème a été relevé par la cheffe de service, soit la quantité de médicaments prise par les patients des soins à domicile. En moyenne, 7 à 9 médicaments par jour sont administrés, alors qu'il est connu qu'à partir de 3, cela peut déjà s'avérer problématique et néfaste pour la santé. La sous-commission suivra très attentivement la problématique.

Le dernier point abordé lors de l'entretien a été le projet Pôle santé du Pays-d'Enhaut. La construction du nouvel EMS a été acceptée par le canton. A ce jour, le projet est figé et les négociations sont en cours. La sous-commission sera attentive à ce dossier.

Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)

L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre, sur l'ensemble du territoire vaudois, la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention.

La mission générale de l'AVASAD est d'aider les personnes dépendantes, atteintes dans leur santé ou handicapées à rester dans leur lieu de vie. En 2017, 24'032 personnes ont eu des soins, et 10'572 ont bénéficié d'une aide. Pour les organisations privées de soins à domicile (OSAD) ne recevant aucune subvention, un total de 1'219 clients a été soigné et 198 clients ont été aidés. La planification hebdomadaire du dispositif AVASAD représente 75'000 à 80'000 prestations par semaine.

Sur demande de la direction, suite à des plaintes relatives aux conditions de travail, une enquête a été conduite par un bureau neutre et s'est déroulée pendant le mois d'octobre 2018. Les employés ont pu compléter un sondage, uniquement en ligne, et de manière anonyme. 3'360 collaborateurs sur 4'873 ont répondu, soit un taux de participation de 68,9 %.

Selon les résultats de l'enquête, l'utilité (93 %) et le sens (86 %) du travail sont évalués très positivement par les collaborateurs. L'indépendance et les activités à effectuer de façon autonome lors du travail au domicile des bénéficiaires sont appréciées (80 %). Les relations avec les responsables directs n'engendrent généralement pas de problème (74 %). En revanche, l'enquête indique une importante insatisfaction des collaborateurs quant aux conditions salariales (70 %) ainsi qu'aux mesures de bien-être offertes au travail (69 %). La communication interne aux différents niveaux de l'institution est jugée satisfaisante (42 % à 57 %).

Le constat est que le bien-être au travail a de toute évidence diminué dans les Centres médico-sociaux (CMS) vaudois ces dernières années. Les raisons principales, selon le nouveau président de l'AVASAD, relèvent de facteurs externes. Pour que les soins à domicile puissent continuer à se développer et répondre aux besoins de la population, il convient d'agir pour améliorer la situation des collaborateurs. Toutefois, l'organisation n'est pas maîtresse de son destin en ce qui concerne les conditions salariales. Conformément à la loi, l'AVASAD prend en charge, sans discrimination, toute sollicitation en provenance d'un citoyen, d'un médecin ou d'un proche.

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la DGCS regroupe les prestations administrées auparavant par le Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) et le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH). La DGCS fédère ainsi toutes les activités de politique sociale et médico-sociale dans le canton. L'objectif est d'offrir une meilleure égalité de traitement pour la population ainsi que de renforcer l'appui social pour toutes les personnes qui rencontrent des difficultés. L'accès aux services offerts est également simplifié.

L'organisation de la DGCS se compose de 3 groupes :

- la Direction des aides et assurances sociales
- la Direction de l'insertion et des solidarités
- la Direction de l'accompagnement et de l'hébergement.

Un 4^e groupe englobe les entités transversales du département, soit :

- juridique
- ressources humaines
- finances et systèmes d'information
- contrôle, audit et enquêtes
- organisation territoriale.

La DGCS emploie plus de 350 collaborateurs. A quelques exceptions près, tout le personnel des 2 anciens services SPAS et SASH a gardé son emploi et a été placé dans cette nouvelle structure qui a pour but d'améliorer la communication entre les collaborateurs et gagner en efficacité ainsi qu'en rapidité dans les prestations. La sous-commission suivra attentivement le développement de cette nouvelle direction.

Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)

La mission de l'ARASMAC est de travailler activement au bien-être des citoyens et de participer au renforcement de la communauté. Elle est composée des 62 communes du district de Morges qui affiche 81'807 habitants (au 31.12.2017) et emploie, tous secteurs confondus, près de 200 collaborateurs au travers de 4 axes d'activité, soit aide sociale, Prestations complémentaires Familles (PC Familles), assurance sociale et enfance.

Il y a 10 Régions d'action sociale (RAS) dans le canton de Vaud, l'ARASMAC est l'une d'elles. Le Conseil des régions d'action sociale du Canton de Vaud assure un rôle important entre les RAS et le DSAS. Les RAS ont été créées suite à l'entrée en vigueur en 2005 de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF), en réponse à la demande des communes de disposer de compétences stratégiques accrues dans le domaine de la politique sociale. Les RAS assurent le transfert des PC Familles de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS aux régions.

La visite de la sous-commission à Cossonay a permis de découvrir qu'un environnement individualisé dans un bureau plutôt qu'au guichet est privilégié. Le secteur des ressources humaines a mené un certain nombre de projets et d'études pour améliorer la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail. Des interventions minimales peuvent éviter de nombreux problèmes de santé, par exemple des douleurs musculo-squelettiques.

Unité d'accueil temporaire psychiatrique (UATp) – Le Passage, à Rolle

Le Passage est une structure d'accompagnement médico-social situé au cœur de Rolle. Il offre une prise en charge personnalisée sur le plan thérapeutique, socio-éducatif ou occupationnel. Les clients sont âgés de 18 à 65 ans et sont bénéficiaires de l'Assurance-invalidité (AI), des PC ou du RI. Ils sont atteints dans leur santé psychique et parfois physique. La mission du site psychiatrique a pour but la réinsertion et la réadaptation, favorisant l'autonomie du client et évitant les mises en danger.

La fondation propose environ 40 appartements supervisés, individuels ou communautaires, rattachés au centre de jour Le Passage. Ils se situent tous dans Rolle et les environs, sont meublés et font l'objet pour chaque client d'un contrat de bail ainsi que d'une convention de prestations.

Des prestations socio-éducatives et socio-hôtelières sont délivrées au centre Le Passage, telles que les livraisons de repas, un service de linge, un suivi de l'hygiène, l'accompagnement à l'entretien du logement.

Un projet hebdomadaire valable 12 mois est établi en pluridisciplinarité avec le bénéficiaire, le représentant socio-éducatif et le personnel soignant. Pour les personnes au bénéfice de PC, cet encadrement est pris en charge avec l'accord du SASH pour un montant annuel maximal de CHF 10'200.-, ce qui représente environ 13 heures de prestations par mois. Pour les personnes non bénéficiaires de PC de la part de l'AVS ou de l'AI, le projet est entièrement à leur charge.

Pour la direction et le personnel, c'est une réelle réussite lorsque quelques patients arrivent à nouveau à réintégrer la société et le monde du travail. L'objectif est d'atteindre 10 % de réinsertion (actuellement 8 %).

Fondation Silo, à Echichens

L'EMS Silo à Echichens s'est développé par adjonctions successives au bâtiment d'époque. Ainsi, l'on trouve « Silo », maison de maître construite à la fin du XIXe siècle abritant actuellement 10 lits de gériatrie ; « Aube 1 » datant des années 1960, modernisé et agrandi entre 2005 et 2009 (« Aube 2 ») ; le bâtiment « Ensemble » terminé en 2007 accueille l'unité de psychiatrie de l'âge avancé (PAA). En 2017, « Aube 2 » a été surélevé et actuellement une nouvelle annexe de PAA est en construction. Le site comprend encore 2 bâtiments abritant des logements protégés financés par la Fondation Silo.

L'EMS Silo compte actuellement 108 chambres à 1 lit, soit 68 lits de gériatrie et 40 lits de PAA.

Le projet de création d'une Structure d'accompagnement médico-sociale (SAMS) vise à maintenir et consolider la mixité des missions actuelles, soit le court-séjour, le Centre d'accueil temporaire (CAT) et les logements protégés. Le SAMS sera un pôle de maintien et de retour à domicile. Le nouveau volume occupe la partie nord-ouest de la parcelle. Sa composition en 2 corps décalés s'intègre dans le contexte bâti environnant et articule des zones extérieures de différents caractères. La capacité d'hébergement est de 30 lits en gériatrie, 30 lits courts-séjours et 10 places CAT, dont 2 lits CAT de nuit. La mise en service est prévue pour avril 2020.

Etablissement psychosocial médicalisé (EPSM) Les Myosotis, à Montherod

Le bâtiment privé a été construit entre 1983 et 1985 dans le but d'accueillir des personnes souffrant de troubles psychiatriques stabilisés.

L'exploitant actuel, infirmier en psychiatrie de formation, a repris la direction en 2000. Dès lors, il a orienté la mission de la Fondation Les Myosotis vers la réhabilitation. L'effet de cette approche est la diminution de la durée d'hébergement ainsi que la possibilité pour le patient de vivre de façon autonome dans un appartement supervisé ou non par les collaborateurs de l'OSAD.

Les prises en charge pour des clients souffrant de maladies psychiatriques sont complexes. Les personnes admises sont de plus en plus jeunes. Actuellement, le plus jeune des patients est âgé de 22 ans.

La fondation a déposé un projet de modernisation et d'extension du site de Montherod. Il a reçu un préavis favorable et a été introduit dans la planification du Programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux (PIMEMS) 2017-2022, dans le volet psychiatrie. L'établissement qui compte actuellement 32 lits devrait à terme en comporter 41.

Il est important pour l'exploitant que ces travaux se fassent rapidement pour le bien-être des résidents et du personnel. En effet, la sous-commission a pu constater le problème que posent les chambres à 2 lits dans cet établissement. Les chambres sont trop petites, et le fait que les toilettes et les salles de bain soient communes pour plusieurs chambres crée des tensions et une certaine violence entre les patients.

Cependant, malgré les problèmes liés à l'infrastructure, l'équipe d'encadrement est très positive et il n'y a que très peu de changement au sein du personnel.

2^e observation

Transformations à l'Etablissement psychosocial médicalisé (EPSM) Les Myosotis, à Montherod

A l'EPSM Les Myosotis, il est urgent de transformer les chambres à 2 lits en chambres individuelles. En effet, la promiscuité et le manque d'intimité pour les bénéficiaires s'avèrent problématiques.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le calendrier de réalisation des travaux à l'EPSM Les Myosotis.*

Construction des établissements médico-sociaux

Lancé en 2003 et toujours d'actualité, le PIMENS a pour but la construction de lits d'hébergement, afin de répondre à la hausse de la demande. Aujourd'hui, les besoins en lits supplémentaires sont importants, mais la transformation des chambres doubles en chambres individuelles est primordiale pour le bien des patients. Une récente étude publiée par le canton estime à 4'000 le nombre de lits supplémentaires requis d'ici 2040.

Le coût de construction d'un lit subventionné par l'Etat est actuellement de CHF 300'000.- sans compter les frais de terrain et d'équipements mobiliers. L'investissement total requis, selon cette estimation, pourrait représenter plus de CHF 1 milliard sur les 2 prochaines décennies.

Le Canton de Vaud a la volonté de maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées à domicile, avec comme conséquence des entrées en EMS de plus en plus tardives et en dernier recours.

Généralement, la décision de placer une personne en établissement est prise lorsque les conditions de vie à domicile se sont fortement dégradées. Grâce à cette politique, le canton a le taux d'hébergement en long séjour le plus bas de Suisse.

Fin 2016, on comptait 138 établissements médico-sociaux, pour un total de près de 7'000 lits. Leur capacité d'accueil varie entre 10 et 130 résidents et le taux d'occupation est très élevé. Il oscille entre 96 % et 98 % depuis 2001.

La planification 2017-2022 porte sur une modernisation importante du réseau :

- 31 projets sont prévus concernant environ 2'000 lits supplémentaires
- 9 études de projet pour les législations suivantes
- les finances annuelles sont estimées à CHF 38 millions.

Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Hôpital des enfants

L'EMPD pour la demande de crédit pour le financement des équipements du parking a été adopté par le Grand Conseil le 7 novembre 2017¹⁴. Le permis de construire a été délivré le 9 décembre 2017.

L'installation de chantier et ses impacts sur l'esplanade du CHUV sont à l'étude. En effet, la cohabitation entre cet énorme chantier et l'activité hospitalière est complexe. Il convient de garantir la fluidité et la sécurité des 13'000 usagers du M2 par jour et de bien séparer les flux. Il faut aussi assurer en tout temps les alimentations techniques. Les analyses de risques et les plans de continuité seront établis dès que l'organisation et les étapes de chantier seront clarifiées. Le CHUV se concentre également sur la sensibilisation des mandataires et de l'entreprise aux risques liés au chantier. Des Task-forces sont d'ores et déjà actives pour les maîtriser.

Le calendrier définitif est en cours d'étude. A ce jour, le retard est estimé à 12 mois, dont 6 mois sont imputables à un recours et 6 mois à la reprise des études complémentaires et à la complexité de déviation des infrastructures pour assurer en tout temps l'exploitation des différents hôpitaux de la cité.

La remise de l'ouvrage est prévue en fin d'été 2022.

Unité centralisée de production (UCP)

Le projet d'UCP consiste à augmenter le niveau de finition des mets, la distribution en flux tendu et le nombre de sites desservis. Le but est de centraliser les activités et de fournir d'autres institutions. Un hazard analysis critical control point (HACCP, soit maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires) a été mis en place.

L'ouvrage a été remis le 20 décembre 2018 au CHUV qui en assure l'exploitation. Le recrutement des ressources pour l'exploitation technique est lancé depuis plusieurs mois, mais il est difficile de trouver ce personnel. Ainsi, ce sont les équipes actuelles qui seront en charge de la réception et du démarrage de l'entreprise ; ceci représente une surcharge de travail.

Les travaux de la plateforme logistique, financée par les budgets du CHUV, avancent également conformément au calendrier. Quelques modifications techniques liées aux équipements de protections tubulaires contre les chocs dans les zones de stockage représentent 2 % du montant total du contrat.

L'accès au chantier se fait au travers d'un contrôle biométrique individuel ce qui permet d'éviter que du personnel non autorisé y accède.

Le contrat avec l'entreprise se monte à CHF 18'695'471.-. Cinq avenants ont été établis pour un montant de CHF 310'269.-.

¹⁴ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/367_Texte_CE.pdf

Hôpital de Cery

Depuis juin 2016, les travaux se sont succédé. La première étape s'est achevée en février 2019, mais avec un retard de 5 mois dans la livraison de cette partie d'ouvrage. 35 différentes modifications ont été dénombrées en cours de réalisation par le maître de l'ouvrage. Elles concernent essentiellement des besoins liés à la sécurité des patients. Ces adaptations chiffrées ont été validées et finalisées en été 2018 sous forme d'un avenant. A ce jour, la somme des imprévus s'élève à CHF 4,4 millions.

Dès fin mars 2018, le CHUV avait renforcé son suivi de l'exécution avec un outil de gestion permettant l'établissement et la consignation documentée de ses observations. Parallèlement, une coordination accrue entre les directions pour traiter les points litigieux avait été instaurée. En juin 2018, alors que la situation avec l'entreprise était tendue, un outil de traçabilité performant afin de limiter les risques de revendication et l'étendue d'un éventuel litige était mis en place. Cependant, à l'heure de la rédaction de ce rapport, les difficultés avec l'entreprise chargée des travaux perdurent tant en termes de délais que de qualité de la conduite des opérations.

3^e observation

Retards et surcoûts dans la réalisation du nouvel hôpital de Cery

Dans le cadre des travaux pour la réalisation du nouvel hôpital de Cery, un contrat a été signé avec une entreprise totale. Un certain nombre de retards et de surcoûts ont été constatés.

- *Le Conseil d'Etat est prié d'une part de renseigner le Grand Conseil quant à la gestion des retards du chantier, et d'autre part de l'informer sur la prise en charge des frais et des pénalités qui en découlent.*

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2018, le DSAS compte 47 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
13_INT_112	Interpellation Mireille Aubert - Un bébé... des jumeaux... des triplés et toujours le même congé maternité ?	19.03.2013	26.06.2013
14_POS_098	Postulat Samuel Bendahan et consorts pour un congé parental vaudois facultatif subventionné	10.12.2014	10.12.2015
15_INT_435	Interpellation Jérôme Christen et consorts intitulée "Aide individuelle au logement : l'outil n'est-il pas adéquat ou faut-il revoir les critères d'octroi"	06.10.2015	27.01.2016
15_POS_115	Postulat Christiane Jaquet-Berger au nom de la commission qui a traité le 14_POS_083 - Le Conseil d'Etat est prié de soutenir et de promouvoir l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap et d'étudier le financement de ces mesures	31.03.2015	12.05.2016
15_POS_118	Postulat Claudine Wyssa et consorts - Analyse des coûts de la prise en charge des personnes dépendantes	21.04.2015	22.09.2016
16_QUE_061	Simple question Gérard Mojon et consort - Retard dans l'octroi des bourses : des études compromises ?	22.11.2016	22.12.2016
16_INT_608	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Boursiers et boursières à la dérive : quand les décisions arriveront-elles ?	01.11.2016	22.02.2017
15_POS_135	Postulat Filip Uffer et consorts - Logements protégés avant 2030	01.09.2015	31.05.2017
17_INT_686	Interpellation Graziella Schaller - Repas à domicile au bistro	14.03.2017	21.06.2017
17_INT_696	Interpellation Rémy Jaquier et consort - Quel est l'avenir du financement de la préparation à la formation initiale dans les centres de formation professionnelle spécialisée ?	28.03.2017	02.08.2017

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
15_POS_149	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV) doit désinvestir les énergies fossiles !	24.11.2015	06.09.2017
17_INT_714	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Quelle place aux pharmaciens de référence dans les CMS du canton de Vaud ?	13.06.2017	20.09.2017
17_INT_719	Interpellation Fabien Deillon - Le canton finance-t-il le local d'injection de Lausanne ?	13.06.2017	20.09.2017
17_INT_038	Interpellation Florence Betschart-Narbel et consorts - Cannabis légal : un développement de la commercialisation qui pose de nombreuses questions	26.09.2017	03.01.2018
17_INT_039	Interpellation Pierre-Yves Rapaz - Répartition des loyers du CSIR et prise en charge des frais de scolarisation des enfants logés par le CSIR	26.09.2017	03.01.2018
17_INT_044	Interpellation Jérôme Christen et consorts - Viol d'adolescentes et de femmes très alcoolisées : après l'abandon d'une campagne de prévention, quelles mesures l'Etat de Vaud entend-il prendre ?	03.10.2017	24.01.2018
17_INT_053	Interpellation Marc Vuilleumier et consorts - Information sur le droit aux subsides des cotisations d'assurance-maladie : du périodique qui s'éternise	07.11.2017	14.02.2018
16_POS_174	Postulat Claire Richard et consorts - Prestation sociales : adéquation entre l'effort administratif et le bénéfice engendré pour le bénéficiaire ?	10.05.2016	21.03.2018
16_POS_187	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Quelles sont les différences de rentes de prévoyance professionnelle entre les femmes et les hommes pour les retraité-e-s, anciennement employé-e-s dans l'administration cantonale vaudoise ?	30.08.2016	21.03.2018
17_INT_088	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Quid des rentes transitoires ?	19.12.2017	09.04.2018
18_INT_098	Interpellation Anne-Sophie Betschart - Une dette si injuste	16.01.2018	23.04.2018
18_INT_102	Interpellation Axel Marion et consorts - Quelle politique de prévention et promotion de la santé pour l'Etat de Vaud ?	23.01.2018	30.04.2018
18_INT_108	Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Ne serait-il pas indispensable de mieux garantir dans les hôpitaux psychiatriques vaudois la coparticipation des patient-e-s et le respect de leurs droits ?	30.01.2018	06.05.2018
18_INT_114	Interpellation Stéphane Montangero et consorts - Boissons énergisantes : leur "effet cocktail" est-il une "bombe à retardement sanitaire" pour notre société ?	30.01.2018	06.05.2018
18_INT_137	Interpellation Florence Gross et consorts - Le CHUV navigue-t-il à vue ?	13.03.2018	20.06.2018
18_INT_140	Interpellation Jean-Michel Dolivo et consort - Garde médicale ambulatoire : un bouleversement dès 2019, pour quelles raisons et avec quelles conséquences ?	20.03.2018	27.06.2018
18_INT_145	Interpellation Marion Wahlen et consorts - Réponse à l'urgence : où en est-on ?	20.03.2018	27.06.2018
18_INT_147	Interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts - Quel est l'impact de l'augmentation des soins à domicile sur la réduction des hospitalisations et les entrées en EMS ?	20.03.2018	27.06.2018
18_INT_148	Interpellation Thierry Dubois - Le patient vaudois est-il un patient de 2e zone ? Qu'en est-il de la contribution du canton de Vaud à la part cantonale (49a LAMal) pour des séjours de ses ressortissants dans les hôpitaux répertoriés situés hors de son	27.03.2018	17.07.2018
18_INT_154	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Problèmes dans une institution pour handicapés : quid ?	27.03.2018	17.07.2018
18_INT_160	Interpellation Léonore Porchet et consort - Balance ton infirmière cochonne !	17.04.2018	24.07.2018
18_INT_166	Interpellation Valérie Schwaar et consorts - Manuel pratique d'anesthésie ou de domination masculine ?	24.04.2018	01.08.2018
18_INT_167	Interpellation Vincent Keller - Luttes contre le travail qui tue !	24.04.2018	01.08.2018
18_INT_171	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Spécialistes en gériatrie où en est-on pour faire face aux besoins ?	08.05.2018	15.08.2018

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
18_INT_173	Interpellation Alain Bovay et consorts - Le mariage du SASH et du SPAS est-il de raison ?	08.05.2018	15.08.2018
18_INT_179	Interpellation Jean-Daniel Carrard - Plus de transparence dans l'octroi de l'aide sociale	15.05.2018	22.08.2018
18_INT_181	Interpellation Léonore Porchet et consorts - Doit-on se faire de la bile pour les médecines complémentaires au CHUV ?	22.05.2018	29.08.2018
18_INT_184	Interpellation Myriam Romano-Malagrifa - Le projet "Sport-Santé" a-t-il marqué des buts ?	29.05.2018	05.09.2018
18_INT_198	Interpellation Sonya Butera et consorts - Se faire vacciner ou ne pas se faire vacciner, telle n'est pas la question...	12.06.2018	19.09.2018
18_INT_201	Interpellation Florence Gross et consorts - Réponse à l'urgence et garde médicale : quelle mise en application et quelle gouvernance ?	19.06.2018	26.09.2018
18_INT_205	Interpellation Alain Bovay et consorts - En 2019, les primes maladie et paquet social lourdement ficelés !	19.06.2018	26.09.2018
18_INT_214	Interpellation Philippe Vuillemin - De Renens à Pékin, sur les traces de Marco Polo, quels bénéfices, quels cadeaux ?	03.07.2018	28.11.2018
18_INT_217	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Chirurgie pédiatrique suite, mais à quand la fin ?	03.07.2018	28.11.2018
18_INT_221	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Le CHUV doit rester un service de l'Etat pour relever les défis de santé publique	28.08.2018	04.12.2018
18_INT_223	Interpellation Christelle Luisier Brodard et consorts - Autorisation de pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire (AOS) : la clause du besoin est-elle appliquée de manière arbitraire par le Canton de Vaud ?	28.08.2018	04.12.2018
17_POS_025	Postulat François Clément et consorts - Alcool, publicités et santé	19.12.2017	19.12.2018
18_INT_240	Interpellation Thierry Dubois - Les patients touchant l'AVS et bénéficiant d'une assurance complémentaire : une population oubliée !	18.09.2018	25.12.2018

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2018.

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT (DEIS)

M. Denis Rubattel, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'économie, de l'innovation et du sport pour l'année 2018 était composée de Mme Isabelle Freymond et M. Denis Rubattel.

Introduction

La sous-commission a été reçue par plusieurs chefs de service accompagnés souvent par l'un ou l'autre collaborateur. En particulier, elle a rencontré le nouveau secrétaire général et a procédé à 2 inspections d'établissements publics sur le terrain. En outre, des entretiens ont été effectués avec les associations Prométerre et Vaud Cénotourisme avec lesquelles le DEIS collabore étroitement.

Plusieurs séances ont également eu lieu avec différents services du DEIS concernant le dossier Swiss space systems holding (S3), séances tenues en collaboration avec une délégation de la Commission des finances (COFIN) et en présence du président et d'autres membres de la COGES (voir rapport spécifique annexé en p. 131).

De septembre 2018 à février 2019, la sous-commission a effectué les visites suivantes :

- Secrétariat général (SG-DEIS) : entretien avec le nouveau secrétaire général
- Service de la population (SPOP) : entretien avec les responsables cantonaux et du site de l'Etat civil Broye-Vully
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) : entretien avec le directeur général et des responsables d'unité ; visite d'Agrilogie Grange-Verney et entretien avec la direction de Prométerre
- Service de l'emploi (SDE) : entretien avec le chef de service et visite de l'Office régional de placement (ORP) de Payerne
- Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) : entretien avec le chef de service et les responsables d'unité ; visite à l'Office de la consommation (OFCO), entretien avec le chef de la Police cantonale du commerce (PCC) et inspection pratique d'un établissement public avec un inspecteur de la PCC, inspection d'un autre établissement public avec un inspecteur et le chimiste cantonal ; visite de Vaud Cénotourisme (entretien avec le responsable et visite d'un cours sur la certification).

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DEIS)

Pour le 1^{er} janvier 2019, le Conseil d'Etat a désigné un nouveau secrétaire général au DEIS. Il succède à sa prédécesseure nommée cheffe du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

Structurellement, à partir du 1^{er} juillet 2018, le DEIS a vu la création de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV). Le vétérinaire cantonal y est intégré, alors que le chimiste cantonal s'est vu rattaché au SPEI. Cette réorganisation a pour but de créer des synergies afin de renforcer la protection des consommateurs, les intérêts et la confiance de ces derniers en la filière agricole en général et en particulier, de renforcer le suivi et la cohérence des contrôles liés aux filières de productions animales. À ce stade, la nouvelle structure doit encore se consolider.

Quelques dossiers stratégiques et d'importance sont pilotés par le secrétaire général. Il a été évoqué notamment celui des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020 qui bénéficient d'une garantie financière de CHF 8 millions accordée par le Grand Conseil. À ce projet, s'ajoute celui du Vortex qui permettra d'accueillir à terme environ 1'000 étudiants et hôtes académiques sur un seul site, et qui sera précédemment le lieu central des JOJ 2020, puisqu'il servira de village olympique pour 1'700 athlètes et accompagnateurs.

Service de la population (SPOP)

Office de l'état civil du canton de Vaud

L'office est organisé en 5 sites régionaux, soit Lausanne ; l'Est vaudois, à Vevey ; La Côte, à Morges ; le Nord vaudois, à Yverdon-les-Bains ; et depuis le 1^{er} janvier 2018, La Broye-Vully, à Moudon.

La direction à Lausanne est l'autorité de surveillance et de contrôle des 5 sites régionaux ainsi que de l'office spécialisé et du secteur administratif.

En outre, la direction de l'état civil conseille et appuie les officiers d'état civil et porte la responsabilité de leur formation. Elle effectue également le relais avec l'autorité fédérale, donne des avis de droit et des autorisations spécifiques. Par ailleurs, elle est l'autorité de décision.

Tableau de bord 2018 par site		CANTON	Est vaudois	La Côte	Lausanne	Broye-Vully	Nord vaudois
Evénements	25155	6035	5055	9157	1333	3575	
Naissances	9995	2'321	1'937	4'036	654	1'047	
Décès	5769	1'526	1'176	1'979	244	844	
Mariages célébration	2834	657	633	987	88	469	
Mariages préparation	2660	624	562	859	149	466	
Partenariats enregistrement	71	16	14	31	3	7	
Partenariats préparation	67	17	12	30	2	6	
Reconnaissances	2841	646	528	945	149	573	
Déclarations concernant le nom	918	228	193	290	44	163	

Secteur administratif de l'état civil, à Moudon

La sous-commission a échangé avec la cheffe de division de l'état civil, la responsable du site Broye-Vully et la personne représentant l'autorité de surveillance de l'état civil. De plus, elle a visité le site de Moudon.

Le secteur administratif de l'état civil est installé à Moudon depuis 2008 et en est le back-office cantonal. Il délivre environ 40'000 actes d'état civil par année et procède à la saisie des registres papier dans le registre de l'état civil informatisé (Infostar) qui est administré par l'Unité Infostar UIS au sein de l'Office fédéral de la Justice (OFJ). En effet, les événements d'état civil ne sont documentés que sous forme électronique. Les données sont cantonales et le support devient, quant à lui, fédéral. Les ayants droit peuvent continuer à obtenir des extraits (actes de naissance, de décès, de mariage) des anciens registres de l'état civil tenus sur papier.

Le secteur administratif de Moudon oriente également les fiancés sur les démarches à accomplir et leur donne les renseignements nécessaires concernant la procédure de mariage, la liste des documents à produire ainsi que les formalités à exécuter pour la suite de la procédure. En outre, il enregistre les événements survenus à l'étranger pour les Vaudois et des décisions judiciaires et administratives rendues en Suisse.

Pour les particuliers ou les chercheurs en généalogie, il est possible de consulter, au secteur administratif de l'état civil à Moudon, certains registres, moyennant un paiement.

Fonction d'officier d'état civil

Les conditions pour être officier d'état civil sont d'avoir la nationalité suisse et, depuis peu, d'être titulaire du brevet fédéral d'officier d'état civil. Les conditions d'admission pour l'examen de ce brevet sont, en sus d'être en possession d'un certificat cantonal ou fédéral bien défini, d'avoir une expérience d'au moins 2 ans de pratique à l'état civil. La formation est organisée par le Groupe de formation des cantons latin (GFCL). Son contenu comprend des notions de droit de la nationalité, de droit civil et de droit international privé ainsi que de nombreux modules administratifs.

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

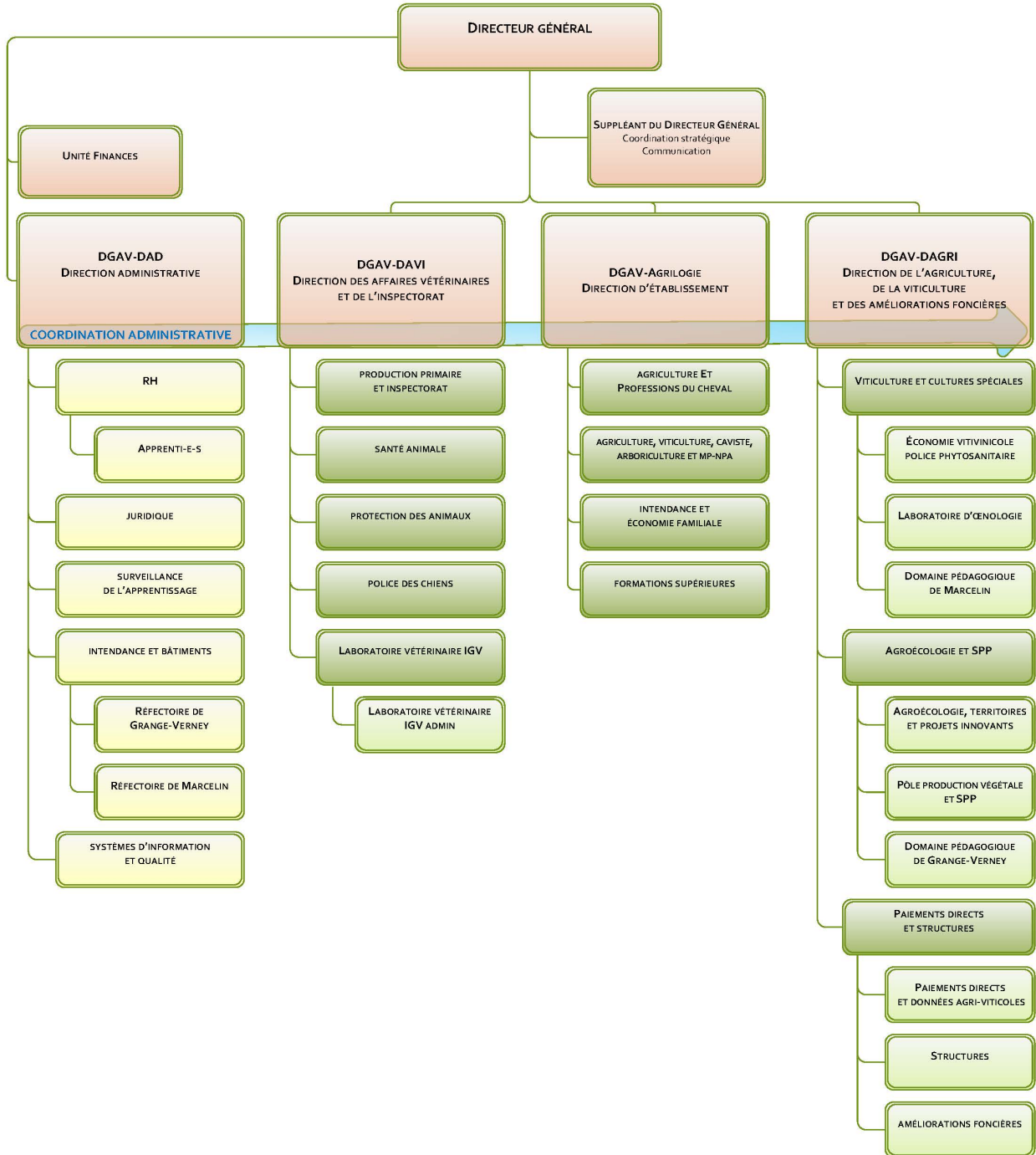
Réorganisation stratégique du service

Le Conseil d'Etat a validé la création de la DGAV à compter du 1^{er} juillet 2018. Elle est placée sous la direction de l'ancien chef du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) qui était déjà en poste, désigné à l'issue d'une procédure ouverte. Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a disparu sous cette appellation et dans sa structure actuelle. Le vétérinaire cantonal est intégré dans la DGAV, alors que le chimiste cantonal s'est vu rattaché au Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI).

Cette réorganisation a pour but de créer des synergies afin de renforcer la protection des consommateurs, les intérêts et la confiance de ces derniers en la filière agricole en général, et en particulier de renforcer le suivi et la cohérence des contrôles liés aux filières de productions animales. Le rapprochement du vétérinaire cantonal avec le monde de l'agriculture renforcera la protection des consommateurs au niveau du contrôle des entreprises, des commerces et des denrées alimentaires.

Par ailleurs, la sécurité sanitaire des produits de consommation et la lutte contre les tromperies sont de la compétence du chimiste cantonal, raison pour laquelle a été opéré un rapprochement entre plusieurs autorités de surveillance, le laboratoire cantonal, le Bureau cantonal des poids et mesures et la Police cantonale du commerce (PCC).

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES



LÉGENDES



Site Agrilogie de Grange-Verney, à Moudon

La sous-commission a été reçue par le directeur général de la DGAV et le directeur de la Division formation Agrilogie accompagnés de collaborateurs.

Agrilogie est un centre de compétences dispensant des formations professionnelles sur 2 sites, Marcelin et Grange-Verney, dans les domaines des métiers de la terre, du cheval, de l'intendance et de l'économie familiale.

Les activités sur le site de Grange-Verney sont les formations professionnelles (formations initiales et formations supérieures), la vulgarisation (production végétale, production animale, filières et marchés) ainsi que le domaine agricole (grandes cultures, production animale et essais). Le site bénéficie de 54 hectares d'exploitation, utilisés pour l'enseignement sur le terrain, des expérimentations et un lieu de manifestations agricoles.

Dès la rentrée 2019, les apprentis agriculteurs et viticulteurs seront au bénéfice de choix de formations plus larges en 3^e année d'apprentissage, notamment avec l'ouverture d'une classe d'agriculture biologique.

Pour les agriculteurs, le plan d'études-cadres national prévoit 880 périodes d'enseignement en 3^e année. C'est une disposition que toutes les écoles doivent appliquer, libre à elles de répartir ces périodes sur l'année comme elles le souhaitent. Ce même plan prévoit également que pour prétendre à un Certificat fédéral de capacité (CFC) avec orientation en agriculture biologique, au moins 120 périodes sur les 880 soient dispensées en classe séparée.

La formation en agriculture biologique est la principale innovation de ce changement. Les apprentis en agriculture biologique ont souhaité obtenir un enseignement plus pointu et plus spécialisé que ne le prévoit le plan d'études-cadres. Ainsi, avec une classe dite « 3Bio », Grange-Verney a renforcé sa vocation en agriculture biologique. Les apprentis de cette classe seront également impliqués dans des projets pédagogiques lors de la Foire agricole Suisse Bio qui se déroule sur le site de Moudon.

Précisons que Grange-Verney n'est pas un site uniquement dédié à l'agriculture biologique, mais également en classes d'apprentis « en production intégrée ».

Actuellement, Agrilogie compte 5 classes de 3^e année (2 classes d'hiver à Marcelin et 3 classes à Grange-Verney, soit 1 d'automne, 1 d'hiver et 1 de printemps). La classe d'automne remporte de moins en moins de succès et ses effectifs sont trop faibles pour la maintenir. La classe « 3Bio » la remplacera. Ainsi, le nombre de 5 classes sera maintenu.

Concernant les viticulteurs, les effectifs étant plus faibles que pour les agriculteurs, il n'est à l'heure actuelle pas envisageable d'ouvrir une classe de formation en viticulture biologique de 3^e année. Pourtant, les apprentis qui souhaitent obtenir un CFC de viticulteur avec orientation biologique peuvent suivre les cours à Marcelin. La formation dite de « Patente de spécialisation en viticulture biologique » a débuté en automne 2017 et le programme de cette formation d'adultes est conçu afin d'accueillir les apprentis en viticulture biologique, soit en 2^e année, soit en 3^e année d'apprentissage.

Les besoins futurs du site de Grange-Verney sont la modernisation des infrastructures, une augmentation de la surface notamment pour les essais comparatifs en agriculture tout comme une augmentation du cheptel.

Améliorations foncières (AF)

Dans le rapport 2017 de la COGES, une observation avait été formulée afin que le Conseil d'Etat renseigne le Grand Conseil sur l'état des lieux concernant les dossiers AF, car la situation n'était plus tenable¹⁵. En 2018, le SAVI (nouvellement DGAV) avait mis en place une Task-force limitée dans le temps pour régulariser la situation. Il a été confirmé à la sous-commission que cette Task-force allait être supprimée d'ici la fin de l'année 2019 puisque la DGAV a engagé de nouveaux ingénieurs-conseils et que la situation tend à se normaliser.

¹⁵ « Suivi de la réorganisation de la division des Améliorations foncières (AF) », Rapport de la COGES – année 2017, p. 111.

Prométerre

La sous-commission a été reçue par la direction de Prométerre.

Prométerre, association vaudoise de promotion des métiers de la terre, rassemble et défend les intérêts des organisations et des exploitations agricoles vaudoises. Disposant d'une parfaite connaissance du milieu agricole, représentative de tous les secteurs de production, elle entretient des contacts réguliers avec le monde politique et l'administration. Elle peut ainsi promouvoir une politique commune à l'égard des pouvoirs publics, des autres organisations agricoles, des différents secteurs de l'économie et du public en général.

Créée en 1995 de la fusion entre la Chambre d'agriculture vaudoise, l'Association vaudoise des groupes d'étude agricoles et son Service de vulgarisation (SVVA), ainsi que la Fédération rurale vaudoise (FRV), Prométerre œuvre à la défense d'un revenu agricole correct et de conditions de travail décentes pour les agriculteurs vaudois. Elle s'engage pour le maintien d'une proportion suffisante du revenu agricole issu de la vente des produits. Elle offre aussi de nombreux services en lien avec le monde rural et assure les mandats qui lui sont confiés par les pouvoirs publics, notamment dans les domaines de la gestion des crédits agricoles, de la vulgarisation agricole et viticole, de l'écologie et du droit foncier rural.

C'est ainsi que Prométerre entretient une collaboration étroite avec le DEIS, respectivement la DGAV. Cette collaboration porte sur le développement de nouvelles techniques agricoles, le soutien à la création de nouveaux marchés ou encore le financement de projets tout comme sur des conventions de prestations entre le DEIS et Prométerre.

Les relations entre Prométerre et l'Etat de Vaud se déroulent dans un état d'esprit constructif, selon le directeur, depuis de nombreuses années pour la cause agricole respectivement pour les métiers de la terre vaudois.

Les tâches confiées par l'Etat de Vaud à Prométerre sont définies par des conventions qui précisent notamment les prestations attendues ainsi que leur rétribution. On citera, par exemple, des conventions ayant trait à la vulgarisation agricole, à la formation continue, au conseil en agriculture et en viticulture, à la gérance du Fonds d'investissements agricoles (FIA) et du Fonds d'investissement rural (FIR).

Les conventions qui ont été remises à la sous-commission sont cosignées par le chef du DEIS, le directeur général de la DGAV et le directeur de Prométerre. Elles fixent notamment et de manière claire, le cadre général, les modalités, les processus et les prestations à fournir.

Vaud Œnotourisme

La sous-commission a été reçue par le responsable de Vaud Œnotourisme et a visité un cours de formation intégré dans le concept du projet.

Il y a quelques années, le projet d'œnotourisme vaudois a été lancé grâce à l'acceptation d'un crédit de CHF 2,5 millions par le Grand Conseil. À cette somme se sont ajoutés CHF 2,5 millions apportés par les filières impliquées dans le projet, ainsi que CHF 1 million (CHF 200'000.- par année) provenant du fonds Innotour relevant du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Le projet Vaud Œnotourisme vise à optimiser l'offre sur le terrain, la coordonner, assurer un message cohérent à l'attention des clients. La qualité de l'accueil et des produits sont les meilleurs atouts de promotion. En d'autres termes, Vaud Œnotourisme, c'est la rencontre avec des touristes venus déguster, découvrir ou comprendre le vin et son environnement. Il comprend, entre autres, les produits suivants :

- visites de caves, domaines, châteaux et caveaux
- randonnées à travers le paysage viticole, du type balade gourmande, route du vignoble, etc.
- fêtes et événements autour du vin (caves ouvertes, fêtes des vendanges, etc.)
- gastronomie autour des grandes tables, des pintes, des caveaux et des produits du terroir

- tourisme d'affaires, offres groupées de réunion suivies de dégustation, sorties d'entreprises
- prestations chez le producteur (cours de cuisine, chambres d'hôtes, etc.)
- visites culturelles de monuments, de musées, de paysages, de villages
- toutes offres alliant monde du vin et tourisme.

La finalité de Vaud Œnotourisme n'est pas seulement de vendre du vin, mais se veut une plus-value pour les producteurs et les professionnels du tourisme (offices du tourisme, hôteliers, restaurateurs, producteurs du terroir, prestataires d'activités et balades, etc.). Cette chaîne humaine de métiers interdépendants constitue ce que l'on appelle le réseau. C'est ainsi que, par exemple, lorsqu'un œnotouriste se rend dans la région et s'arrête chez un vigneron pour découvrir, apprendre et goûter son savoir-faire, il trouvera sur place, grâce au réseau, des facilités pour se loger, se nourrir et se divertir.

Récemment, dans le cadre du programme Vaud Œnotourisme, une formation destinée aux professionnels souhaitant se certifier et se positionner dans le créneau de l'œnotourisme est organisée. Cette formation n'est pas académique. Le candidat doit repartir avec quelque chose de concret à la fin du cursus clairement orienté gestion de projet. Dispensée à des classes composées d'une quinzaine de personnes au maximum, cette formation allie diffusion de connaissances et partage d'expériences avec comme objectif d'acquérir toutes les connaissances et outils utiles au développement de l'œnotourisme en matière de communication et marketing. En outre, grâce à la formation Vaud Œnotourisme, les futurs certifiés auront l'occasion de développer ou de consolider un projet en adéquation avec la dynamique œnotouristique et de bénéficier de l'expertise de professionnels du marketing, de la communication, de l'accueil, de la gastronomie, des produits du terroir et du monde viticole.

Service de l'emploi (SDE)

La sous-commission a rencontré le chef de service afin notamment de faire le point concernant le chômage dans le canton de Vaud.

La mise en œuvre de l'article 121 de la Constitution fédérale, soit l'obligation d'annonce de poste mis au concours pour les professions dont le taux de chômage dépasse 8 %, s'est bien passée. Le SDE n'a pas reçu de plainte de la part des entreprises, hormis celles de placement en personnel.

De juillet à décembre 2018, 7'501 annonces ont été faites auprès des Offices régionaux de placement (ORP). L'objectif était fixé à 12'000 par année. Le SECO communiquera en septembre 2019 concernant les chiffres pour la première année.

La recherche d'emploi est visible sur les bornes au bout de 24 heures après l'annonce, et l'envoi de postulations par les employeurs a lieu 48 heures après annonce. Grâce à cette mesure, le taux de placement est en augmentation. Une première évaluation est en attente.

Collaboration avec l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST)

La collaboration du SDE et de l'IST qui regroupe la policlinique médicale universitaire (PMU), des représentants de la médecine communautaire et du travail est assez compliquée en raison notamment du manque de base légale, mais aussi au vu de différentes contraintes légales concernant le domaine médical et le domaine commercial. La majorité des informations arrivent au SDE par les plaintes des travailleurs. Suite à des contrôles, en cas de problème, lorsque la loi les y oblige, les employeurs doivent effectuer des changements, sous peine du dépôt d'une plainte pénale.

Au niveau de la promotion de la santé au travail, l'incitation première provient des assurances qui peuvent être très onéreuses. Dans ce contexte, le SECO publie des brochures de prévention concernant la santé au travail.

Office régional de placement (ORP) de Payerne

La sous-commission a été accueillie par la responsable de l'office ainsi que par le chef du SDE.

Une réorganisation totale ayant été opérée suite à des problèmes internes, l'ambiance de travail était rendue difficile. Une nouvelle stratégie a été présentée. En outre, les 10 employés de l'office travaillaient dans des bureaux trop exigus, sous les toits. Les espaces de travail cloisonnés et ouverts ne permettaient pas de tenir des entretiens avec les bénéficiaires dans de bonnes conditions. La sous-commission a pu visiter les locaux qui s'avéraient trop sombres et beaucoup trop bruyants.

En outre, elle a été invitée à découvrir le bâtiment en construction qui accueillera l'office à la fin d'année 2018. La sous-commission sera attentive lors des prochaines visites à ce que la confidentialité nécessaire durant les entretiens puisse être assurée.

Swiss space systems holdings (S3)

Comme indiqué dans le rapport S3 (voir p. 131), les CHF 500'000.- prêtés provenaient du Fonds cantonal de lutte contre le chômage et visaient à payer les salaires d'août et septembre 2015. Le Conseil d'Etat peut disposer du fonds sans passer par la COFIN. Selon le chef de service du SDE, les critères d'octroi sont très peu contraignants (loi sur l'emploi – Lemp, article 18, alinéa 2). Aucun document concernant les salaires impayés n'a été présenté pour démontrer le besoin. Conscient de la réglementation trop succincte, le Conseil d'Etat a édicté un nouveau règlement (modification du RLemp)¹⁶ visant à clarifier les règles d'octroi.

En novembre 2015, une poursuite a été ouverte contre l'entreprise S3. C'est à ce moment-là que les employés ont informé l'office de chômage du fait qu'ils n'avaient pas été payés de mars à juillet 2015. La loi sur l'assurance-chômage (LACI) indique à l'article 52 alinéa 1, que les demandeurs peuvent prétendre à une indemnité correspondant aux 4 derniers mois de salaire, à partir de ce moment-là uniquement. Or, à cette indemnité ont été déduits les 2 mois couverts par l'aide du Fonds cantonal de lutte contre le chômage (août-septembre), donc au final, les employés ont été impayés 5 mois cette année-là.

Le versement de l'aide du Fonds cantonale de lutte contre le chômage visait à sauver l'entreprise et les emplois en fournissant des liquidités pour le versement des salaires. Or, la COGES constate qu'aucune investigation n'a été faite pour définir la situation réelle de versement ou pas des salaires aux employés et évaluer les pertes éventuelles.

L'imbrication entre la LACI (prétention aux 4 derniers mois de salaires) et l'aide d'urgence du Fonds cantonal de lutte contre le chômage mériterait d'être clarifiée, car elle questionne l'égalité de traitement entre les intérêts de l'entreprise et ceux des employés.

1^{re} observation

Aide financière pour paiement de salaires

Dans le cadre de l'affaire Swiss space systems holding (S3) et spécifiquement concernant l'aide octroyée par le Conseil d'Etat pour le paiement des salaires par le biais du Fonds cantonal de lutte contre le chômage, la Commission de gestion (COGES) a constaté le peu de documents produits par la société et les investigations tenues concernant l'état de versement des salaires menées par les autorités. Le montant a été octroyé sans avoir connaissance du total réel des salaires impayés.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les processus lui permettant de prendre en compte la situation du versement des salaires et d'évaluer les interférences éventuelles entre la loi sur l'assurance-chômage (LACI) et le Fonds cantonal de lutte contre le chômage.*

¹⁶ <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/822.11.1?key=1555577753915&id=074bb949-3cac-4798-8e6f-a598204bedf0>

Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI)

La sous-commission a rencontré le chef de service.

Le SPEI développe notamment 3 axes de promotion économique :

- mieux faire connaître l'économie vaudoise à l'étranger lors de grandes manifestations internationales et de représentations
- soutenir et faire connaître le commerce régional
- assurer le soutien aux entreprises.

Le SPEI se veut un guichet unique d'information pour guider et accompagner les entreprises. Au vu de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), le SPEI a la mission de favoriser l'implantation d'entreprises locales.

Fondation de Beaulieu

La sous-commission, accompagnée par le président de la COGES ainsi qu'un membre de la COFIN a pris connaissance de la lettre de mission du Conseil d'Etat pour la Fondation de Beaulieu.

Sachant qu'une enquête pénale est actuellement ouverte, des limites très strictes ont été fixées quant aux renseignements qui pouvaient être transmis à la sous-commission. La COGES relève qu'en 2018, la Municipalité de Lausanne a proposé la restructuration de Beaulieu afin d'adapter le site et ses activités aux besoins actuels. À cet effet, la Ville constituera une société anonyme en mains publiques, dotée d'un capital de CHF 36 millions qui reprendra les actifs de la Fondation de Beaulieu pour la valeur des dettes. La nouvelle société sera à la fois propriétaire des bâtiments et responsable de sa gestion. La sous-commission continuera de suivre attentivement le dossier.

Office de la consommation (OFCO)

La sous-commission a rencontré le chef de la Police cantonale du commerce (PCC) et a participé, comme observatrice, à une inspection pratique d'un établissement public.

En termes de personnel, 2 personnes (2 ETP) ont été engagées pour la mise en œuvre de la loi régissant le transport de personnes. En attendant l'entrée en vigueur de la loi, ces personnes collaborent avec l'équipe qui s'occupe de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB). Au vu de la modification de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE), concernant le transport de personnes, le nombre de demandes d'autorisation augmentera et nécessitera certainement des ETP supplémentaires pour y répondre.

Concernant les infrastructures, les possibilités d'accueil des locaux actuels, Rue de la Caroline 11, à Lausanne atteignent leur limite. L'OFCO pourrait alors déménager à Epalinges au Chemin des Boveresses 155 pour rejoindre le chimiste cantonal.

Police du commerce (PCC)

Divers exemples de dossiers investigués ont été présentés à la sous-commission tels que « fausses soldes » lorsque la marchandise est réétiquetée, contrôle des casinos en vertu de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (loi sur les maisons de jeu - LMJ), contrôles de salons de prostitution. En 2018, il y avait 170 salons dans le canton. La PCC est compétente pour recueillir les annonces d'ouverture des salons de prostitution, ce jusqu'à ce que la nouvelle loi sur la prostitution soit mise en œuvre. Elle devrait amener un passage de la simple annonce à un octroi d'autorisation, ce qui permettrait de vérifier la légalité des travailleuses en place ainsi que des normes de sécurité dans les locaux.

Inspection d'un établissement

La sous-commission a accompagné un inspecteur de la PCC sur le terrain. Il s'agissait de contrôler le personnel d'un établissement ainsi que l'identité de la personne au bénéfice de la patente qui doit assurer sa présence dans l'établissement au moins à 50 %, comme le prévoit la LADB.

Outre un inspecteur ainsi que le chef de service, 2 agents de police étaient présents afin de prévenir d'éventuels problèmes durant le contrôle. En effet, les agents peuvent être sollicités lorsqu'il y a un éventuel risque de fuite durant le contrôle et pour assurer la sécurité ainsi que le bon déroulement du contrôle.

Chimiste cantonal

Inspection d'un établissement

La sous-commission a accompagné un inspecteur ainsi que le chimiste cantonal à l'occasion d'un contrôle dans un établissement public. En vertu de la loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), le contrôle concernait :

- les mesures d'autocontrôle ; analyse des denrées alimentaires, vérification de la qualité sanitaire
- les produits ; date de péremption, provenance, correspondance avec indication sur la carte, allergènes, emballages
- les processus et activités ; chaîne du froid, température du réfrigérateur et du congélateur, nettoyage, traçabilité, durée de conservation
- les locaux ; salubrité, nettoyage, sécurité
- les équipements et les appareils ; fonctionnement, aménagement adéquat pour garantir l'hygiène, relevé de la température.

Suite au contrôle, un rapport est remis au propriétaire du commerce. Si nécessaire, des mesures sont ordonnées et un nouveau contrôle sera effectué. L'inexécution des mesures constitue une infraction pénale voire en ultima ratio le retrait de la patente.

Commerces itinérants

Dans le cadre d'une visite avec la sous-commission en charge du DFJC, un commissaire a constaté une vente illégale de nourriture à des élèves d'un gymnase par un commerçant itinérant. La nourriture étant stockée dans le coffre d'une voiture, la question de la sécurité alimentaire se pose. La direction de l'établissement a également informé la sous-commission que d'autres gymnases seraient concernés. Un contact a été pris avec le chimiste cantonal afin de vérifier si des contrôles étaient effectués auprès de ces vendeurs. N'ayant pas connaissance de ce genre de pratiques, le chimiste cantonal se dit prêt à intervenir. Par ailleurs, se pose la question de la concurrence déloyale que peuvent représenter de telles pratiques par rapport aux food trucks par exemple, soumis à des règles et contrôles précis.

2^e observation

Vente de nourriture par des commerçants itinérants

Le développement de commerces itinérants et sauvages de denrées alimentaires pose des questions d'hygiène et de légalité.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures et les contrôles qui pourraient être envisagés par le chimiste cantonal à l'égard des commerces itinérants.*

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2018, le DEIS compte 66 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
08_POS_081	Postulat Sandrine Bavaud et consorts - Pour une véritable stratégie de réduction du préjudice dans le domaine de la prostitution	01.07.2008	13.01.2010

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
09_POS_163	Postulat Jean-Marie Surer et consorts pour une révision du fonctionnement de la Caisse d'assurance du bétail	03.11.2009	03.11.2010
15_INT_346	Interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Quel avenir pour Beaulieu ?	17.02.2015	03.06.2015
14_INI_008	Initiative Jean-François Thuillard et consorts - Pour une Suisse sans OGM !	01.07.2014	26.08.2015
15_INT_464	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - L'encadrement pour les mineurs non-accompagnés relevant du droit d'asile est-il adapté ?	15.12.2015	12.04.2016
15_POS_110	Postulat Alexandre Démétriades au nom de la commission chargée d'étudier l'EMPD 205 - Hébergement des requérants d'asile : état des lieux et axes stratégiques	17.03.2015	21.04.2016
16_INT_496	Interpellation Nicolas Croci Torti et consorts - Accueil des migrants : quelle stratégie pour une répartition cantonale juste et équitable ?	15.03.2016	12.07.2016
16_INT_510	Interpellation Pierre-Yves Rapaz - Répartition des populations requérantes d'asile ou ayant acquis leur statut de réfugiés	10.05.2016	24.08.2016
15_INI_016	Initiative José Durussel et consorts - Crise laitière et gestion des volumes	01.12.2015	08.12.2016
16_INT_561	Interpellation Pierre Guignard - Le Conseil d'Etat va-t-il s'opposer avec fermeté au moratoire sur les OGM ?	06.09.2016	13.12.2016
16_INT_567	Interpellation Felix Stürner - Imago, Imago, ne vois-tu rien venir ?	13.09.2016	20.12.2016
16_INT_592	Interpellation José Durussel - Quels abattoirs demain dans notre canton ?	04.10.2016	11.01.2017
15_POS_131	Postulat Mathieu Blanc et consorts - Pour une loi/réglementation cantonale du service de transport de personnes	25.08.2015	19.01.2017
16_POS_165	Postulat Martial de Montmollin et consorts - Faisons mousser la bière	01.03.2016	08.03.2017
16_INI_017	Initiative législative Philippe Jobin et consorts demandant au Conseil d'Etat vaudois d'intervenir auprès des autorités fédérales dans le cadre du sixième cycle de négociations avec la Malaisie afin d'exclure l'huile de palme de cet accord	15.03.2016	12.04.2017
15_POS_154	Postulat Michel Miéville et consorts - "Food Truck", quel statut pour ces restaurants sur roulettes ?	15.12.2015	03.05.2017
15_INT_425	Détermination Yves Ravenel sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Production laitière vaudoise - situation préoccupante	07.02.2017	07.05.2017
17_INT_691	Interpellation Julien Sansonnens et consorts au nom du groupe La Gauche - Suicides dans la paysannerie : vers un renforcement des mesures de prévention ?	28.03.2017	02.08.2017
17_INT_698	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Caisse de chômage, Unia et entreprises en faillite: comment prévenir mieux les fraudes ?	02.05.2017	09.08.2017
16_POS_157	Postulat Samuel Bendahan et consorts - Pour une réinsertion professionnelle plus active avec une vision à long terme	12.01.2016	06.09.2017
17_INT_724	Interpellation Albert Chapalay et consorts - Pourquoi la commune de Château-d'Oex ne peut-elle obtenir l'appui des autorités cantonales pour maintenir un site (Les Monts-Chevreuil) pour pratiquer le ski alpin et le ski de randonnée ?	20.06.2017	22.11.2017
17_INT_002	Interpellation Manuel Donzé au nom du groupe PDC-Vaud Libre - Que nous apprend le prêt de CHF 500'000 octroyé par l'Etat de Vaud à la société Swiss Space Systems Holdings SA ?	22.08.2017	29.11.2017
17_INT_005	Interpellation Valérie Schwaar et consorts - De la promotion à la surveillance de la filière porcine, il n'y a plus qu'un tout petit pas !	22.08.2017	29.11.2017
17_INT_006	Interpellation Claire Richard et consorts au nom du groupe vert/libéral - Porcheries vaudoises : encore un scandale !	22.08.2017	29.11.2017
17_INT_008	Interpellation Yves Ferrari et consorts - De la surveillance des cochons à la concurrence déloyale, il n'y a qu'une fine pellicule !	22.08.2017	29.11.2017
17_INT_023	Interpellation Sylvain Freymond et consorts - Accélérons les procédures dans le cadre des projets de construction de nouvelles porcheries vaudoises !	05.09.2017	12.12.2017
16_INI_021	Initiative Olivier Epars et consorts - Pour un nouveau moratoire de 10 ans ou une interdiction des organismes génétiquement modifiés en Suisse	15.11.2016	13.12.2017

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
17_POS_224	Postulat Régis Courdesse au nom de la CHSTC - La CHSTC demande l'étude d'une instance intermédiaire en matière de Police des étrangers	10.01.2017	17.01.2018
16_POS_177	Postulat Jacques Perrin et consorts - Développer à Moudon un centre d'information et de formation en matière d'agriculture, de production et d'élevage BIO	24.05.2016	14.02.2018
16_POS_213	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Réglementer les activités d'Airbnb pour une concurrence saine et transparente	22.11.2016	07.03.2018
17_INT_081	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Ré-insertion des chômeurs, le canton de Vaud pourrait-il s'inspirer du modèle à succès de celui de St-Gall ?	06.12.2017	12.03.2018
18_INT_095	Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Beaulieu : un Palais trop cher ?	16.01.2018	23.04.2018
18_INT_100	Interpellation Sylvain Freymond - SWISSEXPO en terre vaudoise, pour combien de temps encore ?	16.01.2018	30.04.2018
18_INT_101	Interpellation Hadrien Buclin et consorts au nom du groupe Ensemble à Gauche - Fondation de Beaulieu, quels contrôles effectifs et quelle surveillance réelle des Fondations subventionnées par le canton ?	23.01.2018	30.04.2018
18_INT_103	Interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe Socialiste - Le Conseil d'Etat n'a pas vu venir le désastre de Beaulieu ou n'a-t-il pas voulu le voir malgré les avertissements du Parlement ?	23.01.2018	30.04.2018
18_INT_116	Interpellation Maurice Treboux et consort - Quand le renard se met à prêcher, prends garde à la poule !	30.01.2018	06.05.2018
18_INT_120	Interpellation José Durussel - JOJ 2020 ; combien de sites seront-ils encore menacés ?	13.02.2018	27.05.2018
18_INT_132	Interpellation Vassilis Venizelos et consort - À quelle sauce l'Etat gère-t-il sa LADE ?	06.03.2018	13.06.2018
18_INT_133	Interpellation Léonore Porchet - Des bétailières vaudoises vachement glauques !	06.03.2018	13.06.2018
18_INT_138	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Les avatars d'Uber	13.03.2018	20.06.2018
15_POS_124	Postulat Denis-Olivier Maillefer et consorts au nom de la commission 15_191 suite au retrait du 15_POS_101 - Suivi de la nouvelle loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)	19.05.2015	30.06.2018
18_INT_150	Interpellation Nicolas Rochat Fernandez et consorts - JO de la jeunesse 2020 : Champion(s) de l'organisation ?	27.03.2018	17.07.2018
18_INT_152	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Droit à la déconnexion	27.03.2018	17.07.2018
18_INT_158	Interpellation Vincent Keller - Traitement des chômeuses et chômeurs âgés ? Pourrait-on agir différemment ?	27.03.2018	17.07.2018
18_INT_164	Interpellation Séverine Evéquo - Qui défend l'Agroscope de Changins, fleuron de l'innovation agricole suisse et vaudoise !	24.04.2018	01.08.2018
18_INT_169	Interpellation Daniel Meienberger et consorts - Le Vacherin Mont-d'Or est-il en péril ?	24.04.2018	01.08.2018
18_INT_176	Interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe Socialiste - Quelle garantie de pérennité pour nos fromages AOP ?	08.05.2018	15.08.2018
18_INT_185	Interpellation Yves Paccaud et consorts - Conditions de renvoi d'une famille d'origine bosniaque à Prilly le 23 mai 2018	29.05.2018	12.09.2018
18_INT_194	Interpellation Alexandre Démétriades et consorts - Le Conseil d'Etat entend-il revaloriser et étendre l'accessibilité des programmes d'occupation dispensés par l'EVAM ?	12.06.2018	19.09.2018
18_INT_197	Interpellation Arnaud Bouverat et consorts - Restructuration de Nestlé et Nespresso : du grain à moudre pour garantir le partenariat social et préserver les intérêts des collectivités publiques	12.06.2018	19.09.2018
18_INT_199	Interpellation Thierry Dubois - Les actes délictueux des antispecistes seront-ils sévèrement condamnés ?	19.06.2018	26.09.2018
18_INT_203	Interpellation Muriel Cuendet Schmidt et consorts - Chômage et bénévolat : les demandeurs d'emploi de notre canton empêchés de s'engager bénévolement ?!	19.06.2018	26.09.2018

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
18_INT_206	Interpellation Fabien Deillon - Peut-on être à l'aide d'urgence pendant 22 ans ?	26.06.2018	03.10.2018
18_INT_211	Interpellation Yvan Pahud et consorts au nom du groupe UDC - Libre circulation des personnes : les chômeurs frontaliers seront-ils favorisés lors de recherches d'emplois ?	26.06.2018	03.10.2018
16_POS_166	Postulat Philippe Cornamusaz et consorts - Pourquoi ne pas passer de la quine au carton et autoriser les lots en espèces ?	15.03.2016	01.11.2018
14_POS_054	Postulat Philippe Martinet et consorts pour un engagement cantonal en faveur des secteurs formation du LHC et du LS	21.01.2014	30.11.2018
18_INT_222	Interpellation Carole Dubois et consorts - Citernes d'ailleurs pour l'eau de là	28.08.2018	04.12.2018
18_INT_226	Interpellation Didier Lohri - #H2O-Pâturages	28.08.2018	04.12.2018
18_INT_228	Interpellation Vassilis Venizelos - Affaire S3 : quelles leçons tirer de cette débâcle ?	04.09.2018	11.12.2018
18_INT_229	Interpellation Jessica Jaccoud et consorts - Les Vaudois dans l'espace, à quand l'épisode final ?	04.09.2018	11.12.2018
16_POS_200	Postulat François Clément et consorts - Halte au harcèlement téléphonique	04.10.2016	19.12.2018
16_POS_202	Postulat Pierre-Alain Urfer et consorts - Une identité commune forte pour les produits du terroir vaudois	01.11.2016	19.12.2018
16_POS_209	Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - Un label Vaudois : une valeur ajoutée à la production agricole de notre Canton	15.11.2016	19.12.2018
17_POS_222	Postulat Maurice Neyroud et consorts - Les lois de la nature et celles du marché sont-elles compatibles ?	10.01.2017	19.12.2018
17_POS_225	Postulat Pierre-Alain Favrod et consorts - Que fait-on de notre blé ?	17.01.2017	19.12.2018
10_POS_222	Postulat Jacques Nicolet et consorts - Perspectives et avenir de la formation professionnelle agricole dans le canton	23.11.2010	31.12.2018

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie, de l'innovation et du sport pour l'année 2018.

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)

Mme Catherine Labouchère, rapportrice : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'exercice 2018 était composée de Mme Catherine Labouchère et de M. Yves Ferrari jusqu'au 31 octobre 2018, puis de M. Olivier Mayor dès le 1^{er} novembre 2018.

Introduction

Durant l'année écoulée, la sous-commission s'est entretenue avec la conseillère d'Etat, les chefs et des collaborateurs des différents services et unités du département. Elle a effectué les entretiens et visites suivants :

- Secrétariat général (SG-DIRH), entretiens avec le secrétaire général sur les 5 unités qui lui sont rattachées soit :
 - Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)
 - Office de l'information sur le territoire (OIT)
 - Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)
 - Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)
 - Garderies de l'Etat de Vaud
- Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), entretiens avec le chef de service
- Direction des systèmes d'information (DSI), entretien avec le chef de service et ses collaborateurs
- Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), entretiens avec le chef de service et ses collaborateurs, ainsi que visite du chantier du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB)
- Contrôle cantonal des finances (CCF), entretien avec le chef de service et son adjoint
- Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), entretiens avec la cheffe d'office et ses collaborateurs, ainsi que visite du centre de vie infantine régional l'Arche de Noé à Colombier-sur-Morges.

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur disponibilité, la qualité de leur accueil et des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DIRH)

Le personnel a été stable. A l'exception de l'OAJE dont les ETP suivent la démographie. Un auxiliaire, qui figure au budget 2019, a été engagé au Groupe Impact, mais il est autofinancé par les prestations externes payantes. 0,2 ETP supplémentaire à la CAMAC pour le dossier amiante est autofinancé par facturation.

Cinq unités dépendent du SG-DIRH, soit la CAMAC, l'OIT, l'UCA, le CCMP-VD et les garderies de l'Etat de Vaud.

Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)

Le nombre de dossiers reçus en 2018 a été de 1'071 internes à l'Administration cantonale vaudoise (ACV) et 4'464 demandes de permis de construire (baisse de 5,6 % par rapport à 2017, mais reste dans la moyenne des 20 dernières années).

Les dossiers sont de 3 sortes :

- Les dossiers M (de compétence municipale), soit 9 % des dossiers. Après contrôles, environ 30 % de ces dossiers sont transférés dans une des procédures ME (compétence municipale + Etat), car ils sont incomplets ou mal remplis. La durée moyenne de traitement est de 9,4 jours (en 2017).
- Les dossiers ME standards représentent 37 % des dossiers. Le chiffre est stable et dans la moyenne de ces 10 dernières années. Lorsque des compléments sont demandés, la durée moyenne de traitement est de 37 jours.
- Les dossiers ME avec demande d’opposition ou de suspension représentent 54 % des dossiers. Pour ceux-ci, les délais peuvent s’allonger en raison de l’enquête publique (30 jours) ou des renseignements complémentaires demandés par d’autres services. Le nombre de ces dossiers est en augmentation. La durée moyenne de traitement est de 76 jours (84 jours en cas d’opposition, 68 jours en cas de suspension).

Environ un tiers des dossiers reçus par la CAMAC sont concernés par l’article 26b (diagnostic amiante) introduit dans le règlement d’application de la loi sur l’aménagement du territoire et des constructions (RLATC).

Un nouvel outil informatique (l’actuel ACTIS devient obsolète) est prévu pour la fin 2021, le crédit devrait être traité en 2019. Il permettra d’avoir des dossiers dématérialisés au lieu de dossiers physiques. Il reste quelques craintes à vaincre sur le terrain en raison de la disparition prévue des plans papier. La démarche de numérisation est complexe, car il faut mettre à plat la cartographie complète des mensurations officielles. Le nouveau système permettra aussi une meilleure traçabilité. Actuellement, la CAMAC ne sait pas à quelle date la commune reçoit le dossier, elle n’a que la date de réception à la centrale.

1^{re} observation

Communication et encadrement pour le passage du papier au tout numérique

La cyberadministration se met en place et facilitera le bon fonctionnement et la sécurité de la conservation des données des dossiers de la Centrale des autorisations en matière d’autorisations de construire (CAMAC). Toutefois, le passage du papier au numérique inquiète le terrain.

- *Le Conseil d’Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu’il entend prendre en matière de communication et d’accompagnement afin de faciliter la transition du papier au numérique pour les usagers, et dans quel délai ces mesures seront mises en œuvre.*

Office de l’information sur le territoire

Peu de nouveautés en 2018. Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (distance aux forêts, protection des eaux, etc.) se complète.

Dans le domaine de l’aménagement du territoire, il existe une diversité importante de plans d’affectation. Des standards seront élaborés à l’horizon 2019 pour l’établissement numérique de ces plans. En effet, beaucoup de communes (environ 200) devront refaire leur Plan général d’affectation (PGA). Une collaboration à ce sujet est effectuée avec le Service du développement territorial (SDT) et la Direction générale de l’environnement (DGE). La Confédération participe au développement des applications. Des tests ont été effectués dès novembre 2018. Trois cantons sont pilotes (Genève, Neuchâtel et le Jura). Une convention-programme est prévue pour 2020.

L’inquiétude de l’an dernier concernant la relève d’un géomètre patenté est levée. Une personne qualifiée a été engagée.

Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)

Le personnel est inchangé par rapport à 2017. Les chiffres des dossiers traités ou en cours sont les suivants : 14 mandats achevés, 2 études, 2 diagnostics flash, 10 accompagnements de projets, 12 interventions d'appuis ponctuels de moins de 5 jours. En outre, une animation de 6,5 jours au Centre d'éducation permanente (CEP) dans le cadre d'un Certificate in advanced studies (CAS) en gestion du changement a eu lieu.

Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)

La jurisprudence cantonale sur ce sujet est actualisée. Le CEP organise 2 à 3 cours par an pour l'administration et les communes afin de les informer et de les former sur les mises à jour.

La loi sur les marchés publics de 2012 (LMP) est en révision au niveau fédéral, mais le processus est lent. Une conférence intercantonale est prévue fin 2019 au moment où le groupe de travail AURORA – qui cherche une harmonisation paritaire et consensuelle entre la Confédération et les cantons – aura rendu son travail (65 articles). Le processus d'entrée en vigueur du dispositif dans les cantons aura lieu au plus tôt en 2020.

Le Canton de Vaud est très attentif à son droit de pouvoir dire quelle partie d'une demande peut être sous-traitée à l'étranger. Un processus de travail est en cours pour établir un guide romand sur les méthodes et les prix. En septembre 2018, un séminaire a été organisé avec la Commission de la concurrence (COMCO) pour détecter les cartels. L'unité vaudoise tient une liste des employeurs exclus suite à la découverte de travail au noir et des peines conventionnelles subséquentes (12 sanctions et 87 courriers d'avertissement en 2018).

Gardereries de l'Etat de Vaud

Il en existe 2 ; Carambole et Mosaïque.

A Carambole, des travaux ont été conduits pendant l'été pour rapprocher le secrétariat de l'entrée. Un groupe supplémentaire de bébés (5) est prévu en 2019 afin d'améliorer l'accueil pour les habitants hors de Lausanne.

A Mosaïque, le déménagement à la route de Berne est prévu pour juillet 2019. La structure n'augmentera pas ses effectifs. Par contre, une halte-garderie sera organisée dans les immeubles des Falaises en face du CHUV. Une nouvelle structure de gouvernance et de surveillance s'est mise en place sur le modèle du réseau L (Ville de Lausanne). Une convention collective de travail (CCT) a été conclue. Le secrétaire général dit être satisfait de cette évolution.

Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Dans son rapport pour l'année 2017, la COGES déposait une observation quant à la politique de la relève¹⁷. Cette thématique a fait l'objet d'un point du programme de législature. Pour sa mise en œuvre, le SPEV a pris plusieurs dispositions. Ainsi, il organise un séminaire 2 fois par an pour la fonction RH. Il a proposé au Conseil d'Etat de favoriser la relève au niveau des compétences internes en faisant circuler les postes vacants pendant 5 à 10 jours à l'interne avant une publication externe. Cette proposition a été acceptée. Pour les postes stratégiques de hauts cadres, il peut y avoir des procédures externes. Pour ces postes de hauts cadres, une commission de sélection regarde si les dossiers correspondent complètement, partiellement ou ne correspondent pas au poste proposé. Dans les deux premiers cas, les dossiers retenus font l'objet d'un premier entretien. En cas de sélection pour un deuxième entretien, celui-ci est précédé d'une évaluation (assessment) effectuée par les RH du SPEV. Suite au deuxième entretien, il est d'usage de proposer 2 candidats au Conseil d'Etat pour décision. Ces changements de procédure en 2018 ont été dictés par le constat que beaucoup de départs prochains sont annoncés et qu'il faut identifier à l'interne les personnes qui prendront la relève.

¹⁷ « Politique de la relève, suite », Rapport de la COGES – année 2017, p. 125

A la question de savoir si les contrats pour les postes sont liés à la fonction, le chef de service a précisé que le système prévoit 2 catégories de personnel dont les règles de gestion ne sont pas identiques. Ainsi, pour le personnel administratif, il s'agit d'une gestion par poste avec un cahier des charges, un emploi-type et une fonction. Le risque est faible de se trouver dans une situation où l'activité ne correspond pas au cahier des charges soumis au SPEV pour évaluation du poste, y compris pour une activité d'auxiliaire. En revanche, pour le personnel enseignant, la liberté est plus grande, car il n'y a pas la notion de poste ni de cahiers des charges liés, ces derniers étant génériques (indicatifs) et pas signés (ni par le service ni par les collaborateurs).

2^e observation

Équité dans les procédures de recrutement et d'attribution de postes

Repérer la relève, mettre en place les conditions pour former et fidéliser le personnel et les cadres aux services de l'Etat relève d'une saine logique. Toutefois, il est important que les personnes adéquates soient choisies pour les postes en toute équité, avec des procédures clairement définies et connues de tous.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les garde-fous qu'il a mis et entend mettre en place pour garantir une équité de traitement et le respect des procédures de recrutement et d'attribution de postes.*

Le service met aussi un accent important sur les compétences internes des cadres, avec des modules de formation ainsi que de la préformation pour identifier de futurs cadres. La formation se décline en 7 modules. Ces nouvelles procédures impliquent beaucoup de nouveautés et des changements culturels significatifs que le SPEV veut implémenter rapidement.

Egalité femmes / hommes

En 2018, le SPEV a mis en place une série de mesures. En premier, le service a voulu s'assurer qu'en termes de salaire, le principe d'égalité était respecté. Pour ce faire, la détermination des postes se fait au SPEV. L'équité doit être le moteur de la fixation du salaire initial en ne travaillant pas sur les titres, mais sur les responsabilités liées au poste. Jusqu'en 2018, on ne valorisait pas le travail dit non professionnel, par exemple celui lié à l'éducation des enfants. Depuis août 2018, cela est pris en compte pour tous les nouveaux engagements. L'autocontrôle de l'égalité salariale est soutenu ; le service responsabilise chaque collaborateur à remonter à sa hiérarchie tout constat de non-respect de l'égalité salariale. Ce nouveau système est implémenté dans tous les services et est encouragé dans les entités autonomes subventionnées (Université de Lausanne, Hautes écoles spécialisées, Haute école pédagogique). Le SPEV travaille en lien avec le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH). Un effort de communication sur la thématique de l'égalité est effectué notamment par l'intranet de l'Etat de Vaud.

Ensuite, les postes à temps partiel sont valorisés. Tous les collaborateurs ont droit à 3 jours annuels de formation, même pour les temps partiels. Les postes à plein temps à l'Etat sont tous ouverts entre 80 % et 100 %. La mixité au sein des métiers est favorisée.

Enfin, la volonté d'inclure plus de femmes dans les comités de recrutement se concrétise.

Nouveau moteur de paie Système d'information RH 1 (SIRHI)

Le système est maintenant complètement opérationnel. Les collaborateurs peuvent gérer eux-mêmes leur compte, par exemple changer leurs adresses, leurs comptes bancaires, les personnes de contact, etc. Le SPEV contrôle, mais ne gère plus tout.

Evaluation des fonctions

Le SPEV a fait des propositions pour rendre la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) plus rapide et plus efficiente. Ces propositions sont en cours d'examen et devraient pouvoir se concrétiser en 2019. La sous-commission suivra attentivement ce dossier.

Conditions de travail

La durée du congé maternité est de 4 mois pleins plus 1 mois d'allaitement. Il n'y a plus de diminution en cas d'incapacité de travail avant l'accouchement. Le congé paternité est augmenté ; de 5 jours actuels, il atteindra 20 jours en 2022.

Le télétravail est encouragé pour certains postes en application de la loi sur le personnel (LPers).

Le salaire annuel minimum atteindra CHF 52'000.- le 01.01.2020.

Pour le temps de travail, la flexibilité horaire est instituée jusqu'à 20h (au-delà c'est un travail de nuit).

Le système de gestion des horaires Mobatime sera remplacé. Un nouveau module (SIRH 2) est en préparation pour gérer les absences. Il sera suivi d'un troisième module (SIRH 3) pour les vacances, les jours de formation, le bénévolat et les heures supplémentaires.

Politique en matière d'avantages, voyages, frais, etc.

Concernant la gestion des voyages, des cadeaux ou autres avantages, le SPEV précise que la directive LPers N°50.02 faisant référence à l'article 50 de LPers et à l'article 124 RLPers apporte toutes les précisions utiles et fixe un cadre que les services sont libres de resserrer s'ils le jugent nécessaire (tel est par exemple le cas à la DSI, voir en p. 100).

Défi du SPEV

Le défi du SPEV est d'implémenter une vraie transversalité entre les services et de les rassembler à la cause « Etat de Vaud » qui les chapeaute tous. La marque « Etat de Vaud » doit être valorisée et soutenue, ce qui n'est pas encore toujours bien compris à l'interne, le personnel restant très attaché à son service.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Il n'y a pas eu de pas de changement en 2018 à la DSI en termes d'ETP (400 + 200 mandats d'experts externes) ni en termes de locaux (Renens, Prilly et Lausanne).

De manière générale, la DSI est très satisfaite des bons rapports qu'elle entretient tant avec le Conseil d'Etat qui apporte un soutien important pour faire face aux défis du service, qu'avec le Grand Conseil qui vote les crédits pour répondre aux nouveaux enjeux. Au titre des succès, le chef de service mentionne la réussite de l'implémentation de la Gestion informatisée scolaire - Enseignement obligatoire (GIS-EO). La communication à l'interne du service est bonne. Les retours des collaborateurs sont positifs.

En 2017, une observation portait sur la sécurité informatique¹⁸. Le Conseil d'Etat a pleinement conscience des nouveaux défis et a annoncé un nouvel EMPD pour 2019 spécialement dédié à la sécurité informatique.

Informatique au Service pénitentiaire (SPEN)

Le chef de service est en relation fréquente avec la direction du SPEN et demeure à sa disposition pour une analyse et des améliorations à apporter. La DSI interviendra dès que la direction du SPEN le souhaitera en fonction des priorités que le SPEN déterminera. La DSI estime que l'informatique du SPEN fonctionne. Le service exerce une vigilance constante afin de réagir rapidement en cas de

¹⁸ « Sécurité informatique : quelle vision pour faire face aux défis ? », Rapport de la COGES – année 2017, p. 128

problème ou d'obsolescence, ce qui n'est pas le cas pour l'instant, même si certains utilisateurs métiers souhaitent des changements de logiciels plus rapides. La DSI intègre aussi les remarques de la justice et de la police à cet effet.

Implémentation du nouveau logiciel pour la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Cette implémentation avance moins vite que prévu. Le dossier s'avère complexe, car non seulement il y a un historique difficile (dossier du Système d'information des établissements de formation - SIEF) et il faut agir par étapes. Les différences de fonctionnement et de culture entre les services créent des tensions. La DSI, qui joue le rôle d'interface entre les personnes qui paramètrent le système et ses utilisateurs, est néanmoins confiante quant au chemin à trouver afin que tout se passe au mieux. Elle doit mettre des garde-fous et s'assurer de la bonne gouvernance du projet. Le logiciel choisi a fait ses preuves dans d'autres cantons. Nonobstant les avantages, il faudra trouver la meilleure façon de l'adapter aux réalités vaudoises.

La seconde étape sera le processus de validation dans les écoles. Il s'agira d'identifier ce qui fonctionne et les modifications à apporter. Cette phase sera délicate, notamment car il faudra faire comprendre aux utilisateurs qu'une certaine rigueur est nécessaire, mais qu'elle leur sera in fine profitable. A cet effet, la communication et l'accompagnement pour gérer les changements s'avèreront prioritaires. A noter aussi que le contrôle qualité du projet a été confié à un spécialiste externe issu de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP).

3^e observation

Implémentation du nouveau logiciel à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) : quelles mesures d'accompagnement pour la gestion du changement ?

Le nouveau logiciel administratif à la DGEP est attendu avec impatience, mais aussi avec une certaine appréhension en raison à la fois de l'historique du Système d'information des établissements de formation (SIEF) et des différences de culture et de fonctionnement entre la DGEP et la Direction des systèmes d'information (DSI).

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre et dans quel délai, pour accompagner le changement de logiciel administratif à la DGEP, afin que cette transition se passe au mieux.*

Rapport avec l'Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Quelques remarques issues du terrain font apparaître le besoin d'une amélioration de la coordination entre la DSI et l'OJV. La DSI qui tient des séances régulières avec l'OJV sera vigilante à ce que cette question soit régulièrement abordée.

Politique en matière d'avantages, voyages, frais, etc.

Au sein de la DSI, la réglementation en matière d'avantages est très stricte, car les collaborateurs sont souvent en rapport avec des fournisseurs. Une directive définit très clairement que les avantages sont interdits à de très rares exceptions, limités dans les montants et le temps et dûment annoncés à la hiérarchie. Ce qui relève des frais, déplacements, voyages est réglé par la LPers.

Nouveau projet et réorganisation du service

Le domaine numérique évolue rapidement. La mise en place de la « vision et stratégie 2018-2023 » pousse la DSI à se transformer. Elle a eu des discussions préparatoires avec le Conseil d'Etat pour démontrer la nécessité d'évoluer en anticipant les changements rapides du domaine. La réorganisation s'est basée sur une analyse externe, puis interne.

L'analyse externe du service a fait ressortir des aspects :

- politiques : réussir la transition numérique et la simplification administrative
- économiques : recherche d'efficacité, comparaisons d'entités semblables (benchmark), transparence des coûts
- sociologiques : évolution des pratiques et des attentes concernant le travail avec l'arrivée des « millénials »¹⁹ sur le marché de l'emploi
- technologiques : intelligence artificielle et Big data
- éthiques et écologiques : développement durable et IT verts
- légaux : protections des données, audits de conformité.

L'analyse interne du service a relevé au chapitre des forces :

- la satisfaction des bénéficiaires
- la compréhension métier
- la maîtrise du système informatique de l'ACV

et à celui des faiblesses :

- le manque de réactivité et de proactivité
- le trop grand nombre de solutions spécifiques et la lenteur pour les mettre en place
- des équipes sous pression
- des tensions dues à la charge de fonctionnement obsolète.

Suite à ces analyses le changement s'avère nécessaire estime le service, mais il peut s'effectuer sans précipitation avec un accompagnement adéquat pour que la DSI puisse faire face aux défis des cybermenaces, des évolutions technologiques de plus en plus rapides, de l'informatique « grise » ou de la perte de maîtrise du patrimoine informatique.

Afin de mettre en place le programme de législature 2017-2022 (transition numérique et simplification administrative), la DSI a prévu de concrétiser les objectifs de sécurité, d'efficacité, d'innovation et d'agilité pour répondre au mieux aux utilisateurs par des produits et services adéquats et rapides. Les principes à mettre en place sont de plusieurs ordres :

- renforcer et simplifier la relation client en gérant des métiers différents et en respectant l'égalité
- renforcer une culture de gestion client en assurant une rigueur dans cette gestion
- développer la responsabilisation et l'autonomie à tous les niveaux (casser les silos)
- développer une organisation permettant des réponses agiles
- soutenir et piloter l'innovation (incubateurs)
- développer l'efficacité et l'efficacité des processus.

Ainsi, la transformation est conduite dans le cadre d'un programme par étapes de 6 mois sur plusieurs années en visant une organisation hiérarchique plus horizontale et plus réactive. La DSI attache une importance particulière à assurer la qualité des prestations avant, pendant et après la transformation.

¹⁹ Personnes nées dans les années 1980-1990.

Contrôle cantonal des finances (CCF)

L'année 2018 a été chargée pour le CCF, car outre ses missions ordinaires, il a dû assumer 3 audits spécifiques qui lui ont pris environ 40 % du temps de travail annuel, le reste (60 %) étant dévolu au programme ordinaire. Cela a été possible à titre exceptionnel, sans ressources permanentes en sus. Si cela devait se reproduire, il faudrait alors revoir la manière de fonctionner du CCF ainsi que ses ressources. A noter que la possibilité existe pour le CCF de s'adjoindre des experts en contrat de durée déterminée (CDD). En 2018, l'effectif du personnel est resté le même qu'en 2017 malgré une absence de longue durée (1 ETP).

Remarque

La sous-commission suivra attentivement la question des effectifs en regard des tâches à accomplir.

Les 3 mandats extraordinaires ont concerné :

- la Fondation Apollo, le résultat de l'audit a été transmis au Ministère public (MP)
- la Fondation de Beaulieu, l'audit s'est fait uniquement sur dossier pour ne pas interférer avec l'enquête pénale qui avait lieu en parallèle
- la rémunération des médecins-cadres (hôpitaux et cliniques privées pour les lits listés LAMaL), le résultat a été transmis au Conseil d'Etat début 2019.

Le CCF rencontre, en général, une bonne acceptation des unités auditées et peut faire son travail dans des conditions adéquates. Il souhaite, dans la mesure du possible, voir chaque service et unité subventionnée au moins 1 fois tous les 4 ans, mais les contrôles sont plus réguliers (plusieurs fois par an) dans certains services (par exemple DSI, CHUV). Il suit également de près les grands chantiers (par exemple, Plateforme 10, autonomisation HEP) par un accompagnement régulier en anticipation de potentiels problèmes.

La collaboration avec la Cour des comptes (CC) est régulière depuis 2013. La CC est chargée des audits de performance et d'efficience, alors que le CCF effectue des contrôles de la régularité comptable et de la gouvernance. Le CCF fait des constats, mais pas d'interprétations. Il n'est pas une brigade financière. Il est à l'écoute des services pour savoir s'ils arrivent à assumer leur mission. A noter qu'un accent fort est mis sur la sécurité informatique et le traitement des données.

Le CCF relève qu'avec 15 ans de résultats excédentaires, le Canton de Vaud est dans un « cycle heureux », les services peuvent remplir leurs missions, même dans un contexte géopolitique qui redeviendrait plus complexe.

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM)

L'assainissement de la compagnie se poursuit. La procédure judiciaire contre l'ancien directeur de la société est toujours en cours. Les conseillers d'Etat des 3 cantons en charge du dossier (Vaud, Neuchâtel et Fribourg) se sont rencontrés et ont entre autres abordé les points suivants :

- obtention de la concession fédérale sur plusieurs années (décision fin 2018)
- assainissement de la caisse de pensions. Cela a été réglé avec un versement de CHF 500'000.- provenant des 3 cantons
- assainissement de la compagnie. A noter que pour cette dernière, 2017 et 2018 ont été de bonnes années pour la marche des affaires. Le service de restauration fait l'objet d'une analyse fine des parts de marché. Une comptabilité analytique a été introduite.

Brigade du lac de Neuchâtel à Yverdon-les-Bains : achat d'un nouveau bateau

Le remplacement de l'ancien bateau de sauvetage et d'intervention rapide sur le lac de Neuchâtel a fait l'objet d'un appel d'offres élaboré par la DGMR et la gendarmerie vaudoise. Ces instances ont, par la suite, effectué la procédure d'adjudication. Il y a eu un premier concours, mais le lauréat s'étant retiré, un deuxième concours a été ouvert. C'est une société italienne qui a remporté le marché. Cependant, un nombre de ratés ont retardé la livraison du bateau, qui une fois fourni s'est avéré inutilisable et a été mis en cale sèche. La DGMR admet qu'il y a eu des problèmes et en effectue une analyse complète pour déterminer les causes et tirer les leçons de cette affaire. Une interpellation est en attente de réponse sur ce sujet²⁰. En outre, une observation, transversale au DIRH et au DIS est déposée dans le chapitre consacré au DIS, en p. 67 du présent rapport.

Centre d'entretien des routes nationales et cantonales de Rennaz

En 2012, 2013 et 2015, la COGES avait déposé 3 observations (2 pour la DGMR et 1 pour la Police cantonale vaudoise) qui relevaient toutes la vétusté des locaux sis à Rennaz et leur inadaptation aux besoins actuels et futurs des entités concernées et des collaborateurs. En 2017, au vu de la nécessité d'entreprendre des travaux rapidement, la COGES déposait également un postulat.²¹ La « saga » devrait bientôt prendre fin. En effet, la convention de financement avec la Confédération est prête. Le mandat a été remis au concours pour respecter les marchés publics. L'EMPD²² pour le crédit d'étude a été présenté au Grand Conseil. Un crédit d'ouvrage devrait suivre pour un début des travaux en 2021 (durée du chantier : 2-3 ans).

Accès à l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC)

Suite au refus, en votation populaire, de faire passer les bus par la rue des Remparts à Villeneuve, un nouvel itinéraire a été défini et une feuille de route temporaire adoptée.

Aux heures de pointe, des bouchons seront probables pour les transports en voiture. L'accès des véhicules prioritaires est toutefois défini et assuré. Concernant les transports publics, 17 trolleybus articulés ont été commandés. Les premiers arriveront probablement en 2019 en raison d'un recours. Dans l'attente de la livraison, jusqu'à l'ouverture de l'hôpital, un plan d'exploitation avec des bus a été mis en place.

Problématique des chantiers

Lors de chantiers, les habitants alentour expriment souvent des doléances sur les retards et les nuisances. Dans les faits, les retards sont peu nombreux et les problèmes proviennent surtout de défauts de planification. A relever qu'il n'est pas toujours facile de coordonner l'articulation des chantiers qui relèvent de plusieurs entités (commune, canton, Confédération). Une planification est chaque fois effectuée et suivie par la DGMR pour éviter notamment que plusieurs chantiers soient ouverts sur des tronçons proches, sur une même voie d'accès. La DGMR veille aussi à une coordination sur l'entier du territoire pour que des travaux routiers et ferroviaires ne soient pas entrepris en même temps dans la même région afin de ne pas entraver la mobilité.

En ce qui concerne les nuisances, les contacts sont pris avec les riverains et les communes. Des analyses préliminaires et des travaux préparatoires sont effectués de manière rigoureuse pour éviter les surprises et minimiser les aspects négatifs. Dans ce but, 90 % des projets soumis au Grand Conseil le sont avec soumissions rentrées.

²⁰ (18_INT_175) Interpellation Marc-Olivier Buffat « E la nave ne va plus... »

²¹ (17_POS_227) Modernisation des infrastructures à charge de l'Etat à Rennaz (Centre d'entretien des routes nationales et cantonales de Rennaz et Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois) : 15 ans de tergiversation, c'est trop !

²² (113) EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 1'656'000.- pour financer le développement d'un projet de transformation et agrandissement du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales de Rennaz et Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois

Indemnités aux collaborateurs

Pour les indemnités versées aux collaborateurs, les systèmes de décompte sont différents entre la Confédération et le canton. Le SPEV travaille maintenant tant avec la Confédération que l'Etat de Vaud pour abolir ces disparités.

Visite du chantier du Lausanne-Echallens-Bercher (LEB)

Si la DGMR s'occupe des travaux, le financement et son suivi sont du ressort du Canton et de la Confédération (Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire – FAIF). La gestion financière entre le LEB et les TL est transparente et complètement séparée.

Le chantier s'inscrit dans la logique voulue par la société LEB « se développer, se moderniser, sécuriser ». Le chantier est important, soit 1'700 m de tunnel au cœur de la ville. Un puits de 42 m a été creusé pour permettre à la fois le percement du tunnel et l'évacuation des matériaux via le réseau Tridel. La route en direction de Prilly a été fermée jusqu'à mi-août 2018 et un pont posé pour rétablir la circulation routière et le transport par rail. Le chantier est ouvert de 6h à 22h les jours de semaine et suit un calendrier strict. Les normes de sécurité font l'objet de contrôles permanents et réguliers.

En 2017, le LEB a transporté 3,5 millions de voyageurs. La cadence au quart d'heure jusqu'à Echallens est prévue pour août 2019 et la mise en service du tunnel en 2020. Un tel chantier génère des inconvénients pour les voyageurs, mais la société LEB s'investit pour qu'ils soient acceptables et que la bonne information soit fournie.

Stratégie de la mobilité

Plusieurs régions se sont plaintes d'avoir peu ou pas de nouvelles à ce sujet. Le service a accusé réception de ces doléances et a répondu aux associations intercommunales précisant que le Conseil d'Etat est seul compétent pour adopter cette stratégie, mais que dans cette attente, une coordination a été établie afin de travailler sur la stratégie vélo, sur celle des interfaces de transports et pour le plan de mobilité des entreprises. La DGMR a pris les devants pour que, dès son adoption par le Conseil d'Etat, la stratégie puisse être mise en œuvre. Les études de planification sont en cours. Pour le financement, le Fonds fédéral pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) est maintenant applicable. Sur le plan cantonal, les mesures financières sont celles prévues dans les compétences cantonales, celles additionnelles au financement fédéral et celles d'un deuxième crédit-cadre pour le vélo en cours d'examen par le Grand Conseil (le premier n'ayant été utilisé qu'à la hauteur de 70 % en raison des retards de projets). Certains projets d'Agglo III seront éligibles en plus de ceux non encore réalisées des projets d'Agglo I et II.

Transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve (VMCV)

Dans ce dossier, les communes s'inquiètent de voir les coûts à leur charge fortement augmenter, ceci en raison de 2 éléments. D'une part, par l'engagement de personnel en sus, car l'entreprise ne respectait pas la loi sur le travail (surplus d'heures). D'autre part, en raison de l'extension de la ligne 201 jusqu'au HRC à Rennaz et donc de l'augmentation de la desserte dès l'ouverture de l'hôpital. Dès lors, le financement se base sur la qualification de la ligne. Pour la partie urbaine, le financement est de 70 % pour les communes et 30 % pour le Canton (article 18 de la loi sur la mobilité et les transports publics - LMTP).

Politique de la DGMR quant à la préservation des surfaces d'assèchement (SDA)

Il s'agit d'une thématique que le service suit avec la plus grande attention. Pour les projets fédéraux, la Confédération renvoie au Canton, car elle ne peut décider elle-même. La DGMR travaille de concert avec le SDT pour reconstituer des réserves de SDA. Pour tous les projets routiers et ferroviaires, elle analyse les solutions possibles. Sa priorité est de ne pas empiéter sur les SDA. Pour tous les petits projets (moins de 500 m²), elle soumet une proposition au Conseil d'Etat tous les 4 mois en annonçant les projets. Le Conseil d'Etat décide alors de les valider ou pas.

Concept « Croix fédérale de la mobilité »

Le projet est actuellement traité aux chambres fédérales dans le cadre du programme des investissements ferroviaires 2030-2035. Il se décide étape par étape. Le message du Conseil fédéral prévoit CHF 11,9 millions pour cette échéance. La volonté du Canton est de travailler à réintégrer des projets non prioritairement retenus (par exemple, Lausanne, Avenches, Morat et Aigle-Leysin) et de réaliser le projet « Croix fédérale ».

Politique en matière d'avantages, voyages, frais, etc.

La DGMR applique la directive LPers n°50.02 pour le contrôle des dépenses, mais n'a pas été au-delà de la directive susmentionnée. Pour les chantiers routiers, elle agit de concert avec l'Office fédéral des routes (OFROU) qui est très sévère.

Projet de développement des métros automatiques

Le canton arrivera, selon les prévisions statistiques, à 1 million d'habitants en 2040. L'agglomération Lausanne-Morges comptera + 75'000 personnes en 2030. Le développement des activités à Lausanne est également à prendre en compte (CHUV, Biopôle, Plateforme 10, etc.). Les chiffres de fréquentation des CFF pour les passagers arrivant à Lausanne sont de + 140 % de 2000 à 2017, pour le RER + 67 % en 10 ans et pour le M2 + 40 % depuis son ouverture en 2009, et dans le même laps de temps + 15% pour les TL hors métro. La ligne Lausanne-Genève verra une augmentation de fréquentation de 100 % entre 2017 et 2030 pour atteindre cette année-là 100'000 voyageurs par jour. Une augmentation de + 40 % pour le M2 est prévisible sur la même période. De ce fait, la construction d'une doublure du M2 Gare-Flon et la construction du M3 s'avèrent nécessaires. Ces projets figurent dans le programme de législature 2017-2022. Une nouvelle gare sera construite au Flon et, à la gare de Lausanne, le projet d'interface multimodale de la place de la gare se mettra en place. Pour 2030, les prévisions de voyageurs sont de 42 millions pour le M2 et de 19,5 millions pour le M3.

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

Normes de sécurité

Une surveillance stricte est effectuée par les directions des structures pour que seules les personnes autorisées à entrer en contact avec les enfants puissent le faire. Le flux des personnes est surveillé, ainsi que les locaux. En ce qui concerne l'incendie, une convention a été conclue entre l'OAJE et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) afin que toute autorisation d'exploiter fasse l'objet d'un contrôle ECA avant la délivrance de l'autorisation. La responsabilité de la mise aux normes appartient aux structures et fait l'objet d'un contrôle lors des visites de surveillance (en principe tous les 2 ans) avec vérification des chemins de fuite et de l'aménagement des locaux. Selon les constats, des exercices d'évacuation sont prévus.

Personnel

L'office peut compter sur une équipe motivée. Un adjoint à la cheffe d'office a été engagé. Avec l'augmentation des chargées d'évaluation (10 au total en 2018), une harmonisation des outils et des pratiques est devenue indispensable tant pour garantir l'égalité de traitement que pour effectuer un monitoring fin de la surveillance. A cet effet, 0,6 % d'ETP a été engagé en CDD pour 2 ans afin d'établir un guide de surveillance.

Dans les institutions, il faut rappeler que 80 % du personnel doit être au bénéfice soit d'un certificat fédéral de capacité (CFC) soit d'une formation tertiaire. Dans ces 80 %, 2/3 sont de formation tertiaire et 1/3 de formation CFC. La norme est en voie d'assouplissement vers une proportion 50-50 pour autant que la surveillance soit exercée de manière professionnelle et coordonnée et fasse l'objet d'un suivi régulier. Les 3 piliers de l'accueil sont le personnel, sa formation et les locaux. Leur monitoring et leur surveillance permettent cette souplesse sans baisse de qualité. Les dérogations sont possibles au cas par cas, notamment pour les urgences (par exemple hospitalisation, décès, etc.). 2018 a été l'année

de mise en place du monitoring, tant celui des dérogations que celui des plaintes (24 dans l'année provenant de parents ou du personnel). Le monitoring permet de réagir rapidement et d'anticiper les pénuries de personnel. Actuellement, le personnel formé est en suffisance, mais il faut maintenir la vigilance pour le renouvellement, notamment pour les postes de direction (diplôme Ecole spécialisée – ES + 4 ans de pratique). Un Certificate in advanced studies (CAS) en gestion d'équipe existe. Le monitoring permet également de gérer le changement et l'accompagnement du personnel et d'accorder, au besoin, des dérogations.

Après près de 35 ans de discussions, une CCT a été conclue pour le personnel de l'enfance. Elle est entrée en vigueur au début 2019. La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) soutient l'adhésion à la CCT avec CHF 5'000 annuels par structure et CHF 1'500.- pour les structures ayant des personnes en formation ES et les CFC.

Structures d'accueil et places

L'OAJE travaille en amont des ouvertures de structures pour que tout soit adéquat au moment de la mise en service, qu'elles soient intégrées à un réseau ou non, les directives demeurant identiques dans les 2 cas.

En 2018, 2'100 nouvelles places d'accueil ont fait l'objet d'une autorisation d'exploiter, portant ainsi le nombre de places d'accueil collectif à 25'810. Les nouvelles places autorisées sont réparties pour 75 % dans l'accueil parascolaire primaire et 25 % dans l'accueil préscolaire. L'OAJE a analysé et suivi près de 100 projets de nouvelles structures ou d'agrandissement de structures existantes. Les contacts avec la FAJE sont constants et se passent en bonne harmonie.

Enjeux

Internes

Il s'agit de tendre vers la numérisation et la dématérialisation des demandes d'exploiter. De même, il faut anticiper l'évaluation de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui interviendra après 3 ans (2021).

Externes

Il faut pouvoir maintenir le taux de couverture des places dans le canton lié à l'évolution démographique et attendre des réseaux (actuellement au nombre de 29) une stratégie de développement avec un outil de pilotage. La couverture des besoins est variable d'une région à l'autre du canton. Il est à noter que la FAJE, dans son étude de 2018 sur l'évaluation des besoins en matière de place d'accueil des enfants, relève que « pour couvrir l'ensemble des besoins estimés, le taux de couverture devrait se situer, tous types d'accueil confondus, à 37 %. Il n'est que de 18,9 % en 2018 ».

Les liens avec l'école se resserrent, une convention est en cours d'élaboration avec le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF). Le calcul de la capacité financière des parents prend du temps. Il est basé sur le revenu. La participation financière canton / communes / entreprises a augmenté pour atteindre près de CHF 80 millions en 2017.

Rapport avec l'Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire (EIAP)

L'EIAP a été créé à la suite de la révision de la LAJE pour tenir compte de l'article 63a de la Constitution vaudoise adopté en 2009. L'OAJE a participé à la consultation sur la version 1 du cadre de référence et a fait part de ses remarques publiées sur son site internet. Elles se déclinent en relation avec la mission de surveillance et les rapports entre la direction et l'exploitant. L'OAJE estime avoir été entendue. Les négociations ayant été reconduites, le résultat est attendu fin février 2019, soit après la clôture de ce rapport. La sous-commission suivra ce dossier en 2019.

A noter que le rapport de visite unifié, dont la COGES dans son rapport 2017 questionnait la transmission aux directions²³ est lié au cadre de référence EIAP. C'est la raison pour laquelle le

²³ « Quelle échéance pour le rapport de visite de surveillance unifié ? », rapport de la COGES – année 2017, p. 131.

résultat des négociations sur le cadre de référence EIAP est attendu avant d'adopter définitivement le rapport unifié. Celui-ci se déclinera en 2 versions, l'une pour la surveillance préscolaire et l'autre pour la surveillance parascolaire.

Visite du Centre de vie infantile régional l'Arche de Noé, à Colombier-sur-Morges

Historiquement, il y avait 2 structures, l'une privée, l'autre scolaire. Elles se sont réunies pour aboutir à fonder le centre qui est situé, depuis 2014, dans des locaux neufs construits et dédiés à un accueil de 90 places (10 bébés, 14 trotteurs, 20 en garderie et 46 en Unité d'accueil pour écoliers - UAPE).

200 enfants provenant de 134 familles y viennent chaque semaine avec, en principe, un minimum de 2 fréquentations par semaine. Le personnel est stable avec très peu d'absentéisme. Il comprend 32 éducatrices, 4 stagiaires, 4 apprentis, 3 personnes à l'intendance et en cuisine, ainsi qu'un couple le soir pour les nettoyages. Deux grand-mères viennent en tant qu'auxiliaires pour l'UAPE. La cuisine est faite sur place et l'approvisionnement s'effectue auprès de producteurs locaux et régionaux.

Le centre fait partie du Réseau d'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA). La directrice chevronnée travaille en étroite collaboration avec un comité bénévole de plusieurs membres (3-7) aux compétences multiples (actuellement issues des domaines commerciaux, audit, RH, soins infirmiers, mère de famille). Le comité et la direction se rencontrent toutes les 4 à 6 semaines pour effectuer le suivi du projet institutionnel du centre et examiner divers points. Une attention particulière est portée sur les risques en divers domaines (santé, feu, sécurité). Ainsi, des protocoles d'urgence sont en place avec un médecin pour les cas de maladie et accident, avec les pompiers pour le feu. Un exercice d'évacuation et de sécurité des locaux internes et externes a lieu annuellement.

La directrice et son équipe sont à l'écoute des exigences et des craintes des parents. La direction se réunit régulièrement avec celles des autres structures du réseau AJEMA pour échanger autour des pratiques professionnelles. Face aux changements de la société (évolution de la structure familiale, stress parental, etc.), la directrice considère que le soutien à la parentalité revêt une importance croissante et que le centre doit répondre à ce besoin d'appui parental. Ainsi, elle veille à la formation continue de son personnel. Des prestations relevant de l'éthique, de la pédagogie et d'autres éléments liés à l'éducation et aux urgences sont offertes au quotidien. Cela requiert aussi des heures hors du temps passé avec les enfants pour les mises à jour et l'écoute du personnel. Pour la directrice, le centre est d'abord un investissement pour demain avant un coût.

Le président du comité a exprimé son souci quant à l'édiction de cadres (références, finances et normes) qui soient stables dans le temps.

En ce qui concerne les coûts et la participation des parents, les calculs sont effectués par l'administration du réseau. Le coût pour les parents est calculé selon leur revenu, la structure étant subventionnée. Lorsqu'un enfant est assez grand pour fréquenter une cantine et non plus l'UAPE, les parents à faibles revenus ont de la peine à sortir leur enfant de l'UAPE, n'arrivant pas à assumer le coût de la cantine sans aide, ce qui peut arriver si la commune n'a pas un fonds d'aide dédié à cet effet.

Remarque

Les interfaces financières entre UAPE et cantines scolaires ne sont pas toujours optimales. La sous-commission suivra attentivement cette problématique.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2018, le DIRH compte 67 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
05_PET_057	Pétition pour des transports publics plus équitables.	05.07.2005	21.03.2006
08_RES_006	Résolution Mario-Charles Pertusio et consorts pour une action vigoureuse du Conseil d'Etat en faveur des infrastructures de transports du district de Nyon	29.04.2008	06.08.2008
08_PET_020	Pétition des verts de la Broye pour des transports publics plus fréquents et plus efficaces entre Lausanne et la Broye	09.09.2008	25.02.2009
08_MOT_036	Motion Jean-Michel Favez et consorts - la voie express plutôt que la salle d'attente pour la communauté tarifaire	15.04.2008	21.04.2009
08_POS_060	Postulat Olivier Feller et consorts intitulé des bus scolaires pour tous	22.04.2008	15.09.2009
08_POS_049	Postulat Maximilien Bernhard et consorts pour un meilleur développement de transports publics sur l'axe Chavornay-Vallorbe.	04.03.2008	23.09.2009
09_INT_221	Détermination sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nuria Gorrite et consorts concernant la fermeture de la nursery de Marcelin	16.03.2010	15.06.2010
11_RES_047	Résolution Raphaël Mahaim et consorts concernant le réaménagement des horaires CFF Romandie 2013 et en particulier la desserte des villes de Nyon, Morges et Yverdon	14.06.2011	21.09.2011
10_POS_227	Postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à l'observation relative à la nursery de Marcelin	14.12.2010	14.12.2011
11_INT_487	Détermination André Marendaz sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation - Trains de nuit franco-italiens au travers de la Suisse. Trains fantômes !	20.09.2011	20.12.2011
11_INT_531	Détermination sur la réponse du CE aux interpellations C. Labouchère - Moins de bruit, mais à quel prix pour la mobilité, que faire pour se faire entendre des CFF ? et Après le « mitage » du terrain celui de la 3e voie CFF se met-il en place ?	07.02.2012	07.04.2012
11_MOT_142	Motion Philippe Martinet et consorts en faveur d'une participation financière cantonale aux programmes de développement des transports publics	23.08.2011	30.08.2012
11_PET_077	Pétition en faveur de la desserte du site de Cery par les transports publics	06.12.2011	05.09.2012
13_PET_010	Pétition concernant la fermeture du guichet CFF de Moudon	29.01.2013	04.09.2013
11_POS_302	Postulat Sylvie Progin visant à introduire une systématique et une efficacité dans l'évaluation des politiques publiques	22.05.2012	08.01.2014
11_POS_308	Postulat Florence Golaz et consorts concernant les communautés tarifaires - quelle gouvernance et quels coûts pour les usagers et usagers	19.06.2012	08.01.2014
11_POS_313	Postulat Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts pour que la répartition des charges d'investissement et d'exploitation des transports publics ne conditionne pas les choix de développement du réseau urbain et régional	19.06.2012	08.01.2014
13_POS_024	Postulat Christelle Luisier Brodard et consorts - Désenclaver la Broye et assurer une liaison rapide vers Fribourg et Berne	05.03.2013	12.11.2014
13_POS_050	Postulat Patrick Vallat et consorts - Modifications de la Loi vaudoise sur les marchés publics et de son règlement d'application, mesures d'allègement et de clarification administratives	12.11.2013	12.11.2014
13_POS_043	Postulat Michel Miéville et consorts - Big Brother dans votre jardin, c'est pour demain ! Que pense faire le Conseil d'Etat	01.10.2013	27.05.2015
14_PET_028	Pétition du groupe Socialiste, Verts et Sympathisants pour une amélioration à court terme du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthalaz	24.06.2014	10.06.2015
13_INT_146	Détermination Dominique-Richard Bonny sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Marchés publics: valoriser la formation et la relève au sein des entreprises soumissionnaires	28.04.2015	28.07.2015

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
16_INT_489	Interpellation Jean-Marie Surer - M. Chiffelle : son état de santé serait-il assez bon pour être municipal et ainsi ne plus toucher de pensions ?	01.03.2016	08.06.2016
16_INT_528	Interpellation Philippe Jobin et consorts - Application des mesures de renvoi : mais que fait la police ?	14.06.2016	21.09.2016
15_POS_143	Postulat Alexandre Rydlo et consorts au nom des député-e-s de l'Ouest lausannois - Pour un arrêt des trains grandes lignes en gare de Renens	15.09.2015	06.10.2016
16_QUE_057	Simple question Julien Sansonnens - Nouvelle antenne à la Barillette : où en est-on ?	11.10.2016	11.11.2016
15_INI_015	Initiative Michaël Buffat au nom de la Commission des finances - Modification des articles 6 LCCF et 15 LCC	17.11.2015	24.11.2016
16_RES_035	Résolution Claudine Wyssa au nom de la Commission thématique de la modernisation du Parlement - Garantir le rythme des séances du Grand Conseil	04.10.2016	11.01.2017
16_QUE_062	Simple question Albert Chapalay - Le Conseil d'Etat peut-il informer le Grand Conseil sur la/les mutations/s qui vont intervenir au sein du collège des huissiers du Conseil d'Etat suite à la prise de retraite, bien méritée, du Chef huissier ?	14.12.2016	14.01.2017
15_POS_132	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts - Les Archives cantonales vaudoises, mémoire de notre Canton, quid des archives audiovisuelles ?	25.08.2015	08.03.2017
17_INT_656	Interpellation Manuel Donzé - L'attractivité de l'Etat employeur : quels avantages pour les collaborateurs ?	17.01.2017	24.04.2017
17_RES_041	Résolution Vassilis Venizelos et consorts - Pour une presse romande variée et vivante !	24.01.2017	07.05.2017
17_INT_689	Interpellation Philippe Germain et consorts - Le Col du Marchairuz et ses environs seront-ils un jour connectés au réseau de téléphonie mobile ?	21.03.2017	28.06.2017
17_INT_703	Interpellation Fabienne Despot - Qui paie le contrôleur ?	09.05.2017	16.08.2017
16_POS_163	Postulat Muriel Thalmann et consorts - Promouvoir les postes à temps partiel (80% - 95%) au sein de l'Administration cantonale vaudoise - Pour une meilleure conciliation vie professionnelle et vie privée - Pour davantage de femmes aux postes clés	01.03.2016	20.09.2017
17_QUE_001	Simple question Claire Richard - Quel sort réservé aux prises de contact citoyennes ?	26.09.2017	26.10.2017
17_INT_062	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Garantir le droit à une information diversifiée et de qualité par la redevance	14.11.2017	21.02.2018
17_INT_073	Interpellation Dominique-Ella Christin et consorts au nom du groupe Vert'libéral - Ecole à journée continue pour tous, mais accueil parascolaire durant la pause de midi à deux vitesses : cherchez l'erreur !	28.11.2017	05.03.2018
17_INT_080	Interpellation Christine Chevalley - Artères bouchées ? Utilisons la bande d'arrêt d'urgence !	05.12.2017	12.03.2018
16_POS_181	Postulat Lena Lio et consorts - Pour une meilleure maîtrise de la frénésie réglementaire et normative	07.06.2016	28.03.2018
16_POS_184	Postulat Catherine Labouchère et consorts - Avancée de la transition digitale : quelle stratégie numérique pour le canton ?	23.08.2016	28.03.2018
16_POS_190	Postulat Bastien Schobinger et consorts - Quelle vision pour accompagner l'arrivée des véhicules autonomes ?	06.09.2016	28.03.2018
16_POS_198	Postulat Valérie Schwaar et consorts - Pour un plan directeur cantonal du stationnement d'échange et de covoiturage	27.09.2016	28.03.2018
18_INT_097	Interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom des groupes Socialiste, PLR, Les Verts, Vert'libéral, PDC-Vaud libre et EàG - Quelles garanties pour l'information de demain ?	16.01.2018	23.04.2018
18_QUE_009	Simple question Alexandre Rydlo - Au vu des problèmes que pose apparemment la déduction fiscale des frais de transport, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas équiper ses membres d'un Abonnement Général des transports publics ?	27.03.2018	27.04.2018
18_INT_110	Interpellation Guy Gaudard - Grève du secteur public du 25 janvier 2018	30.01.2018	06.05.2018

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
18_INT_115	Interpellation Thierry Dubois et consorts - Les prix de la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) ne sont-ils pas surfaits ?	30.01.2018	06.05.2018
18_INT_122	Interpellation Rebecca Joly et consorts - Qu'est-ce qui se trame avec le tram ?	13.02.2018	27.05.2018
18_RES_006	Résolution Raphaël Mahaim et consorts - Enfances volées : agir pendant qu'il est encore temps	13.02.2018	06.06.2018
18_INT_126	Interpellation Carine Carvalho et consorts - Favoriser l'égalité dans l'administration vaudoise : quels constats et quelle stratégie pour la nouvelle législature	27.02.2018	06.06.2018
18_INT_118	Détermination Hadrien Buclin, au nom du groupe Ensemble à gauche, sur la réponse immédiate du Conseil d'Etat son interpellation - Le chef des finances cantonales pratique-t-il une optimisation fiscale à la limite de la légalité ?	06.03.2018	06.06.2018
18_INT_139	Interpellation Andreas Wüthrich et consorts - "Alternative 2050" pour l'autoroute A9 : Du bruit ne peut pas être supprimé par du silence !	13.03.2018	20.06.2018
18_INT_143	Interpellation Axel Marion et consorts - Quel accompagnement face à l'introduction du RGPD en mai prochain ?	20.03.2018	27.06.2018
18_INT_144	Interpellation Anne-Laure Botteron - Démantèlement du service routier du LEB. Quid des actifs de l'entreprise ?	20.03.2018	27.06.2018
18_QUE_020	Simple question Pauline Tafelmacher et consort - Les petites haltes CFF de Lavaux (et ailleurs) sont-elles menacées ?	26.06.2018	26.07.2018
18_INT_168	Interpellation Jean-Daniel Carrard et consorts - Pour un soutien du Conseil d'Etat à la création d'une halte CFF au Parc Scientifique et Technologique d'Yverdon-les-Bains (Y-Parc)	24.04.2018	01.08.2018
17_POS_002	Postulat Laurent Ballif et consorts - Préservation du patrimoine et sauvegarde des archives cantonales : deux raisons de soutenir le Musée Bolo.	22.08.2017	22.08.2018
17_POS_003	Postulat Denis Rubattel et consorts - Respecter la Constitution fédérale et montrer l'exemple en matière d'embauche au sein de l'administration cantonale	22.08.2017	22.08.2018
18_INT_182	Interpellation Pierrette Roulet-Grin - Autoroutes : toutes les voies mènent au Canton de Vaud !	29.05.2018	12.09.2018
18_RES_011	Résolution Hadrien Buclin et consorts au nom du groupe Ensemble à gauche - Mettre un terme au cumul d'indemnités non imposées et de déductions fiscales pour les conseillers d'Etat	05.06.2018	12.09.2018
18_INT_189	Interpellation François Pointet et consorts - Acquisition de véhicules respectueux de l'environnement, l'Etat traîne-t-il les pieds ?	05.06.2018	19.09.2018
18_INT_190	Interpellation Arnaud Bouverat et consorts - Travaux sur la ligne Genève-Lausanne-Berne : les CFF nous berneront-ils encore longtemps ?	05.06.2018	19.09.2018
18_INT_192	Interpellation Laurence Cretegnny et consort - Enquêtes de circulation, enquête française sur sol vaudois, en quête de bon sens ?	12.06.2018	19.09.2018
18_RES_015	Résolution Séverine Evéquo et consorts - Diversité des supports médias : pour un accès à l'information pour toutes et tous grâce au papier	12.06.2018	26.09.2018
18_INT_207	Interpellation Felix Stürner et consorts - Consultation autour du cadre de référence établi par l'EIAP : à qui le soin de trancher ?	26.06.2018	03.10.2018
18_INT_219	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Marchés publics en 2018, où en est-on dans la poursuite de la simplification et la diminution de la charge administrative des procédures ?	28.08.2018	04.12.2018
18_INT_225	Interpellation Jean-Daniel Carrard et consorts - Liaison ferroviaire Yverdon-les-Bains - Morges : bientôt 15 minutes supplémentaires ?	28.08.2018	04.12.2018

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'année 2018.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)

M. Arnaud Bouverat, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'année 2018 était composée de MM. Arnaud Bouverat et Jean-Bernard Chevalley.

Introduction

Le département est composé des entités suivantes :

- Secrétariat général (SG-DFIRE) auquel sont rattachés :
 - l'Office des affaires extérieures (OAE)
 - Statistique Vaud (STATVD)
- Direction générale de la fiscalité (DGF) qui comprend :
 - l'Administration cantonale des impôts (ACI)
 - le Registre foncier (RF)
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) qui réunit :
 - la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)
 - la Division architecture et ingénierie
 - la Division immobilier et foncier
 - la Division patrimoine dont il faut distinguer :
 - la Section monuments et sites
 - la Section archéologie cantonale
- Cour des comptes (CC), rattachée administrativement au DFIRE.

Toutes les entités ont été visitées à l'exception de la CADEV.

La visite du SAGEFI a été l'objet d'une visite commune avec la sous-commission de la Commission des finances (COFIN) en charge du DFIRE, afin d'examiner plus spécifiquement le processus d'élaboration budgétaire qui concerne le travail des deux commissions.

Au cours de cet exercice, de nombreuses séances ont été nécessaires pour accéder et documenter le plus exhaustivement possible les procédures en matière de fiscalité, ce qui a imposé de réduire l'examen de la gestion dans d'autres domaines. Si la sous-commission salue le fait qu'elle a pu obtenir au final des réponses satisfaisantes et étayées à ses interrogations, toujours dans la limite des compétences qui lui sont dévolues par l'article 54 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), elle compte pouvoir mener son travail avec davantage de célérité lors des futurs exercices, même sur des thématiques aussi complexes que la fiscalité.

Organisation du département

Par l'intermédiaire du SIPaL qui est le service constructeur, le département conduit toujours le projet Plateforme 10, le projet muséal à Avenches, Vortex ainsi que le projet de réaffectation des surfaces libérées au Palais de Rumine.

Comme déjà relevé l'année dernière, les relations extérieures ne sont pas directement conduites par la présidence du Conseil d'Etat comme le prévoit pourtant l'article 29 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat (LOCE), mais figurent dans l'organigramme du DFIRE. S'il existe un écart entre la loi et l'organisation effective du Conseil d'Etat, ceci résulte d'une décision des membres du Gouvernement lors de sa discussion sur l'organisation des départements. La sous-commission relève qu'un tel écart entre la loi et l'organisation effective du Conseil d'Etat ne devrait pas avoir vocation à perdurer.

Secrétariat général (SG-DFIRE)

La sous-commission a rencontré le secrétaire général qui a rendu compte des activités du département dans son ensemble. Il nous est fait part d'une forte activité parlementaire sur les dossiers du DFIRE cette année, marquée par un nombre important d'interpellations.

Différents objectifs transversaux sont menés par des comités de pilotage (COPIL) notamment pour la mise en application du Système d'information des ressources humaines (SIRH), ou la réforme des achats. Le département travaille en étroite coordination avec les autres services sur la construction du budget et cela apporte des solutions satisfaisantes. Une attention particulière sera portée au renouvellement du Système de contrôle interne (SCI), sa validation est prévue d'ici juin 2019.

Le processus de remplacement du chef du SAGEFI s'est déroulé en coordination avec le SG-DFIRE et le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) durant le second semestre 2018. Les annonces parues dans différents médias ont permis de recevoir des offres en adéquation avec le poste. Elles ont permis la nomination, par le Conseil d'Etat, du nouveau chef de service du SAGEFI à la fin novembre 2018 ; c'est une candidature interne qui a été retenue.

Concernant les différents chantiers en cours, le Vortex, pour lequel une implication importante a eu lieu au départ du processus est actuellement sous la responsabilité du constructeur en collaboration avec le SIPaL. Il s'agit d'une des plus grandes constructions jamais initiées par l'Etat de Vaud. Les implications dans le cadre de Plateforme 10 sont surtout d'ordre juridique, et concernent les parties administratives. Ce travail est effectué en parallèle avec le SIPaL. Le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) se trouve en phase finale avec une inauguration prévue en automne 2019. Toute la coordination avec les CFF et les différentes conventions signées passent par le SG-DFIRE.

Suite à l'observation du rapport de gestion 2017 sur les représentations de l'Etat dans des sociétés²⁴, il a été recommandé aux autres SG de demander copie du rapport annuel lors de participation et d'une lettre de mission signée afin de tenir à jour le registre des participations. Chaque département a été invité à faire ces démarches, mais reste autonome. La majeure partie des cas ne pose pas de problème. Une attention particulière est mise sur les représentations désignées par le Conseil d'Etat en relation à des participations financières.

Office des affaires extérieures (OAE)

L'OAE est une entité transversale de conduite stratégique. Composée de 6,7 ETP en 2017, une grande activité a eu lieu en relation avec la conférence sur le fédéralisme organisée à Montreux. L'OAE effectue des missions pour les 7 départements, un effort particulier a été mené afin de présenter aux autres départements les possibilités de collaborations avec le service. En 2018, beaucoup de dossiers fédéraux ont eu un lien avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et ont porté sur des sujets comme le financement moniste²⁵ des prestations et la révision de la loi sur les prestations complémentaires (LPC). Bien que la collaboration intercantonale soit globalement bonne, il reste toutefois toujours quelques difficultés en raison d'une appréciation différenciée du rôle des institutions dans le domaine de la santé entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.

L'OAE a également collaboré avec le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) concernant la création de registres centraux fédéraux et la numérisation de l'administration (par exemple, Registre foncier - RF, identité électronique et vote électronique). Ce sujet est un point de discordance avec la Confédération. Cette dernière estime être seule garante des bases de données et de la protection des données, ce que les cantons ne partagent pas. Se sentant compétente, la Confédération aurait introduit par exemple une identité électronique avec des entreprises privées. Pour le Canton de Vaud, l'identification électronique est une prestation sensible du point de vue de la sécurité et de la protection des données et qui implique la création de garde-fous et d'un cadre d'autant plus rigoureux que cette prestation régaliennne serait confiée à des entreprises privées. Les cantons latins se sont notamment fédérés en ce

²⁴ « Cosignation des rapports de représentation », rapport de la COGES – année 2017, p. 137

²⁵ Financement uniforme pour l'ambulatorio et l'hospitalier

qui concerne la révision du droit de la société anonyme pour éviter un assouplissement des conditions d'inscriptions aux registres du commerce (suppression de la forme authentique dans des cas précis), assouplissement qui rendrait plus difficile l'action de la justice dans le cas de faillites en chaîne, par exemple.

L'OAE effectue le suivi des conférences intergouvernementales, en assure la préparation, et y participe lorsque le service administratif y est convié. De manière générale, une bonne connaissance des réseaux est primordiale dans l'activité du service en question.

En ce qui concerne l'organisation de voyages officiels, 2 entités sont concernées : l'OAE et la Chancellerie. Une classification des voyages est opérée par l'OAE. Il faut distinguer les voyages officiels ou non officiels, soit de représentants d'administrations dans le cadre d'échanges de compétences par exemple. Ensuite les voyages entrant ou sortant. Pour les voyages de délégations économiques ou des visites de rang ministériel, une collaboration a généralement lieu avec les départements fédéraux de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ou des affaires étrangères (DFAE). Il y a très peu de voyages sortant à l'échelle cantonale. Pour ce qui concerne les voyages entrant, le canton reçoit passablement de sollicitations, notamment de Chine et de la Province du Jiangsu avec laquelle le canton a signé un accord de partenariat. L'OAE analyse la demande et définit ensuite si elle revêt un intérêt partagé. Il n'est pas toujours évident de classer les demandes selon qu'elles émanent de telle ou telle organisation.

Pour terminer, la coordination des relations transfrontalières incombe également à l'OAE. Pour ce qui concerne notre canton, celles avec la France ont été marquées par la réorganisation territoriale de 2016, les centres de pouvoir s'étant quelque peu éloignés. La volonté commune de redévelopper les relations et les collaborations demeure pourtant bien réelle, par exemple dans la mobilité où de bons relais ont lieu avec les préfets des régions concernées.

Statistique Vaud (STATVD)

STATVD compte 23 ETP répartis sur 25 personnes, dont 41 % de femmes. Les thèmes traités par les publications de cette année sont notamment la famille, l'égalité, le sport et la santé. Conformément à la loi sur la statistique cantonale (LStat), il y a tout d'abord une consultation des groupes thématiques, une priorisation des projets qui sont ensuite soumis au Conseil d'Etat qui les valide en fin d'année. La statistique prospective mise en place depuis 2016 suit la même procédure de choix des sujets. La prise en charge des seniors a été abordée en 2017 et complétée en 2018 par une analyse statistique sur les logements. Le prochain thème prospectif étudié sera la « silver économie²⁶ », du fait que cette génération aura des attentes particulières à l'avenir.

L'exploitation des registres par STATVD permet d'être plus proche de la réalité que ne l'était auparavant le recensement qui n'intervenait que tous les 10 ans.

Les travaux de STATVD sont publiés via le magazine Numéris, aussi disponible en version PDF, sa consultation numérique étant fréquente. Historiquement, STATVD dispose de son propre site internet ; à l'avenir toutefois, le site sera migré dans les pages du site cantonal officiel, ce qui pose quelques questions techniques pour regrouper l'information selon les souhaits des concepteurs du site. Le but de faire apparaître toutes les publications sur le site est d'éviter des demandes d'informations complémentaires sur de l'information déjà disponible en ligne. Des lettres d'information sont également envoyées par courriel 6 fois par an à quelque 1'500 personnes et font l'objet d'un bon accueil. Pour ce qui concerne la statistique politique, et malgré une observation adressée au service l'année dernière par la COGES²⁷, STATVD n'a pas prévu de modifier sa pratique actuelle.

²⁶ « Economie des seniors », ensemble des activités économiques liées aux personnes âgées

²⁷ « Statistiques politiques », rapport de la COGES – année 2017, p. 139

Direction générale de la fiscalité (DGF)

Personnel

La DGF compte 729,8 ETP en 2018 (répartis sur plus de 920 personnes), en très légère augmentation pour le traitement des dénonciations spontanées non punissables (DSNP), des soustractions et des demandes en matière d'entraide fiscale dont l'échange automatique de renseignements (EAR). En janvier 2018, le Conseil d'Etat a décidé de financer 10 postes d'auxiliaires supplémentaires à contrat de durée déterminée (CDD) et au mois d'octobre, de consolider ses effectifs avec 10 ETP fixes dès 2019 au bénéfice d'un renforcement de la chaîne de taxation. Alors que la DGF maintient un taux élevé de CDD qui a déjà retenu à plusieurs reprises l'attention de la COGES²⁸, cette pérennisation de postes est bienvenue. Les DSNP et l'EAR amenant indubitablement un travail supplémentaire, la sous-commission restera d'autant plus attentive à l'évolution du ratio auxiliaire/poste fixe au sein de la DGF dans les années à venir. Il convient également de relever que la croissance des effectifs s'inscrit aussi dans une dynamique de croissance du nombre de contribuables.

Réorganisations territoriales

À partir d'octobre 2018, comme le mentionne le communiqué de presse du 5 juillet 2018²⁹, le bureau du Registre foncier (RF) de Cully a été fermé, les usagers devant désormais se rendre soit à Vevey soit à Lausanne pour ce qui relève des biens-fonds de Pully, Belmont et Paudex. Tant des élus³⁰ que des médias ont interpellé le Conseil d'Etat sur cette fermeture. La réponse du Conseil d'Etat³¹ contredit l'absence d'information ou de consultation préalable dont se plaignent les autorités communales et les interpellants. Au vu des informations contradictoires, la sous-commission se limitera pour l'heure à une remarque et suivra le dossier une fois la réponse à l'interpellation traitée au plénum. Il faut dans tous les cas relever qu'aucune économie de personnel n'est faite lors de ce genre de réorganisations et que le RF poursuit en parallèle son évolution numérique et introduit progressivement des facilités de paiement (cartes de débit). Ce découpage territorial permet en outre d'aligner les régions RF sur les régions ACI.

D'autre part, les offices d'impôt sis à Payerne et Morges ont été fermés. À noter que cette réorganisation territoriale n'impacte pas l'Inspectorat fiscal qui reste basé à Morges. Avec ces nouveaux regroupements, le Conseil d'Etat affirme poursuivre le renforcement de ses centres de compétence régionaux, utile en raison de la complexité des dossiers à traiter. Des mesures d'accompagnement sont mises en place grâce à la numérisation croissante des prestations. De cette manière, les nouveaux services offerts permettent aux citoyens d'effectuer leurs démarches administratives sans se déplacer et avec moins de contraintes horaires.

Remarque

Au vu des problèmes relayés par les élus communaux ou cantonaux, et en l'état des informations à disposition de la COGES, une procédure d'information et de consultation dans un délai raisonnable en amont de la fermeture d'un office ou bureau de l'Etat est souhaitable. La Constitution vaudoise prévoit en son article 158 que les districts sont les entités administratives et judiciaires où s'exercent en principe des tâches décentralisées de l'Etat dont ils assurent les services de proximité. Il serait hautement problématique que le Conseil d'Etat ne garantisse plus la proximité souhaitée par la Constitution.

²⁸ Rapport de la COGES – année 2014, p. 152 ; année 2015, p. 127 ; année 2016, p.126 ; année 2017, p. 139

²⁹ <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquereinforcement-des-centres-regionaux-a-nyon-yverdon-les-bains-et-vevey-1530779596.pdf>

³⁰ (18_INT_233) : Interpellation Florence Gross et consorts - Décentralisation des Services de l'Etat : Bis repetita ? (réponse non encore traitée)

³¹ http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE.pdf?path=/Compa ny%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CEGC/R%C3%A9ponse%20du%20CE/2019/01/666551_18_INT_233_Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE_20190124_1408370.pdf

Registre foncier (RF)

Le RF a traité 51'157 réquisitions au cours de l'année 2018, dont 11'677 par la voie électronique au travers de l'application ReqDes, en baisse d'un peu plus de 1 % par rapport à 2017. Le nombre de réquisitions électroniques par des notaires a crû d'un peu moins de 20 % après avoir déjà doublé entre 2016 et 2017. Pour le surplus, la sous-commission n'a pas effectué de visite des RF pour cet exercice et n'a donc pas de remarque particulière à formuler.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Formation du personnel

Notre dernier rapport listait tous les cours certifiés organisés par la Conférence suisse des impôts (CSI). Ces formations communes aux diverses administrations cantonales des impôts assurent que l'activité d'imposition vaudoise ne s'éloigne aucunement des standards nationaux, tant au niveau de la taxation que de la perception. Aucun changement n'est à relever pour cette année quant aux prestations de cours offertes. La sous-commission a pu consulter plusieurs supports de cours remis aux participants de ces formations intercantionales, de même que le support de cours de base de fiscalité du printemps 2018 propre à l'ACI.

Activités 2018 et comparaison avec les exercices précédents

Chiffres clés	Fin 2013	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018
Total des contribuables soumis au rôle	445'231	470'538	479'099	486'378
Domiciliés dans le canton	414'061	437'504	445'641	452'400
Domiciliés hors du canton	17'662	19'369	19'823	20'141
Domiciliés hors de Suisse	12'196	12'476	12'530	12'783
Soumis à l'impôt d'après la dépense	1'312	1'189	1'105	1'054
Contribuables personnes morales ou autres personnes morales (PM/APM)	32'383	35'084	37'400	40'239

Les données figurant ci-dessus sont chaque année mises à jour au début de la période suivante, ceci afin de permettre d'avoir les chiffres les plus précis tenant compte également des assujettissements de fin d'année et des mises au rôle rétroactives ; elles n'étaient pas encore disponibles pour l'élaboration du rapport du Conseil d'Etat et apparaissent donc dans ce rapport. L'année est marquée par une nouvelle croissance du nombre de contribuables. La masse de travail est accrue de ce fait, mais également par un nombre élevé de dénonciations spontanées non punissables (DSNP) et la complexité des dossiers agricoles. Fin 2018, 12'879 DSNP sont rentrées dont 7'000 devraient être traitées en 2019. L'échange automatique de renseignements est effectif à partir du 1^{er} octobre 2018 et le Conseil d'Etat a communiqué ne pouvoir donner de plus amples renseignements quant à la masse d'informations à traiter que courant 2019³². La sous-commission suivra donc ce point lors du prochain exercice.

Pour 2018, le nombre de sommations subit une légère hausse à 82'135³³ (+ 1'813) après avoir massivement diminué l'année précédente grâce à l'introduction d'un émolument de CHF 50.- pour l'envoi de la sommation. Le nombre de taxations d'office pour la période fiscale 2017 n'est pas encore totalement consolidé, à l'heure de la rédaction de ce rapport ; alors que leur nombre était de 20'644 pour non-dépôt de la déclaration d'impôt (DI), leur nombre s'élève actuellement à 19'175, mais pourrait encore augmenter. La taxation d'office pour défaut de pièces semble diminuer.

³² 18_INT_127 : Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexandre Rydlo et consorts - Echange Automatique de Renseignements - Dénonciation fiscale spontanée - Synchronisation avec l'Accord sur la fiscalité de l'épargne avec l'UE – Comment l'Etat de Vaud tirera-t-il profit des renseignements qui lui seront transmis dès cette année ?

³³ DGF/DFIRE, présentation lors de la conférence de presse du 14 janvier 2019

Numérisation du point de vue du contribuable et des salariés

Le programme de législature du Conseil d'Etat prévoit en son point 3.4 de proposer à la population et aux entreprises les prestations de l'Etat par voie électronique. La DGF poursuit son développement dans ce sens.

L'application e-DIPM permet aux entreprises d'effectuer leur déclaration en ligne. Courant 2018, cette prestation a été étendue aux sociétés hors canton. Le Conseil d'Etat a annoncé encore une nouvelle extension pour 2019 aux sociétés en nom collectif, en commandite et associations-fondations. La sous-commission ne peut que saluer que ces sociétés bénéficient des mêmes facilités que les personnes physiques pour compléter leur DI.

L'application e-ACO (modification/détermination des acomptes par voie électronique) a permis d'augmenter de plus de 15 % le nombre de modifications d'acomptes par voie électronique entre 2017 et 2018. Cette simple application a permis d'économiser un million de pages en 2018. L'ACI a mis en place de nouvelles e-prestations pour la DI 2018 telles que la demande de délais supplémentaires pour l'envoi de la DI ou la demande d'un plan de recouvrement.

L'ACI assume en outre toujours une fonction importante dans la mise en place de registres unifiés civils. Le Conseil d'Etat soulignait que l'accès au Registre cantonal des personnes (RCPers) et au Registre cantonal des entreprises (RCEnt) serait simplifié grâce à la nouvelle application SiTi – qui consiste en un outil de recherche dans les bases de données susmentionnées. Ce projet était déjà mentionné dans son rapport annuel 2016. Si le Conseil d'Etat annonçait l'année dernière une mise à disposition des utilisateurs « dans le courant 2018 », le rapport 2019 évoque désormais « courant 2019 » sachant que des services cantonaux et des communes ont déjà accès à SiTi à titre de pilote depuis 2017. La DGF a souhaité tenir compte au mieux des retours des premiers utilisateurs et prépare activement l'implémentation en organisant des séances d'information aux futurs utilisateurs, dont les communes. La sous-commission reviendra sur ce point lors du prochain exercice, de même que sur les premières avancées après l'adoption du crédit d'investissement en matière essentiellement informatique pour la DGF.³⁴

Etat au 31.12	2013	2016	2017	2018
Déclaration PP* électronique	52,4 %	62,0 %	64,1 %	66,9 %
Demandes traitées par le CAT	160'333	193'796	197'255	215'392
Nbre de contribuables taxés dans l'année	76,92 %	77,6 %	76,59 %	75,85 %

*personne physique

Centre d'appels téléphoniques (CAT)

Le nombre de sollicitations fait une progression substantielle entre 2017 et 2018. Le CAT a traité cette année 155'050 appels téléphoniques (141'523 en 2017), 59'848 courriers électroniques (55'292 en 2017) et 494 appels via Skype (440 en 2017). Comme mentionné précédemment, l'augmentation doit aussi être mise en rapport avec la hausse du nombre de contribuables. Des suivis sont mis en place ; les appels répétés sont priorités et les contribuables sont rappelés si leur numéro apparaît ; la sous-commission reviendra l'année prochaine avec une statistique plus détaillée du CAT.

Traitement des déclarations des personnes physiques : les délais et leurs justifications

L'ACI a pour objectif constant de traiter plus de 75 % des déclarations dans l'année en cours. Les statistiques ci-dessus attestent que cet objectif est à nouveau atteint pour 2017 (examen de la gestion 2018). Selon les informations publiées lors de la conférence de presse du 14 janvier 2019, c'est 95,85 % des déclarations 2016 qui ont fait l'objet d'une décision de taxation dans un délai de 2 ans. Cette stabilité est nécessaire, car tout à-coup occasionnerait des surcharges de travail. Le rythme de croisière obtenu satisfait l'ACI, car, du fait que la période de taxation s'ouvre au 1^{er} avril de chaque

³⁴ (EMPD 96) accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 7'964'000.- destiné à financer les impératifs législatifs et stratégiques de la Direction générale de la fiscalité, et un crédit d'études de CHF 1'245'000.- pour financer les études liées à «Perspectives 2025» de la Direction générale de la fiscalité

année, il s'avère ainsi que les 9 mois restants permettent de traiter 75 % des déclarations. La sous-commission est satisfaite de ces explications.

La sous-commission a examiné plus en détail les motifs expliquant un délai plus long de traitement des dossiers non taxés, à savoir des dossiers dont la décision de taxation n'est pas entrée en force. Comme le mentionnait notre rapport 2017³⁵, cette catégorie regroupe les dossiers en instruction, les cas de soustraction présumée et les dossiers faisant l'objet d'un recours. Un blocage important sur une période fiscale a logiquement des effets sur plusieurs années du fait que l'on va attendre de taxer l'année en question avant de traiter les suivantes. Cela ne libère pas pour autant le contribuable d'assumer ses obligations : une taxation, fût-elle tardive, n'a aucune influence sur la perception des acomptes de l'année en question et des suivantes qui restent dus. Dans le cadre des dossiers encore non taxés de manière définitive sur les périodes fiscales antérieures à 2013, l'ACI a effectué un examen plus approfondi des raisons de la non-taxation. Il ressort qu'aucun dossier n'est directement imputable à un retard interne, mais tous sont dus à des facteurs externes tels que :

- soustraction fiscale
- dénonciation spontanée non punissable (DSNP)
- mise au rôle rétroactive (suite à des faits nouveaux)
- dossier devant le Tribunal cantonal ou le Tribunal fédéral
- réexamen de dossier suite à des changements jurisprudentiels (par exemple fiscalité agricole).

Une fois par mois, la personne en charge du contrôle interne à la DGF effectue un contrôle systématique des risques de prescription. Les responsables régionaux sont informés des dossiers critiques sur ce plan. Des développements informatiques prévus dans l'EMPD 96 devraient faciliter ce travail à l'avenir.

Les explications données par l'ACI et les recherches des causes de non-taxation sur les dossiers antérieurs à 2013 témoignent d'une administration à jour dans son travail de taxation. Dans le cas de périodes fiscales plus récentes, un nombre plus élevé de dossiers n'est probablement pas taxé en raison de la poursuite du travail d'instruction ou de documentation de l'ACI.

1^{re} observation

Suivi et communication de l'Administration cantonale des impôts (ACI) sur les dossiers non taxés

La statistique des dossiers non taxés ne permet pas en l'état de distinguer les dossiers non encore taxés par l'ACI, à raison ou non, des dossiers non taxés définitivement pour des facteurs totalement indépendants de l'ACI (attente d'un jugement du tribunal, enquête en cours sur une éventuelle soustraction fiscale, etc.).

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour avoir, dans le futur, une statistique plus détaillée des dossiers non taxés qui permette notamment de distinguer facilement les retards ou traitement plus longs que la moyenne qui incombent au traitement de la déclaration d'impôt par l'ACI, des facteurs externes non imputables à l'ACI.*

Traitement des déclarations des personnes physiques : systématique dans le traitement de la déclaration d'impôt (DI)

Pour faire suite à nos travaux de 2017³⁶, la sous-commission s'est particulièrement intéressée à l'application des articles 180 et suivants de la loi sur les impôts (LI) et à la systématique de l'examen des DI garantissant que les contribuables sont traités de manière égalitaire. Les garanties observées sont les suivantes :

³⁵ Rapport de la COGES – année 2017, p.141

³⁶ Rapport de la COGES – année 2017, p.142

- Les DI font, à leur réception, l’objet d’une segmentation sur plus de 200 critères objectifs de complexité : l’analyse de l’année précédente, le rôle du contribuable (conditions d’assujettissement), divers écarts par rapport à des seuils ou le relevé d’incohérences en font par exemple partie. L’ensemble de ces critères vont permettre de définir le traitement de la DI selon les méthodes suivantes dont les 3 premières sont centralisées au Centre de cybertaxation à Yverdon-les-Bains :
 - automatique (cas les plus simples et les plus stables), à noter que ce traitement sera limité dans le temps, un taxateur reprendra donc un tel dossier chaque x an pour un contrôle plus fouillé
 - semi-automatique (la DI sera attribuée de manière aléatoire à un taxateur de la cybertaxation ; le taxateur va être sollicité pour vérifier ou valider le travail proposé par le moteur de calcul ; si des alertes apparaissent, la levée de ces alertes devra être faite une à une, assurant ainsi que chaque point a été contrôlé)
 - semi-manuelle (la DI sera attribuée de manière aléatoire à un taxateur de la cybertaxation ; l’intervention du taxateur sera plus complexe qu’une simple vérification puis validation ; si des alertes apparaissent, la levée de ces alertes devra être faite une à une, assurant ainsi que chaque point a été contrôlé)
 - semi-manuelle complexe (la DI sera attribuée de manière aléatoire à un taxateur de l’office d’impôt disposant des compétences adéquates ; à noter que la segmentation tient compte dans les faits de plusieurs niveaux de complexité).
- Les taxateurs ne sont jamais bridés dans leurs contrôles. Le collaborateur qui se voit attribuer la tâche doit dans tous les cas la pousser au niveau supérieur ou la transmettre à un collègue s’il constate un élément qui ne lui permet pas un traitement à son niveau ou s’il devait avoir un lien avec le contribuable. Des collaborateurs spécialisés pour le traitement des états des titres sont répartis dans les 4 régions d’impôt.
- L’attribution des lots de DI est automatisée au sein même de la segmentation. La distribution s’effectue donc sur les critères définis, la disponibilité effective du taxateur (nombre de dossiers) puis enfin le hasard.
- La détection des incohérences est automatisée ce qui impose ensuite un traitement manuel de ces points.
- La supervision garantit que les taxateurs qui auraient un doute ou une question sur la pratique à adopter ont toujours une personne-ressource pour décider.
- Avant toute nouvelle période de taxation, l’ACI établit un programme de travail. Des priorités peuvent donc être fixées, en fonction de l’actualité ou de certains critères propres à la DI. Ces programmes sont élaborés en concertation avec les équipes et sont implémentés de manière uniforme sur tout le canton. Des journées sont organisées sur le programme de travail : il y est fait état des changements jurisprudentiels et de la manière dont la mise en œuvre est prévue par l’ACI.
- La coordination du travail est assurée de 2 manières. La DGF rencontre les directeurs régionaux une fois par mois pour assurer le suivi et organise chaque trimestre une séance avec toutes les équipes régionales pour traiter des problèmes et des modifications informatiques ou techniques.
- Les taxateurs ont accès en tout temps sur leur poste de travail à la base de données KB-ACI qui compile l’ensemble des procédures et instructions utiles au traitement de la DI. La sous-commission a pu avoir un aperçu de cette base de données sur un poste en exploitation.
- Des tutoriels existent pour l’ensemble des applications utilisées y compris la taxation assistée par ordinateur. La sous-commission a pu avoir un aperçu de ces documents très détaillés.
- La perception de l’impôt fédéral direct (IFD) étant le fait de l’ACI, cette dernière est soumise à la surveillance de l’Administration fédérale des contributions (AFC) qui veille à une exécution uniforme et conforme à la loi de l’impôt fédéral direct ainsi qu’au remboursement de l’impôt anticipé dans les cantons. L’AFC surveille donc les travaux de taxation et de perception de l’IFD ainsi que les travaux de remboursement de l’impôt anticipé.

- L’ACI dispose d’un système de contrôle interne (SCI) certifié par le Contrôle cantonal des finances (CCF).
- L’ACI édite pour tout changement ou toute information importante une communication « ACIDU ». Il y est fait mention, sur chaque édition, non seulement des destinataires de l’envoi et des métiers touchés afin que les collaborateurs concernés puissent impérativement en prendre connaissance. Les ACIDU restent ensuite accessibles sur l’intranet. La sous-commission a pu consulter plusieurs éditions d’ACIDU qui paraît entre 20 et 30 fois par an.
- Des séances d’information spécifiques sont organisées à l’attention des collaborateurs traitant des domaines spécifiques notamment pour la fiscalité agricole ou l’impôt anticipé. Des traitements de casus en atelier peuvent être organisés pour toutes les problématiques complexes.
- Les changements périodiques de taxateurs grâce à la distribution aléatoire garantissent un nouveau regard sur la DI du contribuable à intervalle régulier.
- L’encadrement ainsi que les centres de compétences de l’administration centrale (experts de taxation) sont également à disposition.
- Des appuis au travail de taxateur sont mis en place dans l’application elle-même avec des bandeaux donnant des informations ou permettant de rédiger des notes.

À la question de savoir si des casus identiques sont soumis à différentes équipes de taxateurs pour vérifier l’application uniforme des dispositions fiscales, il est répondu par la négative. L’ACI privilégie les mesures listées ci-dessus pour garantir une taxation équitable. La sous-commission en a pris bonne note.

Informations aux contribuables et aux tiers

Après la mise en place du TaxTruck en 2017 qui a permis à l’ACI d’aller à la rencontre des contribuables, une nouvelle étape dans la politique d’information vient compléter ce dispositif en 2018 ; elle fait suite à une observation de la COGES³⁷, partagée également par la Session cantonale des jeunes de l’époque. Les directeurs et collaborateurs des offices de 4 régions se sont rendus dans 24 établissements de l’enseignement postobligatoire pour mener 84 séances de sensibilisation aux obligations de contribuables. Plus de 2’500 personnes en formation ont participé, soit davantage que le TaxTruck. La campagne en tant que telle a été mise en place en concertation avec 2 représentants de la Commission cantonale des jeunes du canton et le délégué cantonal enfance et jeunesse³⁸.

L’ACI a réédité son « 5à7 » à l’adresse des fiduciaires et organisé de manière exceptionnelle un séminaire de formation pour les agriculteurs.

En avril 2018, l’ACI a lancé un appel afin de renouveler et renforcer les participants à son groupe des utilisateurs (GdU) ; les contribuables ont répondu présents avec des profils d’âge très diversifiés. Il se réunit 1-2 fois par an pour discuter des améliorations à apporter aux prestations de l’ACI et tester les éventuels nouveaux outils.

Imposition à la dépense

Le nombre de contribuables imposés à la dépense est en diminution.

Etat au 1.1	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de contribuables	1'394	1'396	1'312	1'260	1'218	1'189	1'105	1'054

³⁷ « Sensibilisation des jeunes nouveaux contribuables à déposer la déclaration d’impôt », Rapport de la COGES – année 2015, p. 125.

³⁸ Communiqué de presse de l’ACI, 22 janvier 2018. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/campagne-de-sensibilisation-aupres-des-jeunes-apprentis-et-etudiants-doivent-remplir-leur-declarati.pdf>

Exonérations temporaires

Le rapport de gestion 2013 avait fait un compte rendu détaillé de la procédure suivie pour accorder une exonération temporaire³⁹. Nous ne reviendrons pas sur son contenu, mais la sous-commission tenait à vérifier la bonne application du « processus synthétique des allègements fiscaux temporaire ».

La procédure d'octroi exige que la demande de l'entreprise soit nantie d'un business plan et de plusieurs renseignements utiles à la rédaction de la Proposition au Conseil d'Etat (PCE) (profil de personnel, projections financières, informations du Service de la promotion économique et du commerce - SPECo⁴⁰, préavis communal). Si les critères sont réunis, une synthèse est rédigée à l'attention du Conseil d'Etat.

La sous-commission a pu prendre connaissance des formulaires annuels adressés aux entreprises bénéficiant de ces allègements. Le document comprend notamment le nombre d'ETP, le nombre moyen d'ETP annuel, le nombre d'employés, le suivi des permis de travail, des informations sur la masse salariale, le bénéfice, le business plan et des indicateurs d'intégration au tissu économique local. Le Conseil d'Etat a souligné que ce dispositif de suivi a également été appliqué aux exonérations délivrées avant la modification de la directive. La DGF assure que le travail de suivi est effectué par l'Office d'impôt des personnes morales (OIPM) en toute indépendance et avec la garantie du secret fiscal. Dans le cas où les critères qui avaient justifié l'exonération ne sont plus remplis, l'OIPM adresse un rapport au SPECo et le Conseil d'Etat est informé.

Afin de respecter le secret fiscal, la sous-commission a pu voir l'exemple anonymisé d'une société qui a bien complété le formulaire annuel relatif au suivi des exonérations et une procédure anonymisée de claw-back⁴¹ envers une société qui n'a pas respecté les critères.

Le canton comptait 70 exonérations temporaires au 31.12.2018, dont 5 nouvelles durant l'exercice 2018. À fin 2013, le canton comptait 273 exonérations temporaires.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Le SAGEFI compte 20,9 ETP.

La sous-commission s'est intéressée cette année à l'élaboration du budget et aux processus qui sont appliqués au sein du service et entre les services, et respectivement le Conseil d'Etat en vue de l'adoption du budget. Les questions de la COFIN et de la COGES étant parfois similaires, bien que les 2 commissions n'abordent pas l'aspect financier sous le même angle de vue, et afin d'optimiser le temps de séance de chaque intervenant, une séance commune a eu lieu entre les sous-commissions COFIN et COGES du DFIRE avec le SAGEFI, en présence de la DGF et du chef de département. La sous-commission a reçu des explications détaillées sur le budget de fonctionnement et d'investissement, les différentes étapes et leur planification, les critères d'analyse et les facteurs d'influence. Elle a obtenu un aperçu de la méthode appliquée à la planification financière.

Le Conseil d'Etat a souligné que le budget est, à sa sortie, un document issu de collégialité. À toutes les étapes, les chefs de département ont la possibilité d'intervenir dans le processus d'élaboration. Le budget est suivi d'un processus de contrôle permanent. Le Conseil d'Etat est informé tous les 3 mois du suivi de ce processus, et chaque mois pour ce qui concerne les dossiers d'importance supérieure. À noter qu'auparavant, il y avait plus de crédits compensés que ce n'est le cas actuellement. Afin de fixer les hypothèses de la planification financière au plus près de la réalité, l'administration se base sur le produit intérieur brut (PIB) national, publié en septembre. Les recettes fiscales peuvent être estimées sur la base de ce PIB, de l'avancement de la taxation, et le tout corroboré avec l'évolution démographique.

³⁹ Rapport de la COGES – année 2013, p. 152-154.

⁴⁰ Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) dès le 1^{er} janvier 2019.

⁴¹ Clause de remboursement en cas de non-respect des conditions fixées lors de l'octroi de l'exonération (notamment le maintien de l'activité dans le canton pour un maximum de 10 ans au terme de la période d'exonération).

La gestion des effectifs est ensuite abordée en coordination entre le SPEV et le SAGEFI ce qui donne ensuite l'influence sur les bâtiments.

Le budget d'investissements futurs comprend les objets décrétés et les objets prévus. À noter que le Conseil d'Etat suit tous les objets d'investissement supérieurs à CHF 25 millions.

La collaboration entre le SAGEFI et la DGF est étroite. La liaison du budget avec le volet fiscal a lieu dans l'évaluation des recettes fiscales prévisibles. Elle se base sur 3 types de revenus, à savoir les normaux, les conjoncturels et les exceptionnels. Cette estimation est réévaluée sur la base des dernières taxations bouclées, des modifications d'acomptes annoncées ainsi que du relevé des acomptes BVR +. Ce relevé des acomptes sert de base de référence. Il y aurait trop de marge d'erreur à se baser sur les acomptes facturés ou à encaisser. Chaque modification est catégorisée selon les 3 types de revenus. Un revenu est classé comme étant exceptionnel s'il n'est pas pérenne. Pour prévenir les à-coups, les 300 plus grandes entreprises font l'objet d'un suivi stratégique de la part de la DGF ; le SAGEFI est informé (chef de service et son adjoint uniquement), en raison du caractère sensible de ces données. Si une personne morale ou physique pesant lourd sur la fiscalité communale a un changement de situation, la DGF prend préventivement contact avec la municipalité concernée.

Etant donné les différents changements de personnes aux postes à responsabilités du SAGEFI, un suivi des dossiers à 2 a été préalablement instauré. Dans cette période de transition, tous les SG et plusieurs services ont été visités et les points en suspens ont été abordés en présence de l'ancien et du futur chef du SAGEFI. Ceci permet une bonne prise de connaissance des dossiers et une bonne transmission des sujets en cours. La sous-commission salue ces mesures.

Un passage de témoin similaire aura lieu à la DGF comme il y a aussi le remplacement du directeur de la Division perception finance. Ce remplacement se fera en 2 étapes avec dans un premier temps un départ à la retraite partielle qui permet ainsi au remplaçant d'aborder les dossiers en parallèle et de manière commune. Un autre principe est en vigueur à la DGF comme au SAGEFI, aucune information ne doit être détenue par une seule personne. Ce faisant, cela permet, dans le cas d'une transmission de compétences, d'assurer un suivi optimal des dossiers en cours même si l'un des collaborateurs était indisponible lors de ce processus de transmission.

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

Le Conseil d'Etat a validé la création d'une nouvelle Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) à partir du 1^{er} janvier 2019. La nouvelle DGIP est placée sous la direction de l'ancien chef du SIPaL.

Le SIPaL compte 242,72 ETP en 2018, soit 6 de moins qu'en 2017. Comme l'année dernière, le rapport du Conseil d'Etat mentionne pourtant que « le volume de travail à gérer, toutes entités du service confondues, ne cesse d'augmenter. » Il considère que « le SIPaL a pleinement répondu à ses sollicitations sans augmenter en proportion ses effectifs ou ses dépenses, notamment grâce au processus de réforme mené en 2016. » Dans une période de croissance démographique et où des investissements sont nécessaires pour répondre aux besoins légitimes de la population, une grande partie des prestations de l'Etat repose donc sur la capacité de ses services transversaux à répondre simultanément à de nombreuses sollicitations.

Développement durable

Le rapport du Conseil d'Etat mentionne que la procédure de contrôle qualité des rapports diagnostics amiante a mis en évidence de grandes lacunes dans les rapports établis depuis 2010, l'article 103a de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) n'étant pas respecté. La sous-commission examinera davantage cette problématique lors du prochain exercice afin que la volonté du législateur soit respectée.

Division immobilier et foncier

Plusieurs visites ont été effectuées sur des sites en construction, construits, ou en prévision de construction.

Longemalle 1, à Renens

Dans ce bâtiment se côtoient différents services liés à la sécurité du canton de Vaud avec un centre commercial en sous-sol, alliant à la fois une occupation cantonale publique ou sécurisée et une occupation commerciale. Pour des raisons sécuritaires, le déplacement dans le bâtiment en question dans son secteur cantonal n'est pas libre, l'accès aux différentes salles est soumis aux procédés sécuritaires nécessaires pour ce type de bâtiment abritant des unités telle que la Direction des systèmes d'information (DSI), les bureaux du Ministère public (MP) et des salles d'audience ou encore l'office de poursuites et faillites. Aux dires des représentants du SIPaL, les défauts de jeunesse du bâtiment avec la non-possibilité d'aérer les espaces de travail semblent avoir été résolus avec la pose de fenêtres permettant une ouverture en imposte et l'aération des bureaux sans que cela remette en cause le système global de ventilation centralisé. Des mandats externes avaient été donnés pour vérifier que la santé des salariés n'était pas en jeu. Lors de notre visite, quelques usagers du bâtiment ont signalé aux représentants du SIPaL ou à la sous-commission des problèmes à résoudre tant sur le plan de la sécurité ou de la ventilation des locaux. La sous-commission suivra le dossier.

Vortex, à Chavannes-près-Renens

Futur campus de l'UNIL, cet impressionnant ouvrage de forme ovale à l'architecture audacieuse est le fruit d'un partenariat privé-public entre le canton de Vaud et la division immobilier des Retraites populaires. Il sera, dans un premier temps, le point central des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020, avec le logement de plus de 1'500 athlètes, ensuite ce sont l'UNIL et la Fondation maisons pour étudiants Lausanne (FMEL) qui loueront le bâtiment à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV). D'une hauteur de 27 mètres et d'une couronne extérieure de 137 mètres de diamètre, il permettra de loger quelque 1'000 personnes réparties dans des logements situés sur une rampe circulaire de 2,8 km. La réalisation de cet ouvrage a débuté le 15 mai 2017 pour une livraison le 31 octobre 2019. La sous-commission a obtenu l'assurance lors de sa visite que 88 % des entreprises mandatées pour les travaux sont vaudoises. Par contre, l'ensemble du bois n'est pas d'origine suisse, contrairement à la volonté exprimée par le Grand Conseil, notamment dans une motion renvoyée directement au Conseil d'Etat (14_MOT_056)⁴² ; la sous-commission devra donc reprendre cette question. Au moment de notre visite, le SIPaL a pu nous annoncer que le chantier respectait le calendrier et le budget. Le maître d'ouvrage n'avait pas connaissance d'infraction aux conventions collectives de travail (CCT) sur le site. Un bilan sera tiré par la sous-commission à la fin des travaux.

Ecole technique – Ecole des métiers – Lausanne (ETML), à Lausanne

La sous-commission a pu visiter cette école professionnelle lors de portes ouvertes organisées le 8 décembre 2018. En plusieurs endroits, des infiltrations d'eau sont visibles au plafond, une épaisse mousse s'est même développée dans une salle, des prises ont été provisoirement protégées par des scotches pour éviter que l'eau passe dans les gaines techniques, des prises ont été débranchées pour éviter des courts-circuits. Le bâtiment nécessite des travaux d'entretien conséquents. Un EMPD⁴³ prévoyant des mesures d'entretien pour 6 sites est en cours, son passage en commission a eu lieu en fin d'année 2018 et il passera au Grand Conseil en début 2019. Pour l'ETML, des travaux d'étanchéité de la toiture et des terrasses sont notamment prévus, tout comme un assainissement des sanitaires, luminaires, conduites et de certains éléments techniques secondaires. Les travaux d'isolation

⁴² (14_MOT_056) Motion Yves Ferrari et consorts –Du papier à la réalisation –Le bois suisse pour construire le village olympique des JOJ qui deviendra des logements pour étudiants. Un pas vers la société à 2'000Watts.

⁴³ (102) EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 27'700'000.- pour financer les travaux d'entretien des bâtiments sur 6 sites et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'utilisation du crédit-cadre de CHF 22,8 millions alloué par décret du 4 juin 2013 pour financer le rattrapage de l'entretien différé des bâtiments propriété de l'Etat (situation au 31 juillet 2018)

thermiques ne sont pas prévus dans ce crédit. Selon le chef du SIPal, la communication entre le chef de projet du SIPal responsable de l'ETML et la Direction de l'école est régulière. Il est prévu de tenir une séance d'information au début des travaux avec la Direction de l'école. D'autre part, si cette dernière le décide, une présentation en conférence des maîtres pourra être faite. Des panneaux explicatifs seront disposés aux endroits communs avec explications sur les travaux et les durées prévues. Au moment de notre visite, les usagers des locaux n'étaient que peu informés des travaux projetés.

Tribunal cantonal (TC), à Lausanne

Dans le cadre du regroupement des cours, une aile sera adjointe au TC actuel. Un concours d'architecture est pendant. Concernant l'accès au TC du point de vue sécuritaire, le dispositif est adapté en fonction de l'événement. La sous-commission a relevé qu'aucun sas d'entrée n'existait à proprement parler. Selon le chef de service, un dispositif fixe et perpétuel à l'entrée n'apporterait pas de sécurité supplémentaire en cas d'événement exceptionnel. Toutefois, l'Ordre judiciaire a annoncé lister les besoins en matière de sécurité. Il s'agit par exemple de mettre à jour le système de badge qui est dépassé. La sous-commission suivra ce dossier.

Lors des intempéries de juin 2018, des dégâts d'eau ont été causés notamment dans une salle d'audience. Les réparations nécessaires ont été entreprises. Indépendamment de ces événements extraordinaires, la sous-commission a constaté que les sols ont été rénovés dans les espaces publics ; les espaces réservés au personnel n'ont pas bénéficié du même entretien.

Université 5, à Lausanne

La sous-commission a visité les locaux occupés par le Service du développement territorial (SDT) situé à l'étage supplémentaire du bâtiment sis à cette adresse. La construction modulaire en bois local est à saluer.

Etablissements pénitentiaires

Lors de l'examen de la gestion 2017, notre sous-commission avait émis une observation sur les constructions pénitentiaires⁴⁴. La sous-commission en charge du DIS, dans ses visites, a relevé à nouveau plusieurs problèmes d'infrastructures dont la résolution n'est toujours pas effective (voir en p. 65-66).

Remarque

Notre sous-commission se coordonnera avec la sous-commission au DIS pour vérifier la bonne gestion des bâtiments pénitentiaires en vue du prochain rapport.

2^e observation

Amélioration de l'annonce des travaux à venir

La planification de travaux est élaborée entre le responsable d'une entité au Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) et le responsable du bâtiment concerné après avoir passé les différents processus de priorisation et de validation internes au SIPaL. La Commission de gestion (COGES) constate que les services utilisateurs ne bénéficient pas du même niveau d'information.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la communication entre les parties prenantes en amont de travaux afin de lever les incertitudes liées à de futurs projets de rénovations.*

⁴⁴ « Mesures et dotation du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) pour les projets de constructions pénitentiaires », Rapport de la COGES – année 2017, p. 149

3^e observation

Amélioration de la remontée des informations vers le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) et de la consignation des problèmes détectés

Les problèmes et demandes de rénovations, de réparations et d'adaptations des bâtiments remontent depuis les divers services demandeurs vers le SIPaL. Si certaines demandes ne sont logiquement pas traitées de suite, en raison de la priorisation des travaux selon l'urgence, il s'avère cependant que des problèmes signalés à la Commission de gestion (COGES) ne semblent pas être connus du SIPaL.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer le processus de remontée d'informations des services demandeurs (problèmes signalés, demandes de travaux, etc.) vers le SIPaL et leur consignation jusqu'à l'étape de priorisation.*

Etablissements de l'enseignement postobligatoire ; nouveaux gymnases

Comme le mentionne le rapport sur le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) en p. 42-43, le Conseil d'Etat est confronté à des difficultés pour réaliser de nouveaux gymnases dans les délais prévus. Le SIPaL concède que les délais de réalisation de ce type de bâtiment sont longs, et ce alors que la courbe démographique montre que ces infrastructures seront indispensables.

4^e observation

Mesures spécifiques pour la construction de gymnases en fonction des besoins avérés

Pour de multiples raisons, plusieurs constructions de gymnases sont aujourd'hui retardées. Les infrastructures existantes ne pourront dans tous les cas pas absorber la croissance des effectifs.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour réaliser de nouveaux gymnases dans les délais fixés et assurer à l'avenir des acquisitions de terrain constructible dans les temps.*

Autres bâtiments

Plusieurs objets traitant des cures restent pendents devant le Grand Conseil et devront retenir l'attention de la sous-commission.

Exploitation des immeubles

Le responsable de la Division immobilier et foncier a été nommé. Son entrée en fonction est fixée en janvier 2019. Le fonctionnement de l'exploitation des bâtiments, notamment dans le cadre du gymnase de Marcellin, a fait l'objet de la mise en place d'une solution par « ticketing », soit une priorisation de l'urgence pour aboutir à la demande d'exécution auprès de l'intendant ou de la société ad hoc. Cette expérience positive et efficace sera intégrée à d'autres bâtiments, gymnases notamment, dans un futur proche. Concernant les conciergeries, il n'y a pas de volonté de privatiser ces postes. Des prestations externes sont demandées uniquement sur des cas de maladie ou accident de longue durée. Il est aussi fait recours aux concierges itinérants dans l'administration cantonale. Il n'y a toutefois pas suffisamment de postes pour des remplacements au pied levé de longue durée. Le rapport de gestion du Conseil d'Etat relève néanmoins une augmentation, certes modeste, des surfaces nettoyées par des entreprises externes.

Situation de l'Etat propriétaire

L'Etat achète quand il peut, mais en parallèle loue également davantage. Régulièrement, des études sont menées sur d'éventuelles acquisitions, mais, malgré des recherches actives, rien n'a été trouvé en 2018. Dans certaines régions du canton, il n'y a plus aucune surface disponible. Lors d'examen

d'opportunités de rachat, les prix d'acquisition se sont avérés inacceptables en raison du respect des contraintes d'amortissement. Une démarche de concentration sur site par des rehaussements est également menée au sein des bâtiments de l'Etat. Cet état de fait aboutit à une augmentation des surfaces louées comme le montre le tableau ci-dessous.

Etat au 31.12	2017	2018
Surfaces louées total (m2)	213'781	216'568
Surfaces nouvelles (m2)	6616	
Surfaces libérées (m2)	3627	
Solde de surfaces (m2)	+2977	+2787
Loyers (en millions)	45,2	46
Baux (nombre)	746	747
Surface avec nettoyage externalisé	311'700	315'370

Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

La sous-commission n'a pas effectué de nouvelle visite de la CADEV lors de cet exercice. Nous nous limiterons donc à suivre l'important projet qui avait été annoncé pour cette année. En effet, en 2016, en réponse à un postulat de la COGES⁴⁵, le DFIRE a décidé de lancer une réforme des achats (RefA) de l'ACV. Des études ont été menées courant 2017. Le Conseil d'Etat a adopté un projet d'EMPD⁴⁶ en juin 2018 voté par le Grand Conseil fin novembre 2018 qui prévoit une réorganisation du système des achats et la mise en place d'un nouveau système d'information, les outils actuels ne pouvant plus bénéficier ni de support ni de nouveaux développements. À souligner enfin le développement de partenariats intercantonaux pour réduire les coûts des achats informatiques.

Division patrimoine

En nombre de dossiers traités, l'évolution des activités de la Division patrimoine est assez stable : le nombre de préavis de la Section monuments et sites à l'attention du Service du développement territorial (SDT) est en très légère baisse tandis que le nombre d'autorisations CAMAC (Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire) fléchit d'autant que les déterminations préalables augmentent. Alors que la Section archéologie avait traité 807 dossiers soumis par la CAMAC en 2017, leur nombre est de 770 en 2018. Les activités de sauvegarde diminuent.

Section archéologie cantonale

La section, dirigée par l'archéologue cantonale est toujours très sollicitée, notamment pour l'organisation des fouilles préventives et les sondages de diagnostic. Une fouille préventive à Grandson a mis en évidence plus de 1'600 structures de diverses époques. Une campagne de fouilles a mis en évidence une tombe à incinération à Lausanne-Vidy. Un important espace funéraire a été découvert à Orbe. À Avenches, de nouveaux quartiers antiques ont été explorés et une mosaïque d'une grande finesse mise au jour.

Concernant les fouilles, les sondages et autres interventions, la plainte des communes vient souvent des délais et des coûts inhérents ou faisant suite à l'intervention de l'archéologie cantonale. Le SIPaL considère que le travail des archéologues reste mal compris, celui-ci restant long et fastidieux, et que les communes ou les maîtres d'ouvrage peinent toujours à anticiper ou à accepter la réalité des régions archéologiques. Une amélioration de la carte archéologique, qui nous apparaissait être un outil permettant d'anticiper les fouilles, ne semble au final pas pertinente pour le SIPaL. De nouvelles découvertes sont inévitables et imposeront toujours de nouvelles négociations avec les parties impliquées.

⁴⁵ (15_POS_152) Postulat de la COGES suite aux refus des secondes réponses aux 2^e et 3^e observations présentées au DFIRE dans le cadre du rapport de gestion 2014 : « Convivialité du catalogue en ligne de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) » et « Ressources humaines du Centre d'édition de la CADEV »

⁴⁶ (83) EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 12'872 '000 pour la phase I de la Réforme des Achats (RefA) de l'ACV

Les attentes restent importantes tant en matière de soutien aux fouilles dans les villes riches en vestiges archéologiques que de valorisation du patrimoine archéologique. Si après l'observation de la COGES de l'an dernier notamment⁴⁷, le Conseil d'Etat a annoncé le projet de révision de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) courant 2019, la question de la valorisation à proprement parler ne fait pas l'objet d'un calendrier de réalisation, et ce alors que plusieurs interventions traitent de cette question au Grand Conseil. Le SIPaL maintient qu'il priorise la réalisation du musée d'Avenches, dont la prochaine étape est un plan d'affectation cantonal (PAC) et son cahier des charges en vue de la préparation d'un concours architectural. En l'état de la rédaction de ce rapport, le dossier était selon le SIPaL ficelé et maintenant dans les mains d'un autre département. Aucun calendrier plus précis n'a été donné à notre commission.

En présence du chef du SIPaL et de l'archéologue cantonale, la sous-commission est allée prendre connaissance des travaux de conservation, de restauration et de valorisation déjà entrepris et futurs sur les vestiges archéologiques d'Avenches. Concernant le site des arènes, un rapport venait d'arriver sur le bureau des services cantonaux ; il concerne la statique des constructions et la résolution de problèmes d'infiltration d'eau. De longs travaux sont prévisibles et, vu leur nature, devront être exécutés en été. Le dossier avance. Enfin, la sous-commission a pu voir les travaux de restauration effectués en plusieurs étapes au théâtre romain.

Section monuments et sites

Suite à une démission, le chef du SIPaL a assumé la suppléance de la direction de la section. Le poste a été repourvu début septembre 2018. La section regroupe les entités Planification, Sauvegarde, Recensement, Rédaction arts et histoire et Protection des biens culturels.

Comme la section se trouve parfois sous le feu des critiques des communes, la sous-commission s'est avant tout intéressée au traitement des dossiers les impactant ou impactant les citoyens. De l'avis du chef de section, les contacts avec la Section monuments et sites semblent globalement plus difficiles pour les petites communes qui ne disposent pas dans leur administration des spécialistes de métier qui sont à même de suivre ces procédures, parfois complexes. Le chef de section profite de séances d'informations aux communes réunies par les préfets pour donner des explications sur l'application de la loi et le rôle de ses services. La sous-commission ne peut que saluer cette activité préventive.

Concernant le délai de traitement des dossiers de mise à l'enquête nécessitant le préavis de ses services, un monitoring a été mis en place depuis mi-2017 afin de suivre l'évolution du traitement des dossiers ; quelques dossiers complexes viennent fausser la statistique du délai moyen de détermination ; les dates d'entrée et de sortie sont affichées en toute transparence dans CAMAC. La sous-commission examinera ce monitoring plus attentivement lors du prochain exercice.

Pour ce qui relève de potentiels conflits entre les intérêts de préservation du patrimoine et le développement des énergies renouvelables, la Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique (Comcosol) rattachée à la Direction générale de l'environnement (DGE) peut être sollicitée en amont.

Cour des comptes (CC)

La CC a procédé au remplacement de son chancelier par une nouvelle chancelière. Le poste de directeur d'audit n'a pour sa part pas été remplacé. Comme la CC est la seule à faire des audits de performances, et non des audits financiers, il n'est pas évident de trouver la personne idoine pour un tel poste.

⁴⁷ « Valorisation du patrimoine archéologique et priorités cantonales », Rapport de la COGES – année 2017, p. 150

La sous-commission s'est intéressée aux relations entre le Conseil d'Etat et la CC :

- la CC définit son budget avec le Conseil d'Etat, en cas de conflit le Grand Conseil est appelé à trancher
- en cas de besoins spécifiques, par exemple pour un audit dans le domaine informatique, le budget est établi en collaboration avec le Conseil d'Etat
- le service financier et les RH sont également rattachés au Conseil d'Etat ; avec 11 ETP, la CC n'a pas l'ambition d'avoir son propre comptable. Une très bonne collaboration a lieu avec le SAGEFI.

La CC peut collaborer avec le contrôle cantonal des finances (CCF), mais, comme la méthodologie est différente, cette collaboration n'a lieu qu'au cas par cas. Le CCF travaille davantage sur du réactif financier alors que la CC est orientée sur du contrôle de la performance sous l'angle des trois E (économie, efficacité, efficience) et de la durabilité. Cela signifie auditer les résultats des politiques publiques en les mettant en relation principalement avec les objectifs fixés (audit d'efficacité) et/ou avec les moyens engagés (audit d'efficience).

La CC a travaillé sur 7 audits durant cette année 2018. Elle a publié :

- Rapport n° 48 : Audit de performance de la construction des établissements médico-sociaux dans le Canton de Vaud
- Rapport n° 47 : Audit de la performance des processus d'octroi des permis de construire et d'habiter ou d'utiliser en zone à bâtir et des émoluments y relatifs - Commune d'Yverdon-les-Bains
- Rapport n° 46 : Audit du partenariat public-privé CHUV – MV Santé (Centre de chirurgie ambulatoire de Beaumont 24C)
- Rapport n° 45 : Suivi des recommandations de la Cour des comptes du Canton de Vaud - Rapports 2011-2017
- Rapport n° 44 : Audit de performance et de gestion des risques du processus d'octroi des indemnités en cas d'insolvabilité de la caisse cantonale vaudoise de chômage
- Rapport n° 43 : Audit de la gestion de l'entretien constructif des routes cantonales et communales.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2018, le DFIRE compte 20 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
05_POS_139	Postulat Frédéric Borloz et consorts demandant la centralisation de tous les architectes de l'Etat dans un seul service.	08.02.2005	14.09.2006
11_MOT_138	Motion Isabelle Chevalley et consorts - Un frein de moins à l'énergie solaire	21.06.2011	17.01.2013
11_MOT_158	Motion Denis-Olivier Maillefer et consorts demandant la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe	31.01.2012	07.02.2013
11_POS_277	Postulat Philippe Martinet et consorts au nom du groupe des Verts pour une stratégie cantonale coordonnée en matière de valorisation des sites et biens archéologiques, en particulier ceux de l'époque pré-romaine et burgonde	17.01.2012	05.03.2014
14_MOT_056	Motion Yves Ferrari et consorts - Du papier à la réalisation - Le bois suisse pour construire le village olympique des JOJ qui deviendra des logements pour étudiants. Un pas vers la société à 2'000W.	02.09.2014	09.09.2015
14_POS_061	Postulat Vassilis Venizelos pour appliquer une bonne règle à des sites d'exception	11.03.2014	17.02.2016
14_POS_065	Postulat Yves Ferrari et consorts pour une politique cohérente de conservation du patrimoine architectural et archéologique	01.04.2014	17.02.2016

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
14_POS_066	Postulat Jérôme Christen pour une véritable politique de préservation du patrimoine architectural et archéologique dans le canton de Vaud	01.04.2014	17.02.2016
15_INT_453	Interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Vente des cures : quel avenir pour les locataires et quelles mesures seront prises pour conserver la valeur historique de ces bâtiments ?	24.11.2015	01.03.2016
15_POS_116	Postulat Philippe Randin et consorts - Suppression du moratoire du Conseil d'Etat décrété en 2004 pour les subventions aux communes pour les travaux des bâtiments classés dont la couverture est en tavillons	31.03.2015	31.03.2016
17_INT_659	Interpellation Marc-Olivier Buffat - Subsidés à l'assurance-maladie et Loi sur l'accueil de jour des enfants - Quelles conséquences en cas de refus de la RIE III fédérale ?	24.01.2017	30.04.2017
17_RES_042	Résolution Marc-Olivier Buffat et consorts - Soutien à la RIE III vaudoise et au Conseil d'Etat	28.02.2017	31.05.2017
16_POS_167	Postulat Raphaël Mahaim et consorts - Pour l'équité fiscale entre couples mariés et concubins dans le canton de Vaud	15.03.2016	04.10.2017
17_INT_022	Interpellation Vassilis Venizelos - Si l'Etat n'en a cure, nous oui !	05.09.2017	12.12.2017
17_INT_052	Interpellation Laurence Cretegnny - Echange automatique de renseignements, quelles conséquences pour le canton de Vaud ?	31.10.2017	07.02.2018
18_QUE_011	Simple question Hadrien Buclin - À qui profiteraient le plus les baisses d'impôts réclamées par l'UDC ?	24.04.2018	24.05.2018
18_QUE_021	Simple question Philippe Vuillemin - La TSR doit-elle se priver d'air ?	03.07.2018	03.08.2018
18_INT_227	Interpellation Felix Stürner - Pour que le papier ne cache pas la forêt	28.08.2018	04.12.2018
18_INT_233	Interpellation Florence Gross et consorts - Décentralisation des Services de l'Etat : Bis repetita ?	04.09.2018	11.12.2018
18_INT_236	Interpellation Pierre Dessemontet et consorts - Après l'incendie du Musée National du Brésil : où en est le canton quant à la protection de ses biens culturels et muséaux et de ses documents et archives contre les incendies et les inondations ?	11.09.2018	18.12.2018

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'année 2018.

ANNEXES

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION (COGES) SUR LE DOSSIER RELATIF A SWISS SPACE SYSTEMS HOLDING (S3)

1. Préambule.....	- 1 -
2. Introduction	- 1 -
2.1. Historique	- 1 -
3. Documentation mise à disposition de la COGES.....	- 3 -
4. Auditions	- 3 -
4.1. Audition du chef du Contrôle cantonal des finances (CCF).....	- 3 -
4.2. Audition du chef du Service de l'emploi (SDE) et de son adjointe.....	- 4 -
4.3. Audition de l'ancien chef du Service de la promotion économique (SPECo) (en charge jusqu'en 2017) et du chef ad intérim du Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI) (anciennement SPECo).....	- 5 -
4.4. Audition du conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) (anciennement Département de l'économie et du sport – DECS).....	- 6 -
5. Examen comparé d'autres dossiers du Fonds cantonal de lutte contre le chômage consultés par la COGES	- 7 -
6. Nouveau règlement du Conseil d'Etat.....	- 7 -
7. Constats	- 8 -
7.1. Constats généraux.....	- 8 -
7.2. Constats à propos de S3.....	- 8 -
8. Conclusion.....	- 9 -

1. PRÉAMBULE

Sous la présidence de M. Hugues Gander (président de la COGES), une délégation de la COGES et de la Commission des finances (COFIN) composée de Mmes Isabelle Freymond (COGES – DEIS), Catherine Labouchère (COGES – DIRH) et de Messieurs Yves Ferrari (COGES – DIRH, présent les 9, 15 et 19 octobre, n'a pas participé à la rédaction du rapport), Stéphane Montangero (COFIN – vice-président, présent les 9, 15 octobre et le 13 novembre), Denis Rubattel (COGES – DEIS) Jean-Marc Sordet (COFIN – DEIS, présent les 9, 15 et 19 octobre) s'est réunie les 9, 15 et 19 octobre, les 13 et 20 novembre ainsi que le 11 décembre 2018 pour examiner la thématique. La COGES s'est également réunie en séance plénière les 4 et 11 décembre 2018.

2. INTRODUCTION

2.1. HISTORIQUE

Le 2 février 2017, la COGES a confié au Contrôle cantonal des finances (CCF), en application de l'article 9 alinéa 1 de la loi sur le Contrôle cantonal des finances (LCCF) et de l'article 50 alinéa 5 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), un mandat spécial portant sur l'octroi d'un prêt de CHF 500'000.- accordé par une décision du Conseil d'Etat le 19 août 2015 à la société S3, aide prise sur le Fonds cantonal de lutte contre le chômage.

Suite à son audit, le CCF a émis un rapport le 6 juin 2017⁴⁸. Par un communiqué de presse conjoint du Conseil d'Etat et de la COGES du 29 juin 2017⁴⁹, ces 2 entités ont rendu public ce rapport dont les conclusions étaient les suivantes :

- la somme allouée de CHF 500'000.- a bien servi à payer les salaires nets des employés de S3
- bien que le rapport ne contienne pas de recommandations formelles, le Conseil d'Etat approfondira l'analyse de ce cas pour en tirer les enseignements utiles.

A noter que ce rapport en pages 29 et 30 donne la chronologie des principaux événements relatifs à S3 du 31 octobre 2012 au 24 janvier 2017.

En 2018, de fin août à fin septembre, de nombreux articles sur la « débâcle S3 » sont sortis dans le quotidien *24 Heures*, repris dans d'autres journaux. Ils faisaient notamment état de plusieurs courriels datés de juillet et août 2015 émanant d'une personnalité connue du milieu économique (PP ci-après) qui sollicitait une aide financière pour S3 auprès du conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) (anciennement Département de l'économie et du sport – DECS). Or, le contenu de ces courriels cités par la presse a déclenché des interrogations quant au niveau de connaissance du Conseil d'Etat sur le dossier pour prendre sa décision.

En date du 3 septembre 2018, le groupe parlementaire des Verts a envoyé un courrier demandant à la COGES, sur la base de l'article 52 alinéa 2 de la LGC, d'investiguer sur le dossier S3 faisant suite à la faillite de la société et aux articles du quotidien *24 Heures* notamment. La demande fait état « d'un certain nombre d'interrogations tenaces sur la manière dont l'argent a été sollicité et octroyé in fine par le Conseil d'Etat durant l'été 2015 ». Le groupe des Verts propose à la COGES de « poursuivre l'investigation sur ce dossier de la manière la plus poussée possible » et « invite la COGES en particulier à éclaircir les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués ». Il est demandé en sus « un examen des critères d'octroi du Fonds cantonal de lutte contre le chômage (selon les articles 18 et 19 de la loi sur l'emploi – LEmp). »

A noter qu'à cette période, diverses interpellations relatives à S3 ont également été déposées au Grand Conseil.⁵⁰

Dans sa séance plénière du 3 octobre 2018, la COGES a pris la décision de donner suite à la demande des Verts et a chargé de cette tâche le président de la COGES, accompagné des commissaires responsables de la surveillance du Service de l'emploi (SDE), de ceux en charge de la surveillance du CCF, ainsi que d'une délégation de la COFIN. Il a aussi été décidé que ces investigations feraient l'objet d'un rapport spécifique.

La délégation s'est rencontrée le 9 octobre 2018 pour organiser son travail et a décidé d'auditionner le conseiller d'Etat en charge du DEIS, le chef du CCF, celui du SDE, l'ancien chef du Service de la promotion économique (SPECo) et l'actuel chef du Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI) (anciennement SPECo).

Il convient de souligner que la COGES n'est pas une commission d'enquête. Elle a effectué ses investigations au sens de l'article 54 LGC. Elle formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

⁴⁸ Service de l'emploi (SDE), Examen en lien avec l'octroi d'un prêt de CHF 500'000.- par l'Etat de Vaud à la société Swiss Space Systems Holding SA, juin 2017, http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Rapport%20CCF%20-%202016-540_S3.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CE/Communiqu%C3%A9%20de%20presse/2017/06/633875_Rapport%20CCF%20-%202016-540_S3_20170629_1341041.pdf

⁴⁹ <https://www.bicweb.vd.ch/communiqu.aspx?pObjectID=633875>

⁵⁰ (17_INT_002) Interpellation Manuel Donzé au nom du groupe PDC-Vaud Libre - Que nous apprend le prêt de CHF 500'000 octroyé par l'Etat de Vaud à la société Swiss Space Systems Holdings SA ?

(18_INT_229) Interpellation Jessica Jaccoud et consorts - Les Vaudois dans l'espace, à quand l'épisode final ?

(18_INT_228) Interpellation Vassilis Venizelos - Affaire S3 : quelles leçons tirer de cette débâcle ?

3. DOCUMENTATION MISE À DISPOSITION DE LA COGES

1. 28 mai 2015 : lettre d'une société belge à la direction de S3
2. 4 juin 2015 : descriptif de la mission, du concept et technologies, du développement (programme et risques), du marché et opérations de vol ainsi que de la certification par S3
3. 1^{er} juillet 2015 : courrier d'une société croate à la direction de S3
4. 14 juillet 2015 : courriels entre PP et le chef du SDE
5. 15 juillet 2015 : courriel de PP au chef du DECS avec en annexe les courriels mentionnés sous point 4
6. 21 juillet 2015 : courrier d'une société française de renom à la direction de S3
7. 4 août 2015 : courriel de PP au chef du DECS ; demande d'urgence
8. 17 août 2015 : courriel de PP au chef du DECS
9. 18 août 2015 : proposition au Conseil d'Etat (PCE) d'octroi d'une aide financière à S3
10. 19 août 2015 : décision du Conseil d'Etat accordant un prêt de CHF 500'000.- à S3
11. 12 juin 2017 : rapport du CCF : examen en lien avec l'octroi d'un prêt de CHF 500'000.- par l'Etat de Vaud à la société Swiss space systems holding SA
12. 29 juin 2017 : communiqué de presse conjoint Conseil d'Etat-COGES sur S3
13. 30 mai 2018 : réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Manuel Donzé sur le prêt à S3 (17_INT_002)⁵¹
14. 3 septembre 2018 : demande de saisine de la COGES par le groupe des Verts
15. 10 septembre 2018 : note du CCF à l'intention du chancelier de l'Etat de Vaud
16. 6 décembre 2018 : réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Vassilis Venizelos sur S3 (18_INT_228)⁵²
17. 6 décembre 2018 : réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jessica Jaccoud sur S3 (18_INT_229)⁵³
18. projet de modification du règlement sur la loi sur l'emploi (RLEmp)

4. AUDITIONS

4.1. AUDITION DU CHEF DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

La délégation a auditionné le chef du CCF en date du 15 octobre 2018. Il a répondu à toutes les questions, montré ou décrit les documents en sa possession au moment de l'audit qui lui ont permis de forger son avis.

Le CCF s'est rendu dans les locaux de la société S3, à Payerne. Il était nécessaire de travailler vite, car il y avait une enquête pénale en cours et l'Office des faillites s'occupait également du dossier. Le CCF a trouvé des locaux détériorés et des documents lacunaires (comptabilité incomplète, contrats manquants, etc.). Sachant que d'autres personnes étaient passées avant lui, le CCF ne peut donc pas garantir que tous les documents aient été complets. De plus, lors de son passage dans les locaux, se trouvaient également sur place des employés (dont un membre de la famille de l'ancien patron de S3 inculpé) d'autres sociétés en relation avec S3 qui, elles, n'étaient pas en procédure de faillite. Le CCF a cependant pu obtenir tous les documents sous séquestre et les consulter.

⁵¹ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2017-2022/17_INT_002_TexteCE.pdf

⁵² http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE%20-%20Interpellation%20V.%20Venizelos.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CEGC/R%C3%A9ponse%20du%20CE/2018/09/660928_18_INT_229_Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE%20-%20Interpellation%20V.%20Venizelos_20181206_1403103.pdf

⁵³ http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE%20-%20Interpellation%20J.%20Jaccoud.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CEGC/R%C3%A9ponse%20du%20CE/2018/09/660928_18_INT_229_Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE%20-%20Interpellation%20J.%20Jaccoud_20181206_1403118.pdf

Lors de la rédaction de son rapport, le CCF n'était pas au courant du courriel du 17 août 2015 de PP au conseiller d'Etat en charge du DEIS, courriel qui fait allusion au refus de la Banque cantonale vaudoise (BCV) de prêter de l'argent à la société S3. Il n'était pas non plus au courant d'un éventuel dossier de demande de subventions au sens de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) en faveur de la société S3.

En revanche, le chef du CCF avait pu prendre connaissance de la PCE du 18 août 2015. A posteriori, avec la connaissance actuelle de tous les documents, le chef du CCF maintient son opinion sur le dossier ; il y avait une situation d'urgence, S3 avait besoin d'argent pour payer les salaires des employés.

Le CCF mentionne ne pas avoir fait de recommandations dans son rapport, car la COGES lui avait donné le mandat de vérifier si le montant de CHF 500'000.- octroyé par décision du Conseil d'Etat le 19 août 2015 avait bien été versé aux employés. Or, tel était le cas. De plus, une enquête pénale étant en cours, le CCF ne voulait pas préjuger des conclusions de la Justice.

4.2. AUDITION DU CHEF DU SERVICE DE L'EMPLOI (SDE) ET DE SON ADJOINTE

La délégation a rencontré le chef du SDE et son adjointe le 19 octobre 2018.

Les commissaires ont reçu tous les documents demandés, sauf le courriel du 17 août 2015 de PP au chef du DECS. Le chef du SDE précise ne jamais en avoir entendu parler. Le dossier avait été préparé par son prédécesseur. Il le lui avait repris en rentrant de vacances cet été 2015.

Dans un premier temps, la délégation a demandé des précisions sur la procédure et les critères d'octroi des aides par le biais du Fonds cantonal de lutte contre le chômage.

Le fonds (à hauteur de CHF 34 millions en 2018) est alimenté par des dons et des legs. Précédemment, il y avait une contribution de la Loterie romande de CHF 6 millions par an, mais la nouvelle loi sur les jeux d'argent (LJA) ne le permet plus. Le fonds reçoit encore la marge opérationnelle de la caisse publique de l'assurance-chômage par versement forfaitaire (environ CHF 2,5 millions par an). Cependant, dès 2019, les règles changeront en raison d'un nouveau mandat du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ; le montant estimé sera probablement de CHF 300'000.- à CHF 400'000.- par année.

Les buts du Fonds cantonal de lutte contre le chômage sont :

- le développement de mesures destinées à l'insertion et la réinsertion de certaines catégories de chômeurs
- le financement de projets novateurs visant à favoriser l'équilibre du marché du travail
- la réponse dans l'urgence à des situations critiques comme celle qui concerne ce rapport.

Il s'agit d'un fonds dont le Conseil d'Etat peut disposer sans passer par la COFIN pour parer au plus pressé dans les cas d'urgence. Les critères régissant l'octroi sont très peu contraignants. L'attribution des sommes de ce fonds est de la seule compétence du Conseil d'Etat.

Une demande d'aide peut émaner de plusieurs entités ou personnes (chef de département, Grand Conseil, syndicat ou tiers). Cela varie de cas en cas. Une telle demande ne fait pas l'objet d'une gestion strictement formalisée ; selon le chef du SDE, il n'y a pas de procédure stricte, car la demande est effectuée sous pression du temps lors d'une situation désespérée.

La délégation s'est également intéressée aux statistiques de succès ou d'échec lors de soutien par le biais du Fonds de lutte contre le chômage. Il s'avère qu'aucune statistique n'est tenue. Néanmoins, ces dernières années, 4 à 5 cas ont bénéficié de l'aide du fonds, dont environ la moitié ont connu une issue positive. Il convient de réaliser que sans aide, l'issue serait vraisemblablement négative pour l'ensemble des cas.

En ce qui concerne spécifiquement S3, selon le chef du SDE, les renseignements obtenus mettaient en lumière que la trésorerie ne permettrait plus de payer les salaires, qu'il n'y avait plus de liquidités et qu'il fallait, selon les acteurs du dossier, trouver de toute urgence une solution pour payer les salaires en attendant les fonds promis (banques, société française de renom, etc.). La première demande a été

effectuée le 14 juillet 2015 à destination du chef du SDE. Elle a été confortée par un courriel du 4 août (7 pièces jointes) adressé au chef du DECS. Un second courriel arrive au chef du département le 17 août. La PCE date du 18 août. La décision du Conseil d'Etat est prise le 19 août. Cependant, le SDE n'était pas au courant du courriel du 17 août 2015 de PP au chef du DECS qui mentionne le refus de la BCV d'entrer en matière.

La COGES s'est également intéressée à l'éventuel dépôt d'une demande de financement dans le cadre de la LADE précédemment à la demande de soutien via le Fonds cantonal de lutte contre le chômage. Le chef du SDE déclare ne pas être au courant d'une demande LADE qui ne dépend pas de son service.

S'agissant de la connaissance du SDE des relations entre la commune de Payerne et S3 au moment de l'élaboration de la PCE, le SDE mentionne qu'il savait que la commune, ayant repris le terrain, avait rendu l'argent à S3.

Contrairement aux propos repris dans le quotidien *24 Heures* mentionnant que « l'Etat s'est remboursé sur notre dos (NDLR celui des employés) », le chef du SDE précise qu'aucun employé n'avait mis l'employeur S3 en poursuite en février 2015. En août 2015, personne ne pouvait imaginer que le manque de liquidités conduirait à la faillite, car il n'y avait toujours pas de procédure de poursuites engagées par les employés. Ce n'est qu'en novembre 2015 que des poursuites contre l'employeur sont déposées et que les indemnités en cas d'insolvabilité (ICI) sont actionnées (elles prévoient 4 mois de salaire). A ce moment, la part des CHF 500'000.- payée aux employés est déduite des montants ICI.

In fine, s'en tenant strictement aux buts du fonds, le Conseil d'Etat a décidé de ne payer que les salaires nets et pas les charges sociales ni autres frais, soit CHF 500'000.-.

4.3. AUDITION DE L'ANCIEN CHEF DU SERVICE DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE (SPECo) (EN CHARGE JUSQU'EN 2017) ET DU CHEF AD INTÉRIM DU SERVICE DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE ET DE L'INNOVATION (SPEI) (ANCIENNEMENT SPECo)

Les commissaires ont rencontré l'ancien chef du SPECo et le chef ad intérim du SPEI le 13 novembre 2018.

En 2012, la société S3 a contacté le SPECo pour savoir si un prêt LADE à hauteur de CHF 1,5 million pouvait être accordé au titre d'un soutien à un projet ou d'un cautionnement découlant de la LADE. Cette dernière ayant des critères bien réglementés, il s'est avéré impossible d'entrer en matière, car le montage financier de S3 n'était pas adapté aux outils LADE. Cela a clairement été signifié à S3.

En outre, et au vu de ce qui précède, la société ne pouvait être au bénéfice d'aucune exonération fiscale ; il n'y avait notamment pas de business plan sur 15 ans (critère indispensable).

Au début du projet, le promoteur de S3 avec l'encouragement de personnalités importantes et reconnues avait convaincu beaucoup de monde. Le SPECo avait joué un rôle de facilitateur entre le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), Présence Suisse, l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) et S3. La commune de Payerne avait aussi, à l'époque, besoin d'un projet porteur pour faire « monter en puissance » l'aéroport, les projets actuels n'étant pas encore sous toit. En 2013, S3 souhaitait avoir l'appui de Présence Suisse et avait sollicité par courrier une rencontre avec le conseiller fédéral en charge de l'économie. Cette entrevue n'a cependant jamais eu lieu.

A mi-juillet 2015, PP a contacté le chef du SPECo pour évoquer les problèmes de trésorerie de S3 et savoir si une aide par le biais de la LADE était envisageable. La réponse a été négative, car la LADE n'intervient que pour les développements de l'entreprise et pas pour payer les salaires.

Le 17 août 2015, une réunion a eu lieu entre le conseiller d'Etat en charge du DECS, le chef du SDE et celui du SPECo pour préparer la PCE pour la séance du Conseil d'Etat du lendemain. La question a été posée au chef du SPECo sur la possibilité de solliciter la LADE. La réponse a été négative, car les critères n'étaient pas remplis. Le chef du SPECo s'est ensuite retiré de la réunion. Il n'a jamais vu les courriels cités dans la presse. Il précise que comme il n'y avait pas formellement de dossier LADE déposé, il n'y a pas eu de fiche d'analyse de la société S3 par le SPECo.

En matière de communication interservices et interdépartements, il est à noter que les contacts entre les services du DEIS se font lors de licenciement collectif ou lors d'exonération fiscale. Comme il n'y a eu ni l'un ni l'autre concernant S3, il n'y a donc pas eu de contact entre les services dans ce cas. Selon le chef du SPECo de l'époque, la transversalité dans ce genre de situation est du ressort du secrétariat général du département dans son rôle d'état-major. Renseignements pris auprès de la secrétaire générale à ce sujet, elle confirme que le secrétariat général favorise et soutient le principe général de la communication transversale de même que la coordination entre les services pour autant que cela ait du sens et qu'il n'y ait pas de réserves découlant du secret de fonction. Dans le dossier S3, il n'y a eu aucune demande formelle LADE déposée, car dès le début du projet, les critères de la loi n'étaient pas remplis. Le dossier dépendait donc du seul SDE. Il n'y avait alors pas lieu de demander une communication interservices.

4.4. AUDITION DU CONSEILLER D'ETAT EN CHARGE DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT (DEIS) (ANCIENNEMENT DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU SPORT – DECS)

La délégation a rencontré le chef du DEIS le 20 novembre 2018.

En août 2015, la situation de la trésorerie de S3 était telle que PP a demandé à l'Etat de venir en aide à la société pour éviter que les employés se retrouvent en grandes difficultés pour assumer leurs charges courantes (loyers, assurances, etc.). La décision devait être rapide. L'engagement de personnalités importantes en faveur de la société, des documents écrits de sociétés connues et crédibles qui appuyaient S3 laissaient penser que le « pont » financier de l'Etat donnerait le temps de trouver la suite du financement et permettrait d'éviter un déclenchement de faillite.

Le conseiller d'Etat affirme n'avoir jamais eu connaissance du refus de la BCV ni eu aucun document bancaire en sa possession. En raison du secret bancaire, il n'aurait pu les obtenir, même s'il les avait demandés. Le courriel du 17 août 2015 que PP lui a envoyé existe, mais ne comprend aucune indication qui irait contre un soutien financier. Au contraire, les deux annexes (courriers d'entreprises étrangères) plaident pour un soutien financier pour faire le « pont » au manque momentané de trésorerie de S3. C'est la raison pour laquelle le chef du DEIS n'a pas transmis le courriel estimant que PP était demandeur et que de facto il n'y avait rien de négatif dans ce courriel.

Le 18 août 2015, le Conseil d'Etat, se basant sur les éléments en sa possession, a choisi d'accorder CHF 500'000.- pour payer les salaires des employés, misant sur la vraisemblance que cela permettrait de surmonter le cap de difficultés de trésorerie. La suite a démontré que tel ne fut pas le cas. A noter que dans d'autres situations tout aussi urgentes, l'aide étatique avait permis de surmonter des difficultés de ce type.

Suite à cette affaire, fort de cette expérience, le Conseil d'Etat a établi un règlement (modification du RLemp)⁵⁴ pour préciser plusieurs points de procédure à remplir même en cas de grande urgence.

A la suite de cette audition, souhaitant davantage de précisions, la délégation en charge du dossier a fait parvenir une série de questions au chef du DEIS. Ce dernier a préalablement rappelé les buts du fonds ainsi que la tenue d'un examen prudent de la demande de S3 aboutissant à entrer en matière que sur un tiers de la somme initialement sollicitée.

La première question se réfère au post-scriptum du mail du 17 août 2015 de PP où il est fait allusion à la non-entrée en matière, semble-t-il, de la BCV vis-à-vis de S3. La COGES interprétant clairement ce message comme un signal d'alarme, elle s'est alors enquis de l'appréciation qu'en a effectuée le chef du DEIS.

Ce dernier précise, comme lors de son audition, qu'il n'a eu aucune connaissance documentée de l'analyse faite par la BCV, ni de celle faite par la Banque cantonale fribourgeoise, analyses toutes deux couvertes par le secret bancaire. Il lui est apparu évident que la demande de S3 était effectuée en dernier recours et dans la perspective d'un nouvel investissement à plus ou moins brève échéance.

⁵⁴ <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/822.11.1?key=1555577753915&id=074bb949-3cac-4798-8e6f-a598204bedf0>

Dans la suite des réponses aux autres questions, il apparaît que le chef de département n'était pas au courant du montant total des prêts et que : « Fondamentalement connaître le détail des prêts n'aurait pas grandement modifié les termes de cette analyse, puisque nous étions conscients de la situation très problématique de la société ».

Il apparaît également que le Conseil d'Etat n'a pas eu connaissance du mail de PP du 17 août 2015 cité plus haut.

Une question concernait plus précisément le SDE. En effet, la COGES souhaitait savoir si ce service s'était enquis des conséquences possibles pour les salariés avant d'engager les montants issus du Fonds cantonal de lutte contre le chômage et dans l'affirmative, quelles conclusions il en a tirées ?

Il a été signifié à la COGES que « Le Service a été nanti de cette demande au mois de juillet et il a préparé la Proposition au Conseil d'Etat (PCE). A cette période, il apparaissait clairement qu'en l'absence du crédit-relais ou du prêt sollicité, la société aurait été en défaut de paiement, faute de trésorerie et que ses emplois étaient irrémédiablement condamnés. A contrario, le recours au fonds autorisait la poursuite de l'activité et laissait subsister un mince espoir de sauver ces emplois, dans l'attente d'un investissement privé qui devait intervenir à brève échéance. A l'été 2015, il était impossible de postuler l'ouverture puis la suspension de la procédure de faillite de S3 au mois de novembre et d'en déduire que les travailleurs auraient pu être en partie privés d'une portion de leur droit maximum aux indemnités en cas d'insolvabilité du fait des salaires perçus en août et septembre. Je (Ndlr : chef du DEIS) souligne par ailleurs que la procédure de faillite a été suspendue durant près d'une année après son ouverture le 18 novembre par l'Office des poursuites et faillites dans la perspective d'apports financiers substantiels longtemps évoqués par la société. Il est au demeurant très difficile encore aujourd'hui de comprendre les raisons qui ont poussé les collaborateurs de S3 à rester actifs pour le compte de leur employeur, alors même qu'ils n'étaient que partiellement ou plus payés apparemment depuis le mois de mars 2015 ».

Les réponses aux diverses autres questions nous apprennent que le SDE a préparé la PCE sur la seule base des renseignements fournis par PP, que la seule motivation politique du Conseil d'Etat était de sauver des emplois, que la prudence a requis de s'aligner à la hauteur des montants versés dans les cas similaires et que l'absence de révision des comptes de S3 était inconnue tant du SDE que du Conseil d'Etat.

Enfin à la question « A posteriori, que feriez-vous différemment ? », le chef de département affirme que la réponse tient dans l'élaboration d'un règlement, tout en précisant « que la nature même de ces interventions urgentes conserveront une part de risque, qu'il apparaît impossible d'écarter entièrement ».

5. EXAMEN COMPARÉ D'AUTRES DOSSIERS DU FONDS CANTONAL DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE CONSULTÉS PAR LA COGES

Trois dossiers de demande sur quatre ont pu être consultés et 1 dossier a été présenté oralement. Tous les dossiers étaient très peu étoffés en matière de pièces justificatives.

Tous les dossiers ne sont pas centralisés au SDE, notamment lorsque la demande provient d'un autre département.

6. NOUVEAU RÈGLEMENT DU CONSEIL D'ETAT

En date du 5 décembre 2018, la COGES recevait le projet de règlement modifiant celui du 7 décembre 2005 d'application de la LEmp (RLemp)⁵⁵.

Comme annoncé dans son communiqué de presse du 6 septembre 2018, le Conseil d'Etat, au titre des enseignements tirés de ce dossier, a révisé la procédure et les conditions d'octroi liées à l'utilisation du Fonds cantonal de lutte contre le chômage. Il est maintenant clairement exprimé à son article 6a les notions de difficultés économiques, du maintien des emplois dont le caractère social, économique ou

⁵⁵ Idem, p. 6

scientifique peut s'avérer stratégique, tout comme le fait que c'est l'entreprise en difficulté qui doit demander le soutien du fonds.

Les articles suivants précisent les ayants droit ainsi que toutes les pièces requises lors du dépôt d'une demande : identité, statuts, comptes audités et bilan des 3 dernières années, budget en cours d'exercice, liste des subventions, aides et crédits reçus ou promis, engagement du respect des conventions collectives et usages locaux, liste des litiges en cours ou potentiels et in fine aide attendue et circonstances de la démarche.

Élément nouveau, le SDE, porteur de la démarche, procédera systématiquement à une consultation formelle des autres services de l'Etat concernés par la demande.

7. CONSTATS

7.1. CONSTATS GÉNÉRAUX

- Le Fonds cantonal de lutte contre le chômage a pour but de préserver les emplois le plus souvent en dernière extrémité, contrairement à la LADE qui a un objectif de développement et de création d'emplois.
- Les demandes d'aide du Fonds cantonal de lutte contre le chômage sont rares, à savoir 5 en 4 ans.
- Le montant de l'aide oscille de manière constante entre CHF 500'000.- et CHF 650'000.-.
- Les demandes se font par réseaux. Ils peuvent être gouvernementaux, politiques, économiques ou syndicaux.
- Le délai entre la sollicitation et la décision (PCE) est généralement court.
- La documentation des dossiers est succincte.
- De manière générale, le Conseil d'Etat s'appuie exclusivement sur un document type d'analyse à l'appui d'une décision, soit la PCE, sans les pièces examinées par le département.
- La marge de manœuvre du Conseil d'Etat est laissée à sa discrétion, jusqu'à ce jour.

7.2. CONSTATS À PROPOS DE S3

- Aucun dossier LADE n'a été formellement déposé. Seules ont eu lieu des demandes de renseignements.
- S3 bénéficiait de soutiens moraux de personnes et de sociétés réputées dans le domaine de l'aéronautique.
- La demande pour le Fonds cantonal de lutte contre le chômage répondait aux critères de la LEmp à son article 18 alinéa 2e.
- La COGES a pu consulter la documentation à disposition de l'Etat, mais aucune comptabilité attestée par un audit n'avait été produite.
- Comme attesté par le CCF, l'entier du prêt a servi à salarier des collaborateurs de S3 (août-septembre 2015).
- Aucun renseignement supplémentaire n'a été demandé par le SDE durant la période du 14 juillet au 18 août (date de la finalisation de la PCE) autre que les compléments fournis par PP.
- La situation des emprunts bancaires de S3 n'était connue par aucune des personnes chargées de statuer sur la demande.
- Le Conseil d'Etat n'a pas été mis au courant du courriel du 17 août 2015 de PP évoquant la position de la BCV.
- La demande a été transmise en pleine période estivale. Le chevauchement des vacances de l'adjoint au chef de service et celles du chef de service pourrait avoir entraîné un retard dans le traitement du dossier.

8. CONCLUSION

Il est nécessaire de ne pas juger le cas avec les connaissances postérieures à la décision du Conseil d'Etat. En juillet 2015, il n'était pas question de faillite, mais seulement de difficultés de trésorerie pour payer des salaires. Il n'y avait pas de poursuites intentées de la part des employés. Tous les soutiens et promesses de soutiens provenaient de personnalités reconnues et organismes crédibles et solides. Dans ce contexte-là, et selon les informations transmises, la COGES ne remet nullement en doute la pertinence de la décision du Conseil d'Etat d'octroyer un prêt de CHF 500'000.- pour couvrir les salaires d'août et septembre 2015.

Cependant, la COGES relève que le traitement du dossier peut être qualifié à tout le moins de léger. En effet, le service en charge du dossier n'a pas mis à profit les 6 semaines entre la sollicitation de l'aide et la décision finale de présenter une PCE au Conseil d'Etat pour chercher des renseignements complémentaires sur l'entreprise S3 et étoffer la PCE par des informations externes.

D'autre part, il faut aussi mentionner que l'information sur la position négative de la BCV est arrivée par courriel du 17 août 2015, un jour avant le dépôt de la PCE. Cette information, non étayée et non investiguée au vu du secret bancaire, n'a pas été transmise au Conseil d'Etat.

Selon le chef du DEIS, la situation très problématique de S3 était une évidence et l'objectif de sauver des emplois surpassait cet élément que nous avons qualifié précédemment de signal d'alarme.

Jusqu'à la sortie du complément au règlement d'application de la LEmp, une grande liberté était laissée au Conseil d'Etat, et plus particulièrement au chef de département pour juger des situations régies par le Fonds cantonal de lutte contre le chômage, liberté que d'aucuns appelleraient le « fait du prince ».

Dès lors, la COGES considère que des améliorations sont nécessaires. Elle relève l'instauration d'un cadre minimal régissant l'octroi de soutien par le biais du Fonds cantonal de lutte contre le chômage. Néanmoins, si une pesée des intérêts entre rigidité et flexibilité doit pouvoir être effectuée, la société doit en revanche au minimum présenter des comptes révisés, tel que demandé par le règlement. En outre, la COGES recommande de modifier le règlement à l'article 6c lettre d comme suit :

« L'entreprise demanderesse adresse au département, par écrit, une demande motivée comprenant notamment :

(...)

d. la liste des subventions, aides et crédits reçus ou refusés par la demanderesse ou en cours d'examen, ainsi que l'entité qui les octroie ;

(...) ».

La COGES recommande également que les présidents de la COFIN et de la COGES soient informés des décisions d'octroi de prêts par le biais du fonds.

De plus, à des fins de suivi et d'informations, la COGES recommande la tenue de statistiques d'utilisation du Fonds cantonal de lutte contre le chômage.

Finalement, la COGES salue les mesures visant à une meilleure transversalité entre services d'un même département et entre départements, afin que chacun ait les informations utiles et sache ce que les autres entités ont effectué ou décidé, ce même lorsqu'une situation impose des décisions rapides.

Sainte-Croix, le 13 mars 2019

*Le rapporteur :
Hugues Gander*

REPERTOIRE DES ACRONYMES

AAOCL	Association des amis de l'Orchestre de chambre de Lausanne
ACI	Administration cantonale des impôts
ACV	Administration cantonale vaudoise
ACV	Archives cantonales vaudoises
AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AF	Amélioration foncière
AFC	Administration fédérale des contributions
AFP	Attestation fédérale professionnelle
AI	Assurance-invalidité
AJEMA	Réseau d'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne
ARAS	Association régionale d'action sociale
ARASMAC	Association Régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARGDV	Association de développement de la région du Gros de Vaud
ARO	Association région d'Oron
ASIRE	Association intercommunale de la région d'Echallens
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
AVMR	Association vaudoise des maîtres ramoneurs
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BCMA	Bureau cantonal de médiation administrative
BCU	Bibliothèque cantonale universitaire
BCV	Banque cantonale vaudoise
BEFH	Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
BFEG	Bureau fédéral de l'égalité entre femme et hommes
BIC	Bureau d'information et de communication
BLV	Base législative vaudoise
BPPDI	Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire
CAS	Certificate of advanced studies
CAT	Centre d'appels téléphoniques
CC	Cour des comptes
CCA	Certificat cantonal d'aptitudes
CCF	Contrôle cantonal des finances
CCMP-VD	Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud
CCMR	Commission consultative en matière religieuse
CCP	Code de procédure pénale suisse
CCT	Convention collective de travail
CDAP	Cour de droit administratif et public
CDD	Contrat de durée déterminée
CDI	Contrat de durée indéterminée
CEF	Commission d'évaluation des fonctions
CEP	Centre d'éducation permanente
CEP	Commission d'enquête parlementaire

CEPM	Centre d'enseignement professionnel de Morges
CEPV	Centre d'enseignement professionnel de Vevey
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CFPS	Centre de formation professionnelle et sociale
CGF	Concept général de formation
CHSTC	Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CICOP	Concept intercantonal de coordination opérationnelle et préventive
CIO	Comité international olympique
CIPE	Commission interdépartementale pour la protection de l'environnement
CMS	Centre médico-social
CoCEn	Conception cantonale de l'énergie
CoDir	Comité de direction
COFIN	Commission des finances
COFOP	Centre d'orientation et de formation professionnelles
COGES	Commission de gestion
Comcosol	Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique
COMEN	Commission cantonale de l'énergie
COPIL	Comité de pilotage
CPEV	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
CSI	Conférence suisse des impôts
CSR	Centre social régional
CVGC	Commission des visiteurs du Grand Conseil
DAS	Diploma of advanced studies
DECS	Département de l'économie et du sport
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DEIS	Département de l'économie, de l'innovation et du sport
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGAV	Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires
DGE	Direction générale de l'environnement
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGEP	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
DGF	Direction générale de la fiscalité
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DI	Déclaration d'impôt
DIREN	Direction de l'énergie
DIREV	Direction de l'environnement industriel, urbain et rural
DIRH	Département des infrastructures et des ressources humaines
DIRNA	Direction des ressources et du patrimoine naturels

DIS	Département des institutions et de la sécurité
Dossier M	Dossier de compétence municipale
Dossier ME	Dossier de compétence municipale + étatique
DP	Direction pédagogique
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSI	Direction des systèmes d'information
DSNP	Dénonciation spontanée non punissable
DTE	Département du territoire et de l'environnement
EAR	Echange automatique de renseignements
ECA	Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
ECAL	Ecole cantonale d'art de Lausanne
ECG	Ecole de culture générale
ECTS	European credit transfer system
e-DIPM	Déclaration d'impôt des personnes morales par voie électronique
EDM	Etablissement de détention pour mineurs et jeunes adultes
EERV	Eglise évangélique réformée du canton de Vaud
EFAJE	Association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs
EIAP	Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire
EMCC	Etat-major cantonal de conduite
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EMS	Etablissement médico-social
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPO	Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe
EPSIC	Ecole professionnelle pour les métiers de l'industrie et de l'artisanat
EPSM	Etablissement psychosocial médicalisé
ERACOM	Ecole romande d'arts et communication
ES-T	Ecole supérieure technique
ETML	Ecole technique – Ecole des métiers – Lausanne
ETP	Equivalent temps plein
EVAM	Etablissement vaudois d'accueil des migrants
FAIF	Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FAO	Feuille des avis officiels
FEDEC-VD	Eglise catholique romaine du canton de Vaud
FIA	Fonds d'investissements agricoles
FIR	Fonds d'investissement rural
FJF	Fondation jeunesse et familles
FORJAD	Formation pour jeunes adultes en difficulté
FORTA	Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération
FPA	Faire le plein d'acouet
FPA	Formation professionnelle accélérée
FRV	Fédération rurale vaudoise
GdU	Groupe des utilisateurs
GED	Gestion électronique des dossiers

GFCL	Groupe de formation des cantons latin
HEMU	Haute école de musique de Lausanne
HEMU-CL	Haute École de Musique Vaud-Valais-Fribourg et Conservatoire de Lausanne
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HESAV	Haute école de santé Vaud
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HRC	Hôpital Riviera-Chablais
ICI	Indemnités en cas d'insolvabilité
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique
IFD	Impôt fédéral direct
IMD	International institute for management development
IST	Institut universitaire romand de santé au travail
JOJ	Jeux olympiques de la jeunesse
JP	Justice de paix
LACI	Loi sur l'assurance-chômage
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LArch	Loi sur l'archivage
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LAVI	Loi sur l'aide aux victimes d'infraction
LCCF	Loi sur le contrôle cantonal des finances
LDAI	Loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels
LEAE	Loi sur l'exercice des activités économiques
LEB	Lausanne-Echallens-Bercher
Lemp	Loi sur l'emploi
LGC	Loi sur le Grand Conseil
LInfo	Loi sur l'information
LJAr	Loi sur les jeux d'argent
LMA	Loi sur la médiation administrative
LMP	Loi fédérale sur les marchés publics
LMPu	Loi vaudoise sur le Ministère public
LMTP	Loi sur la mobilité et les transports publics
LNM	Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat
LOCE	Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat
LOF	Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale
LOVD	Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique
LPC	Loi sur les prestations complémentaires
LPers	Loi sur le personnel
LPIEN	Loi sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels
LPMI	Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel
LPNMS	Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites
LPrD	Loi sur la protection des données personnelles

LPS	Loi sur la pédagogie spécialisée
LRCR	Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public
LREEDP	Loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public
LStat	Loi sur la statistique cantonale
LVCA	Loi sur la vie culturelle et la création artistique
LVLEne	Loi vaudoise sur l'énergie
MATAS	Modules d'activités temporaires alternatives à la scolarité
MCBA	Musée cantonal des Beaux-Arts
MNA	Mineur non accompagné
MP	Ministère public
MPa	Ministère public d'arrondissement
MPc	Ministère public central
OAE	Office des affaires extérieures
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCTP	Office des curatelles et tutelles professionnelles
OEaux	Ordonnance fédérale sur la protection des eaux
OEG	Office de l'enseignement gymnasial
OFAC	Office fédéral de l'aviation civile
OFCO	Office de la consommation
OFJ	Office fédéral de la justice
OFPC	Office de la formation professionnelle et continue
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle
OFROU	Office fédéral des routes
OIPM	Office d'impôt des personnes morales
OIT	Office de l'information sur le territoire
OJ	Ordre judiciaire
ONG	Organisation non gouvernementale
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air
OPES	Office du personnel enseignant
ORP	Office régional de placement
ORPM	Office régional de protection des mineurs
OSAD	Organisation privée de soins à domicile
OVAM	Office vaudois de l'assurance-maladie
PAA	Psychiatrie de l'âge avancé
PAC	Plan d'affectation cantonal
PC Familles	Prestations complémentaires cantonales pour familles
PCC	Police cantonale du commerce
PCE	Proposition au Conseil d'Etat
PCL	Presses centrales lausannoises
PCM	Plan cantonal micropolluants
PDCn	Plan directeur cantonal
PGA	Plan général d'affectation
PIB	Produit intérieur brut
PIMEMS	Programme d'investissements de modernisation des établissements médico-sociaux

PMU	Policlinique médicale universitaire
Polcant	Police cantonale
PPDI	Préposé à la protection des données et à l'information
PSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
QES	Questionnaire sur l'environnement socio-éducatif
QSC	Quality School Certificate
RAS	Région d'action sociale
RCent	Registre cantonal des entreprises
RCPers	Registre cantonal des personnes
RDU	Revenu déterminant unifié
RefA	Réforme des achats
ReqDes	Réquisitions et désignations électroniques
RF	Registre foncier
RH	Ressources humaines
RI	Revenu d'insertion
Rlemp	Règlement sur la loi sur l'emploi
RLInfo	Règlement d'application de la loi du 24 septembre 2002 sur l'information
RPT	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
RSV	Recueil systématique de la législation vaudoise
RTS	Radio télévision suisse
RTVB	Règlement du 21 décembre 2005 fixant la taxe des véhicules automobiles et des bateaux
S3	Swiss Space Systems Holdings SA
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SAMS	Structures d'accompagnement médico-social
SAN	Service des automobiles et de la navigation
SAP	Systems, applications and products for data processing
SASH	Service des assurances sociales et de l'hébergement
SAVI	Service de l'agriculture et de la viticulture
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SCI	Système de contrôle interne
SCL	Service des communes et du logement
SDE	Service de l'emploi
SDT	Service du développement territorial
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SERAC	Service des affaires culturelles
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SG	Secrétariat général
SGC	Secrétariat général du Grand Conseil
SIEF	Système d'information des établissements de formation
SIEL	Système d'information exécutif-législatif
SIGE	Service intercommunal de gestion
SIPaL	Service immeubles, patrimoine et logistique
SIRH	Système d'information RH
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et Environs
SJL	Service juridique et législatif

SPAS	Service de prévoyance et d'aide sociales
SPECo	Service de la promotion économique et du commerce
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
SPEN	Service pénitentiaire
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud
SPJ	Service de la protection de la jeunesse
SPOP	Service de la population
SSP	Service de la santé publique
StatVD	Statistique Vaud
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SVVA	Association vaudoise des groupes d'étude agricoles et son Service de vulgarisation
TC	Tribunal cantonal
TF	Tribunal fédéral
TIG	Travail d'intérêt général
TRIPAC	Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UAT	Unité d'accueil temporaire
UATp	Unité d'accueil temporaire psychiatrique
UCA	Unité de Conseil et d'appui en management et organisation
UCP	Unité centralisée de production
UDD	Unité de développement durable
UNIL	Université de Lausanne
UOF	Unité des opérations foncières
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale